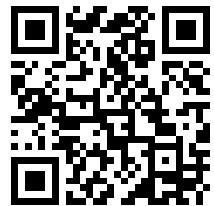

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY



3 1924 093 157 794

DATE DUE

~~RR 456 2478~~

GAYLORD

PRINTED IN U. S. A.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

*Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896***Sommaire :**

- Société Florimontane.** *Liste des Membres et des Sociétés correspondantes. Séances des 12 janvier, 2 février, 2 mars 1910.*
- Louis Caillet** *Cession de Châtillon et de Sallanches à Jean de Châlon, seigneur d'Arles, par Humbert II, ancien Dauphin de Viennois (25 octobre 1552).*
- François Miquet** *Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860 (suite).*
- J. Désormaux et Ch. Buttin** *Rapport sur le Concours de Poésie de 1909.*
- Albert Crolard** *Annecy et les crues du Lac.*
- Ch. Marteaux** *Le Miroir (poésie).
Revue bibliographique savoisienne :*
- A. Gavard** *Honoré d'Urfé.*
- Charles Marteaux** *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, par M. E. Muret (suite).*

ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

1910

La Revue

Savoisienne

La Revue

Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1910

Cinquante-unième Année



ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

1910

*La Société Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité
entière des opinions qu'il émet.*

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATEURS

Louis BOUVIER (1851 † 1908). | Jules PHILIPPE (1851 † 1888).
Etienne MACHARD (1851 † 1887). | Eloi SERAND (1851 † 1891).

BIENFAITEURS

ANDREVETAN (1865 † 1879). | MELVILLE-GLOVER (1879 † 1897).

LISTE DES MEMBRES

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. D^r THONION 🌿 I, ancien député ;
Ch. MARTEAUX 🌿 I, professeur agrégé au Lycée Berthollet,
et Max BRUCHET 🌿 I †, archiviste départemental du Nord.
Trésorier d'honneur : M. Jean RITZ 🌿 C † 🌿 I, compositeur
de musique.

Président : M. Ch. BUTTIN, notaire à Rumilly.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur et Isidore
NANCHE 🌿 A, chirurgien-dentiste.
Secrétaire : M. Marc LE ROUX 🌿 I, docteur ès-sciences, conser-
vateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. LETONNELIER, archiviste départemental
de la Haute-Savoie.
Bibliothécaire : M. J. DÉSORMAUX 🌿 A, professeur agrégé
au Lycée Berthollet.
Archiviste : M. Joseph SERAND.
Bibliothécaire-adjoint et trésorier : M. François GARDIER.
Comité de rédaction : MM. LE ROUX, BUTTIN, DÉSORMAUX,
LETONNELIER, GONTHIER, GUERBY 🌿 I et DUMONT 🌿 I.
Directeur de la Revue : M. LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES
d'admission

MM.

1882 BAILLIARD Charles, à New-York.
1906 BORSON (le général) G O 🌿 🌿 I, ancien président de l'Académie de
Savoie, à Chambéry.
1892 BRUCHET Max 🌿 I †, archiviste départemental à Lille (Nord).
1904 CAMUS Jules 🌿 I †, professeur à Turin.
1872 CHANTRE Ernest 🌿, sous-directeur du Museum des sciences natu-
relles de Lyon.

- 1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ☩, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
 1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.
 1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
 1898 FOUQUET (D^r) ☩ A, officier de l'Osmanich, chevalier de S^{te}-Anne de Russie, au Caire.
 1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société d'Aoste.
 1884 HOLLANDE ☩ I ★, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
 1900 MANNO Antonio (le baron) G C ☩ G C ☩, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
 1872 PAPIER ☩ ☩ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
 1881 REVIL, géologue, à Chambéry.
 1888 REVON Michel ☩, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
 1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

- 1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
 1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
 1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
 1900 BALLEYDIER ☩ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
 1906 BARUT Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
 1904 BELLIER-KLECKER (M^{me}), à Sèvres (Seine-et-Oise).
 1909 BERNARD, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
 1910 BLANC Henri, étudiant en droit, à Lyon.
 1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
 1896 BOIRET ☩ IO ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
 1904 BONALD, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
 1875 BOUCHET Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
 1908 BOUGIER, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
 1896 BUTTIN Charles, notaire, à Rumilly.
 1903 CARLE, lieutenant au 3^oe de ligne, à Annecy.
 1909 CARRIER Maurice, avoué, à Bonneville.
 1895 CARNOT François ☩ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures à Paris.
 1874 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
 1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
 1879 CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
 1873 CHEVALLIER Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
 1907 CHOULET Frédéric, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine, à Vinh (Annam).
 1909 COCHON ☩ ☩ IO ★, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
 1903 COSTA DE BEAUREGARD (C^{te} Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
 1890 CROLARD Albert, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
 1897 CROLARD Francis ☩ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
 1897 CROSET F. ★, ancien économiste de l'Hôpital d'Annecy.
 1906 CROYN A. ☩ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.

- 1907 DENARIÉ Jean, notaire, à Annecy.
 1906 DÉPOLLIER Louis, imprimeur, à Annecy.
 1906 DESCHAMPS ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
 1909 DESHUSSES Jules, répétiteur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1896 DÉSORMAUX 🌿 A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1892 DESPINE Antoine, à Annecy.
 1910 DESSERTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
 1909 DINGEON Joseph, lieutenant au 11^e chasseurs alpins, à Annecy.
 1892 DOMENJOUR Henri, percepteur, à Faverges.
 1907 DOUXAMI H, maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
 1910 DUBETTIER clerc d'avoué, à Annecy.
 1898 DUMONT 🌿 I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
 1885 DUPLAN 🌿 I, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
 1889 DUPONT François 🌿 A C ★ O †, ingénieur-chimiste, à Paris.
 1897 DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
 1879 DUVAL César 🌿 A, sénateur de la H^{te}-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
 1904 FAVRE Asghil, propriétaire, à Faverges.
 1906 FAVRE-LORRAINE, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
 1899 FÉNOUILLET 🌿 A ★, instituteur honoraire, à Savigny par Valleyrie.
 1904 FERRERO Marius, conseiller général, à Annecy.
 1898 FONTAINE Ant., architecte ordinaire des monuments historiques, à Annecy.
 1907 FOURNIER Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
 1901 FREY Charles 🌿 A, conseiller municipal, à Annecy.
 1892 FRÉZAT Simon, à Bonneville.
 1908 GAILLARD Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
 1906 GALLET, docteur en médecine, à Annecy.
 1883 GALLIARD Louis, docteur en médecine, à Annecy.
 1906 GARDIER François à Annecy.
 1905 GAVE (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
 1897 GELEY Gustave 🌿 A, docteur en médecine, à Annecy.
 1904 GENEVOIS, docteur en pharmacie, à Annecy.
 1893 GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
 1892 GONTHIER, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
 1886 GRIVAZ Louis 🌿 A, notaire, à Annecy.
 1894 GUERBY 🌿 I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1906 GUINIER Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
 1906 HÉRISSON Jean, imprimeur, à Annecy.
 1937 LAEUFFER Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
 1909 LAEUFFER Jean, rentier, à Annecy.
 1908 LALANNE L., directeur des Fonderies et Forges de Crans, près Annecy.
 1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
 1901 LAYDERNIER Léon 🌿 A, banquier, à Annecy.
 1910 LEHR Alfred 🌿 I, proviseur du Lycée Berthollet, à Annecy.
 1891 LE ROUX Marc 🌿 I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
 1908 LETONNELIER Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
 1909 MARES Léon, au château de Montrottier, près Lovagny.
 1891 MARTEAUX C. 🌿 I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1910 MARTIN G. 🌿 I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1894 MEYER 🌿 I, inspecteur d'Académie, à Annecy.

- 1906 MICHEL Amédée, conseiller général, à Thônes.
 1893 MILLET \mathcal{A} ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
 1885 MIQUET François \mathcal{A} , percepteur, à Brest.
 1899 MONNET (M^{lle}), à Annecy.
 1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
 1874 NANCHE Isidore \mathcal{A} , chirurgien-dentiste, à Annecy.
 1904 OGIER (l'abbé), à Annecy.
 1906 ORLYÉ Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon.
 1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
 1910 ORSIER, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
 1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
 1907 PERRAVEX, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
 1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
 1888 PHILIPPE Charles \mathcal{A} , principal du collège de Bar-sur-Aube.
 1894 PICCARD L.-E. (M^{er}) \mathcal{A} ✠, proton. ap., chanoine à Thonon.
 1908 PINELLI, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1909 RAGINEL François, notaire à Annecy.
 1897 RAILLON \mathcal{I} , architecte départemental, à Annecy.
 1909 RANNAUD Marie (le chanoine), à Annecy.
 1903 REY \mathcal{A} , procureur de la République, à St-Jean de Maurienne.
 1901 RICHARD J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
 1874 RITZ Jean ✠ C ✠ \mathcal{I} , compositeur de musique, Annecy.
 1894 ROBERT Victor, à Annecy.
 1908 ROBERT (le chanoine), aumônier de la Visitation, à Annecy.
 1905 ROLLIER Pétrus, à Annecy.
 1909 ROSSET \mathcal{I} , instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
 1873 ROUSSY DE SALES (le comte de) ✠ O ✠, à Thorens.
 1908 RUFFIER Jean, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1906 RUPHY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
 1884 SALLAZ, chimiste, à Annecy.
 1897 SAUTIER-THYRION, propriétaire à Veyrier-du-Lac.
 1904 SCHOENDOERFFER O ✠ ★ \mathcal{A} , inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, à Paris.
 1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
 1908 SERAND François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
 1908 SERVETTAZ, professeur à l'Ecole supérieure de Thonon.
 1904 SEYSSSEL-CRESSIEU (le c^{ie} Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
 1908 SIMON Marius, avocat, à Annecy.
 1902 TERRIER Auguste ✠ \mathcal{A} , secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
 1874 THONION \mathcal{I} , docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
 1874 TISSOT, (l'abbé), curé de Cluses.
 1904 VARAY François, docteur en médecine, à Annecy.
 1897 VERNAZ C ★ \mathcal{A} , président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- 1900 BOSSON, pharmacien, à Saint-Jeoire.
 1907 GAVARD (l'abbé), à Monthey (Valais).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

- AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
 ANNECY. Académie Salésienne.
 AUTUN. Société éduenne.
 AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
 AVIGNON. Académie de Vaucluse.
 BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
 BELLEY. Le Bugey.
 BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
 BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
 BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
 BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
 — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
 — Société Gorini.
 BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
 CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
 — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
 CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
 — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
 — Société centrale d'agriculture.
 — Société d'histoire naturelle.
 CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
 DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
 GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
 GRENOBLE. Académie delphinale.
 — Société de statistique de l'Isère.
 LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
 LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
 LYON. Société de botanique de Lyon.
 — Académie des sciences et belles-lettres.
 — Société d'agriculture.
 — Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
 — Revue d'histoire de Lyon.
 MACON. Académie des sciences.
 MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
 MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
 MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
 MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
 NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
 NANTES. Société des sciences naturelles.
 NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
 NIMES. Académie du Gard.
 PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
 — Comité des travaux historiques et scientifiques.
 — Société nationale des antiquaires de France.

- PARIS. Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
 — Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
 — Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
 — L'Homme préhistorique.
 — Le Mercure de France.
- PAU. Société des sciences et lettres.
- POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
- PUY (LE). Société agricole et scientifique.
- SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
- SEMUR. Société des sciences historiques.
- THONON. Académie chablaisienne.
- TOULON. Académie du Var.
- TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ÉTRANGER.

- AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
- BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
 — Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
- BRUXELLES. Société royale de botanique.
 — Société d'archéologie.
- CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
- FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
- GENÈVE. Institut national genevois.
 — Société d'histoire et d'archéologie.
 — Société suisse de numismatique.
 — Société de géographie (le Globe).
 — Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
- LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
 — Société d'histoire de la Suisse romande.
 — Revue historique vaudoise.
 — Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.
- MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
- MONTANA. (U. S. A.) University of.
- MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
- MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
- NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
- PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istria.
- SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
- SAINT-MAURICE (Valais). La Muritienne.
- TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
 — Société des Beaux-Arts.
- URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
- VÉRONE. Museo Civico.
- WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
- WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
- ZURICH. Anzeiger für schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
 — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

- ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
- PARIS. Le Savoyard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1910.

PRÉSIDENT DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Bonald, Buttin, Carle, Catin, A. Crolard, Dépollier, Désormaux, Despine, Dinjeon, Dumont, Fontaine, Galliard, Gardier, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, Ruffier, F. Serand, J. Serand, Simon.

LE PRÉSIDENT annonce que M. Fleury RAILLON, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique et transmet à notre collègue les félicitations sincères de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

TH. DUFOUR : *J.-J. Rousseau, La première rédaction des Confessions*, 1 vol. in-8°, Genève, Jullien, 1909.

IX^e Congrès international de géographie : *Compte-rendu des travaux du Congrès tenu à Genève en 1908, par Arthur de Claparède*, 1 vol. in-8°, Genève 1909.

(Dons des auteurs).

La parole est donnée à M. GARDIER, trésorier, pour l'exposé du compte-rendu financier de 1909.

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année.	1.787 98
Intérêts des fonds placés.	57 80
Cotisations des membres actifs.	1.349 45
Abonnements à la <i>Revue savoisienne</i>	297 70
Publicité-annonces dans la <i>Revue</i>	60 »
Produit de ventes.	31 30
Profits divers.	8 25
Fondation Andrevetan :	
Concours de poésie 1908	400 »
Concours Beaux-Arts 1909.	400 »
Plaque commémorative à E. Guinier (parts du Syndicat d'Initiative et de la Société des Amis des Arbres)	37 15
TOTAL DES RECETTES	<u>4.429 63</u>

B) DÉPENSES.

Service de la <i>Revue</i> (factures Abry)	1.252 80
Clichés	9 75
Archives.	25 55
Bibliothèque (assurance, abonnement, reliure et achats) . . .	80 50
Imprévu (fournitures de bureau, rayonnages, cartons, chemises et divers)	130 50
Frais de recouvrements	35 95
Correspondance du Bureau pour la <i>Revue</i>	26 35
Jardin alpin	20 95
Folklore (impression du sommaire et frais d'envoi)	71 15
Boutae (impression de l'ouvrage sur la ville romaine des Fins 220 fr. 85 et clichés 117 fr.)	337 85
Fête du Cinquantenaire de la <i>Revue savoisienne</i>	165 80
Fondation Andrevetan :	
Prix du concours de poésie 1908.	402 50
Prix du Concours des Beaux-Arts 1909.	401 75
Souscription au monument Descostes	25 35
id. id. Curtat.	10 »
Plaque commémorative à E. Guinier.	55 75
	<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES	3.052 50
	<hr/>
RECETTES	4.429 63
DÉPENSES	3.052 50
	<hr/>
EN CAISSE au 12 janvier 1910.	1.377 13
	<hr/>
Livrets de caisse d'épargne	1.317 30
Numéraire.	59 83
	<hr/>
TOTAL ÉGAL à l'encaisse.	1.377 13

On remarquera que le nombre des feuilles publiées dans la *Revue* en 1909, est supérieur à celui du volume de la *Revue* de 1908, et que, malgré cela, les dépenses sur ce chapitre en 1909 sont inférieures à celles de l'année 1908.

Cette anomalie s'explique par l'offre gracieuse de prise en charge personnelle de trois feuilles de texte, par MM. Buttin, Miquet et Servettaz, pour leurs publications. De plus, une feuille est consacrée aux compte-rendus de la fête du Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*. Cette dépense figure au chapitre qui lui a été affecté.

De nombreux aménagements d'installation continueront à être apportés en 1910 à la Bibliothèque, notamment pour le classement des revues et autres ouvrages venant sans cesse grossir le fonds de la Société. En outre, l'intéressant travail en voie de publication sur Boutae, l'ancienne ville romaine des Fins, ne sera pas sans exiger aussi un surcroît de dépenses

en 1910. Néanmoins, la situation financière de la Société restera satisfaisante, le nombre de nos adhérents augmentant chaque année; indice de progrès et de prospérité.

Les comptes de gestion sont approuvés. En présence de cette situation florissante, le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Société à son dévoué trésorier.

M. GARDIER, trésorier, soumet à l'Assemblée la proposition suivante :

Beaucoup de grandes Sociétés savantes, surtout celles reconnues d'utilité publique, ont coutume de désigner chaque année deux membres choisis en dehors du Bureau, qui, sous le titre de Commission de comptabilité sont chargés d'effectuer la vérification de la gestion financière et d'apposer leur visa à la suite du compte-rendu de la situation de chaque exercice annuel. La Florimontane verrait-elle un inconvénient à se conformer à cet usage et à prendre cette mesure en vue de la décharge du trésorier vis-à-vis de la Société ?

La proposition de M. GARDIER est acceptée et MM. BERNARD et BONALD sont élus membres de la Commission de comptabilité.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. DÉSORMAUX, rapporteur du Concours de poésie pour 1909. M. BUTTIN lit ensuite son rapport sur les pièces en patois savoyard.

Les conclusions du Jury sont adoptées à l'unanimité et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Poésies en patois savoyard : 1^{er} prix, 50 fr. (n° 19), M. Alfred Desservetaz, d'Annecy.

Mention honorable (n° 14), M. Just Songeon, d'Annemasse.

Poésie française : Pas de premier prix.

2^e prix, 60 fr. (n° 20) : Mlle Léonie Gardon, de Nice.

3^e prix, ex-æquo, 30 fr. chacun : (n° 24) M. Alphonse Bonhomme, de Vienne ; (n° 4) Mme J. Carrier-Boissard, de Lyon ; (n° 9) M. Albert Mathieu, de Besançon.

Mentions honorables : (n° 25) MM. E. Hinot, d'Annecy et (n° 1) Ludovic Loubon, de Cambremer (Calvados).

Les pouvoirs du Comité pour l'année 1909 étant expirés, M. BUTTIN cède le fauteuil à M. MARTEAUX, président honoraire, qui va procéder aux opérations du scrutin pour le renouvellement du Bureau.

Le président honoraire est heureux de cette circonstance qui lui permet de remercier, au nom de la Société Florimontane, le Comité sortant de l'activité qu'il a déployée et du souci

constant qu'il a eu de continuer à maintenir la *Revue Savoisienne* au premier plan des publications régionales et à lui conserver le rang très honorable qu'elle occupe parmi les Revues savantes de France.

Il est ensuite procédé au vote.

A la suite du dépouillement du scrutin, le même bureau est réélu.

M. MARTEAUX cède la présidence à M. Ch. BUTTIN, qui remercie au nom du Comité l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui renouveler, et donne lecture du projet de budget pour 1910 établi par le Comité.

RECETTES	En caisse	1.377 13
	Intérêts	55 »
	Cotisations	1.292 »
	Abonnements	260 »
	Publicité et Profits divers	50 »
	Vente de volumes de la <i>Revue</i> et divers	35 »
	TOTAL	<u>3.069 13</u>
DÉPENSES	Service de la <i>Revue</i>	1.200 »
	Clichés pour la <i>Revue</i>	40 »
	Archives	20 »
	Bibliothèque (abonnements, achat de livres, reliure et divers)	80 »
	Correspondance et frais de bureau	30 »
	Frais de recouvrements	40 »
	Jardin alpin	20 »
	Matériel	90 »
	Souscriptions diverses	110 »
	Impression de l'ouvrage sur la ville romaine des Fins (2 ^e annuité)	350 »
Dépenses imprévues	80 »	
	TOTAL	<u>2.060 »</u>
	RECETTES	3.069 13
	DÉPENSES	2.060 »
	EXCÉDENT des Recettes	<u>1.009 13</u>

Article hors budget. — Legs Andrevetan pour les Cours annuels (pour mémoire) 600 »

Le Budget ainsi présenté pour 1910 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la

dernière réunion. MM. ORSIER, H. BLANC et LEHR sont proclamés membres actifs de la Société.

M. J. SERAND rappelle au souvenir de l'assemblée les noms des fondateurs de notre Société et de quelques bienfaiteurs, comme le D^r Andrevetan, Melville-Glover, qui par des dons importants en espèces ou en ouvrages, ont contribué à la prospérité de la Florimontane. Il serait de toute justice de faire figurer en tête de chaque volume annuel de la *Revue Savoisienne* les noms des fondateurs et des bienfaiteurs décédés. Ce témoignage de reconnaissance serait à l'avenir décerné dans l'assemblée générale annuelle, qui examinerait et discuterait les propositions exposées.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 février 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Despine, Dinjeon, Dumont, Gaillard, Gardier, Guerby, Lalanne, Le Roux, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

La Chiesa de S. Domenico in Torino, op. storico artistica pub. sotto il patronato dell. Soc. piemont. di archeol. e belle Arti. 1 v. 8°, Torino, 1909.

(Don de cette Société.)

O. C. REURE : *La vie et les œuvres de H. d'Urfé*, 1 v. 8°, Paris, 1910.

Notice des titres et travaux scientifiques de M. Arnold VAN GENNEP.

JOLANDA : *Il bardo della Savoia* (Amélie Gex). 1 broch. 8°, Lugano, 1909.

Joseph ORSIER : *La Moquerie savoyarde*, apologue en vers patois de la fin du XVI^e siècle et ses origines, 1 broch. 8°, Paris, Champion, 1910.

(Dons des auteurs.)

Louis ODIER : *Mémoire sur la vaccination*, 1 v. 8°, Genève 1804.

Indicateur du duché de Savoie, 1 yol. in-12, Chambéry, 1847.

(Don de M. Dussaix.)

Le BIBLIOTHÉCAIRE annonce que le *Mercur de France* fait échange désormais avec la *Revue savoissienne*.

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. DESSERTAZ, d'Annecy, par MM. NANCHE et BUTTIN.

M. MARTIN, professeur agrégé au Lycée, par MM. DÉSORMAUX et LE ROUX.

M. ABRY, imprimeur, par MM. BUTTIN et DÉSORMAUX.

M. NANCHE a retrouvé un document (Almanach Royal, par Laurent) indiquant que la loi sur l'Inspection du travail était appliquée sous l'ancien régime. Par exemple, en 1785, cette Inspection était assurée par 59 inspecteurs pour Paris et les Provinces. Actuellement pour plus de 4 millions de travailleurs se répartissant en 550.000 usines ou ateliers, l'Inspection du Travail compte 139 inspecteurs.

M. BUTTIN engage à rechercher si pareille chose avait lieu avant 1793 en Savoie, où existaient, comme en France des Corporations et des Jurandes.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

On a cherché quelle pouvait être l'étymologie du mot *Chautagne*, nom de ce pays de Savoie qui s'étend le long du Rhône et qui est célèbre par ses coteaux fertiles en vignes. On trouve, en 1287, la forme française *Choutaigne* (SHAG, XIV, p. 197) latinisée en *Choutagnia* au début du XIV^e siècle (id., IX, p. 227). Le Regeste genevois cite à la table la forme *Chostagnia*, malheureusement sans référence. Mais l'explication étymologique *Caldum stagnum* d'un curé de Ruffieux (J.-J. VERNIER, *Dictionn. topogr. de la Savoie*) prouve bien que le nom s'écrivait originellement avec une *s*. PINGON qualifie ce pays d'*æstivia regio*, ce qui prouve aussi que le nom de Chautagne éveillait dans l'esprit l'idée d'un terroir chaud. L'origine vraie serait donc le latin *caustus*, employé par Primasius au XI^e siècle et ayant formé plus tard avec le suffixe *ania* un nom de terroir sur le modèle de *Compania*, *Caustanea*, *Chostagne*, *Choutagne*, *Choutagne*, écrit *Chautagne*, c'est donc le pays brûlé. En Suisse, Choutagne est une localité du Grand-Sacconnex, près Genève (H. JACCARD : *Essai de toponymie*).

M. J. SERAND ajoute qu'un lieu dit de ce nom, très chaud en été, existe entre Chavoire et la pierre Margeria, sur la commune de Veyrier.

Au sujet de sa note publiée dans le 4^e fascicule de la *Revue savoissienne* de 1910, M. LETONNELIER fait remarquer qu'une faute d'impression s'est glissée dans le titre. Les lecteurs ont

d'ailleurs rectifié d'eux-mêmes. Il faut lire : *Sur le mariage de Louise de Savoie, fille du Comte Janus*, et non avec le comte Janus.

M. A. CROLARD lit une note accompagnée de diagrammes sur les inondations à Annecy.

M. J. SERAND ajoute la liste des crues relevées dans l'histoire depuis le XVI^e siècle.

Cette communication paraît dans le présent fascicule.

LE CONSERVATEUR DU MUSÉE annonce que M. CROLARD a fait transporter au Musée le produit des fouilles exécutées dans son champ aux Fins et qu'il a généreusement offert pour nos collections. Ces matériaux sont à l'étude et leur description paraîtra dans l'ouvrage en cours de publication sur l'ancienne ville gallo-romaine. La Société remercie chaleureusement notre collègue de sa libéralité.

M. CROLARD offre également au Musée une série (10 échantillons) des bois de Madagascar en coupes longitudinales et transversales, employés pour divers usages par les indigènes de ce pays.

En présentant l'ouvrage de M. Reure sur d'Urfé, M. DÉSORMAUX demande s'il ne serait pas possible d'obtenir en communication le ms. fonds français n° 12,486 de la Bib. nat. contenant, en rédaction originale et autographe, les 6 premiers livres de la *Savoysiade*. Il fait ressortir le puissant intérêt qu'il y aurait à faire copier cette œuvre d'un littérateur qui fut membre de l'Académie florimontane de 1606, en vue d'une étude littéraire et historique, et le cas échéant, d'une publication intégrale.

Cette proposition est adoptée et M. LE ROUX se charge de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique la communication de ce manuscrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents MM. Aussedat, Bernard, Buttin, A. Crolard, Désormaux, Gaillard, Gardier, Genevois, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Palmarès du Collège royal d'Annecy, 1838. (Don de M. L. Dépollier)
Eloge de Gabriel de Mortillet, suivi de la liste complète de ses publications. Allocution du D' Chervin à l'occasion de l'inauguration à Paris du monument commémoratif, et notice biographique par M. Nicole.

LE PRÉSIDENT rappelle le vœu émis l'année dernière par la Florimontane, de voir attribuer à une rue d'Annecy le nom du célèbre Maître de la Préhistoire, Gabriel de Mortillet, qui fut de 1854 à 1859, directeur de notre Musée. Ce désir est maintenant accompli. La Florimontane adresse ses plus vifs remerciements au Conseil et à la municipalité d'Annecy, qui ont tenu à honneur de perpétuer la mémoire de l'illustre savant, en décidant, dans une récente séance, de donner son nom à l'une des rues de la ville.

Il est proposé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. ABRY, DESSERTAZ et MARTIN sont proclamés membres de la Société.

MM. MARTEAUX et SERAND proposent la candidature de M. DUBETTIER, cleric d'avoué à Annecy.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance.

En réponse à la demande de communication du manuscrit de d'Urfé, la *Savoysiade*, conservé à la Bibliothèque nationale, M. le Ministre de l'Instruction publique exprime le regret de ne pouvoir accueillir favorablement cette demande : le manuscrit, étant entièrement autographe, ne peut être communiqué au dehors.

M. JACQUOT, préhistorien à Grenoble, à propos de la découverte de M. Bernus d'une pierre à cupules aux Aravis (*Rev. Sav.*, 1909, p. 265), revient sur la question de ces sculptures, en développant ses idées à ce sujet. Il indique les moyens de faire connaître et d'assurer la conservation de ces monuments.

M. FENOUILLET signale l'existence, sur l'arête rocheuse qui sépare Entrevernes de Lathuille, de deux blocs erratiques en grès brun-rougeâtre, analogues à certaines roches de la Tarentaise, d'environ deux mètres cubes. Notre collègue a relevé en outre une traînée de plus petits blocs, au nombre d'environ 500, semés à l'altitude de 350 à 1.000 mètres le long du versant ouest.

LE MÊME adresse la note suivante :

En m'occupant ces jours derniers, du folk-lore savoyard, j'ai eu le plaisir de trouver la véritable signification des mots : *liau bas!* ou *iau bas!* *por aria* qui reviennent à chaque couplet du célèbre chant pastoral suisse dit : *Ranz des Vaches*.

J'ai reconnu que ce refrain, sous sa tournure bizarre, et que personne ne comprend aujourd'hui, est tout simplement l'appel — déformé — que les bergers montagnards, en Savoie comme en Suisse, lancent dans leur patois à leurs vaches, vers le soir, pour les faire rentrer à l'étable ou au chalet.

Chacun sait qu'en patois savoyard et suisse-romand, l'équivalent du mot féminin français « étable » est le masculin *beu*, *bau*, *bou*, *bäö*, *bäöü*, selon la prononciation particulière des localités. De même l'article contracté français « au » (pour à le) se rend en patois par *u*, *eu*, *au* selon les lieux. D'autre part, le verbe *allins* et *allei* (allons) s'abrège souvent en *all*, principalement quand il est suivi d'un mot commençant par une voyelle. C'est de cette manière qu'on a :

En bas Faucigny et plaine du Genevois : *All u beu!* = Allons à l'étable !

Au pays de Gex : *All eu beu!* = Id.

Dans les Bauges : *All u bou!* = Id.

Dans la vallée de Thônes : *All u bau!* = Id.

En pays de Gavot (canton d'Evian) en { *All au bäö!* = Id.

Valais, montagnes de Vaud et Fribourg } et *All au bäöü* (ou *baw*) Id.

Dans les deux dernières prononciations, qui se confondent presque, *bä* est fort et long, tandis que *ö* comme *öu* final est très faible, et presque atone; de sorte qu'en lançant l'appel d'une voix chantante et traînante, comme cela se fait, ces *o* et *ou* faibles vont s'éteignant et ne s'entendent presque pas.

Eh ! bien, c'est ce *bäö* ou *bäöü* que le ou les auteurs du *Ranz des Vaches* ont voulu reproduire ; seulement, étant peut-être étrangers et ne comprenant pas le sens de la phrase, et n'ayant entendu que ce *bä* prolongé en point d'orgue, ils l'ont seul noté ; ou bien, si le chant a été transcrit d'abord fidèlement, ces mots ont été défigurés dans la suite par les copistes (et aussi par les chanteurs) au point qu'ils sont devenus *liau-ba* et *iau-bas*, sorte de rébus qui semble vouloir dire *iaut-bas* (haut-bas) et a perdu toute signification. Quant à *por ariä* (pour traire) c'est du vrai patois employé tous les jours en pays de Gavot, Valais, Vaud et Gruyère.

Le sens que je viens de restituer aux mots *liau-bas* (allons ! à l'étable !) s'adapte parfaitement bien au surplus du refrain qu'ils accompagnent et aux couplets de la chanson qui roule en entier sur la vie des bergers. Cette fin du refrain dit :

<i>Veni totes</i>	Venez toutes
<i>Blantzès, neïres,</i>	Blanches, noires,
<i>Rodzès, mouteïles,</i>	Rouges et tachetées,
<i>Les sonnailleïres</i>	Les sonnaillères
<i>Vont les premeïres</i>	Vont les premières
<i>Les totes neïres</i>	Les toutes noires
<i>Vont les derreïres.</i>	Vont les dernières.

on reprend :

<i>Alli au baö ! alli au baö !</i>	A l'étable ! à l'étable !
<i>Por aria.</i>	Pour traire.

Cette défiguration n'a d'ailleurs rien d'étonnant : elle s'est produite chez

nous aussi bien qu'en Suisse, quoique d'une autre manière. Notre charmant écrivain savoyard Jacques Replat, passant un jour à La Clusaz, entendit les bergers lancer leur cri d'appel : *All' u bau! al' u bau!* Aussitôt il traduisit cet appel ainsi : *Au libot! libot!*¹. Cela ne vaut pas mieux que *liau-bas*, il me semble. Cependant, cette erreur a été répétée par plusieurs écrivains savoyards.

Quant au mot *ranz*, que Littré fait venir de l'allemand *ranz* = course, je crois plutôt que c'est, avec la prononciation propre aux pays de Vaud et Valais : *rantzè*, l'équivalent du patois savoyard *ranche*, rangée (en français local genevois *ranchée*), exprimant un ensemble de choses rangées en ligne, ici les vaches marchant les unes après les autres. Le chant tout entier est en patois ; il serait étonnant qu'on eut introduit dans le titre ce mot allemand, absolument inconnu dans notre patois.

M. DUSSAIX envoie le texte d'une délibération de la municipalité de Megève, du 6 nivôse an VI, concernant la réception faite à Chambéry au général Bonaparte, se rendant au Congrès de Rastadt, ainsi que la copie d'une chanson satirique, composée en 1800 par J.-N. Emonet, secrétaire de mairie à Megève.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'un article écrit par M. Garvard, membre correspondant, sur le récent ouvrage : *La Vie et les Œuvres d'H. d'Urfé*, par M. O. C. REURE. Cette note paraîtra dans la Bibliographie savoisienne.

L'Académie de Savoie communique le programme du Concours de poésie de 1910 (Fondation Guy). Le prix est de 600 fr. Les manuscrits devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie de Chambéry avant le 1^{er} juillet 1910. Chaque envoi devra contenir, en une ou plusieurs pièces, un minimum de cent vers.

M. LE ROUX annonce que, grâce à l'obligeante entremise de M. Emile Duparc, M. le comte Vialardi di Verrone a bien voulu offrir au Musée d'Annecy :

1^o le Diplôme de Comte de l'Empire décerné à Berthollet, par décret impérial de 1808, revêtu de la signature de Napoléon, contresigné par l'archi-chancelier d'empire, Cambacerès et le chancelier du Sénat, Laplace. Il y est fait mention des armoiries conférées au titre : *Quartier du Sénat, au 2^e de gueules à l'Ibis d'or, au 3^e de gueules au chien d'or triomphant, au 4^e d'azur à l'appareil chimique d'argent* et pour livrée, les couleurs : bleu, jaune et rouge.

2^o Diplôme de Pair de France, accordé à Berthollet en 1818 avec la signature du roi Louis XVIII, contresigné par le chancelier Pasquier et le ministre duc de Richelieu, attribuant au

1. JACQUES REPLAT : *Bois et Vallons*, page 241.

dignitaire les armoiries : *d'azur à un appareil chimique d'argent, parti de gueules à un Ibis d'or, coupé de gueules à un levrier rampant*. A ce document, est appendu le grand sceau de majesté en cire verte.

3° Diplôme de sociétaire *honoris causa*, décerné à Berthollet par le Collège royal des Médecins d'Edinburg.

La Société Florimontane adresse ses vifs remerciements au généreux donateur. En outre de l'intérêt présenté par les autographes dont elles sont revêtues, ces pièces constituent un document extrêmement précieux pour le Musée du pays natal de Berthollet.

M. DÉSORMAUX demande qu'à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes de Savoie, la Florimontane prenne l'initiative de dresser, de concert avec les Sociétés participantes, une liste des principales questions de tout ordre qu'il serait utile de traiter. Pareille liste, sans être exclusive, servirait d'indication. Chaque membre pourrait la compléter en exposant, comme précédemment, un sujet qu'il aurait choisi à son gré. Cette proposition est adoptée.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

Mornex, près Monnetier, se présente, en 1153, sous la forme *Maorne* (SHAG, XIV, p. 9). On peut lui comparer Mornay (S et L *Madornaco* en 750 (BERNARD et BRUEL : *Ch. de Cluny*, I, n° 768. La vraie forme ancienne est fournie par Mornex, près Lausanne, *Modernacum* en 720 (H. JACCARD : *Essai de toponymie*). *Modernus* est un adjectif qui apparaît seulement au v^e siècle dans Cassianus et qui est devenu propre. Les domaines ainsi appelés paraissent donc n'avoir été fondés qu'à cette époque ou postérieurement.

M. GARDIER offre à la Florimontane trois monnaies romaines recueillies dans le canal du Thiou, à Annecy, et un denier consulaire d'argent trouvé à Faverges.

Les premiers sont : un moyen bronze d'Auguste : Revers PROVIDENT, S. C (ti) frappée sous Tibère ; (Cohen n° 272) un petit bronze de Tibère : Revers, Autel ROM. ET AVG. frappée à Lyon en l'an 10 (Cohen n° 42) ; un grand bronze de Lucilla. Revers PIETAS S. C. (Cohen n° 70.)

Le denier de la République trouvé à Faverges près de Chambellon, fut frappé au nom du monétaire Hostilius en 46 av. J. C. année du triomphe de Jules César après la conquête de la Gaule¹. L'effigie est celle d'une femme, les cheveux dénoués,

1. DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire des Antiquités*, Art. Pallor, p. 294.

le visage empreint d'une douleur profonde. Certains auteurs, entre autres Eckel, ont cru y voir la représentation de la Pâleur, tandis que M. Babelon a démontré qu'on devait plutôt y reconnaître la personnification de la Gaule ¹, avec derrière, dans le champ, le carnix ou trompette gauloise. Au revers on lit : L. HOSTILIVS SASERNA... Diane appuyée sur une haste tenant un cerf courant par les cornes.

Cette pièce qui est d'ailleurs connue (le Musée en possède un autre exemplaire trouvé également dans le pays) est d'autre part intéressante par trois contremarques en creux : deux croissants au droit et F au revers.

M. SERAND a découvert dans les archives de la société le curieux document suivant : *Adresse du Conseil général provisoire de la commune d'Annecy, à la Convention nationale* :

« Citoyens législateurs,

Le Conseil général d'Annecy créé d'après le principe de l'égalité, se prosterne devant la majesté du peuple que vous représentez et dont vous soutenez et défendez les droits avec tant d'énergie et de vigueur : il vous présente sa soumission à la souveraineté du peuple et son adhésion à la République.

La Convention nationale, en déclarant que la Savoie fait partie intégrale de la République française, a fixé pour toujours le sort du peuple Allobroge et a posé la base éternelle de son bonheur ; en prononçant la peine de mort contre ceux qui oseraient proposer le démembrement d'une partie de la République, elle a rassuré les timides, désespéré les mal intentionnés et déjoué la politique perfide des cours.

Législateurs ! notre reconnaissance ne sera pas stérile, nous rassemblons tous nos moyens, toutes nos facultés et toutes nos forces, et nous allons, pour ainsi dire, les séparer de nous-mêmes pour les livrer et concentrer dans la République.

Déjà il nous tarde de voir les députés du département du Mont-Blanc siéger parmi vous et coopérer à l'achèvement de cette constitution qui doit être le signal de la liberté universelle ; sans doute ils n'ajouteront pas des lumières aux vôtres, mais vous leur trouverez des vertus ; déjà il nous tarde de voir des bataillons levés dans notre sein, marcher sur les traces des vainqueurs de Jemmapes. Nos citoyens s'empressent à l'envie de s'inscrire sur le registre que la nouvelle municipalité, à peine organisée, vient d'ouvrir pour la formation d'une garde nationale ; ils s'exercent tous les jours au maniement des armes et l'ardeur qui les anime est un heureux présage qu'ils combattront avec succès pour la liberté et qu'unis à leurs libérateurs ils cueilleront ensemble les lauriers de la victoire.

Et nous premiers magistrats du peuple, tandis que les armées de la République triompheront des ennemis du dehors et achèveront de les anéantir, nous veillerons au dedans, nous démasquerons les ennemis intérieurs, nous déconcerterons leurs projets patricides et nous les livrerons

1. BABELON : *Rev. Numismat.*, 1902, p. 10.

au glaive de la justice. Nous ne négligerons rien pour faire aimer les lois ; nous les faisons exécuter et nous périrons plutôt que de les voir impunément violées. Nous dirons sans cesse qu'il n'y a de vrai républicain que celui qui coucha sa tête sous le joug de la loi, parce qu'il a concouru à sa formation, et que son règne seul peut assurer la félicité publique.

Recevez, Législateurs, notre serment, que nous prononçons, de vivre libre, ou mourir, vivre républicain, ou mourir, vivre français, ou mourir.

Annecy ce 1^{er} janvier 1793, l'an 1^{er} de la République.

Les Magistrats provisoires de la municipalité de la commune d'Annecy. »

Cette copie sans signature fut probablement écrite par J.-F. Favre, député Allobroge.

M. CROLARD, donne connaissance d'un rapport qu'il a lu devant la Chambre de Commerce d'Annecy, sur le *Projet de transfert d'énergie électrique du Rhône à Paris, au moyen d'une usine hydro-électrique à installer près de Génissiat (Ain), avec aménagement du Haut-Rhône pour la navigation internationale*, présenté par MM. Blondel, Harlé et Mahl.

Le double but du projet est nettement indiqué :

1^o Utiliser l'énergie produite pour l'alimentation en force motrice de Paris et des régions traversées par les lignes.

2^o Rendre le haut Rhône navigable dans la partie actuellement la moins accessible de son cours, c'est-à-dire entre Génissiat et la frontière suisse et ultérieurement entre Génissiat et Chancy.

C'est surtout au point de vue des intérêts de la navigation intérieure et du commerce en France qu'il vous est demandé de vouloir bien examiner le projet.

Avant d'aborder ce point spécial, je suis persuadé qu'un exposé du projet d'ensemble malgré la brièveté que le temps m'impose vous intéressera beaucoup.

Le projet qui nous occupe n'est pas celui qui a été étudié en premier lieu par MM. Blondel, Harlé et Mahl. Dans ce premier projet, le Rhône était dérivé en partant d'un barrage de faible hauteur par un canal de plusieurs kilomètres avec tunnels, l'usine était établie à Monthoux, donc sur la rive Haute-Savoie. Cette usine était toute entière projetée dans le rocher sur le type des usines américaines (Niagara et Snoqualmie Falls.) (f^o 24) ¹.

Le deuxième projet comporte au contraire un très haut barrage (toute la hauteur de la chute) et pas de canal de déri-

1. Ces numéros correspondent à la pagination du Mémoire de MM. Blondel, Harlé et Mahl.

vation, l'usine étant installée au pied même du barrage (1^{re} page).

Pour fixer les idées, je dois faire ici l'énumération des chutes successives sur le Rhône entre Genève et Génissiat. (Voir le tableau de M. de la Brosse, page 2 de sa conférence sur *l'aménagement de l'énergie du haut Rhône en vue de l'alimentation de Paris* ².)

A signaler, au point de vue administratif, les importantes questions à résoudre pour écarter les demandes précédentes de concessions et pour fixer les conditions de révocation données à l'usine de Bellegarde en 1871. Cette usine disparaît en effet dans le projet, le niveau de la retenue se poursuivant depuis Génissiat jusqu'à la frontière suisse — la plaine de Colligny sera inondée et des maisons d'Arlod et d'Essertoux seront submergées, la route de Bellegarde à Genève et le chemin de fer ne seront pas compromis par la retenue et les consolidations utiles seront faites (f^o 43). — Le bief aura 22 kilomètres de longueur et constituera une réserve d'eau des plus favorables à la marche par écluse que comporte au plus haut degré la distribution d'énergie électrique. La hauteur de la chute sera de 69 mètres en basses eaux et de 67 mètres en hautes eaux. D'après le régime connu pour 12 années le débit par le réservoir de Génissiat aurait été au minimum de 120 mètres cubes, ce qui fait qu'aux basses eaux on peut compter sur une puissance d'au moins 59.000 kilowats, puissance qui évidemment ne sera pas employée uniformément pendant les 24 heures puisque le réservoir permet de la répartir comme les besoins à satisfaire l'exigent. On pourrait avoir par exemple 30.000 kilowats pendant 12 heures, 60.000 pendant 8 heures et 150.000 pendant 2 heures, de façon à franchir la pointe quotidienne. — On voit toute l'élasticité que donne le réservoir à l'installation.

L'usine comporterait 24 groupes de 10.000 kilowats soit 325.000 chevaux. Tel est, dit M. de la Brosse, l'ordre de grandeur de l'énergie qui s'offre à nous à Génissiat. On en appréciera l'importance si l'on réfléchit à ce qu'il faut brûler de charbon pour obtenir cette quantité d'énergie dans l'année, 1.300.000 à 1.800.000 tonnes, suivant le rendement adopté pour le charbon. On peut donc dire que l'aménagement de la chute du Rhône à Génissiat équivaldra à la découverte d'une

2. R. DE LA BROSSÉ. Assoc. franç. pour l'avancement des Sciences, Congrès de Clermont-Ferrand, 1908.

mine de houille produisant 1.500.000 tonnes par an soit la moitié de la production du bassin d'Anzin.

Jusqu'à ce jour, cette énorme richesse est demeurée inexploitée. Dans l'intérêt général, on ne peut que souhaiter sa prompte mise en valeur.

Pour compléter la description de la station hydro-électrique, j'ajouterai qu'à côté de l'usine productive d'énergie, il y aura l'usine transformatrice pourvue de groupes transformateurs où la tension sera portée à 120.000 volts entre fils.

Deux lignes principales de transports se dirigeront sur Paris et des dispositifs seront appropriés pour la livraison de l'énergie nécessaire aux régions voisines du barrage ainsi que sur le parcours entre Bellegarde et Paris.

J'arrive maintenant à l'aperçu relatif à la navigation, aperçu qui, comme je vous le disais au début, est spécialement signalé à votre attention.

Il est certain d'abord que le réservoir constituera un bief navigable magnifique, long de 22 kilomètres précisément dans la zone qui a opposé jusqu'ici les obstacles les plus infranchissables à tout essai de navigation (Perte du Rhône à Bellegarde).

Le projet réserve les emplacements nécessaires pour l'établissement d'un ascenseur à bateaux au pied du barrage (f° 36) et ouvre ainsi des aperçus extrêmement dignes d'attention sur la création d'une grande voie navigable reliant le Rhône au Rhin par Lyon et Genève.

A signaler dans le mémoire du projet l'étude sur l'établissement d'une voie navigable entre le lac du Bourget, Genève et Soleure, avec les chapitres suivants :

Navigation entre Lyon et le Bourget.

Navigation de Yenne à Chanaz et Anglefort.

Franchissement du grand barrage de Génissiat (2 types d'ascenseurs étudiés, le type funiculaire de Leslie et le type Oëlhafen et Löhle dans lequel le sas est soutenu par un charriot porté par des galets mus électriquement.

Navigation de Génissiat à Chancy.

Utilisation de la perte du Rhône entre la frontière et Genève (trois biefs).

Pénétration des bateaux dans le Léman.

Traversée du lac de Genève.

Voie de jonction entre les lacs de Genève et de Neuchâtel.

Raccordement entre le lac de Neuchâtel et le Rhin.

Quant au mode de traction, il pourrait être celui usuel ou éventuellement électrique. On pourrait organiser un service de remorqueurs sur le lac et sur les parties du Rhône où ce système serait plus économique que la traction sur les berges.

Pour régulariser le Rhône à l'aval de Génissiat en raison des emmagasinevements soit par le lac du Bourget, soit par un forage compensateur à Dorches.

Les barrages établis à la suite du barrage de Génissiat (Dorches, Corbonod, Charbonnière, Angletfort, Vions), pourraient être équipés en usines hydro-électriques et donner une puissance de 25.000 kilowats au maximum.

Au point de vue de l'intérêt général, il y a lieu de comparer ce projet de grande chute avec celui des chutes morcelées. Le mémoire montre que le morcellement des chutes n'est pas admissible au point de vue de la navigabilité du Rhône.

Suit la considération des intérêts régionaux en présence de l'intérêt général. Je citerai un passage bien typique (f° 67).

« Les habitants des deux départements simplement riverains, Ain et Haute-Savoie, où le Rhône n'est pas né et qu'il longe au fond de gorges profondes sans sortir jamais de son lit, n'en ont tiré jusqu'ici pendant des siècles aucun profit appréciable et ne peuvent prétendre à aucun droit préexistant sur ses eaux ; le Rhône, dès son entrée en France, constitue un bien national et on doit en utiliser la force motrice de la manière la plus utile pour l'intérêt général. »

Quant à l'intérêt général de la navigation du haut Rhône, il est bien supérieur aux intérêts régionaux.

Quelque idée qu'on se fasse de notre réseau de navigation intérieure, il est bien évident que le nœud gordien du problème consiste actuellement dans la mise en état de navigabilité du Rhône entre Marseille et Lyon. La navigation du haut Rhône est un complément extrêmement important de l'utilisation du Rhône inférieur.

L'établissement d'une liaison directe et relativement aisée par eau entre Lyon et Genève et ultérieurement Neufchâtel et Bâle, aura pour effet de faire rentrer dans la zone d'influence économique non seulement de Lyon mais de Marseille, toute une région importante de l'Europe centrale dans laquelle nos produits peuvent trouver d'importants débouchés, en même temps que nos bateaux pourront s'y procurer le fret de retour nécessaire sous forme de matière pondéreuse dont Marseille a grand besoin.

On sait que la Suisse et plus généralement les pays du centre de l'Europe qui avoisinent le lac de Constance sont des régions de faible production agricole, présentant de grands besoins alimentaires et qui n'ont pas jusqu'ici de communication directe par eau avec les grandes voies navigables. Les transports par eau rendus économiques, permettraient d'y transporter dans de bonnes conditions les vins et les produits agricoles de notre riche région de l'Est et du Sud de la France, ainsi que les produits de l'Algérie et de la Tunisie.

La Chambre de Commerce de Genève a pris le plus vif intérêt à cette entreprise du « Rhône navigable ». Les Chambres de Commerce d'Alger, Toulon, Oran, Lyon, Marseille, Tunis, Vienne, Cette, Chambéry lui ont donné leur adhésion.

Je ne puis mieux terminer l'analyse du très intéressant projet de MM. Blondel, Harlé et Mahl, qu'en citant les observations de M. de la Brosse : « L'aménagement de la chute du Rhône dotera notre pays d'un superbe bief navigable entre Lyon et Genève, d'une richesse équivalente à la découverte d'un important bassin houiller jusqu'à présent inconnu. Il apportera à la capitale une puissance considérable de nature à donner à ses industries des facilités nouvelles et à améliorer ses services publics. A tous ces points de vue sa réalisation est désirable. »

A remarquer enfin que le prix de l'énergie demandée à la houille ne peut aller dans l'avenir qu'en augmentant, en raison de la main-d'œuvre dont le prix augmente sans cesse, tandis que l'énergie demandée à la houille blanche qui ne s'épuise pas et où la main-d'œuvre ne joue qu'un rôle infime, s'achemine vers la gratuité et ne coûtera presque plus rien lorsque les dépenses de premier établissement seront amorties. Il est donc d'une sage prévoyance d'en favoriser l'extension et de puiser dans ce réservoir providentiel qui se renouvelle indéfiniment et dont l'usage ne peut que devenir sans cesse moins coûteux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

CESSION DE CHATILLON ET DE SALLANCHES

à Jean de Châlon, seigneur d'Arles, par Humbert II, ancien Dauphin de Viennois

(25 OCTOBRE 1352)

Le dernier Dauphin Humbert II, qui céda sa province à la France par les traités de 1343¹ et de 1344², possédait les châteaux de Sallanches et de Chatillon, en Savoie. Quelques mois après sa nomination aux fonctions d'administrateur de l'église de Reims³, le 25 octobre 1352, il consentit à désigner Jean de Châlon, seigneur d'Arles, comme son héritier pour ces deux châteaux. Il adressa ce jour-là, de Paris, une lettre aux châtelains de ces deux localités pour leur faire connaître sa décision. Il déclarait dans cet acte qu'il agissait conformément aux conventions passées par lui avec feu Beatrix de Viennois, la mère de Jean de Châlon.

Guillaume de Compains, châtelain de Chatillon, à la réception de cette missive, jura d'observer les ordres d'Humbert II et fit connaître solennellement les intentions de son suzerain, dans un acte du 28 novembre 1352, écrit au château de Thorens, dont il était le seigneur.

La lettre d'Humbert et celle de Guillaume de Compains furent vidimées toutes les deux, le 6 septembre 1355, par Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris. Quelques mois auparavant, Humbert était mort à Clermont (le 22 mai).

Nous publions ci-après ces trois actes dont nous avons trouvé le texte en faisant le catalogue de la collection Morin-Pons, léguée à la Bibliothèque de Lyon.

LOUIS CAILLET.

I.

1352, 28 novembre, château de Thorens 1. — **Acte par lequel Guillaume de Compains, châtelain de Chatillon en Faucigny, seigneur de Thorens, déclare avoir juré de rendre le château de Chatillon** 2 à **Jean de Châlon, seigneur d'Arles et de Cuiseaux** 3, à la mort de l'ancien Dauphin Humbert II, patriarche d'Alexandrie, et administrateur de l'église de Reims, conformément au texte d'une lettre de ce dernier aux châtelains de Chatillon et de Sallanches 4 en Faucigny, donnée à Paris, le 25 octobre 1352, dans la maison des Frères Prêcheurs. (Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.)

[*Sur parchemin*].

Noverint universi quod ego Guillelmus de Compains, castellanus per-

1. Le 13 avril 1343. Il était né en 1313, et était Dauphin depuis 1333.

2. Le 16 juillet 1344.

3. C'est le 30 avril 1352 qu'il fut nommé.

En 1345, il s'était croisé. Il entra chez les Dominicains de Lyon, le 17 juillet 1349, fut ordonné prêtre à Avignon, le 25 décembre 1350, et fut nommé patriarche d'Alexandrie, le 1^{er} janvier 1351. Le 25 janvier 1355, il fut élu évêque de Paris.

petuus Castri Castellionis, in terra Foucigniacy, Dalphinatus Viennensis, dominus de Torent, || miles, vidi et recepi litteras nobilis et potentis viri domini patriarche Alexandrensis, administratoris perpetui ecclesie Remensis, ac antiquioris Dalphini Viennensis ||, pro parte nobilis et potentis viri domini Johannis de Cabilone, domini de Arlato et de Cussello, die penultima novembris, anno Domini millesimo ccc^o lii^o, michi presentatas, || seriem que sequitur, continentes : *Humbertus, miseracione divina, patriarcha Alexandrensis, administrator perpetuus ecclesie Remensis et Dalphinus || antiquior Viennensis, castellanis nostris castrorum Castellionis et Salanchie, in terra Foucignyaci, modernis et futuris, salutem. Cum, per certas convenciones || dudum initas et factas inter nos et carissimam amitam nostram, dominam Beatricem de Viennensi, defunctam, matrem carissimi fratris nostri domini Johannis de || Cabilone, domini de Arlato et de Cussello, dicta castra Castellionis et Salanchie, cum omnibus suis juribus et pertinenciis, post obitum nostrum, pertinere de || beant eidem fratri nostro de Arlato seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus, pleno jure, et virtute dictarum convencionnum, castellani dictorum || castrorum jurare debeant reddere dicta castra post dictum obitum nostrum dicto fratri nostro de Arlato seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus || et nulli alii, idcirco vobis et vestrum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, serie presentium, districte precipiendo, mandamus quatinus, si, visis instrumentis super bec comfectis || nostro que sigillo sigillatis, dicto fratri nostro domino de Arlato, quociens ab eo vel ejus certo mandato fueritis requisiti, faciatis et prestetis juramentum || antedictum, prout in ipsis instrumentis videbitis plenius contineri. Datum Parisius, in domo fratrum predicatorum, sub sigillo nostro secreto, die xxv mensis || octobris, anno Domini millesimo ccc^o quinquagesimo secundo, virtute quarum litterarum, et instrumentorum predictorum michi etiam, pro parte dicti domini exhibitorum ⁵, ego Guillelmus supradictus promisi et in fidelitate mea juravi dicto domino de || Arlato, tanquam vero proprietario et possessori, tenere, custodire et fideliter gubernare castrum Castellionis supradictum et iddem reddere dicto domino de || Arlato vel ejus certo mandato, si et quandocunque dictum dominum patriarcham contingerit decedere ab humanis, incontinenti et sine difficultate qua || cunque, formam mandati in dictis litteris contenti, quantum in me est, totaliter adimplebo ; propter hoc tamen, juri meo castellanie nullatenus intendo || derogare ; in quorum omnium testimonium, sigillum meum presentibus litteris sigillum meum ⁶ apposui. Datum in dicto castro de Torent, anno et || die supradictis.*

(*Au dos*) : Anno lii^o, xxv octobris. || Juramentum domini G. de Compois || .

1. Thorens-Sales (Haute-Savoie. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Annecy).
2. Chatillon (Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses).
3. Sans doute Cuiseaux (Saône-et-Loire. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louhans).
4. Sallanches (Haute-Savoie. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bonneville).
5. Ajouté à la fin, suivi de cette mention. *Datum ut supra*.
6. On remarquera que *sigillum meum* est répété deux fois.

II.

1355, dimanche 6 septembre, Paris. — Lettres patentes de Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris, vidimant une lettre d'Humbert II, patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'église de Reims, Dauphin de Viennois, aux châtelains des châteaux de Chatillon et de Sallanches en Faucigny, leur prescrivant de jurer de céder à sa mort à Jean de Châlon (seigneur d'Arles et de Guiteaux), Chatillon et Sallanches, conformément aux conventions passées entre lui et Béatrice de Viennois, la mère de ce dernier. (Paris, 25 octobre 1352.)

[Sur parchemin].

A touz ceux qui ces presentes lettres verront, Guillaume Staise, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil ccc cinquante et cinq ||, le dymanche six jours du mois de septembre, vismes unes lettres saines et entieres en seel et en escripture seellée, si comme il apparoit, du seel du secret de feu || Monseigneur l'ancien Daulphin de Vienne, contenant ceste fourme : *Humbertus, miseracione divina, patriarcha Alexandrensis, administrator perpetuus ecclesie Remensis et || Dalphinus antiquior Viennensis, castellanis nostris castrorum Castellionis et Salanchie, in terra Foucigniacy, modernis et futuris, salutem. Cum per certas conventiones dudum || inictas et factas inter nos et carissimam amictam nostram dominam Beatricem de Viennensi defunctam, matrem carissimi fratris nostri domini Jobannis de Cabilone, domini || de Arlato et de Cuisello, dicta castra Castellionis et Salanchie, cum omnibus suis juribus et pertinenciis, post obitum nostrum, pertinere debeant eidem fratri nostro domino de || Arlato seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus, pleno, jure et virtute dictarum conventionum, castellani dictorum castrorum jurare debeant reddere dicta castra post || dictum obitum nostrum dicto fratri nostro, domino de Arlato, seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus et non nulli alii, idcirco vobis et vestrum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, || serie presentium, districte precipiendo, mandamus quatinus, visis nostris super hec confectis nostroque sigillo sigillatis, dicto fratri nostro domino de Arlato, quociens ab eo vel || ejus certo mandato fueritis requisiti, faciatis et prestetis juramentum antedictum, prout in ipsis instrumentis videbitis plenius contineri. Datum Parisius, in domo fratrum predi || catorum, sub nostro sigillo ecreto, die xxv mensis octobris, anno Domini m^o ccc^m quinquagesimo secundo, — ainsi signées en la marge de dessus : per dominum Oresteum ¹ ||, presente domino Amblardo, domino Bellimontis ², milite et magistro Pphilippo Bruerie, camerario domini Rosselin, et nous, en cest transcript, avons mis le seel de la prevosté de || Paris, l'an et le jour dessus diz. Lavenant. ||*

(Sur le repli du parchemin :) Collacion est faite et par moy, P. de Montigny. ||

(Audos) : Mandamentum domini Dalphini antiquioris || de juramento. || Anno lll^o. — xxv octobris, || G. ||

1. Il y a Oreteu, et une abréviation. Sans doute, pour Orestem.
2. Peut être Beaumont (H^o-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien.)

III.

1355, dimanche 6 septembre, Paris. — **Lettres patentes de Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris, vidimant un acte, fait à Thorens, le 28 novembre 1352, par lequel Guillaume de Compains, châtelain de Chatillon en Faucigny, seigneur de Thorens, déclarait avoir juré de rendre le château de Chatillon à Jean de Châlon, seigneur d'Arles et de Cuiseaux, à la mort de l'ancien Dauphin Humbert II, conformément au texte d'une lettre de ce dernier aux châtelains de Chatillon et de Sallanches en Faucigny, donnée à Paris, le 25 octobre 1352, dans la maison des Frères Prêcheurs.** (Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de chartes léguée par M Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.)

[*Sur parchemin. — La pièce a dû être scellée sur double queue. Les trois pièces sont réunies par une petite bande de parchemin*]

A touz ceux qui ces presentes lettres verront, Guillaume Staise, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil ccc cinquante || et cinq, le dymanche six jours du mois de septembre, veismes unes lettres saines et entieres, seellées, si comme il apparoit, du seel de noble homme Monseigneur || Guillaume de Compains, sire de Torent, contenant la fourme qui s'ensuit : *Noverint universi quod ego Guil. Ielmus de Compains, castellanus perpetuus ca || stri Castellionis, in terra Foucigniacy, Dalphinatus Viennensis, dominus de Torent, miles, vidi et recepi litteras nobilis et potentis viri domini patriarche Alexan || drini, administratoris perpetui ecclesie Remensis ac antiquioris Dalphini Viennensis, pro parte nobilis et potentis viri domini Jobannis de Cabilone, domini || de Arlato et de Cuissello, die penultima novembris, anno Domini millesimo ccc^{mo} quinquagesimo secundo michi presentatas, seriem que sequitur || continentis* : HUBERTUS, MISERACIONE DIVINA, PATRIARCHA ALEXANDRENSIS, ADMINISTRATOR PERPETUUS ECCLESIE REMENSIS ET DALPHINUS VIENNENSIS ANTIQUIOR, CASTELLANIS || NOSTRIS CASTRORUM CASTELLIONIS ET SALANCHIE, IN TERRA FOUCIGNIACY, MODERNIS ET FUTURIS, SALUTEM. CUM PER CERTAS CONVENCIONES DUDUM INITAS ET || FACTAS INTER NOS ET CARISSIMAM AMICTAM NOSTRAM, DOMINAM BEATRICEM DE VIENNENSI, DEFFUNCTAM, MATREM CARISSIMI FRATRIS NOSTRI DOMINI JOHANNIS DE CABILONE, DOMINI || DE ARLATO ET DE CUSSELLO, DICTA CASTRA CASTELLIONIS ET SALANCHIE CUM OMNIBUS SUIS JURIBUS ET PERTINENCIIS POST OBITUM NOSTRUM PERTINERE DEBEANT EIDEM FRATRI || NOSTRO DOMINO DE ARLATO SEU SUCCESSORIBUS SUIS AUT AB EO CAUSAM HABENTIBUS PLENO JURE ET VIRTUTE DICTARUM CONVENCIONUM, CASTELLANI DICTORUM CASTRORUM, JU || RARE DEBEANT REDDERE DICTA CASTRA POST DICTUM OBITUM NOSTRUM DICTO FRATRI NOSTRO DOMINO DE ARLATO SEU SUCCESSORIBUS SUIS AUT AB EO CAUSAM HABENTIBUS ET NULLI || ALII, IDCIRCO VOBIS ET VESTRUM CUILIBET, PROUT AD EUM PERTINUERIT, SERIE PRESENCIUM, DISTRICTE PRECIPIENDO, MANDAMUS QUATINUS SI, VISIS INSTRUMENTIS SUPER HOC || CONFECTIS NOSTRISQUE SIGILLO SIGILLATIS, DICTO FRATRI NOSTRO DOMINO DE ARLATO, QUOCIENS AB EO VEL EJUS CERTO MANDATO FUERITIS REQUISITI, FACIATIS ET PRESTETIS || JURAMENTUM ANTEDICTUM, PROUT IN IPSIS INSTRUMENTIS VIDEBITIS PLENIUS CONTINERI. DATUM PARISIUS, IN DOMO FRATRUM PREDICATORUM, SUB SIGILLO NOSTRO SECRETO, DIE || XXV MENSIS OCTOBRIS, ANNO DOMINI MILLESIMO CCC^{mo} QUINQUAGESIMO SECUNDO,

— *virtute quarum litterarum* ¹, ego Guillelmus supradictus promisi et, in fidelitate || mea, juravi dicto domino de Arlato, tamquam vero proprietario et possessori, tenere, custodire et fideliter gubernare castrum Castellionis supradictum et idem || reddere dicto domino de Arlato vel ejus certo mandato, si et quodocunque dictum dominum patriarcham contingerit decedere ab humanis, incontinenti et, sine difficul || tate quacunq[ue], formam mandati in dictis litteris contenti, quantum in me est, totaliter adimplebo ; propter hoc tamen ², juri meo castellanie nullatenus intendo || derogare ; in quorum omnium testimonium, sigillum meum presentibus litteris sigillum meum ³ apposui.

Datum in dicto castro de Torent, anno et die || supradictis ⁴ et instrumentorum predictorum michi eciam, pro parte dicti domini, exhibitorum. Datum ut supra, et nous, en cest transcript, avons || mis le seel de la presvoté de Paris, l'an et le jour dessus diz.

LAVENANT.

(Sur le repli) : Collacion est faite a et par moy P. de Montigny.

(Au dos) : Ano lⁱⁱⁱ°, penultima novembris. || S[acr]o[ment]a ⁵ domini Dalphini. || Copie d'un mandement de faire || le sayrement par le chastellain || de Chastellun et de Salianches. || Dalphino. || Juramentum domini de Compoys || . Septime. || XLVII. || G.

¹ et ⁴. Le passage *et instrumentorum*... qui devrait être après *virtute quarum litterarum* a été copié servilement sur la pièce, n° 1.

². « Bien qu'il y ait *tm* et une abréviation horizontale, il est visible qu'il faut *tamen* et non *tantum*, car dans le 1^{er} document, il y a hoc *tn*, ce qui est l'abréviation classique de hoc tamen.

³. Cf. pièce n° 1,

⁵. Sans doute pour *Sacramenta*. Il semble qu'il y ait *Soa* (peut-être *somata*, pour *summata*) et non *Saa*.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS fixés en France avant 1860

(Suite.)

Au moment de livrer cet article à l'impression, j'apprends que M. J.-H. Marullaz, officier d'administration de 1^{re} classe à Dijon, natif de Morzine, est sur le point de publier, avec la collaboration de son frère, M. l'Abbé F. Marullaz, professeur, une biographie du général J.-F. Marulaz, « pour lancer, à la veille du cinquantenaire de l'annexion, le projet d'une plaque commémorative de ce général à Morzine, en même temps qu'on élèverait une autre plaque à la mémoire des enfants de cette commune morts pour la France en 1870 ». Il m'est agréable d'annoncer cette publication, d'autant plus que M. l'Abbé Marullaz m'a fourni plusieurs renseignements sur le capitaine François Marulaz, tué à Golymin, et sur sa descendance, dont je ne m'étais pas préoccupé dans le principe.

CLAUDE-FRANÇOIS, fils de Claudy et de Pernelle Grivel, né à Morzine le 20 février 1696; marchand et bourgeois de Germersheim (Palatinat); époux de Marguerite Zigler; mort avant 1764.
Par acte du 20 octobre 1738, M^{re} Haxo et Drouineau, notaires à Colmar, il vendit ses droits maternels à son frère Pierre et à ses sœurs Marie et Françoise.

FRANÇOIS-CLAUDE *Marula* *, né à Germersheim le 2 février 1740, marié le 17 mai 1764 à Sarralbe (Moselle),
avec D^{me} Marie-Barbe Schuler; capitaine au 8^e hussards, puis *maître de Sarralbe* (Moselle),
décédé à Sarralbe le 9 mars 1822.
SUSANNE ELISABETH, née à Germersheim le 7 janvier 1745.

JACOB-FRANÇOIS C *, né à Zeiskam le 6 novembre 1769,
lieutenant général, baron de l'Empire,
marié le 19 février 1800, avec D^{me} Froidot Antoinette-Marguerite-Sophie,
née à Vesoul le 24 décembre 1779,
bataillon, tué à Wagram.
Décédé le 10 juin 1842 au château de Filain (Haute-Saône).

LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE *Marulaz* (baron) C *, né à Vesoul le 15 août 1802,
général de division,
époux de D^{me} Descallier Marie-Thérèse-Manuelle,
marié le 17 avril 1834,
avec D^{me} Christophe Pauline-Rose-Hyacinthe-Marie,
décédé à Tarbes le 3 décembre 1888.

LOUIS-YVES G. O *, né à Vesoul le 15 août 1802,
général de division,
époux de D^{me} Descallier Marie-Thérèse-Manuelle,
décédé à Perpignan le 25 avril 1882.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-NAPO-LÉON O *, né à Besançon le 5 avril 1811,
chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval,
décédé en activité le 1^{er} avril 1870,
époux de D^{me} Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

François-Claude Marulaz, le premier soldat de cette famille qui a acquis une si grande illustration dans la carrière des armes, entra au service comme hussard au régiment de Nassau, le 15 juin 1758. Onze ans plus tard, il était encore simple hussard ; il passa comme brigadier dans le régiment d'Esterhazy le 29 septembre 1769 ; devint maréchal des logis au 3^e hussards en 1771, fourrier en 1772, maréchal des logis chef le 1^{er} juillet 1776 et fut classé dans les vétérans le 6 janvier 1785. Au cours des campagnes de Hanovre, de 1758 à 1762, il avait reçu 3 coups de feu : l'un au poignet droit, qui lui avait fracassé plusieurs doigts, un autre qui lui avait traversé le bras droit, et le troisième qui lui avait cassé trois côtes. Malgré ces blessures, il n'hésita pas à répondre à l'appel de la patrie en danger (il était devenu Français par son mariage avec M^{lle} Marie-Barbe Schuler, de Sarralbe (Moselle) et s'était fixé dans cette ville). Il fut nommé capitaine au 8^e hussards, le 1^{er} octobre 1792, fit les campagnes du Rhin en 1792-1794, et continua de servir dans son grade jusqu'au 24 novembre 1803, date de sa mise à la retraite pour infirmités résultant de ses blessures et d'une hernie. Il obtint une pension de 1,356 francs, qui fut supprimée en 1815, comme celles de tous les militaires nés à l'étranger ; mais cette pension fut rétablie sur la réclamation de l'intéressé, qui, rappelant justement ses titres, exposa : « qu'il avait été revêtu par deux fois de la charge de maire de Sarralbe, charge dont il s'était finalement démis par rapport à son grand âge ; — que ses enfants avaient servi la France avec distinction, et qu'il avait à déplorer la mort d'un fils et d'un gendre morts au champ d'honneur, le premier avec le grade de capitaine, le second avec celui de chef d'escadron. » Il ajoutait que son fils aîné « servait encore le prince et la patrie avec le grade de lieutenant-général ».

Incorporé comme enfant de troupe au régiment de son père (3^e hussards) à l'âge de neuf ans, le 16 septembre 1778, *Jacob-François Marulaz* devint hussard le 1^{er} novembre 1784, brigadier-fourrier le 1^{er} janvier 1791, maréchal des logis le 23 juin 1792 et lieutenant dans le corps des éclaireurs, devenu 8^e hussards, le 1^{er} octobre 1792, le jour même où son père était nommé capitaine au même régiment.

Dès lors, il franchit tous les grades avec rapidité : capitaine le 1^{er} mars 1793, chef d'escadron le 7 mai 1794, chef de brigade le 23 décembre 1798, général de brigade le 6 mars 1805, général de division le 12 juillet 1809, inspecteur général de cavalerie

le 20 juin 1814. Si précipitées que paraissent, au premier abord, quelques-unes de ces nominations, elles sont justifiées par des actes d'héroïsme sans cesse renouvelés.

Actions d'éclat : en août 1793, il fait mettre bas les armes aux insurgés vendéens réfugiés dans Pontorson. En septembre, il pénètre de vive force dans Laval et force les Vendéens à l'évacuer. En vendémiaire an II, il contribue puissamment à la défaite des Chouans, à Angers. Le 27 fructidor an II, à Boxtel, à la tête de 30 hussards seulement, il fait mettre bas les armes à deux bataillons hessois, forts de 1.500 hommes. Cette action hardie motiva, dans la séance du 2^e jour complémentaire suivant, le décret de la Convention nationale qui prescrivait l'inscription, dans son bulletin, des noms de ces trente braves. Le 1^{er} brumaire an III, il s'empare d'Oppenheim. Le 12 ventôse an V, il entre dans Berne, à la tête de son régiment. Il fait des prodiges de valeur à Zurich, le 16 et le 20 prairial an VII. Le 13 floréal an VIII, à Stockach, après plusieurs charges brillantes, il fait plus de 2.000 prisonniers et s'empare de magasins immenses. Le 7 prairial an VIII, il enlève la formidable position de Landsberg et s'empare du pont du Lech. A la suite de ce fait d'armes, il reçoit un sabre d'honneur le 1^{er} germinal an IX. Il déploie une bravoure au-dessus de tout éloge devant Salzbourg, le 23 floréal an IX. Le 27 décembre 1806, près de Golymin, il enlève 27 pièces de canon, une grande quantité de caissons de bagages et 2.000 prisonniers. (C'est dans cette affaire qu'il eut la douleur de voir atteint mortellement par une balle son frère François, capitaine, qui lui servait d'aide de camp.)

Le 4 janvier 1807, il s'empare d'Ostrolenka et fait 200 prisonniers. Le 6 février 1807, en arrière d'Eylau, il charge les Russes avec vigueur, leur prend 3 pièces de canon et 700 prisonniers. Le 17 juin suivant, en avant de Labiau, il fait rendre les armes à un corps de 5.000 hommes. Les 21 et 22 avril 1809, à Mosburg, il fait 6.000 prisonniers. A Essling, le 22 mai 1809, il a deux chevaux tués sous lui. A Wagram, il enfonce trois carrés et enlève onze bouches à feu. En 1813-1814, avec de faibles ressources, il défend victorieusement Besançon contre les alliés.

Dix-neuf blessures, entre autres : coup de biscaien à la cuisse gauche, à Laval (1793) ; coup de sabre à la joue droite, au combat de Menin (11 floréal an II) ; criblé de blessures au combat de Brousbach (29 floréal an II) ; coup de feu au bras droit devant Huningue (3 frimaire an V) ; cinq coups de feu

dans la poitrine, le 7 prairial an VII, près de Zurich ; coup de baïonnette au genou droit, à Pulstusk, 26 décembre 1806 ; coup de feu à la cuisse droite, à Essling ; coup de feu à la jambe, à Wagram. En outre, au cours de ses exploits, ce sauteur intrépide avait eu 26 chevaux tués sous lui.

Décorations, distinctions : Compris comme commandeur dans la première promotion de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII ; oublié depuis. Créé baron de l'Empire le 7 décembre 1808. Chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Commandeur de l'ordre de Hesse-Darmstadt et de l'ordre militaire de Frédéric de Bade.

Malgré tant de titres et son mariage avec une Française, il fut obligé de se faire naturaliser le 17 septembre 1817.

Le général F.-J. Marulaz figure au premier rang des grands cavaliers de l'Empire. Né sur la terre allemande, le glorieux blessé d'Essling et de Wagram, le vainqueur d'Eylau et de Labiau ne peut pas être Allemand. Il n'a pas d'autre pays que celui de son grand-père, c'est-à-dire la Savoie, et la ville de Thonon s'honorerait en donnant le nom de cet illustre compatriote à une de ses rues.

Son fils aîné *Louis-François-Auguste*, entré à Saint-Cyr le 5 janvier 1822, fut nommé sous-lieutenant au 8^e de ligne le 1^{er} octobre 1823, lieutenant dans la garde royale en 1830, et capitaine en 1836. Détaché en mission en Belgique, en 1831, il fut ensuite professeur d'histoire et d'art militaire à Saint-Cyr, de 1836 à 1839. Il passa dans l'intendance militaire comme adjoint de 2^e classe le 20 octobre 1839 ; et fut successivement adjoint de 1^{re} classe en 1841, sous-intendant militaire de 2^e classe en 1847, à Cambrai, puis à Paris ; de 1^{re} classe en 1853 et intendant de la 11^e division militaire le 15 janvier 1861. Admis au cadre de réserve le 26 février 1863, il fut retraité le 4 novembre 1878.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 30 avril 1849 ; officier le 30 décembre 1857 ; commandeur le 12 août 1864, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

Ses notes le représentent comme « instruit, capable, ferme, rédigeant avec facilité et précision, mais apportant un peu de raideur dans ses relations de service ».

Louis-Yves, frère cadet du précédent, admis à Saint-Cyr en 1820, fut nommé sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1822, lieutenant le 11 août 1830 ; capitaine le 8 décembre 1833 ; commandant le 19 mars 1841 ; lieutenant-colonel le 8 novembre 1846, et

colonel du 20^e régiment d'infanterie le 21 février 1849. Promu général de brigade le 3 août 1851, trois mois avant le Deux décembre, il prêta son concours au coup d'Etat, et reçut en récompense le grade de commandeur de la Légion d'honneur le 12 décembre 1851 (il était officier de l'ordre depuis le 30 juin 1849). Général de division le 28 décembre 1855 ; grand-officier de la Légion d'honneur le 15 août 1860, il fut admis à la retraite le 21 juillet 1878. Il comptait alors 57 ans de services et 24 campagnes.

Son fils *Edmond*, licencié en droit, fut successivement conseiller de préfecture de la Vendée le 5 janvier 1861, de la Sarthe le 4 février 1865, du Pas-de-Calais le 4 novembre 1865, de la Somme le 31 décembre 1866, sous-préfet de Pontarlier le 11 décembre 1867, révoqué le 14 septembre 1870; réintégré comme sous préfet de Corte le 2 juin 1877 et définitivement remercié le 30 décembre 1877.

M. Henri-François-Joseph Marulaz entra à St-Cyr le 21 octobre 1873, en sortit sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1875 et fut successivement : lieutenant, le 10 juillet 1881, capitaine au 162^e de ligne le 13 juillet 1887, adjoint à l'intendance le 2 janvier 1889, sous-intendant militaire de 3^e classe le 29 décembre 1891, de 2^e classe le 5 avril 1900, et de 1^{re} classe le 23 juin 1907. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1895.

La veuve de M. Léon Marulaz a consacré sa vie à « l'Union des Femmes de France », Croix-Rouge française. Après avoir été longtemps secrétaire générale de cette Association, elle est entrée en 1906 dans le conseil d'administration et lui prête un concours des plus actifs. Elle a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique.

M^{lle} Anna Marulaz, née à Bitche le 21 août 1836, a été retraitée comme receveuse des postes et télégraphes à Mouzon (Ardennes); elle habite actuellement Saint-Menehould (Marne). Elle m'a fourni très aimablement plusieurs indications, dont je la remercie.

MARULLAZ

ANTOINE-FRANÇOIS, né à Morzine le 3 février 1724, fils de François Marullaz, marchand, domicilié à Colmar depuis 1746, et de Nathalie Marullaz; marchand à Colmar et bourgeois de cette ville; marié le 25 novembre 1766, avec D^{me} Anne-Marie Haffner, de Colmar.

FRANÇOIS-XAVIER *Marula*, né à Colmar le 13 mai 1777 ;
huissier à Oppenheim et plus tard avoué à Colmar; époux de D^{me} Elisabeth
Hoeffler, *aliàs* Loeffler.

FRANÇOIS-XAVIER,
né à Oppenheim
(Hesse)
le 4 juillet 1810,
supérieur
du grand séminaire
catholique
de Strasbourg,
puis *vicaire général*
et *chanoine*,
décédé
le 7 avril 1893.

FÉLIX-ACHILLE *, né à Colmar le 20 décembre 1818,
capitaine de gendarmerie de la compagnie
de l'Aisne, retraité en cette qualité le 1^{er} février 1872,
puis *commissaire de surveillance administrative*
des Chemins de fer, de 1875 à 1887.

FRANÇOIS-XAVIER, FÉLIX-ACHILLE, né à Reischoffen
né à Benfeld le 25 mars 1853,
le 25 décembre 1851 ancien élève de Saint-Cyr,
Docteur en médecine à Roanne,
(sans renseignements). époux de D^{me} Perrin Valentine-
Marie-Marguerite.

L'abbé Marula, ordonné prêtre en 1834, débuta comme professeur au petit séminaire de La Chapelle, dont il devint supérieur en 1845 ; mis plus tard à la tête du grand séminaire de Strasbourg, il occupa ce poste depuis le 10 novembre 1852 jusqu'au 27 juillet 1864. Il exerça pendant vingt ans les délicates fonctions de vicaire général de l'évêché (1864-1883) ; donna sa démission quand M^{sr} Stumpf succéda à M^{sr} Rœss et fut nommé chanoine le 27 mars 1883. Prêtre estimé et capable, il avait composé un ouvrage en trois volumes sur M^{sr} Rœss.

MÉRANDON

JOSEPH, fils de Philibert et de Maurise Ruffier, né à Champagny (Savoie),
le 18 février 1711 ; marchand mercier à Beaune (Côte-d'Or) ; marié
dans cette ville, paroisse S^t-Pierre, le 27 avril 1745, avec D^{me} Françoise Albrier,
fille de Barthélemy Albrier, marchand à Beaune (originaire des Chapelles).
A ce mariage figuraient comme témoins : Antoine, Michel et Jean-Baptiste
Mérandon, marchands demeurant à Beaune, frères de l'époux.
Huit enfants nés à Beaune, paroisse Saint-Pierre.

JOSEPH- PHILI- BERT 24 avril 1748	JEANNE, 11 juin 1749	CHAR- LES, 17 no- vembre 1750	PIERRE, 7 mai 1753	BAR- THÉLE- MY, 20 août 1754	JEAN-BAPTISTE, 10 octobre 1755, marchand à Autun, membre du tribu- nal de commerce du district d'Autun, époux de Reine Coquin.	GASPARD, né le 26 octobre 1756 ; <i>Administrateur du district</i> <i>d'Autun</i> ; marié le 26 février 1794, avec sa nièce Reine Mérandon ; mort à Paris, chef d'institution, le 10 juin 1810.	FRAN- ÇOISE, 5 mars 1758
					ALBERT-FORTUNÉ, né à Autun, le 6 frimaire an VII, propriétaire, marié à Saulieu, le 12 septembre 1820 avec D ^{me} Pernin Caroline, née à Saulieu, le 29 frimaire an VII.		
					ADRIEN-VICTOR *, né à Saulieu, le 20 mars 1830, <i>Conservateur des Forêts</i> , à Paris.		

Gaspard Mérandon, dans l'acte de naissance de son fils, est désigné comme propriétaire et professeur à l'école centrale du département de Saône-et Loire. Il s'établit plus tard à Paris, comme chef d'institution, et c'est là qu'il mourut.

Adrien-Victor entra à l'École forestière de Nancy en 1849 et fut successivement : garde général stagiaire le 23 octobre 1851, garde général le 4 mai 1853 ; sous-inspecteur le 25 mai 1861 ; inspecteur le 27 mai 1874 ; conservateur à Charleville le 19 octobre 1882 ; conservateur à Paris le 20 avril 1886. Admis à faire valoir ses droits à la retraite par décret du 15 avril 1890, il quitta ses fonctions le 19 mai suivant.

MERMOUD

JOSEPH-MARIE, fils de Joseph-Marie et de Marguerite Bouvard, né aux Contamines (Haute-Savoie) le 14 février 1804 ; facteur des Messageries générales à Châlons-sur-Marne ; marié dans cette ville, le 28 juillet 1829, avec D^{lle} Gertrude Marthé.

JOSEPH-ALEXANDRE *, né à Châlons-sur-Marne le 6 février 1830 ;
chef de gare à Marseille.

Retraité le 1^{er} janvier 1893, M. Mermoud Joseph-Alexandre avait reçu la croix de la Légion d'honneur le 30 mars 1885, comme chef de gare à Marseille.

MIQUET-SAGE

JEAN-ANTOINE, fils de Joseph Miquet-Sage et de Marie Miquet-Borret, né à Serraval le 20 février 1735 ; marchand dans les Ardennes, fixé à Vouziers dès 1754 ; marié dans cette ville, le 11 mai 1762, avec Marie-Catherine Aubert ; décédé à Vouziers le 11 juillet 1811.

MIQUET	MIQUET	MIQUET	MIQUET
JEAN-BAPTISTE * né le 6 mars 1764 à Vouziers ; <i>sous-lieutenant</i> <i>au</i> <i>25^e dragons ;</i> mort le 12 mars 1809.	NICOLAS-AMBROISE-Gaspard, né le 6 décembre 1765 à Vouziers ; <i>chef de brigade (colonel) ;</i> marié le 30 pluviôse an VII avec D ^{lle} Antoinette Bleslln, de Sablé (Sarthe) ; mort à Saint-Domingue de maladie épidémique le 28 thermidor an X (17 juillet 1802).	JEAN-ANTOINE * né le 9 janvier 1768 à Vouziers ; <i>Capitaine</i> <i>au 24^e de ligne ;</i> décédé le 20 juin 1835 à Sablé (Sarthe), célibataire.	JOSEPH- NICOLAS, né le 3 no- vembre 1769, marchand à Vouziers.

En parcourant l'édition réimprimée de l'ancien *Moniteur*, je fus surpris de trouver, dans un rapport de Laurent, représen-

tant du peuple près l'armée du Nord, en date, à Maubeuge, du 28 floréal an II, le passage suivant (tome 20, page 563) :

..... « Un trait d'un autre genre doit avoir sa place dans ma lettre : c'est le désintéressement républicain des quatre premiers capitaines du 2^e bataillon du 56^e régiment. J'avais promu au grade de général de brigade le citoyen Gelly, leur commandant, officier d'un patriotisme et d'une bravoure reconnus. Ces quatre braves, se défiant de leurs talents pour commander à une place qui revenait de droit au premier d'entre eux, refusèrent généreusement, afin de mettre à leur tête le citoyen Miquet, que ses talents militaires appelaient à ce poste. »

Et, dans le tome 28 du même recueil, page 636, on lit un rapport de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif, où il rend compte du passage de l'Isonzo et de la prise de Gradisca. Ce rapport, daté du quartier général de Gradisca, le 30 ventôse an V, se termine ainsi : « Le citoyen Miquet, chef de la 88^e demi-brigade, a été blessé. »

J'ai voulu me renseigner sur ce brave, et c'est ainsi que j'ai découvert cette famille (avec laquelle, d'ailleurs, je n'ai aucun lien de parenté).

Gaspard Miquet débuta comme soldat au régiment de Vivarais, devenu plus tard le 71^e d'infanterie, le 19 novembre 1786. Caporal le 1^{er} mai 1787, il comptait cinq ans de service quand il fut nommé adjudant sous-officier au 3^e bataillon des Ardennes, le 1^{er} octobre 1791. Capitaine adjudant-major le 8 mai 1792, il fut promu lieutenant-colonel en 2^e le 19 avril 1793, et attaché comme chef de bataillon à la 24^e demi-brigade d'infanterie légère. S'il commandait, en 1797, à l'affaire de Gradisca, la 88^e demi-brigade, comme l'indique le général Bonaparte, ce ne pouvait être qu'en second, et à titre momentané, car son acte de mariage, en date du 18 février 1799, le qualifie *chef de bataillon* à la 71^e demi-brigade, et le grade de chef de brigade (colonel) ne lui fut conféré que le 21 janvier 1802. Il faisait partie du corps expéditionnaire envoyé à Saint-Domingue, et mourut dans cette ville, de maladie épidémique, le 17 juillet 1802. Il avait, pendant dix ans, fait toutes les campagnes de la Révolution, aux armées du Centre, du Nord, de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, d'Angleterre, de l'Ouest et de Saint-Domingue. Sa veuve obtint une pension de 600 francs, le 17 avril 1804. Dans son dossier, aux archives de la Guerre, j'ai relevé le certificat suivant :

« Nous, officiers soussignés, certifions à tous ceux qu'il

appartiendra que le citoyen Gaspard Miquet, natif de Vouziers, département des Ardennes, âgé de 31 ans, chef de bataillon en second du mois d'avril 1793 (vieux stil) où il a servi en cette qualité jusqu'à l'embrigadement dudit bataillon, qui a eu lieu le 13 vendémiaire an v (4 octobre 1796), s'est constamment comporté avec la bravoure la plus intrépide dans les combats, tant contre les ennemis du dehors que contre ceux du dedans ; il s'est distingué dans beaucoup d'affaires, et notamment dans les départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire ; ami de l'ordre et de la discipline, joignant au talent de bien commander les connaissances nécessaires pour bien administrer, avec la probité la plus délicate, a mérité de tous les temps l'amitié, l'estime et la confiance générale des officiers et soldats qui ont servi sous son commandement.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent, comme gage du sincère attachement que nous lui avons voué et qu'il s'est mérité à juste titre. A Brest, le 27 nivôse an v (16 janv. 1797).

Signé : Pintart, Naquart, Granger, Boucher. »

Deux frères de Gaspard Miquet s'étaient enrôlés comme lui dans les volontaires des Ardennes.

L'aîné, Jean-Baptiste, devint sous-lieutenant au 25^e dragons, fit toutes les campagnes de 1792 à 1807, fut blessé grièvement devant Maëstricht le 3^e jour complémentaire an ii ; à Albeck (1805), et il reçut devant Mauer, le 2 frimaire an viii, deux coups de sabre sur la tête qui occasionnèrent des troubles cérébraux dont il mourut, à l'asile de Charenton. Une pièce de son dossier le note comme étant « d'une bravoure peu ordinaire ». L'Historique du 25^e dragons, par le capitaine de Bourqueney, le mentionne plusieurs fois.

Jean-Antoine, frère cadet des précédents, volontaire au 3^e bataillon des Ardennes le 26 septembre 1791, fut nommé caporal le 22 septembre 1792, sergent au 24^e de ligne le 22 mars 1793, sous-lieutenant au corps le 14 octobre 1799, lieutenant le 8 novembre 1803, et capitaine le 23 février 1807. Il fut retraité pour infirmités le 16 avril 1811, et se retira chez sa belle-sœur, à Sablé (Sarthe), où il mourut en 1835. Il avait fait toutes les campagnes de 1792 à 1811, avait été blessé à Marengo, le 25 prairial an viii, et à l'affaire de la Passarge en Prusse, le 5 juin 1807.

Joseph-Nicolas, le dernier des frères, établi comme marchand à Vouziers, a laissé des enfants qui sont encore représentés dans cette ville.

MONET

AUGUSTIN, fils de Jacques et de Jeanne Violland, né à Nancy-sur-Cluses le 5 mars 1725 ; marchand colporteur en Lorraine et en Alsace, et plus tard marchand d'ornements d'église à Saverne ¹.

Augustin Monet et son frère Joseph, né en 1728, avaient obtenu du roi de Pologne, duc de Lorraine, des lettres de naturalisation, en date, à Lunéville, du 16 octobre 1751. Dans l'acte, il est dit qu' « ils sont venus, depuis plusieurs années, négociant, tant en Alsace que dans les Etats de Sa Majesté ».

De son mariage avec Jeanne-Marie Violland, Augustin eut cinq enfants, nés à Nancy-sur-Cluses :

PIERRE-FRANÇOIS, né le 2 juin 1769 ; <i>avocat au Conseil souverain d'Alsace ; maire de Strasbourg en 1793-1794, époux de D^{lle} Lavaux.</i>	ANTOINE, né en 1771.	MARIE- LOUISE, née en 1774.	CLAUDINE- CHARLOTTE, née en 1776.	MARIE- FRANÇOISE, née en 1779.
EUGÉNIE.				

Malgré sa jeunesse, Pierre-François Monet avait déjà rempli d'importantes fonctions lorsqu'il accepta celles de maire de Strasbourg. « Bien avant que le triomphe de la République fût certain, ou même prévu, il s'était affirmé comme républicain. Au club du Miroir, ses discours, d'où l'enthousiasme n'excluait ni la parfaite netteté des idées ni la logique, l'avaient rapidement mis en évidence. Aussi avait-il été nommé membre du Directoire du département, puis procureur général syndic. Il fit, dans ces emplois, preuve de zèle et de patriotisme. Mais ce fut surtout son influence de clubiste qui le désigna au choix des commissaires de la Convention ². » Il avait été signalé par les représentants Dentzel et Couturier, dans un rapport du 21 janvier 1793 comme « le seul homme réunissant tout le patriotisme et les talents qu'exige cette place difficile ».

« Les fonctions de maire, à cette époque, surtout dans une grande ville, et dans une ville frontière comme Strasbourg, étaient d'une importance capitale et d'une difficulté extrême. Très compliquées, très étendues et très mal définies, elles

1. Ce commerce, exercé par plusieurs de nos compatriotes, était prospère, à Saverne, sous l'ancien régime, car, pendant des siècles, cette ville a été la résidence d'été et le centre de l'administration des évêques de Strasbourg. Les trois cardinaux de Rohan y ont mené un train princier et y tenaient une cour.

2. SEINGUERLET : *Strasbourg pendant la Révolution*, passim.

comprenaient à peu près tous les pouvoirs qui aujourd'hui sont partagés entre la mairie, la préfecture et l'intendance militaire. Il faut ajouter encore à cette large responsabilité les graves embarras résultant d'une guerre combinée avec une révolution : l'ennemi aux portes et les partis aux prises dans l'intérieur de la ville ! »

« Il y avait deux partis à Strasbourg : l'un, conduit d'abord par Dietrich, puis par Monet, s'appelait le *parti français* ; l'autre, qui représentait l'esprit allemand et luttait contre l'identification absolue de l'Alsace avec la France, reconnaissait pour chef Euloge Schneider.

« Transformé en proconsul dans les circonstances les plus terribles, Monet saisit la dictature d'une main ferme, sans s'émouvoir des plus effrayantes responsabilités. Ce maire de vingt-cinq ans fit face aux périls, comme aux besoins, avec décision et succès.

« Etranger aux influences locales, aux souvenirs historiques de l'Alsace, doué d'ailleurs de l'esprit de discipline, il devait être et fut l'agent le plus précieux du gouvernement révolutionnaire dans le Bas-Rhin. Tenant tête à des ennemis de toute sorte, et plus encore à ses amis, il put remplir sans défaillance et sans emportement la mission qu'il avait acceptée : il fut digne de son poste, un des plus importants de la République ». »

Il est presque inutile d'ajouter que Monet se fit un grand nombre d'ennemis, et d'ennemis très ardents, et que sa conduite a été diversement appréciée suivant l'opinion des historiens qui en ont parlé.

M. Rodolphe Reuss³ dit que son rôle fut néfaste et que son nom survivra, comme celui d'Euloge Schneider, « chargé de souvenirs de haine et de mépris ». « Hardi, présomptueux, actif, beau parleur, hautain vis-à-vis de ses égaux, servile vis-à-vis des conventionnels en mission, ce Savoyard était l'étranger qu'il fallait pour anéantir le vieil esprit indépendant de Strasbourg : tout son mérite fut là. » Le même auteur cite un numéro de la *Gazette de Strasbourg*, du 26 novembre 1784, qui dépeint Monet comme « le sultan de Strasbourg, impitoyable pour les enfants gémissants qui demandent à voir un père se mourant en prison, mais jetant volontiers le mouchoir aux belles, imberbe, aux yeux baissés vers terre, à la figure féminine, etc. ».

1. SEINGUERLET.

2. *Id.*

3. *L'Alsace pendant la Révolution*, tome II, pages 375 à 378.

Peut-être l'auteur de ce portrait a-t-il oublié que, quand on veut juger les hommes « il faut se demander à quelles difficultés ils étaient en proie, quel était le péril ou la pesanteur de leur tâche, et rendre justice à chacun sous le fardeau ».

M. Ad. Seyboth voit dans Monet « un homme extraordinaire, qu'on a beaucoup calomnié, et qui était admirablement doué pour tenir tête aux événements de cette période troublée ¹. »

D'après M. Seinguerlet, « Monet resta jusqu'au bout un caractère pur, inattaquable dans la vie privée, entièrement dévoué à ses convictions, et absolument au-dessus de tout soupçon d'intérêt personnel ».

Enfin l'opinion de Louis Blanc ² se résume ainsi :

« Monet avait vingt-cinq ans à peine ; il était grand, beau, bien fait, quoique un peu voûté ; plein d'aménité, de politesse et de je ne sais quelle grâce triste qui attache... Dans un document adressé à la Convention par les contre-révolutionnaires de Strasbourg, au plus fort de la réaction thermidorienne, le nom de Monet se trouve associé à beaucoup d'injures, mais sans aucun fait à l'appui ; ou plutôt, ce qu'on lui impute à crime, c'est d'avoir, à deux reprises différentes, refusé à des enfants la permission d'aller voir leur père prisonnier et malade. Du reste, pas de noms cités ; nulle indication des circonstances. Et d'un autre côté, que lui reprochèrent les ultra-révolutionnaires ? son penchant à s'entretenir avec les aristocrates et à élargir les suspects ! Un homme qui, investi de grands pouvoirs, dans un temps d'orage, n'a pas fourni contre lui-même d'autres armes que celles-là à ses plus implacables ennemis, a certes droit de compter sur l'indulgence de l'histoire ! »

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, dès la chute de Robespierre le représentant Foussedoire, envoyé à Strasbourg avec une mission de conciliation et d'apaisement, à la fin d'août 1794, destitua Monet. Celui-ci quitta Strasbourg, pour n'y plus revenir, et se rendit à Paris où il trouva un petit emploi dans les bureaux de la préfecture de la Seine. Il fut oublié là par le Directoire et l'Empire, et il était chef du bureau militaire quand il fut naturalisé français le 31 janvier 1815. Mais en 1817, la Restauration se souvint de son passé révolutionnaire et le chassa de son bureau. Dès lors, on perd sa trace. Il avait épousé une fille de Charles Laveaux, fervent jacobin, rédacteur du seul journal de langue française publié à Strasbourg pendant la Révolution.

1. *Strasbourg historique et pittoresque*, page 139.

2. *Histoire de la Révolution française*, livre II, chap. iv (Les Proconsuls).

MONET

JEAN-PIERRE, dit l'ainé, né à Nancy-sur-Cluses, le 3 avril 1721, fils de Pierre et de Marie Violland ; négociant et plus tard rentier à Saverne ; bourgeois de cette ville ; époux de D^m Marie-Elisabeth Mehlem ; décédé le 30 juillet 1813. Neuf enfants, nés à Saverne.

PIERRE-FRANÇOIS, né le 19 novembre 1765 ; négociant ; marié le 17 février an XI, avec D ^m Marie-Catherine Imfeld.	MARIE-ANNE (1767-1777).	JOSEPH-XAVIER (juin-1769).	MARIE-ÉLISABETH JOSÉPHINE, née le 28 mars 1771, mariée le 7 prairial an III avec François-Joseph Ostermann, administrateur du district de Hagueneau.	MARIE-JEANNE-ÇOISE, née le 11 septembre 1772.	CLAUDE-PIERRE *, né le 14 octobre 1773, marchand d'ornements d'église ; <i>maire de Saverne</i> ; mort célibataire le 28 janvier 1844.	MARIE-REINE-LOUISE, née le 26 janvier 1774.	LOUIS-AUGUSTIN, né le 1774.	LOUISE-MADELEINE-JOSÉPHINE, née le 18 janvier 1777.
--	-------------------------	----------------------------	--	---	--	---	-----------------------------	---

Pierre-François, premier né de cette nombreuse famille, eut cinq enfants : Marie-Joséphine-Elisabeth, née à Saverne le 7 février 1807 ; Marie-Françoise-Joséphine, née le 18 février 1811 ; François-Joseph, né le 17 mars 1814 ; Pierre-François-Bruno, né le 6 octobre 1816, mort le 24 novembre suivant, et Marie-Louise, sœur jumelle du précédent.

L'aînée survécut à toute la famille et mourut à Strasbourg le 17 juillet 1880, léguant sa fortune à l'hôpital de Saverne pour des fondations pieuses et pour la création d'un orphelinat. D'après un historien allemand, M. Stiève, ce legs ne serait qu'une restitution de la fortune acquise par le père de la testatrice pendant la Révolution. Mais les actes publics établissent que la famille Monet n'a jamais acheté de biens nationaux.

Claude-Pierre fut maire de Saverne à trois reprises différentes : du 18 avril 1800 au 12 avril 1808 ; — du 16 avril au 21 juillet 1815 ; — du 7 août 1830 au 8 février 1835. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Sa succession fut recueillie par son neveu, M. Joseph Ostermann, notaire à Saverne, qui fut maire de cette ville de 1843 à décembre 1851 et qui mourut le 12 juin 1854. Le fils de celui-ci, M. Gustave Ostermann, avocat, né à Saverne le 18 septembre 1825, fut le dernier maire français de Saverne ; élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, il fit partie du groupe des protestataires. Il est mort célibataire le 29 octobre 1873.

MONET

CLAUDE-FRANÇOIS (frère de Jean-Pierre qui précède) ; né à Nancy-sur-Cluses en 1714 ; négociant à Saverne, époux de Marie-Barbe Pallas.

CLAUDE-AUGUSTIN, né à Saverne le 29 septembre 1760 ; négociant à Saverne ; décédé célibataire le 27 juin 1836.

MONGE

JACQUES, fils de Claude Monge et de Jacqueline Gay 1 ; né à Saint-Jeoire-en-Faucigny (Haute-Savoie), le 24 juin 1718 ; fixé à Beaune (Côte-d'Or) à partir de 1737 ; qualifié successivement de *gagne-denier* (1745), *marchand-forain* (1746), *artisan* (1750) et *marchand* (1775) ; marié le 19 mai 1744 avec Jeanne Rousseau, fille de Pierre Rousseau, *voiturier, de Beaune* ; décédé à Beaune, le 17 septembre 1775.

MAGDE-LEINE, née à Beaune, le 16 mars 1745	GASPARD GO ✱, né à Beaune, le 10 mai 1746, <i>géomètre, professeur à l'école du génie</i> ; <i>à Mézières</i> (1768) ; <i>membre de l'Académie des sciences</i> (1780) ; <i>examinateur de la Marine</i> (1783) ; <i>député à la Convention ; ministre de la Marine</i> (1792-1793) ; <i>fondateur de l'école polytechnique</i> (1794) ; <i>président de l'Institut d'Égypte</i> (1798) ; <i>sénateur</i> (1799) ; titulaire de la sénatorerie de Liège (1803) ; <i>comte de Pétuse</i> (18 juin 1809) ; marié à Rocroy, le 12 juin 1777, avec Marie-Catherine Huart veuve de Jacques Horbon. mort à Paris le 18 juillet 1818 ;	LOUIS ✱, né à Beaune, le 11 avril 1743 ; d'abord <i>clerc tonsuré, professeur de philosophie au petit séminaire d'Autun</i> , puis <i>professeur à l'école royale du génie de Mézières</i> en 1774 ; marié le 9 février 1796, avec Marie-Adélaïde Deschamps, de Bourg-la-Reine. <i>Astronome ; professeur de mathématiques à l'école militaire ; examinateur d'hydrographie</i> (1787) et des élèves de la marine ; retraité le 6 janvier 1824 ; mort à Paris, le 5 octobre 1827 sans postérité.	GERMAIN, né à Beaune, le 22 février 1750, mort très jeune	JEAN ✱, né à Beaune, le 27 juin 1751 ; <i>professeur de mathématiques à l'école militaire de Robais</i> (1785-1789) ; <i>consul de France à La Corogne</i> (1772-1795) ; <i>professeur de navigation à l'école de Nantes</i> (1798) ; <i>professeur d'hydrographie au port d'ivers</i> (1799-1810) ; époux de Claudine Pouffeau, de Chaudenay (Saône-et-Loire) ; retraité le 20 août 1810, mort à Chaudenay, le 8 juin 1813.	JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-GASPARD, né à Beaune, le 13 mai 1780, officier d'infanterie, marié en Hollande avec Jeanne-Marie-Etienne Hancel ; mort à Chaudenay, le 14 mars 1830.	MARIE-LOUISE-AUGUSTINE, née à Beaune, le 7 novembre 1781, épouse de Jean-Pierre Berrieux, d'Autun, puis de Pierre Bidault, de Chaudenay.	HENRY, né vers 1814, époux de Françoise Lafay.	LOUISE, épouse Pettraux.
JEANNE-CHARLOTTE-EMILIE, née à Rocroy, le 7 mars 1778, épouse de Nicolas-Joseph Marey, de Nuits, négociant et député.	LOUISE-FRANÇOISE, née à Mézières, le 30 juin 1779, épouse de Joseph Eschassériaux, de Corme-Royal, près Saintes.	ADÉLAÏDE, née à Mézières, le 18 juillet 1780, morte à Paris, le 5 décembre 1783.						

1. C'est à tort qu'on a imprimé jusqu'ici : *Jacqueline Quer*.

La biographie de Gaspard Monge se trouve partout. Je me contenterai de rappeler qu'il eut pour parrain un Savoyard, Gaspard Deschamp, de Servoz, marchand à Beaune depuis 1720. Nos compatriotes étaient nombreux dans cette ville et conservaient entre eux d'amicales relations.

MONGE

JEAN-MARIE, né à Onnion le 30 juin 1729; marchand à Marseille;
marié dans cette ville avec D^{lle} Anne Lieutaud.

JEAN ILLUMINÉ, né à Marseille le 26 mars 1755; négociant dans cette ville;
époux de Marie-Madeleine Barbe Second.

JEAN-ALPHONSE-ILLUMINÉ, né à Marseille le 14 février 1784; négociant
à Tunis; époux de D^{lle} Virginie Vachier; décédé à Tunis le 15 février 1843.

PAUL-JULES *,
né à Tunis le 24 septembre 1829;
consul de France à Beyrouth;
décédé à Beyrouth le 1^{er} octobre 1891.

LUCIEN *,
né à Tunis le 4 mars 1835;
consul de France à Port-Saïd.

M. Paul-Jules Monge fut d'abord drogman auxiliaire à Tanger (11 février 1857); second drogman à Tunis (2 juillet 1861); drogman-chancelier à Tanger (25 novembre 1865); premier drogman de cette légation (30 octobre 1873). Il fut nommé consul de seconde classe le 31 octobre 1878; chargé du vice-consulat de Caïffa le 30 septembre 1881, et promu consul de première classe le 1^{er} avril 1891. Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 9 janvier 1877. En souvenir de son origine, il s'était fait recevoir membre effectif de la Société Florimontane, en 1880.

Son frère Lucien débuta comme élève à l'« école des jeunes de langues »; il devint élève drogman à Tunis le 19 août 1854; drogman à Smyrne le 10 juin 1857; drogman-chancelier à Djeddah le 15 mars 1859; au Caire, le 16 janvier 1864; vice-consul à Zeïla, 3 juin 1864; drogman-chancelier à Jérusalem, 6 janvier 1866; à Alep, 6 mars 1867; chargé de la gestion du consulat de Suez, 5 septembre 1872; du consulat de Port-Saïd, 24 avril 1874; promu consul de 2^e classe le 30 octobre 1877; désigné pour le Caire le 31 août 1878; consul de 1^{re} classe le 12 juillet 1881; affecté au consulat d'Alexandrie le 7 mars 1882; à celui de Jérusalem le 31 décembre 1884 et, finalement, à celui de Port-Saïd le 15 août 1887.

Le nom de Monge a été porté par plusieurs officiers de marine, et il est mis en relief, actuellement, par un peintre connu, M. Jules Monge, natif de Marseille.

MONGELLAZ

JEAN-MARIE, fils de Joseph-André et de Perrine Joly. né le 15 novembre 1791 à Héry-sur-Ugines (Savoie); garçon de bureau à Paris; marié à Paris, le 28 avril 1821, avec D^{lle} Marie-Thérèse Geneviève Dorré.

EUGÈNE-ALPHONSE *Mongellas* ✱, né à Paris le 17 janvier 1827; propriétaire en Algérie; *président du Conseil général d'Alger*; époux de D^{lle} Barbe Augustin.

M. Eugène Mongellas fut décoré de la Légion d'honneur par décret du 11 juillet 1882, comme président du Conseil général d'Alger; il comptait alors vingt-deux ans de services.

MONGELLAZ

LAURENT, natif d'Héry-sur-Ugines; Employé à Paris, rue de la Michodière, 15; époux de D^m Marie Poulain.

FRANÇOIS-EUGÈNE *Mongellas* ✱,
né à Paris le 30 mars 1807.
capitaine d'artillerie,
époux de D^m Artus Angélique-Emilie-
Marie-Thérèse, née à Perpignan
le 25 mai 1818; retraité à Perpignan
le 10 décembre 1861, après 31 ans
de services et 5 campagnes.
Il mourut à Perpignan le 1^{er} juin 1866.

MARIE-LAURENT-*Hippolyte*
Mongellas ✱,
né à Paris le 1^{er} juillet 1815;
ancien magistrat;
président de la société des
Beaux-Arts d'Alger;
époux de D^m S. Macary Alexan-
drine-Clémence;
décédé à Alger le 29 mars 1884.

ARMAND-ANTOINE,
commissaire-
priseur à Alger.

MARIE-JOSÉPHINE,
épouse RENOUX,
à Alger.

EUGÈNE-
ALPHONSE
à Alger.

M. Hippolyte Mongellas reçut la croix de la Légion d'honneur le 2 avril 1880, comme président de la Société des Beaux-Arts d'Alger.

MONTMAYEUR

MAURICE, né le 12 mai 1676, à Longefoy. Marchand colporteur en Franche-Comté, il se fixa, vers 1700, à Dôle, où il se maria, le 7 janvier 1716, avec D^{lle} Louise Jaillet. Il attira près de lui maints compatriotes, dont il facilita les débuts en leur fournissant à des conditions avantageuses les marchandises de leur commerce. A son instigation, ces colporteurs fondèrent la « Société des négociants de Longefoy », qui avait au pays un mandataire chargé de faire aux cultivateurs momentanément dans la gêne une avance de fonds, au taux de 4 % seulement. C'était, en fait, une caisse de crédit agricole, deux cents ans avant la création officielle de ces établissements.

(A suivre.)

François MIQUET.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1909

Messieurs ,

Le Jury du Concours de poésie m'a prié de soumettre ses conclusions à l'approbation de l'Assemblée générale. Je le ferai rapidement, l'ordre du jour de cette première séance étant déjà très chargé.

Cette année, 29 concurrents ont répondu à l'appel de notre Société. Deux d'entre eux nous ont envoyé des vers en patois savoyard. Pour la première fois, en effet, les parlers de nos régions sont admis. Serait-ce l'aube d'une ère nouvelle ? La Florimontane, par ses encouragements, suscitera-t-elle quelque chef-d'œuvre digne d'être comparé aux épopées du félibrige ? En attendant, notre très honoré Président, qui est, vous le savez, un distingué patoisant, a bien voulu vous traduire l'impression produite par la lecture des pièces rédigées en dialecte savoyard ¹. Au nom du Jury, je l'en remercie vivement.

La Commission a décidé tout d'abord d'établir deux sections. Aux 27 poésies françaises 150 francs ont été attribués, sur les 200 dont nous pouvions disposer. Le restant de la somme est réservé aux poésies patoises.

A l'unanimité, l'un de ces deux concurrents (n° 19) a été déclaré digne d'un premier prix (50 francs). Son envoi contient une pièce vraiment charmante, intitulée *Mon Vïon*. Une mention honorable est décernée à l'auteur de l'*Anecchon* (n° 14).

Parmi les poésies rédigées en français, aucune ne s'est imposée aux éloges unanimes du Jury. Le concours, dans son ensemble, est d'une honnête médiocrité : rien de plus.

Un certain nombre de pièces très faibles ont été écartées après une première lecture. (Il en a été de même pour plusieurs autres, qui ne contiennent pas le nombre de vers réglementaire.)

On relève çà et là quelques traits heureux, des images gracieuses ; mais la composition et le style trahissent souvent, semble-t-il, l'inexpérience d'adolescents qui ignorent tout de la vie et presque tout de la versification.

Comme chaque année, nous avons salué au passage de nombreuses imitations, pâles reflets de chefs-d'œuvre connus.

1. Nous en ferons plus tard, s'il y a lieu, la critique philologique.

Parfois la réminiscence est un pur plagiat. Rares sont les concurrents qui font preuve d'originalité. Aussi la banalité, de l'avis unanime de la Commission, est-elle la note dominante de ce concours.

Il est inutile, Messieurs, de nous attarder sur les envois éliminés. Six seulement (sur 27) ont paru dignes de retenir l'attention du Jury et la vôtre.

L'auteur du n° 1 (*Hellas, Les Pipeaux. Væ Victis*, etc.) a de la facilité ; mais ses vers, souvent prosaïques, sont parfois d'une grande vulgarité. Exception a été faite pour les deux meilleures pièces, *Les Pipeaux* et *Væ Victis*, qui ont mérité les encouragements du Jury.

Une mention honorable est aussi décernée au n° 25, pour le pittoresque de certains détails. *Séparation* est d'un rythme gracieux. Le refrain, bien amené :

M'aimez-vous, ne m'aimez-vous pas ?
Loin, bien loin, je m'en vais là-bas...

rappelle quelque villanelle du moyen âge. Mais un poète devrait-il écrire des quatrains tels que le suivant :

Chacune de mes mains enfoncée en sa poche.
Je suivais lentement, le cerveau nébuleux,
Admirant le dessin *combien pas anguleux*
De votre buste plein, *ferme comme la roche !!*

(*Rue Sainte-Claire, Sonnet de Mardi-Gras.*)

Au-dessus de ces fantaisies faciles, le Jury a classé sur le même rang les auteurs des numéros 4, 9 et 24.

L'Horloge (n° 4) se recommande moins par la nouveauté du sujet que par la sensibilité du poète. Nous avons déjà lu tant de pièces analogues ! Parmi les envois soumis aux précédents concours, on pourrait aisément, croyons-nous, retrouver la même veine poétique.

Qui de nous, à la vue de quelque horloge antique, n'a pas tressailli, comme au souvenir des neiges d'antan ? Nous revivons les heures trop brèves, évoquant les amours fugitives et les rêves envolés ; nous entendons aussi, hélas ! le glas lugubre des heures qui, dans les nuits d'angoisse, parurent des siècles à notre douleur. Puis ce sont les aimés disparus qui viennent nous remercier de notre tendresse ou nous reprocher notre oubli. Si la vieille horloge tinte de nouveau, quelle

émotion pour celui qui a dans le cœur, suivant l'expression d'un poète, « de la musique et de l'absence » !

L'écueil, dans un pareil sujet, est la banalité. Aussi a-t-on préféré quelques strophes d'*Impression d'hier*. L'inspiration est encore la même, mais la forme est plus parfaite malgré quelques vers de remplissage :

Et votre voix, Ami, me sembla plus lointaine,
Car je crus voir renaître un lambeau du passé,
Dans ces souvenirs faits de tendresse et de peine
Qui voulaient se lever du fond d'un cœur glacé :
Et votre voix, Ami, me sembla plus lointaine.

Loin de toi est d'un tour aisé, et le coloris de *Souvenir d'Arles*, du même poète, n'a pas laissé de plaire.

C'est également le coloris qui fait le mérite des *Sonnets polychromes* (n° 9). L'auteur est un visuel : il a le don de l'image ; il en abuse parfois. Les meilleurs de ses sonnets, comme *Effet de Lune*, *Les Corbeaux*, ont des vers faibles, durs ou prosaïques. Nous les remarquons d'autant plus que l'habileté merveilleuse de nos grands sonnettes contemporains nous a rendus plus difficiles. On exceptera *La Grêle*, d'une facture originale.

L'auteur du n° 24 est plutôt un penseur qu'un peintre. Il sait condenser l'idée en quelques vers pleins, très expressifs. Malheureusement, elle est parfois reprise et développée dans une des strophes suivantes, jugée inutile. Pourquoi ne pas laisser au lecteur le plaisir de collaborer, en quelque sorte, avec l'auteur ? Faut-il le répéter, après tant d'autres qui l'ont dit ? Le véritable écrivain ne met pas tout dans son œuvre : chez lui, la puissance de suggestion égale, sinon dépasse, la force de l'expression.

La Loi d'Amour est, à ce point de vue, bien remarquable. La pensée ne diffère pas de celle qui a inspiré à nos grands lyriques du XIX^e siècle tant de vers mélancoliques :

Aimez ce que jamais on ne verra deux fois,

avait dit Alfred de Vigny. Ne devrait-on pas toujours vivre, se demande à son tour notre poète, auprès de ceux qu'on aime,

En songeant que peut-être ils mourront le soir même,
Et qu'il faut se hâter d'aimer qui va mourir ?

Nous sommes loin, comme on voit, de la pensée de Carlyle : « L'homme doit vivre comme s'il était immortel. »

Toute la pièce pourrait se résumer en cette devise : *Moritu-*

rum te amo, ou, mieux encore, en ce seul vers, d'un puissant relief :

C'est désespérément que nous devons aimer ¹.

Aimer..., et peut-être chanter, s'il est vrai que « les plus désespérés sont les chants les plus beaux ». N'avions-nous pas raison de prétendre qu'un seul vers vaut mieux parfois que de très longues pièces ?

Nous retrouverons la même inspiration dans les strophes dédiées *A un poète*; l'expression est moins originale. *A un sceptique* est plus faible; mais les « pensées » groupées sous le titre *Sans Amour* sont très élevées et le vers généralement bien frappé. *Soir d'automne* offre aussi de fort belles strophes. On en jugera par les deux dernières :

Dans l'air tiède du soir flotte un vague parfum.....
C'est l'heure d'accalmie où les cœurs se recueillent,
Où tant de souvenirs au même instant s'effeuillent,
Fleurs d'un passé vivant que l'on croyait défunt.
Et, tandis que là-bas le soleil agonise,
L'âme des jours enfuis s'éploie auprès de nous.
Et, dans le charme né de ce soir triste et doux,
Vainqueur de tout oubli, le passé s'éternise.

Ces vers sont d'un poète. Si le ton était toujours aussi soutenu, le Jury lui aurait avec plaisir décerné un premier prix.

* *

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'une suite de sonnets, groupés sous le titre de « *Trilogie sacrée* ». Quatre sont en l'honneur du Vendredi-Saint; deux célèbrent le Samedi suivant; les deux derniers sont un chant d'allégresse : Christ est ressuscité !

En rendant compte, dans le numéro du *Mercur de France* du 1^{er} janvier 1910, des poèmes récemment parus, un critique, M. P. Quillard, fait les réflexions suivantes : « Il faut essayer de comprendre les esprits les plus différents des nôtres et ne pas écarter de nos lèvres le miel de fleurs pour nous monstrueuses. C'est ainsi qu'il sied de lire de nobles lamentations et des cantiques à la gloire du Seigneur par qui fut infligée la suprême douleur..... »

1. A condition de ne pas commettre un contre-sens, en faisant de ce vers une fade variante du couplet connu :

*Belle Philis, on désespère.
Alors qu'on espère toujours.*

L'auteur de ces lignes répond indirectement à tous ceux qui ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre, que le sentiment religieux peut encore susciter des chefs-d'œuvre. N'est-ce pas à cette source que tel de nos poètes contemporains a puisé quelques-unes de ses plus belles inspirations ?

Mais il faudrait que la même règle de critique s'imposât à tous et pour tous. Ceux qui jettent l'anathème à Leconte de Lisle, uniquement parce qu'ils n'ont pas les mêmes opinions philosophiques, peuvent être sincères : ils ne seront pas des juges impartiaux. Quiconque se laisse égarer par les passions, religieuses ou politiques, est indigne du nom de critique.

Donc, c'est à la *Trilogie sacrée* que le Jury (dont trois membres sur cinq sont des universitaires) vous propose de décerner la plus haute récompense. Ce n'est pas que ces huit sonnets soient sans défauts. Qu'ils soient irréguliers, nous n'y attachons pas plus d'importance qu'il ne convient ; mais l'expression est souvent faible, parfois obscure ou impropre. Certaines rimes sont bien médiocres. Dans le premier sonnet de *Samedi-Saint*, les quatre rimes féminines des deux quatrains sont les adjectifs suivants : *coupable, misérable, impénétrable, secourable*. La disposition elle-même des alternances est parfois contraire à l'harmonie. Ainsi, le second quatrain s'achevant sur une rime féminine, *suaire*, le tercet suivant débute par deux vers également à rime féminine : *cesse, tendresse*. Dans *Samedi-Saint* (II), la première rime du premier tercet est *élire* ; pour en trouver l'écho, il faut aller jusqu'à la fin de la pièce : *désire*, mot séparé de son congénère par une série de quatre vers, tous terminés par des rimes masculines : *deuil, orgueil, émouvant, vivant*. Assurément, c'est un entrelacement plus original qu'il n'est harmonieux.

Les images sont fort nombreuses, mais quelques-unes sont trop eschyléennes ou d'un symbolisme peut-être outré : *l'énorme gibet de l'impureté, les clous pervers de l'orgueil infâme*, etc. Dans les tercets, de fort beaux vers sont suivis d'un troisième qui est vide, ou languissant, ou maniéré :

Votre cœur a besoin de s'éprendre sans cesse,
Parce que je l'ai fait d'un peu de ma tendresse,
Mais dans ses mouvements bat l'infidélité.

Enfin il y a des strophes franchement mauvaises. Telle est la première du 4^e sonnet, en l'honneur du *Vendredi-Saint* :

« Ne désespère plus. Contemple-moi sans crainte :
Mes bras sont élargis pour te donner l'étreinte
De l'amant à l'amante, afin qu'en te serrant
Je te fasse passer mon amour dévorant. »

Ces défauts, assez nombreux, assez graves, ne peuvent nous faire oublier les qualités du poète. Evidemment, il se rattache bien plus à l'auteur de *Sagesse* qu'à celui des *Trophées*. Pour lui, comme pour Verlaine, la poésie semble n'être souvent qu'une musique imprécise, aux rimes capricieuses. Pourtant elle n'est ni sans « composition », ni sans « éloquence ». La pensée est d'une haute inspiration chrétienne; la forme, qui en est le vêtement, en dissimule parfois ou en altère la beauté. Nous regrettons que *Trilogie sacrée* ne fasse pas songer plus souvent à ce « Beau vase athénien plein de fleurs du Calvaire », dont parlait Clair Tisseur. Le sonnet final, que nous publions, peut donner une idée assez exacte de l'œuvre entière :

Christ est ressuscité!... Je sens que tous mes rêves,
Après avoir souffert le dur crucifiment,
Dans l'oubli de la mort, un par un, lentement,
Se laisseront aller comme des choses brèves!...
Pauvres petits bateaux dont les voiles, sans trêves,
Se gonflent d'infini..... qui s'en vont fièrement
Jusqu'à ce que la mer les couvre entièrement,
N'ayant pu jeter l'ancre un seul jour sur les grèves!
Mais bientôt le Seigneur, ouvrant les tombes mornes,
Répandra la clarté de son paradis bleu...
Et nos âmes verront des horizons sans bornes.
Alors sera fini le temps de la disgrâce,
Chaque rêve, joyeux d'avoir pour lui l'espace,
Comme un alleluia s'envolera vers Dieu.

Messieurs, votre rapporteur croit avoir assez exactement traduit les impressions du Jury. Celui-ci, à l'unanimité, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner cette année un premier prix. Il vous propose de répartir ainsi la somme disponible de 200 francs :

I^{re} SECTION. — POÉSIES PATOISES (50 fr.) : 1^{er} prix (à l'unanimité), n^o 19, *Mon Vion*, etc.

Mention honorable, n^o 14, *l'Anecchon*.

II^e SECTION. — POÉSIES EN FRANÇAIS (150 fr.) : 2^e prix (à la majorité), 60 fr., à l'auteur du n^o 20 : *Trilogie sacrée*. Devis : « Aujourd'hui plus qu'hier, moins que demain. »

3^e prix (ex-æquo, à la majorité), 30 fr. : Au n^o 4, *L'Horloge*, *Impression d'hier*, etc. Devise : « Au hasard » ; — Au n^o 9 : *Sonnets polychrômes*. Devise : « Patience et longueur de temps » ; — Au n^o 24 : *La Loi d'Amour*, *Soir d'Automne*, etc. Devise : « Tous pour un, un pour tous. »

Enfin, une mention honorable est accordée aux auteurs des n^{os} 1 : *Hellas*, *Les Pipeaux*. Devise : « Cave canem » ; et 25 : *Rue Sainte-Claire*, *La Chapelle de Héas*, etc. Devise : « Ut pictura poesis. »

Nous félicitons les vainqueurs, nous donnons plusieurs jours aux vaincus pour maudire leurs juges, et, aux futurs concurrents, qui déjà peut-être cisèlent de nouveaux sonnets, nous envoyons un très cordial salut!

Le Rapporteur,
J. DÉSORMAUX.

Messieurs,

Deux concurrents seulement ont profité cette année de la clause nouvelle introduite dans les règles du Concours de poésie et ont traité leurs sujets en patois. La qualité heureusement remplace la quantité et les pièces envoyées méritent toutes, bien qu'à des degrés inégaux, de retenir l'attention du jury.

Le n^o 14 a pris pour devise le

Silvestrem tenui musam meditaris avena

de la première églogue. Peut-être eût-elle mieux convenu à son concurrent; en tout cas, elle ne caractérise guère sa première pièce.

L'*Anecchon* est une blague énorme d'un baron de Crac qui aurait servi dans la Brigade de Savoie. La campagne de 1859 tourne au désastre; les Franco-Sardes plient partout devant les troupes autrichiennes :

Lô p'turons dé p'turons parlivont d'drapeau bbianc,

mais la brigade de Savoie est là! Tout cède à sa valeur; elle ramène la victoire, et c'est à elle seule qu'on la doit.

Vainqueurs, les Savoyards rentrent dans leurs foyers et, se trouvant trop à l'étroit pour y engranger leurs lauriers, ils décident de *s'annexer la France!* Cela fait, ils n'ont pas d'ailleurs à s'en louer outre mesure et se plaignent d'être exploités par leurs nouveaux concitoyens.

C'est amusant et conté avec assez de verve; mais au point de vue prosodique, nous sommes contraint de relever quelques fautes. De plus, l'auteur ne partage pas l'opinion de Th. de

Banville en matière de licences poétiques ; il n'obtient souvent le nombre de syllabes voulu qu'en multipliant des élisions qui ne se feraient pas dans le patois parlé, et souvent aussi il manque à la règle de l'alternance et fait suivre des rimes masculines ou féminines qui ne riment pas ensemble.

Comme il a pris soin de nous le dire dans un avant-propos, l'auteur a recherché les vieux mots patois. Il en a en effet employé un certain nombre ; mais peut-être sent-on un peu la recherche dans leur emploi. La tentative, cependant, est intéressante et mérite d'être signalée. Malheureusement, à côté de ces mots, il y a de l'argot, comme *matraque*, ou du français déformé, comme *grand décim'galop*. Les paysans qui parlent mal emploient ces expressions, c'est possible, mais cela n'a jamais été du patois.

La deuxième pièce, *Les Conscrits*, nous décrit ces bandes bruyantes et parfois un peu avinées qui, précédées d'un tambour et d'une grosse caisse, parcourent les campagnes au moment du tirage au sort. La description est imagée et plus d'un mot porte juste ; mais les mêmes fautes prosodiques sont à signaler, plus fréquentes encore.

Parfois même, lorsque l'auteur est amené à intercaler une phrase française dans son texte, comme à la 6^e et à la 9^e strophe, il fait des vers faux.

Dans sa troisième pièce enfin, *Mon Péri*, il essaye de justifier sa devise virgilienne ; mais le sens poétique qui eût été ici indispensable fait quelque peu défaut, et les vers continuent à se permettre des licences exagérées.

Ces trois compositions seraient sûrement mieux comprises des paysans que celles que nous allons étudier ; le sel en est bien à la portée d'esprits illettrés et un peu frustes. Si l'auteur a voulu non seulement parler patois, mais encore parler comme les paysans, en employant leurs mots, leurs tournures de phrases et même leurs idées, il a pleinement réussi.

Peut-être eût-il mieux valu faire porter l'effort plus haut ; dans toute langue et dans tout dialecte, la poésie doit toujours garder un ton plus relevé que le langage habituel. A lire ces vers d'un ton toujours trivial, il semblerait vraiment que le patois soit condamné à rester absolument terre à terre ; au « silvestrem tenui musam » de notre auteur, on est tenté de répondre « paulo majora canamus ».

Ces trois compositions ne sont cependant pas sans mérite, et votre jury propose de leur décerner une mention honorable.



Le n^o 19 qui ne parle pas, lui, de la Brigade de Savoie, en a pris pour devise le fameux cri de guerre : *Ardi-ç-êfans, gropin-nô*, et il est curieux de constater que l'échange des devises eût bien mieux caractérisé les compositions des deux concurrents.

Celui-ci a plus d'une corde à sa lyre ; il présente au jury une idylle, une églogue et une pièce comique, et dans les trois il révèle une égale supériorité.

Son *Vargonïeu*, ou timide, n'est pas un ver de terre amoureux d'une étoile, et celle pour laquelle il brûle est bien de sa condition ; elle n'a pas

..... *l'bënon su la têtä.*

Seule l'invincible timidité de notre *Vargonïeu* lui ferme la bouche ; mais de quelle façon charmante il sait écrire ce qu'il n'ose pas dire, et quelle est la femme qui résisterait à cette touchante promesse :

*Mé pënnë saron sreü d' sé larmë,
E mé çhanfon lé flïë d' sa jwé.*

Si les strophes du *Vargonïeu* tombent sous ses yeux, sûrement, lisant ces vers tout remplis d'elle, elle ne dira pas, comme l'héroïne d'Arvers : « Quelle est donc cette femme ? » Elle comprendra et prononcera le mot tant attendu qu'implore d'elle la dernière strophe.

La deuxième pièce, le *Révö d'Fanfwé*, donne la note gaie. *Fanfwé* s'est adonné à la boisson depuis son veuvage ; — est-ce bien pour se consoler ? — Un jour, plein comme une outre de vin et de *bidolion*, il s'endort et rêve qu'il s'enfle comme un ballon et monte au ciel assis sur un nuage.

Des filets qui séchent au soleil lui font comprendre qu'il est chez saint Pierre ; il frappe. Pendant que le portier céleste cherche le *livret matriculö* du visiteur pour savoir quel accueil il mérite, un dialogue impayable s'engage entre *Fanfwé* et le Saint, qui paraît avoir des affaires annéciennes une connaissance parfaite et qui réclame force détails.

Fanfwé veut profiter d'un moment d'inattention pour se glisser en Paradis, mais saint Pierre, qui a enfin trouvé le livret et qui sait à quel ivrogne il a affaire, l'arrête, et ne pouvant le jeter dans le Purgatoire qui déborde, lui annonce que pour châtiment il le renvoie sur terre et lui rend sa femme !

A cette menace terrifiante, *Fanfwé* se réveille sur le coup de midi... avec la chair de poule.

La troisième pièce, *Mon Vïon*, est une églogue délicieuse, et, comme nous l'avons dit, le *silvestrem tenui* lui eût convenu à merveille. Quelle meilleure réplique à l'ombre tombante du « Majoresque cadunt... » que l'ombre montante qui gagne les sommets un à un :

L'onbrâ maçhrë l'ô cré, ÿon pë ÿon, ên montén.

Mais, comme il convient à toute églogue, l'idylle n'est pas loin ; le bleu du ciel et le bleu du lac, tous deux chers à notre poète, éveillent de suite en son âme la pensée d'un autre bleu :

Blu du lé, blu du cïel, blu dé ju qu'on vò-ç dmë.

Plus encore que les deux autres pièces, celle-ci révèle un sens poétique des plus délicats. Dans les trois compositions, la prosodie est très soignée, et, malgré la liberté du patois au point de vue des élisions, l'auteur ne se permet que celles exigées par la langue dont il se sert.

Enfin, il a prouvé que le patois peut, aussi bien qu'une autre langue, traduire des pensées nobles, délicates et poétiques, tout en gardant ses mots et ses tournures propres qui leur conservent une saveur particulière.

Votre jury propose de lui décerner le premier prix du concours patois et de publier ses trois pièces dans la *Revue Savoisienne*.

Ch. BUTTIN.

VARGONÏEU

*Pâ fièrâ pr' on sou ni góssârdâ,
D' son pa tranqilô, l' va p' lé vi ;
È mè sovén, rên që p' la vi,
D' mont' awé pachéncë la gârdâ.*

*Du câr' ÿeu d' më sé catiâ,
U fon d'onnä cortnâ, dién l'onbrâ,
D' më vèlïô l'éntrâ d' l'alïeu sonbrâ
Q' mënn' à sô-ç égrâ... La vèlïâ !*

*La rwa, du cou, më sènb'l' ên fêtâ.
Portan, la moudâ du momén
S'è pâ méclïâ d' sô-ç ablïémén,
È l' a pâ d' bënnon su la têtâ...*

*Mé, sè l'amë pâ finiôlâ,
Awé vò sèn peu d' fé la paçhë
Q' vò trovrá pâ la mwéndrâ taçhë
Su lïë, du çhapë é solâ.*

TIMIDE

Pas fière pour un sou, ni blagueuse, de son pas tranquille, elle va son chemin (*elle va par les chemins*)¹ ; et moi, souvent, rien que pour la voir je monte avec patience la garde.

Du coin où je me suis caché, au fond d'une petite cour, dans l'ombre, je guette l'entrée de l'allée sombre qui mène à son escalier... La voilà !

La rue, du coup, me semble en fête ; pourtant, la mode du jour ne s'est pas mêlée de sa toilette, et elle n'a pas le banneton sur la tête...

Mais si elle n'aime pas à se parer, avec vous sans crainte je fais la gageure que vous ne trouveriez pas la moindre tache sur elle, du chapeau aux souliers.

1. Notre traduction est aussi littérale que possible. Parfois, cependant, la tournure française nous a quelque peu écarté du mot à mot : nous l'avons alors rétabli en italique et entre parenthèses. (Ch. B.) La graphie est celle du *Dictionnaire Savoyard*.

L' s'avancè... Mè, d' fè l' non d'a-
Qâqon d'âtrò, l'è inocèn... [têndrè
L' sori on pu ên m'arcon'sên :
L'è trô fènnâ pè pâ comprêndrè...

L' m'arguètè d' sô bô ju sèrïeu,
D' sô ju q' vò-ç ébarclïôn dè lmirè.
È sarè l' momèn d' tò la dirè...
Lâssâ ! d' sé bin trô vargonïeu !

Cé cou, d' mè sé fé la promèssâ
D' prêndrè mon corajh' à düè man.
Cé cou, d' mè sé dè : i è pè dmun,
Can l'arpêndrà soltà d' la mèssâ...

Mé d' é bô m' crèïâ : ardi, don !
Dè n' sé plè l' mémö can-t êl passè :
D' réstô tîè, capô cmè na rmassè
È pwèreu tò cm' on-n abadon.

È çpêndèn, q' la viâ sarè drôlä.
È qè l' travail sarè lèjhi,
Sè tojhò, pè m'êncorajhi,
D' l'avou à coûté d' mon-n épôlä...

On m'tèrè tò-t u mémö mwé,
Ntrò chagrin comè ntrè-ç épârmè ;
Mè pénnè saron sreu d' sé lârmè
È mé çhanfon lé flîè d' sa jwé.

È vèlîè, can uteur d' la trablâ.
Dè pïou saron pwé vñu s'achtâ,
Q' é farè bon lo-ç éculâ
Nô parlâ d' leu wé amitâblâ...

Vétîâ mé qè d' révö dénpi !
Â ! canbèn cén n'avancè guèrö,
Q' é fâ d' bin, can-t on-n a d'istwèrö,
D' lé dirè u d' lé mtd su l' papi.

Pïoutâ, q' d'âmö sên q' n'ion saïèsè
Qui vò-ç ètè, ên lisén çlò mò,
Pènsâ q' é n'ên fou rén q'lon d' vò
U pourö vargonïeu q' sé kèsè...

L' RÉVÖ D' FANFWÉ

Çli jheur tîè, Fanfwé avè tan sochè
(È dè son vèvajhò q'al a cmèncHà)
D' bidollon pè gran topin à manollè
È d' vin d' l'an passâ pè ièntè botollè,
Q'as'tou-t ênfatâ cm' é fou ênrèmi
Ló linfu d' son liè, é sé-t êndromi.

Elle s'avance... moi, je fais semblant d'attendre quelqu'un autre, l'air innocent... Elle sourit un peu en me reconnaissant ; elle est trop fine pour ne pas comprendre. Elle me regarde de ses beaux yeux sérieux, de ses yeux qui vous éblouissent de lumière ; ce serait le moment de tout lui dire... Hélas ! je suis bien trop timide.

Cent fois je me suis fait la promesse de prendre mon courage à deux mains ; cent fois je me suis dit : c'est pour demain, quand elle reviendra seule de la messe.

Mais j'ai beau me crier : hardi, donc ! Je ne suis plus le même quand elle passe. Je reste là, sot comme un balai et craintif comme un jeune oiseau.

Et cependant, que la vie serait belle et que le travail serait léger, si toujours, pour m'encourager, je l'avais à côté de mon épaule !

Nous mettrions tout au même tas, nos chagrins comme nos épargnes ; mes peines seraient sœurs de ses larmes, et mes chansons, filles de sa joie.

Aux veillées, lorsqu'autour de la table des enfants seraient plus tard venus s'asseoir, qu'il ferait bon les écouter, nous parler de leur voix sympathique.

Voilà encore que je rêve debout ! Ah, quand même, cela n'avance guère. Que cela fait du bien, quand on a des peines (quand on a des histoires), de les dire ou de les mettre sur le papier.

Enfant que j'aime, sans que personne sache qui vous êtes, en lisant ces mots, pensez qu'il n'en faut rien qu'un de vous pour le pauvre timide qui se tait.

LE RÊVE DE FRANÇOIS

Ce jour-là, François avait tant liché (c'est depuis son veuvage qu'il a commencé) du cidre par grands pots à anse et du vin de l'année dernière par profondes bouteilles, que, sitôt glissé comme il faut entre les draps de son lit, il s'est endormi.

Mé, vétià q' pëndèn q' sa corniulă ronflë,
É révé q' son véntr' ôgménl' apwé s' gonflë
(U riscô d' sê fér' écliapâ la piô)
Comë çlò balon q' navigôn dré iô...
Ë l' pourô Fanfwé, assi rïon q' na bòlà,
S' vé amò pè l' ciel achîâ su na niôlà.
« L' va m' mènâ cmè cén tan q'én paradi ».
S' pënsë-t-é d'abô. « Va bién... » Pwé é s' di :
« Sê l' voitajh' é lon, cmén tou qè d' vé férë ?
« D'é rén ênportâ d' tôle mé-ç afèrë ;
« È na cou lé-n-ô, ieu tou qè d' pass'ré ?
« Potôflô cmè d' sé, jamé d'ênrêrë...
« Porvu q'én m' frotén u fwà d' na comëtâ,
« Dè m'almése pâ tò com' on' almëtâ !
« Qwi tou q' m'amortrë ? »... Mé ireusamén,
Çlò q'armassôn l' ciel avon fé lë çhmin :
Sén bàlyi du nâ su la mwêndr' étêlà
(Ç' qè l'ar' fé, pâ vré, na lourdâ moutêlà,)
Ntron Fanfwé s'aré', on pu ésoflâ,
Dvan na peurtâ ieu sêçhivôn dè flâ.
« Dè flâ, s' di Fanfwé, m' vétià çhu sin Piêrô :
« É dé, d' tén-ç ên tén, ênrê dou tonêrô,
« Arférè l' pétieu, p' sê çhanjhi l'ç idé...
« Al a bèn réson... Vëiën vi, à dé
« S'é vòdrâ m'uvri. La peurtâ-ç é lârjhë,
« Mágrâ mn' enborè ênflô, i arâ d' mârjhë... »
È s'apruçh' alô d' na sourtâ d' guichë
Q'avé dsu écri : « Î è-t ichë, p' lô blië. »
« Vëiën, sê d' demande onnâ promir' classë,
« Al-t oncò diën l' ca d' férë la grimacë...
« Rin q'à mon nâ rojh', é va dir' : al' fou !
« È-t on polalyi, à çlittîë, q'é l' fou. »

Mais voilà que, pendant que son gosier ronfle, il rêve que son ventre augmente et puis se gonfle, au risque de faire éclater sa peau, comme ces ballons qui montent droit en l'air (*droit haut*)... Et le pauvre François, aussi rond qu'une boule, se voit enlevé au ciel (*en haut par le ciel*), assis sur une nuée.

« Elle va me mener comme ça jusqu'en paradis, » pense-t-il d'abord. « Va bien ... » Puis il se dit : « Si le voyage est long, comment vais-je faire ? Je n'ai rien emporté de toutes mes affaires ; et une fois là-haut, où passerai-je ? Enflé comme je suis, jamais je n'entrerai. Pourvu qu'en me frottant au feu d'une comète je ne m'enflamme pas comme une allumette ! Qui est-ce qui m'éteindrait ? »

Mais heureusement, ceux qui balaient le ciel avaient fait le chemin. Sans donner du nez sur la moindre étoile (ce qui lui aurait fait, n'est-ce pas, une vilaine marque), notre François s'arrête, un peu essoufflé, devant une porte où séchaient des filets.

« Des filets, se dit François, me voilà chez saint Pierre ; il doit, de temps en temps, entre deux tonnerres, refaire le pêcheur pour se changer les idées... il a bien raison... Voyons donc (*voyons voir*) maintenant, s'il voudra m'ouvrir. « La porte est large ; malgré mon nombril enflé, il y aura de la marge » Il s'approche alors d'une sorte de guichet sur lequel était écrit (*qui avait dessus écrit*) : « C'est ici, pour les billets. »

« Voyons, si je demande une première classe, il est bien capable (*il est encore dans le cas*) de faire la grimace... Rien qu'à mon nez rouge, il va dire : il est fou ! C'est un poulailler qu'il lui faut. à celui-là. »

On gran vîeu tē tîē q' portâvê la bârbâ
Lârhj', épëssâ, lonjh' è blançhê cmê l'ârbâ.
« Biên l' bonjheur, gran Sin ! — Tou q' tē vu, soulô ?
— « Vêtîâ : d' sé arvâ u bê d' mon roulô,
« Ê dē vnyivô vi... — Â-te rên vargonîê ?
— « Pêqê ? i a tou pâ on Dîu p' lô-χ ivronîê ?
— « D'îeu vên-te cmê cên ? — D'arivô d'Ênnçi...
— « Â ! t'é-t on Véron !... Êntrâ... — Gramaci !
— « Êntrâ diên l' burô ; vôte : i a preu d' salê ;
« T' t'achtré on momên è t' mē dré d' nôvalê
« Pêndên qê d' tâçhrê d' trovâ tô papi...
« Mé d'abô avan, pana-tê lô pi !
« Ê vtron casinô, îeu tou q' vô-χ ên êtê ?...
« Vtrê voutê, lê-ba, lê-χ i-vô défêté ?...
« P' la trwêtâ, tou bon çtî an vé l' pon d' Sin-Clîâ ?...
« Apwê la Velluz, l' vên tojhô d' mouclîâ ?...
« I-vô tojhô vtra fâbricâ d' l' lunêtê...
« Tou vrê q' la régi fâ d' bonnê-χ almetê ?...
« Tou vrê q' vô pëyi prisqê plê d'inpô ?...
« Ê vtrô rlojhô ? on di q'ê son tô d'acô ?...
« Apwê vtrê platanî, é son tojhô brâvê ?...
« Pêçhê-t-on la lnâ diên lô bachê d' Nâvê ?...
« Tou oncò lê dmâ q' vô-χ i vtron marchî ?...
« Lê rbloçhon t'é çhê ?... Ê lô cocati,
« Tou q'ê prênîôn tò, l' matin u passajhe ? »
Qestîon su gestîon... è Fanfwê biên sajhe,
L' çhapê à la man, répondiv' u Sin...
Mé, diên lûi, tò plan, é dçiv' : « I è pâ cên,
« S'é tonbê su mon livrê matriculô,
« Farâ pâ on pli : Ên ênfê d' basculô...
« Ma fê, d' vëïô lê on portail tò blan ;
« Sê d' pwê m'u fouflâ sên fêrê sênblan,

Un grand vieillard était là qui portait la barbe large, épaisse, longue et blanche comme l'aube.

Bien le bonjour, grand saint ! — Qu'est-ce que tu veux, soulard ? — Voilà : je suis arrivé au bout de mon rouleau et je venais voir... — N'as-tu pas honte ?
« — Pourquoi ? N'y a-t-il pas un Dieu pour les ivrognes ? — D'où viens-tu comme ça ? — J'arrive d'Anncy. — Ah, tu es un Véron !... Entre... — Grand merci ! —
« Entre dans le bureau ; vois : les chaises ne manquent pas (*il y a assez de chaises*), tu t'asseoiras un moment et tu me diras des nouvelles pendant que je tâcherai de trouver tes papiers. . . mais d'abord, avant, essuie-toi les pieds !
« Et votre casino, où en êtes-vous ? Vos vouîtes, là-bas, les avez-vous démolies ?
« Pour la truite, est-ce bon cette année vers le Pont de Saint-Clair ? Et (*et puis*)
« la Velluz, elle vend toujours des hameçons ? Avez-vous toujours votre fabrique
« de lunettes ? Est-il vrai que la Régie fait de bonnes allumettes ? Est-il vrai que
« vous ne payez presque plus d'impôts ? Et vos horloges, on dit qu'elles sont
« presque toutes d'accord ?... Et (*et puis*) vos platanes, ils sont toujours beaux ?...
« Péche-t-on la lune dans les bassins de Nâves ? Est-ce encore le mardi que vous
« avez votre marché ?... Le reblochon est-il cher ?... Et les coquetiers, est-ce qu'ils
« prennent tout, le matin, au passage ? »

Question sur question... et François, bien sage, le chapeau à la main, répondait au saint... Mais en lui-même (*dans lui*), tout bas, il disait : « C'est pas çà, s'il tombe sur mon livret matricule, ça ne fera pas un pli : je bascule en enfer...
« Ma foi, je vois-là un portail tout blanc ; si je puis m'y faufler sans faire sem-

« *Ï è d' cheu l' Paradi : mon afér' é fétà ;*
« *Onnä cou pè d'dièn... tò l' mond' ï é-t én fétà...*
« *Déglïësi dièn l' mœé !... malin q' m'artrovrà !...*
« *Pwé, ïon d' plë, ïon d' mwén, qui s'én énqïëtrà ?...* »
Su l' fin bè dé pi, mon Fanfwé s'aprûçhë,
Fassén d' bri, pâ mé q' n'én farë na müçhë...
« *Plë q'on pa, corajh'..., apwé t' ï é..., ardi !* »
Mé lô vïeu pétïeu son tró dégordi !
Al on tan sovén, leu, fé la bricôlä,
Q'é n'è pâ éjà d' lé tri na macôlä...
Ntron Fanfwé s' crëlé déjhà cheu d' son cou :
Can l' Sin d' na canbá, l'atrapë pè l' cou :
— « *Á ! leu d' la Parir', on t'u prén, çti vïajhë !*
« *T' pu bin t' prépará à rféré l' volajhë ;*
« *Ta conchénç' é cofá, sè t' la veïá,*
« *T'arâ peu d' pové jamé la boïá...*
« *D'é, dièn mó papi, vïu tô tò-ç istwérö,*
« *T' méritë, pè l' mwén, on an d' præcatwérö,*
« *Mé, com' al tò plén tanqë su lô té :*
« *T' faré péniténç' én vïá è çhu té :*
« *D' m'én vé t'arbalyi qdqë tén ta fëñá :*
« *È t' fou na pon'chon, én vétïá bén iëñá !*
« *D' t'énvaré çharçhi can t' dëvré rmontá.*
« *Alé, çou ! fò l' can, sourtä d'ëfrontá !...* »

È vétïá cmë qé, iïë-bà, v' la moralïë,
Awé la grëvól' è la plô d' polalïë,
D' la peu d'étrë plë vëvö, saqin jheur,
Fanfwé s' révëllä, can snävë mijheur.

« blant, c'est sûrement (*de sûr*) le paradis ; mon affaire est faite... une fois
« dedans... tout le monde est en fête... Cherchez (*triez*) dans le tas !... malin qui
« me retrouvera !... Puis, un de plus, un de moins, qui s'en inquiétera ?... »
Sur le « fin bout » des pieds, mon François s'approche, faisant du bruit pas plus
qué n'en ferait une mouche... « Plus qu'un pas, courage, et puis tu y es...
hardi ! »

Mais les vieux pêcheurs sont trop dégourdis ! Ils se sont si souvent, eux,
mis en contravention, qu'il n'est pas aisé de leur tirer une carotte... Notre Fran-
çois se croyait déjà sûr de son coup, quand le saint, d'une enjambée, l'attrape
par le cou :

« Ah, loup de la Perrière, on t'y prend, cette fois ! Tu peux bien te préparer à
« refaire le voyage ; ta conscience est sale, si tu la voyais, tu aurais peur de ne
« pouvoir jamais la lessiver... J'ai, dans mes papiers, vu toutes tes histoires ; tu
« mérites pour le moins un an de Purgatoire ; mais, comme il est tout plein jusque
« sur les toits, tu feras pénitence en vie, et chez toi : je m'en vais te redonner
« quelque temps ta femme. Il te faut une punition, en voilà bien une ! Je t'en-
« verrai chercher quand tu devras remonter. Allons, zou ! fiche le camp, espèce
« d'effronté !... »

Et voilà comment (*comme quoi*) ici-bas, tourné contre le mur, avec la trem-
blette et la chair de poule, de crainte de n'être plus veuf, certain jour François se
réveilla quand sonnait midi.

MON VÏON

*Diên la tropă dé çhmin q' patalôn dzò lé pëssè,
Èn fassén d' vartolïon tan q'u fon dé bwè né,
D'èn sé ÿon q' d'âmö rvi, dé cou, sè rén n' më prëssè,
Can m'n uvrä-ç è çhamnaï' è q' la jhorná finé...*

*Pourö vïon ! on-n ênfan porè l' canbá sën scossá...
Mé, q'al plésén awé só-ç ábrö bornalu
Q'êtëndôn leu gran bré tò-t ênguërlandá d' mòssá,
Ëu s'ên vnïon bëcatá lò pëcabwè golu...*

*È mont' on ptïou milïon : juste pè q' ma pèrësè
S'ên épolalié pá can d'u march' on momén.
Mënnè-t-é ÿö ?... qwi sá ?... Dè tnïò pá q'on m'u dïèsè...
Ptétr' à qáqè çhalé... Ptétr' à r-on-n átrö çhmin...*

*On dërè q'é m' coné ; s'é m'u prén l'ênviá d' rirè
Tò solè, én pënsén à d' folré, q'al joyeu !...
U contrérö, s'é vè qè d' sé diên la pënsirè,
Comè tò só bosson m' fon tò lássá¹ d' leu mïeu...*

*D' l'é süivu tò planplan. Su la rivá d' ma ròtä,
Onná sorçá sourté du càrö d'on rochè,
È contentá d'arvi l' çhèlwé, va gòt' à gòtä
Èn barjaqén u crò q' l'a chwéjà pè baché.*

*È pass' on bisolè, mé si prén, q'é-t à pënná
S' lé snaliè dé morguè ésseïôn d' grëvolá...
D' më sé mtá d'aboçhon diên l'érbá drwá è fënná,
È d' décrëss' à mëtiá la sörçá d' na goldá...*

MON SENTIER

Dans le grand nombre des chemins qui serpentent (*galopent*) sous les sapins, en faisant des lacets jusqu'au fond des bois noirs, j'en sais un que j'aime revoir parfois, si rien ne me presse, quand mon travail est terminé et que la journée s'achève.

Pauvre sentier ! un enfant pourrait l'enjamber sans élan... mais qu'il est plaisant avec ses arbres creux qui étendent leurs grands bras tout enguirlandés de mousse, où viennent becqueter les épeiches (*les pique-bois*) goulus.

Il monte un petit peu : juste pour que ma paresse ne s'en épouvante pas quand j'y marche un moment. Mène-t-il haut ?... Qui sait ?... Je ne tiens pas à ce qu'on me le dise... Peut-être à quelque chalet... Peut-être à un autre chemin...

On dirait qu'il me connaît : s'il m'y prend envie de rire tout seul, en pensant à quelques folies, qu'il est joyeux !... Au contraire, s'il voit que je suis dans la tristesse, comme tous ses buissons me caressent de leur mieux pour me consoler¹.

Je l'ai suivi tout doucement ; sur le bord de ma route, une source sort de l'encoignure d'un rocher, et, contente de revoir le soleil, va goutte à goutte en bavardant au creux qu'elle a choisi pour bassin.

Il passe un zéphyr, mais si léger que c'est à peine si les clochettes des muguetts essaient de trembloter... Je me suis étendu dans l'herbe drue et fine et je décrois à moitié la source d'une gorgée.

1. *Fërè lássá* (m. à m. faire hélas) expression patoise pour désigner l'action du petit enfant qui caresse sa mère affligée en lui répétant : *lássá, lássá*.

Mon liê- ζ è deu. L' coçhon diên lé düë man- ζ uvertê,
D'arguétô l' ciel si cliá, tò lé-n-ô, pè dsu mé,
Apwé lieutrâ, lé d ζ ò, pırmı lé fòlië vertë :
Blu com' on âtrô ciel, l' lè d'Énnçi q' s'ëndromê...

Blu du lè, blu du ciel, blu dé ju, q'on vò- ζ amè !
Vò carëssi, lô- ζ on, si deuçamén ntrò rgá...
È té, l'âtrô, si bién l' sá calmá diên n'trè- ζ amè
Lò tormén, lò dègò, qè vnïon nó fatigá...

D' chéntô la sònö vnyi ; mé peupirè pësantè
Mágrá mé von s' fromá, to-t òrè... L' lon du vïon
L' tropé gri d' mé misér' ardéchén... L'égã çhantè...
Q'è fá bon, d' momén q'ı a, pénsá à rén, à nïon...

Mé l' çhèlwé n'én pu plè ! On pu d' sa cliártá rôjhè.
— Dari sinïò d'adïu avan qè d' sè caçhi, —
Trénn' oncò pè l' sonjhon dé montanië farojhè...
È déjhà, on-n anjlus s'ènvulè d'on cliöçhi...

Tò lò bri s' son kèjà, snïò çli d' l'égã tonbéntä...
L'onbrä maçhrè lò cré, ïon pè ïon, én montén...
Vétïä l'eurä par mé d' m' énsövá lüin d' ta péntä.
Mon vïon... Portan d'étou, awé té, si contén !...

Diên la tröpä dé çhmin q' patalön d ζ ò lé pëssè,
Èn fassén d' vartolion tan q'u fon dé bwè né,
D'én sé ïon q' d'amö rvi, dé cou, sè rén më prëssè,
Can m'n uvrä- ζ è çhamnai' è q' la jhörnä finè...

Mon lit est doux. La nuque dans mes deux mains ouvertes, je regarde le ciel si clair, tout là-haut au-dessus de moi, et dans le lointain. là-bas, parmi les feuilles vertes, bleu comme un autre ciel, le lac d'Annecy qui s'endort...

Bleu du lac, bleu du ciel, bleu des yeux. qu'on vous aime! Vous caressez les uns, si doucement notre regard... et toi, l'autre, tu sais si bien calmer dans nos âmes les tourments, les dégoûts qui viennent nous fatiguer.

Je sens le sommeil venir ; mes paupières alourdies vont malgré moi se fermer tout à l'heure... le long du sentier, le troupeau gris de mes misères redescend... l'eau chante... Qu'il fait bon, à certains moments (*des moments qu'il y a*), ne penser à rien, à personne...

Mais le soleil n'en peut plus! Un peu de sa clarté rouge — dernier signe d'adieu avant qu'il nese cache— traîne encore sur la cime des montagnes farouches... Et déjà un angelus s'envole d'un clocher...

Tous les bruits se sont tus, sauf celui de l'eau qui tombe... L'ombre noircit les sommets un à un, en montant... Voilà l'heure pour moi de fuir loin de ta pente, mon sentier... Pourtant, j'étais, avec toi, si content !...

Dans le grand nombre des chemins qui serpentent (*galopent*) sous les sapins, en faisant des lacets jusqu'au fond des bois noirs. j'en sais un que j'aime revoir parfois, si rien ne me presse, quand mon travail est terminé et que la journée s'achève.

ANNECY — LE CHAMP-DE-MARS



CRUE DU 21 JANVIER 1910



NIVEAU NORMAL

ANNECY ET LES CRUES DU LAC

Note historique et technique

Les renseignements journaliers que mes fonctions de secrétaire du Syndicat libre des Industriels du Thiou me font recueillir sur la pluviométrie du bassin d'Annecy, les niveaux du lac, le débit des canaux, me permettent d'apporter sur la récente crue des aperçus qui peuvent être intéressants en raison de l'actualité de la question des Crues.

Les points que je désire mettre en évidence sont les suivants :

1° La crue de janvier 1910, qui nous a paru considérable puisque le lac a atteint un niveau tel qu'on ne se rappelle pas l'avoir vu si élevé — cette crue, dis-je, est minime en comparaison de celles qui sont citées dans l'histoire d'Annecy et dont une étude très originale de M. l'ingénieur Tissot permet de repérer les hauteurs par rapport aux échelles hydrométriques actuelles. (*Revue Savoisiennne* du 31 décembre 1875.)

2° La cote maxima de 1^m45 atteinte par le lac le 27 janvier aurait été dépassée de 15 centimètres, c'est-à-dire aurait été de 1^m60, sans le curage des canaux émissaires dans la traversée de la ville effectué en 1906.

3° Quoi qu'on fasse, il y aura toujours des crues du lac, mais de même que la suppression d'un certain nombre d'artifices sur les canaux et la rectification de ceux-ci ont apporté une énorme amélioration dans l'évacuation des crues, de même on peut parachever cette œuvre de sage prévoyance par quelques travaux de détail que nous nous permettrons de signaler.

§ I. — Les crues du lac dans l'histoire.

J'ai la bonne fortune, pour cette partie de mon étude, de profiter du travail de M. Joseph Serand, toujours si dévoué pour les recherches intéressant notre région et qu'il avait préparé pour la même séance de la Société Florimontane.

Je transcris donc ici ses notes très typiques sous forme de liste chronologique, avec l'indication des sources, en le remerciant bien vivement de fournir cette précieuse contribution à mon étude.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPALES CRUES DU LAC D'ANNECY

(par M. Joseph SERAND.)

1570. 25 décembre. — D'après le notaire Bovard, de Duingt, qui a noté dans ses minutes plusieurs observations météorologiques, en l'année 1570 « furent inondations d'eaux et débordements de rivières, les non parellies, au mois de décembre. Le lac battoit Noël du puy à la porte du setour des Mermers et à la porte de la cure de Duing »¹.

1575. 17 mai. — En cette année, « les eaux des rivières furent fort grandes et les ponts s'en allèrent presque tous. Le lac d'Annecy estoit espanché en tout le Pasquier et une partie de la ville et l'on prenoit force carpes au dit Pasquier. L'eau couloit devant la maison Dangeville ». (Maison Dunand, rue du Pâquier.)

1583. Octobre. — D'après un ancien manuscrit, au mois d'octobre de cette année « le lac d'Annessy s'espancha en la ville sans causer dommages ».

1640. 19 mai. — Dans la délibération du Conseil d'Annecy, séance de ce jour, il est dit « qu'en raison de la grande quantité d'eau, plusieurs lieux sont gâtés ».

1649. 16-24 juin. — Débordement du lac; les eaux du Thiou se répandirent dans la ville et le feu de joie de la Saint-Jean, qui se faisait habituellement le 24 juin au Pâquier, fut établi au Pâquier du Sépulcre « attendu que le premier était rempli d'eau en grande abondance ».

Les Capucins furent priés par la Ville de faire des processions pendant neuf jours, « à cause de l'injure du temps et de l'abondance des eaux ».

1651. 15 au 26 janvier et 30 novembre. — Inondation qui s'est étendue dans toutes les rues sauf celles de Sainte-Claire et de Bœuf (aujourd'hui rue Carnot), si bien que les marchés ont cessé jusqu'au 26 janvier. Deux pieds d'eau sous la voûte Notre-Dame. Eroulement de la Tour Saint-François sur le canal.

Le 30 novembre de la même année, les eaux du Thiou inondèrent de nouveau la rue de la Halle (aujourd'hui rue Grenette).

1658. 28 février. — Débordement du lac.

1665. 24 avril. — D'après le rapport d'une commission, sur

¹. Minute de Bovard, notaire à Duingt (1569-1571, folio 125).

les dégâts occasionnés par la crue des eaux du lac, « dans les rues du Pâquier et de Notre-Dame, l'eau s'élevait à 3 pieds et montoit jusques au-dessus du Puy de Saint-Jean. La Hasle de la dite ville étoit toute pleine d'eau, de la hauteur de trois à quatre pieds et toutes les rues de la Hasle, Saint-François et Perrière estoient pareillement occupées d'une si grande quantité d'eau que bateaux marchaient partout et maintenant jusqu'au dessus des bancs des boutiques, avec une notable incommodité des habitants des maisons voisines, plusieurs desquels ont été contraincts de deloger pour se mettre en seureté et éviter le danger des eaux ».

1673. 13 juillet. — Débordement du lac.

1689. 6 juin. — D'après la délibération municipale de ce jour, « l'abondance des eaux ayant été si grande ces temps passés qu'une partie des bas étages des maisons voisines des canaux qui passent dans la ville, ont été pleins d'eau, laquelle y croupit, et comme nous allons entrer dans les grandes chaleurs il est à craindre que cela n'engendre un air corrompu qui pourrait causer des maladies populaires », ordre est donné de nettoyer les maisons.

1703. 7 juillet. — Des mesures sont prises pour faire sauter les écluses qui empêchent l'écoulement des eaux dans les canaux, tous les environs du lac et une partie de la ville étant inondés. « Les eaux ont été si grandes dans toute la Savoye que l'on a pensé estre tous perdus.

« Il a plut et fait mauvais temps depuis Pasques sans faire aucun été. »

On a fait sauter les écluses du Vannel.

1711. 11 février au 1^{er} mars. — Inondation du Pâquier, de la rue du même nom, et de celles de Saint-François, Notre-Dame, Grenette, de l'Evêché. Eau jusqu'au perron de l'église Saint-François.

La plus importante inondation d'Annecy. (Voir *Revue Savoisienne* de 1870, p. 83.)

Abatage de la digue des Cordeliers. Eroulement de la Tour des Cordeliers, du mur de quai, du cimetièrre de l'hôpital; coupure du Jardin, sur l'idée de M. de la Sogé d'Imecourt, brigadier des armées du roi de France, coupure qui permit le dégagement de la crue.

1728. 21 janvier. — La ville prescrit diverses précautions pour faire cesser l'inondation existante et décide « d'enlever

les écluseaux de tous les moulins qui sont dans la ville et les faubourgs et de les porter en maison de ville, afin d'empêcher que les meuniers ne les mettent pendant la nuit ».

1740. Décembre. — Inondation des rues longeant les canaux.

1758. 25 juillet. — D'après une lettre de l'intendant Passier, au comte Capris de Castelmont, gouverneur à Chambéry, « les eaux du lac d'Annecy se sont si prodigieusement enflées qu'elles couvrent une grande étendue des environs de ce même lac qui se trouvent en plaine, et se répandent aujourd'hui avec abondance dans les rues basses de cette ville où elles ont rempli plusieurs boutiques et la plupart des caves.

« Le Palais de l'Isle en particulier, où sont les banches des procureurs, est tout inondé jusqu'à la hauteur d'environ un pied, un pied et demi. Il en est de même des boucheries et de la maison qu'occupe Mgr l'Evêque.

« Les digues de sept moulins placés sur le canal de Thioux ont été totalement emportées.

« Pour peu qu'un dérangement de saison aussi extraordinaire continue, nous avons à craindre des désastres encore plus funestes. »

1774. Août. — Les eaux ont fait beaucoup de dégâts pendant le mois d'août de cette année

1778. Septembre. — Inondation causée par des pluies qui durèrent du 26 septembre au 26 novembre.

1801. Décembre. — Au commencement du mois, pluies abondantes et continuelles qui ont tellement augmenté les eaux du lac, qu'elles ont couvert tout le Pâquier, l'allée d'Albigny et une partie des Fins; on pouvait se promener en bateau dans les rues du Pâquier, de la Halle et de la Filaterie.

1806. 5 mars. — Inondation en ville, causée par la fonte des neiges et une pluie abondante.

1807. 28 février. — Débordement du lac et inondation des rues Grenette, Filaterie et du Pâquier.

1816. 15 juillet. — Débordement du lac. « Des pluies très abondantes ont tellement grossi les sources et les ruisseaux, qu'ils ont débordé et entraîné, dans la ville, le sable et le gravier destiné à être étendu sur le pavé dans les rues pour l'entrée du roi, qui a eu lieu le 19, sur les 6 heures du soir. »

1820. 24 au 25 octobre. — D'après le *Journal de Savoie*,

« les pluies abondantes tombées pendant la dernière moitié d'octobre ont fait enfler prodigieusement les rivières et causé beaucoup de dégâts. Albigny, hameau situé au bord du lac d'Annecy, était submergé. Le Thiou roule un volume d'eau considérable et les canaux de Cran présentent un spectacle unique. Le Fier a inondé Thônes et causé des dommages. Il a enlevé le pont dit des Liasses, haut de trente pieds au-dessus des eaux ordinaires.

1840. 18 novembre. — Le 18 novembre, les eaux du lac d'Annecy s'élevèrent tellement qu'elles envahirent non seulement les parties basses des rues du Pâquier, de la Halle et de l'Evêché, mais encore les quais, le Champ de Mars et l'allée du Pâquier, où l'on pouvait se promener en bateau. La route provinciale de Faverges fut interceptée ainsi que la chaussée d'Albigny, pendant deux jours. On ne pouvait arriver en ville qu'en bateau.

1876. 14 mars. — Inondation de la promenade du Pâquier, depuis la préfecture jusqu'à Albigny.

Une des maisons en travers du Pont-Morens, contre laquelle s'appuie le *Château branlant*, a subi une secousse qui a produit des lézardes de deux à trois centimètres d'ouverture. La maison a été étayée. (*Les Alpes* du 16 mars 1876.)

1882. 26-27 novembre. — Inondation de la place au Bois et du Pâquier. La route d'Annecy-le-Vieux a été coupée sur un espace de plus de 200 mètres. Les n^{os} 2, 4 et 6 de la rue Grenette ont été inondés jusqu'à la rue et la rentrée dans les maisons portant ces numéros s'est faite au moyen de petits ponts volants.

1895. 30 mars. — Inondation de la promenade d'Albigny et du Pâquier jusque devant la Préfecture.

1899. 16 janvier. — Tout le Pâquier jusqu'à Albigny est inondé. On n'aperçoit que quelques touffes d'herbes par ci par là ; les quais de la Tournette et du Pâquier sont sous l'eau. Les jardins des Marquisats en ont 10 centimètres ; la route est coupée près de La Tour, ancienne habitation d'Eugène Suè.

1902. 31 mars. — Inondation du quai de la Tournette ainsi que d'une partie de l'avenue d'Albigny et du Pâquier.

Les propriétaires des maisons qui bordent l'avenue d'Albigny ont dû établir des passerelles en planches pour communiquer avec l'extérieur.

1910. 21 janvier. — Inondation du Champ de Mars et de l'avenue Eugène Suë.

L'eau arrive jusque près du théâtre et l'on ne peut pas passer entre la Préfecture et le pont des Amours.

BIBLIOGRAPHIE.

M. BRUCHET. — *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie*, série E.

Revue Savoisienne, 1860-1909.

Bulletin de l'Association Florimontane, 1851-1859.

Bulletin de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie, 1876-1908.

Notes historiques relatives au climat d'Annecy, extraites des observations météorologiques de MM. DESPINE et VAULLET.

E. SERAND. — *Ephémérides annéciennes et savoyardes*, 2 vol.

C. PISSARD. — *Ephémérides d'Annecy*.

E. SERAND. — *Notes manuscrites*.

A. BILLIET. — *Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie*. (Mémoires de l'Académie de Savoie, seconde série, tome III.)

Journal de Savoie, 1816-1843.

Journaux divers d'Annecy.

DIFFÉRENTS TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR SE DÉFENDRE DES EAUX.

1711. — L'auditeur Ennard Carron, de Grésy, délégué par la Chambre des Comptes de Chambéry, fit nettoyer les canaux, élargir et curer le canal reliant les deux Thioux, entre la Visitation et le pré Lombard, établir des écluses au pont Saint-Joseph et derrière le Sépulcre.

1712. — Rectification du Thiou vers l'Evêché et les anciennes boucheries.

1854. — Exhaussement du Pâquier. — Curage des canaux.

1858. — Construction d'une partie du quai de la place au Bois.

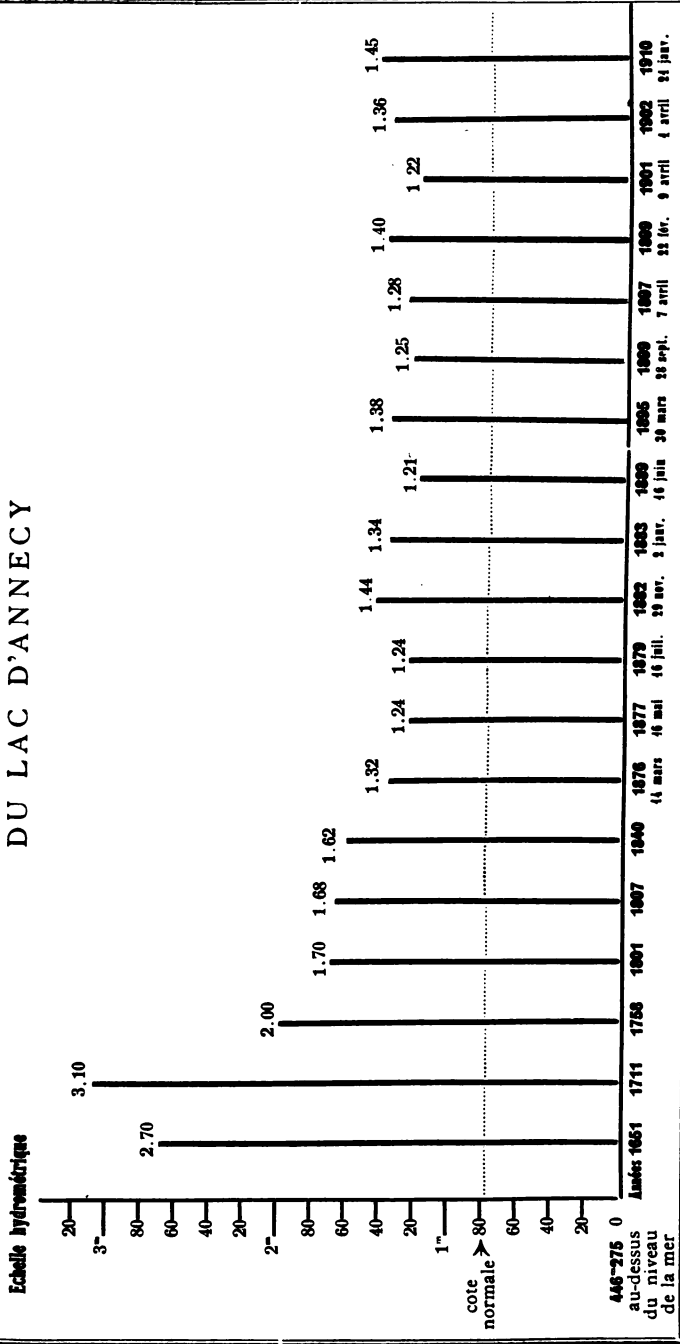
1863. — Construction d'une partie du quai du Champ de Mars.

1906. — Curage des canaux.

★ ★ ★

Pour fixer les idées, il importe de rappeler la base d'établissement des échelles hydrométriques actuelles.

TABLEAU DES PLUS GRANDES CRUES DU LAC D'ANNECY



Leur zéro est à la cote 446^m275 au-dessus du niveau de la mer et le niveau moyen ou normal du lac correspond à la cote 80 de ces échelles.

Les échelles sardes établies en 1840 par M. Justin avaient leur zéro à 66 centimètres plus haut, et ce zéro était qualifié de « niveau moyen », ou plutôt niveau qui était le plus favorable au fonctionnement des fabriques et qu'il était le plus désirable de voir se maintenir.

La cote 80, considérée depuis la création des barrages régulateurs comme niveau normal, ne diffère donc que de 0^m14 avec la cote sarde comme niveau moyen; mais, avec les échelles sardes, le niveau oscillait autour de zéro, tandis qu'avec les échelles actuelles il oscille autour de la cote 80.

Sur le *Tableau des plus grandes crues du lac d'Annecy*¹, les hauteurs indiquées se rapportent aux échelles actuelles. — Les hauteurs ont été établies par E. Tissot pour les inondations de 1651, 1711, 1758, 1801, 1807 et 1840, en calculant la différence de niveau qui existe entre le zéro des échelles actuelles et les points indiqués comme inondés à ces dates. (Voir *Revue Savoisiennne*, 1875, p. 101.)

Il est à remarquer que si les niveaux des crues diminuent, cela tient à ce que les obstacles du débit des canaux ont disparu successivement.

De 1862 à 1872, le niveau maximum a été de 1^m15.

En 1882, il a été de 1^m44, cas très voisin de celui du 21 janvier dernier (1^m45).

A citer l'observation suivante relative aux inondations des 15-16 janvier 1651, observation qui se rapporte tout-à-fait à ce qui vient de se passer :

A cause que les nèges qui estoient abondantes ont esté fondues par un vent chaud avec de grandes pluies on avait cru devoir démolir les moulins de Sainte-Catherine. (Rive droite du Thiou, en face de l'Evêché.)

§ II. — Quel aurait été le niveau du lac le 21 janvier dernier, sans le curage de 1906 ?

L'énorme quantité de déblais retirés des canaux en 1906 a montré l'utilité de leur curage.

A la sortie de la voûte de la rue Vaugelas, dans l'intérieur de la caserne Saint-Dominique, les canaux contenaient des amon-

¹ Voir page 60.

cellements de plus d'un mètre de hauteur. On a profité du curage pour faire disparaître dans le grand Thiou, en amont du Pont-Morens, la saillie formée par la conduite de l'eau des Balmettes (0^m60), et dans le canal Saint-François on a rectifié la pente par des approfondissements tels qu'on a dû reprendre en sous-œuvre les immeubles voisins. Il y a donc eu de ce fait du curage en 1906 une modification considérable dans la section et dans la pente des canaux.

Possédant toute une série de jaugeages effectués en 1902 par moi-même au barrage supérieur de la papeterie Aussevad, qui se compose d'une série de vannes entre poteaux en fer sur un seuil de maçonnerie, donc à section bien définie, j'ai pu les comparer avec une série de nouveaux jaugeages effectués au cours de la crue et de la décrue de janvier dernier.

Les deux courbes obtenues (planche I) par interpolation entre les points résultant des jaugeages, montrent que le curage a fait gagner dans le débit total des canaux :

A la cote 0 ^m 80.....	19 ^m 3	à la seconde.
A la cote 1 ^m 00.....	23 ^m 3	—
A la cote 1 ^m 10.....	24 ^m 3	—

Il venait dès lors naturellement à l'esprit l'idée de rechercher quel aurait été le niveau maximum du lac si les canaux étaient restés ce qu'ils étaient en 1902.

La planche IV montre que ce niveau aurait été de 1^m60 et que le 29 janvier, le niveau, au lieu d'être descendu à 0^m89, aurait été encore de 1^m15.

Pour arriver à ce résultat, il a suffi de partir de la courbe réelle des niveaux (planche II), d'en déduire la valeur moyenne de l'alimentation du lac chaque jour. (L'alimentation est égale au volume débité par les canaux, augmenté du volume par 1" qui correspond à l'élévation du lac d'un jour à l'autre.) (Planche III.)

Cette alimentation maxima a été de 155^m3 dans la journée du 19. — En 1899, on a trouvé pour cette valeur de l'alimentation 182^m3 (janvier, 14-15).

Connaissant l'alimentation jour par jour, il a été facile de retrouver la cote de chaque jour en tenant compte, d'autre part, du débit aux différents niveaux. (Planche IV.)

Il y a lieu de faire remarquer ici le rôle de modérateur de crue joué par le lac pour le cours d'eau qui aurait servi d'émissaire à son bassin si le lac n'avait pas existé, le débit du

Thiou ayant été de 82 mètres cubes à la seconde alors que l'alimentation du lac a atteint 155 mètres cubes.

L'allure torrentueuse du Fier, dont le bassin est tout voisin, (le débit passe de 2 à 600 mètres cubes à la seconde au pont de Tasset, avant la jonction avec le Thiou), montre d'une façon très frappante la modification apportée par le lac au régime de la rivière qui le traverse ¹.

1. Il me paraît intéressant de rapprocher des chiffres donnés pour le lac d'Annecy ceux de la note suivante *Le Lac de Genève et la crue* parue dans le *Nouvelliste de Lyon* le 4 février 1910 :

« Les dernières crues que nous avons subies ont mis en évidence d'une façon caractéristique l'influence régularisatrice du lac, il est intéressant de se rendre compte par quelques chiffres de l'action bienfaisante de cet immense réservoir naturel sur le régime des eaux du Rhône.

« Au plus fort de la crue du 20 janvier dernier, l'Arve débitait environ 800 mètres cubes par seconde. Pendant ce temps, le Rhône était tenu entièrement barré, au pont de la Machine, de sorte que le débit total, après la Jonction, n'était pas sensiblement supérieur à celui de l'Arve.

« Mais, entre temps, le niveau du lac avait considérablement monté sous l'action de ses affluents ; aussi, une fois la crue de l'Arve passée, a-t-on dû ouvrir le barrage en grand pour évacuer cet excédent ; le débit du Rhône seul a alors oscillé entre 5 et 600 mètres cubes par seconde, tandis que celui de l'Arve est retombé à 100 mètres cubes par seconde environ.

« En définitive, le débit du Rhône après la Jonction s'est élevé d'abord à 800 mètres cubes environ puis s'est maintenu ensuite à 6 à 700 mètres cubes pendant quelque temps.

« Supposons maintenant que le lac n'existe pas et que, par conséquent, le volume d'eau amené par ses affluents doit trouver un écoulement immédiat par le débouché de Genève. Voici ce que l'on peut déduire des chiffres observés :

« Du 18 au 20 janvier, le niveau du lac s'est élevé de 193 millimètres en 24 heures. L'on sait d'autre part que, pour faire varier ce niveau de 1 centimètre en 24 heures, il faut une différence entre les entrées et les sorties de 66 m. c. 88 par seconde. Une simple multiplication montre que la dite élévation de 193 millimètres a correspondu à un apport du bassin du Rhône de 1,290 m. c., soit en nombre rond de 1,300 m. c. par seconde.

« Si le lac n'eût pas existé, il eût donc fallu que le Rhône à Genève offrît un débouché à un volume d'eau de 1,300 m. c. par seconde. A la Jonction, ce débit eût été augmenté de celui de l'Arve, soit 800 mètres cubes. C'eût donc été, au lieu de 800 mètres cubes au maximum, 2,100 mètres cubes par seconde qui eussent dû trouver passage ; c'est-à-dire un débit plus de 2 fois 1/2 supérieur à celui qui s'est manifesté en réalité.

« Pour illustrer ces quelques chiffres, disons qu'un pareil débit correspondrait, en supposant une vitesse d'écoulement de 3 m. 50 par seconde dans le voisinage de la roue de Vieusseux, à une élévation du plan d'eau de 3 m. 50 environ. L'inondation qui en résulterait à Genève causerait des ravages au moins comparables, toutes proportions gardées, à ceux dont Paris vient d'être le théâtre. En effet, tous les quartiers bas de la ville seraient submergés : le Jardin Anglais, l'Île, les quais et toutes les rues et places avoisinantes seraient recouverts d'environ un mètre d'eau.

« Ce sont, comme on peut en juger, de véritables désastres dont le lac est notre grand protecteur. »

Je rappellerai aussi la fermeture des vannes du lac de Genève sur la demande du maire de Seyssel le 30 octobre 1888, fermeture qui préserva cette ville d'une inondation certaine ; les quelques heures de fermeture permirent à l'énorme crue de l'Arve (1,100 mètres cubes à la seconde) de passer sans trop de dommages. Un cas analogue s'est présenté plusieurs fois pour la ville de Lyon en permettant d'éviter la coïncidence absolue entre les crues du Rhône et de la Saône.

§ III. — **Améliorations à apporter aux canaux.**

Les chiffres donnés plus haut pour l'alimentation du lac montrent qu'il y aura toujours des crues quand les circonstances relatées au tableau des inondations feront qu'il surviendra une pluie chaude sur la plaine et la montagne couvertes de neige, particulièrement en janvier et février ou en novembre.

Les canaux ont débité plus de 80 mètres cubes à la seconde à la dernière crue, et nous estimons qu'il ne faut pas compter leur demander davantage en raison des érosions produites par la vitesse de l'eau à ces Jébits,— érosions qui pourraient provoquer la chute des immeubles ou des murs bordant les canaux et on risquerait de revoir les cataclysmes de 1651 ou de 1711.

Il y a donc lieu d'abord de conserver par des nettoyages périodiques toute leur section aux canaux.

Il sera d'autre part indispensable de s'assurer de la solidité de tous les murs ou immeubles bordant les canaux, pour éviter une fatale surprise lors d'une crue.

En outre, pour prévenir la montée trop élevée du lac et faire débiter davantage les canaux à de moindres cotes, il sera très utile : 1° de reconstruire le pont Morens qui, par ses arches mal orientées par rapport au cours de l'eau, lui offre un obstacle important. — (Quand on reconstruira ce pont, il sera tout indiqué de l'établir dans le prolongement de la rue Filaterie pour aboutir au pied de la rampe du Château. En ouvrant sur celui-ci une perspective des plus heureuses, ce tracé aurait en outre le très grand avantage de dégager complètement le Palais de l'Isle.)

2° De refaire également le petit pont de l'Evêché, dont les arches sont trop basses et les piles encombrantes.

3° D'augmenter le débouché du canal du Vassé au droit des anciennes boucheries par l'établissement d'une vanne de décharge supplémentaire.

Je souhaite que ces aperçus précisent désormais, en ce qui concerne notre région, l'allure de phénomènes qui malheureusement n'attirent l'attention que lorsqu'ils se manifestent par des cataclysmes du genre de ceux qui viennent de frapper Paris et de nombreuses régions en France.

Albert CROLARD.

LE MIROIR

Bleue et blanche, sur la terrasse illuminée,
Vous souvenez-vous de vos yeux
Et du doux miroir de leurs feux ?
Quand il en resplendit, fûtes-vous étonnée ?

Certes votre beauté s'y réfléchit longtemps
Se jouant de sa propre image
Et sous le marbre du visage
Riait l'orgueil des suprêmes contentements.

Ainsi toute il vous prit, vos grâces angéliques
Et votre sourire caché
Et votre air de bleuet penché
Et l'attrait singulier de vos yeux métalliques.

Mais le jeu fut cruel ; traversant le miroir
L'ironique et perfide flamme
Pénétra jusqu'au fond de l'âme
Et causa la douleur qui vous fit rire un soir.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Honoré d'Urfé

Jusqu'à ce jour nous étions assez mal renseignés sur Honoré d'Urfé. Les fortunes diverses de l'immense œuvre littéraire qu'est l'*Astrée* avaient décidé à peu près exclusivement de l'estime et de l'intérêt que, suivant les occurrences, l'on portait à son auteur. M. le chanoine Reure, en nous donnant du gentilhomme forézien, son compatriote, une vie complète et puisée aux sources les plus sûres, nous a révélé un personnage réellement nouveau ¹.

Les nombreux ouvrages (*Epîtres morales, Sireine, Savoy-siade, Astrée, Sylvanire...*) sont analysés, replacés dans leur milieu et l'identification est parfaite entre le héros et l'auteur. Le livre, poème ou pastorale en prose, fait comprendre l'homme,

1. *La Vie et les Œuvres de Honoré d'Urfé*, par le chanoine O.-C. Reure, professeur à la Faculté libre des lettres de Lyon, in-8°, 1910, Plon-Nourrit et C^o, rue Garancière, Paris.

qui partout fut un beau caractère, un chevalier loyal et généreux.

Mais, à côté de l'intérêt général qu'excite un écrivain, qui eut dans notre xvii^e siècle commençant une influence littéraire incroyable, il en est un autre plus restreint, si l'on veut, mais cependant plus vif pour nous autres « gens de Savoie ». Honoré d'Urfé servit notre pays et l'honora comme les meilleurs de ses enfants. M. René Bazin, à l'inauguration du monument de Virieu-le-Grand, le 20 septembre 1908, le salua comme l'ancêtre lointain, le père du roman. Après l'illustre académicien, d'autres orateurs ont célébré le forézien s'acclimatant en Bugey et vivant de longues années sur les terres du duc de Savoie. M. Reure, qui, depuis tant d'années, fréquentait chez les anciens châtelains de la Bâtie et de Châteaumorand et fouillait leurs riches archives avec un bonheur sans égal, nous a donné tout récemment une vie qui sera, ce semble, définitive. S'il reste encore malheureusement des problèmes et des lacunes dans cette histoire du marquis de Valromey, c'est que les documents font défaut et que le biographe, au sens critique très éprouvé, ne prend les conjectures que pour ce qu'elles sont et ne mentionne les hypothèses que pour mémoire.

Nous connaissions les voyages d'H. d'Urfé en Savoie, sa liaison avec saint François de Sales, le président Favre, ses rapports de bon voisinage avec Camus, évêque de Belley. Son pèlerinage au berceau du bienheureux Lefèvre, à Saint-Jean-de-Sixt, n'était pas ignoré de nos chroniqueurs locaux¹. On savait aussi, plus ou moins vaguement, que l'auteur de *Astrée* avait fait figure à la cour de Turin et même avait eu un commandement dans les armées du duc de Savoie. Mais, si je ne m'abuse, c'était bien tout.

En lisant la *Vie* qui vient de paraître, on découvre, dans le Céladon enrubanné auquel nous nous étions forcément accoutumés, un guerrier plein de bravoure. Ligueur opiniâtre, Honoré d'Urfé soutint avec ardeur dans le Forez une cause qui déjà était perdue. Trahi, emprisonné, il put cependant accompagner à Annecy, où il devait bientôt mourir d'un mal mystérieux (15 août 1595), son maître, le duc de Genevois-Nemours. En 1597-98, il prend part, pour le duc de Savoie, à

1. Après la guerre de Montferrat, H. d'Urfé ramena ses troupes en Savoie, en attendant le licenciement. Au début de 1618, son quartier général est à Thônes. C'est là qu'il se rendit au Villaret et y fit ses dévotions.

l'expédition de Maurienne, et, si la paix de Vervins fut une déconvenue pour Charles-Emmanuel, on ne saurait s'en prendre aux hommes d'armes qui tinrent tête à Lesdiguières et à Créquy. Plus tard (1616-17) il fait la campagne de Montferrat et se jette avec courage dans la guerre de la Valteline (1625). C'est à la suite de cette expédition, après de bien glorieux mais inutiles succès, que notre capitaine meurt à Villefranche, près de Nice, le 1^{er} juin 1625.

Ses rapports avec son parent, le duc Charles-Emmanuel I^{er} 1, les missions diplomatiques dont il est chargé à Paris pour Son Altesse, à Turin pour la cour de Sa Majesté Très-Chrétienne, nous ouvrent des aperçus curieux sur les complications diplomatiques du temps. Si le marquis de Valromey, chevalier de l'Annonciade, s'en tire avec honneur, sans compromettre jamais ni lui-même, ni les grands intérêts qui lui étaient confiés, sans doute, sur les bords du Lignon, il s'était familiarisé avec des intrigues et des raffinements non moindres.

Un livre comme celui que vient d'écrire M. Reure, avec tant de probité littéraire, méritait plus qu'une mention dans une *Revue* qui ne peut oublier un des membres de l'ancienne Académie Florimontane, ni se désintéresser du vaillant soldat et du Savoyard de cœur que fut Honoré d'Urfé 2.

A. GAVARD.

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie**, 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

Fillinge, *Fillianicum*, de Fillianus ; G. Fillius. — J'ajoute *Felinio* 1206 SHAG, IV, p. 15, et de *Filingis* 1119 (BRUEL : *Rec. des Chartes de l'abb. de Cluny*, V, n° 3940) ; mas à Beaumont, *Philinges* 1730. M. Muret compare à Fillinges Filly dont voici les formes anciennes : *villa Fillex* 1026 (HPM, I, c. 499), *Filiaco* 1154 (SHAG, II, doc. n° 35), de *Fideliaco*, *Fideliaci* 1155-1470 (GONTHIER : *Abbaye de Filly*, RS, 1893, 116), *Fylie* 1191 (SHAG, II, p. 48), *Phylliaco* 1248 (ACH, VII, doc. 4). *Fideliaco* est-il une étymologie de scribe ou un

1. La mère d'Honoré d'Urfé était Renée de Savoie-Tende, d'une branche légitime de la Maison de Savoie.

2. Nous n'avons pas une liste officielle des premiers membres de l'Académie Florimontane. Mais tout le monde lettré a toujours considéré H. d'Urfé comme l'un d'entre eux.

souvenir écrit de la forme première? Dans ce dernier cas, on aurait une formation de basse époque où le suffixe *acus* s'ajoutait à des surnoms en *is*. Le gentilice *Fidelius* étant hypothétique, il n'a pu donner un dérivé en *anus* et par suite *Fillinge* et *Filly* paraissent étrangers l'un à l'autre ¹.

Gelinge (Taninge), *Gellianicum*; G. Gellius ou Gennius.

Groisinge (Amancy), *Grusianicum*; G. Grusius.

Jussinge (Margencel) et **Jossinge**, mas à Yvoire, *Justianicum*; G. Justius.

Jutteninge (Taninge), *Justinianicum*; G. Justinus. — C.-A. de Sales, dans son *Pourpris*, cite à la table un *Intigninge* qui paraît une faute d'impression pour *Jutigninge* (p. 262); v. aussi E.-A. de FORAS : *Armorial et Nobiliaire*, etc., III, p. 430.

Larringe, *Latrianicum*, G. Latrius.

Livringe (ancien village de la paroisse d'Excenevex), *Librianicum*, G. Liberius.

Loisinge (Pers-Jussy), *Lotianicum*, G. Lotius. — J'ai recueilli en 1607 une forme *Luysinge* (J.-M. CHEVALIER : *Monogr. de Reignier*, AS, XXIII et XXV).

Lucinge, *Lucianicum*, G. Lucius. — J'ajoute *Lusingo*, XI^{me} siècle, SHAG, I, part. 2, p. 145. Mas à Passy : le clos de *Lussinge* 1730.

Marninge (Larringe), *Marinianicum*, G. Marinius ou Matrinius, Maternius, Maronius.

Marsinge (Reignier, à la limite d'Esserts-Esery), *Marsianicum*, G. Marsius ou Marcius ou Martius. — Mas à Chilly.

Massingio (*rivulum de* —, dans l'ancien mandement de Thiez en Sallaz), *Macianicum*, G. Macius, Mattius. C'est **Massinge** (Mârnignier) 1240, *Inv. de S.-J. d'Aulps*, 628.

Matringe (Mieussy), *Mastrianicum*, G. Mastrius. — *Matrinigio* 1304 (U. CHEVALIER : *Inv. des archives des Dauphins du Viennois*); en patois, on fait sentir l'a long. Mas de *Matreng* à Cluses, en 1730.

Maxilinge (Sciez), *Massellianicum*, G. Massellius ou Massilius, Marcellius ou Marcilius. — Ecrit aussi *Massilinge* (PICCARD : *Abb. de Filly* (ACH, VII, p. 119).

Morlinge, mas à Veigy et Chens, *Marilianicum*, G. Marius, Marulius, Marinius, etc. — Le fief de la famille de *Marlinge* était à Meynier (BRUCHET : AIE, p. 340).

1. A propos de *Franiens* (p. 70-401, n.), ce sont les auteurs mêmes du *Regeste Genevois* qui y ont vu *Frainant*=*Trainant* (Clarafond); je me suis aperçu trop tard de leur erreur.

Mesinge (Allinge), *Matianicum*, G. Matius ou Medetius. — *Mezingium* 1302 (U. CHEVALIER : o. c.); écrit plus tard Mesinge.

Miosinge (plus tard Miossinge), à Scionzier, de *Militianicum*, G. Militius. — En 1730, *Miozinge* et *Miozenge*; 1536 *Myozingio* (BRUCHET : AIE, 418). A Saint-Jeoire, la *fin de Miuzinge*. M. Muret admet et explique le doublet médiéval *Melsinges* 1151 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 8); 1185 (SHAG, XIV, p. 12, n° 15 et 1202, id., p. 17, n° 20).

Mosinge (Cran-Gévrier) ou Mouzinge (en 1730), *Magusianicum*, G. Magusius, Magutius, Matusius. — Ecrit *Muzinge*, sur la carte du dépôt de la guerre.

Paconinge (Juvigny), *Parconianicum*, G. Parconius.

Pessinge (Cervens), *Persianicum*, G. Persius, *Pessenge* en 1730.

Pisselinge ou Pesseling (Margencel), *Pescennianicum*, G. Pescennius.

Pistilingio, ancien nom de la villa d'où est sortie la paroisse de Saint-Cergues (Mém. Acad. de Savoie, s. I, XI, n° 4). *In villa Pistilingionis* 1113 (BESSON : *Mémoires*, etc., p. 14) doit être une mauvaise lecture.

Polinge (Reignier), *Paulianicum*, G. Paulius ou Pollius. En 1587 *Pullinge* (AS, XXV) ¹.

Reninge (non Sallanches, mais Saint-Martin-sur-Arve), *Renniannicum*, C. Rennius, Runius. — Ecrit aussi *Relinge*, en 1730.

Silinge (Marin), *Silianicum*, G. Silius, Sillius.

Sussinge (Marin), *Siscianicum*, G. Siscius ou Sextius, d'après *Sissingo*; Soc(c)ius, Suttius, Saltius, Surtius, d'après *Sucinga*. — Cf. le nom de famille Claude de *Susginge* 1730.

Taninge, *Tannianicum*, G. Tannius. — Mas à Peillonnex en 1730, la *Fin de Taninge*.

Thuringe (Nangy), *Taurianicum*, G. Taurius, Thôrius, Torius, Tûrius.

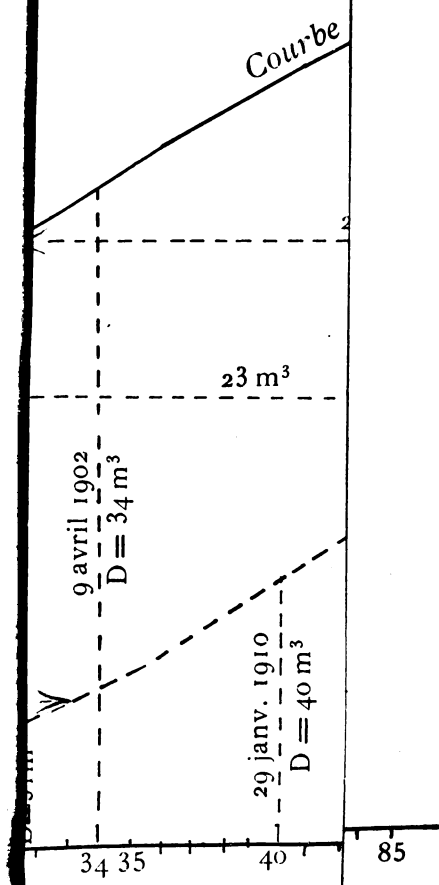
(A suivre.)

Charles MARTEAUX.

1. Je n'ai pas confondu Pressinge avec Presinge (Genève), mais j'ai eu le tort, croyant à une prononciation locale, d'écrire ce dernier avec deux s. Cp. Miosinge, Miossinge. De son côté, M. Muret doit confondre avec Pessinge (Cervens) ce prétendu Pressinge qui n'existe pas dans cette commune d'après le cadastre de 1730.

des débits des du lac d'Ar

ageages effectués au
Aussedat et C^{ie} à (C
rier-mars) = avant
vier) = après le c



es = Débit des can

)

63
21
42

63
21
42

1.15

57.5
22.4
35.1

1.08

52
25
27

A = 35

D = 55

A = 26

D = 45

A = 24

5

26

27

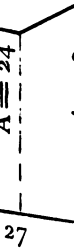
urs

de l'

ac d'

3 janvi

duite de
he I) et
litres à
a été d
le 1^m 28
; m³ (ch
de toute



de l'alimentation

lac d'Annecy

8 janvier 1910

duite des niveaux parce qu'on connaît pour chaque niveau
he I) et qu'une différence de 1 centimètre dans le niveau
litres à la seconde, le lac ayant une surface de 27 km^2 .
a été de 155 mètres cubes. — En 1899, le 14 janvier, le
de $1^{\text{m}}28$ soit une différence de $0^{\text{m}}40$ pour une journée.
 8 m^3 (chiffre correspondant à la montée du lac) plus 54 m^3
de toutes les vannes levées), soit au total 182 mètres cubes.

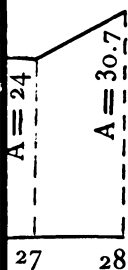


PLANCHE III

315

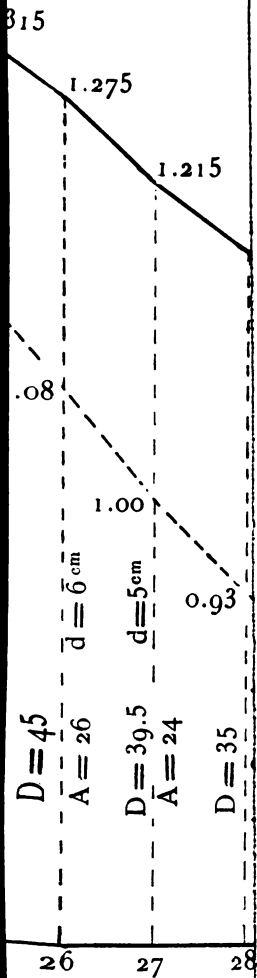
.08

D = 45

Compa

Courbe co

Courbe p



SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 avril 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, A. Crolard, Désormaux, Despine, Fenouillet, Gaillard, Gardier, Genevois, Guerby, Lehr, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. M. Ruffier se fait excuser.

LE PRÉSIDENT a le profond regret d'annoncer la mort de M. A. RICHARD, ancien greffier du tribunal, qui fut membre de la Florimontane de 1889 à 1908. Une cruelle maladie qui le minait depuis longtemps, obligea Richard à donner sa démission de membre actif. Quoique éloigné de nous, il s'intéressait toujours aux travaux de la Société. Le Président adresse à la famille de notre confrère le dernier adieu et l'expression de la douloureuse sympathie de la Florimontane.

Il est fait part des distinctions récemment attribuées à deux membres de la Société, M. le D^r GELEY, nommé officier d'académie et M. BRUCHET, élu le 3 avril dernier, à la session historique de Gênes, membre de la *Reale deputazione di storia patria*.

LE PRÉSIDENT fait ressortir l'accueil cordial que réserve à tous les Florimontans qui passent les monts, M. FRUTTAZ, inspecteur des monuments historiques en Italie, président de la société d'Aoste, et ardent propagateur et défenseur de la langue française de l'autre côté des Alpes. Il propose de nommer le savant italien membre honoraire de la Société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques reçus et les ouvrages suivants :

O. COSTA DE BEAUREGARD : *Les Casques dits de Falaise, leur âge et leur origine véritables*, 1 br. in-8°, Caen, 1910.

J. COPCELLE : *L'Enseignement supérieur. Les Sociétés savantes et le Réveil de l'esprit provincial*, 1 br. in-8°.

Constant TISSOT : *Essai historique sur la commune de La Biolle (Savoie)*. Manuscrit gr. in-4° de 16 pp.

(Dons des auteurs.)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. DUBETIER est élu membre actif de la Florimontane.

M. GARDIER dépose sur le bureau les 1200 fiches rédigées par lui, dans le but de continuer le catalogue de la bibliothèque. Ces fiches se rapportent à des brochures qui sont maintenant numérotées et groupées dans des cartons. Le président adresse les remerciements de la Société à M. Gardier pour son activité.

LE MÊME donne lecture d'un document portant compte-rendu d'une fête civique qui eut lieu, sous la Convention, à Montmin, petite commune située à près de 1100^m d'altitude, au pied de la Tournette.

Aujourd'hui trente nivose an deuxième Républicaine à Montmin à onze heures du matin, le Conseil General de la ditte commune, en execution de l'art. second du Decret de la Convention nationale du quatre du courant relatif à la prise de Toulon, c'est rendu, sur la place et au pied de l'arbre de la Liberté, accompagné de la garde nationale et du Battallion d'Espérance et de tous les citoyens et citoyenne de la ditte com' pour y celer la fête civique prescrite par la ditte loi fixée au premier decady qui en a succédé la publication ; la fête a commencé par les chants d'allégresse de Ça ira, de l'himne marceloise et de plusieurs autres chansons, le cortège a défilé, à droite ; le tambour précédait le convoi et était suivi de la garde nationale en ordre, qui suivait les sans-culottes qui portaient la guirlande de chêne, et les attributs de l'agriculture ; et ensuite le Conseil General précédé d'un guidon et de l'Étendard tricolore, surmonté du Bonnet de la Liberté ; après marchait, le Battallion d'Espérance précédé de la musique ; et finalement marchaient, les citoyens et citoyennes de la commune ; le cortège s'est rendu dans les rues et quartier du chef-lieu avec des acclamations de joie et des cris de Vive la République, Vive le peuple français, Vive la nation, Vive la montagne ; après avoir parcouru le chef-lieu, le cortège s'est rendu au pied de l'arbre de la Liberté, là tous les citoyens et citoyennes, au son du tambour, du violon et autres instruments de musique, ont dansé la farandole, la carmagnole et autres danses, au son des airs Républicains qui se sont joués ; tous les assistants y ont témoigné la plus grande joie en buvant à la santé de la nation ; en repétant le cri de Vive la République ; tous les Bons patriotes et les sans-culottes se sont ensuite assemblés pour consommer la fête par un Repas Républicain ; et le Conseil General en la personne des citoyens Antoine Maniglier, maire ; Bernard ; Perond ; Vallet ; Rulland ; Gardier, officiers municipaux. Brachet ; autre Brachet ; Sucillon ; autre Sucillon ; Clavel ; Rulland ; Perond ; Vausselin ; Gardier, notables ; arrête ouï l'agent de la com' qu'extrait du présent procès-verbal, sera envoyé à l'administration du district d'Annecy ; et les membres présents lire et signeront.

(Suivent les signatures.)

1. litterati.
2. Le manuscrit est conservé aux archives de la Société.

M. J. SERAND propose d'ouvrir pendant les journées des 12, 14, 15 et 16 juin la petite exposition rétrospective des souvenirs de l'annexion de 1860, que la Florimontane doit organiser dans l'une des salles du Musée. Ce projet est adopté.

A ce sujet, le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. de Roussy de Sales, qui offre de prêter, pour cette exposition, un magnifique portrait de Cavour. La Société adresse ses vifs remerciements à M. de Roussy de Sales pour son aimable attention, dont elle apprécie tout le prix.

La Société revient sur la date du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie et décide de renvoyer cette question à une Commission qui étudiera la date la plus favorable, sur laquelle il sera statué dans une séance ultérieure.

M. DÉSORMAUX, bibliothécaire, fait la proposition suivante :

Tous les travailleurs qui ont fréquenté notre belle bibliothèque florimontane ont pu se faire une idée des richesses qu'elle contient déjà et qui vont chaque année s'accroissant. Mais comment connaître, même d'une manière approximative, les articles si nombreux et si divers insérés dans les publications des Sociétés savantes qui sont nos correspondantes ? Bon nombre d'entre elles, en effet, n'ont pas édité une table des matières de leurs travaux. Le chercheur est obligé de parcourir chaque volume : labeur rebutant et perte de temps. L'idéal serait qu'un Florimontan de bonne volonté pût dépouiller et rédiger par fiches une table de chaque périodique. Mais qui oserait entreprendre ce travail ? M. Gardier lui-même reculerait sans doute. A l'avenir, cependant, n'y aurait-il pas un moyen assez simple de tenir un répertoire au courant ? Il suffirait que les Sociétés savantes s'entendissent pour tirer en double exemplaire la table annuelle. Ces exemplaires seraient ajoutés au volume qui est envoyé à titre d'échange. Si la table était imprimée sur le recto seulement, il n'en serait que mieux. Dans ce cas, un exemplaire suffirait. Les bibliothécaires n'auraient plus qu'à découper les titres d'articles, à les coller sur fiches et à les classer ensuite méthodiquement, suivant les sujets traités, avec l'indication d'origine. Cette idée m'a paru féconde en résultats. Ne vaut-elle pas la peine que la Florimontane prenne l'initiative de la soumettre à la discussion et peut-être à l'approbation des autres Sociétés savantes ?

M. DÉSORMAUX a dressé la liste suivante des sujets de recherches qui pourraient être proposés en vue du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie :

(A) PHILOGIE (B) LITTÉRATURE.

- *1. Les provincialismes (et italianismes) de Saint François de Sales.
- *2. Les provincialismes de Joseph ou de Xavier de Maistre.
- *3. Les images ou métaphores qui caractérisent le style de Saint François.
- *4. Recueillir les locutions usitées dans le français local d'une ville de Savoie.
5. Comment le mouvement romantique a été accueilli en Savoie.
- *6. Influence de la langue italienne sur les parlers locaux.
- *7. Rechercher les traces de l'apparition et étudier la diffusion du dialecte de l'île de France dans l'une des régions de la Savoie.
- *8. Étudier le vocabulaire et le style du « Mystère de Saint Bernard de Menthon ».
- *9. Étudier le parler d'une localité donnée (vocabulaire, phonétique, morphologie, syntaxe).
- *10. A quel moment le patois a-t-il cessé d'être d'un usage général dans les diverses classes de la société ?
- *11. Les mots patois dans les documents latins.
- *12. Rechercher si les prédicateurs ont fait usage des parlers locaux et jusqu'à quelles époques.
- *13. Comparer un parler de la vallée d'Aoste à l'un des parlers de la Maurienne ou de la Tarentaise.
14. Les descriptions des sites alpestres et des lacs savoyards, dans nos écrivains contemporains.
15. Comparer l'*Apologie pour la Savoie*, de M.-Claude de BUTTET, à la *Deffense*, de Joachim du BELLAY, et aux sources italiennes de la *Deffense* (Le *Dialogue des Langues*, de SPERONE SPERONI).
16. Les universités italiennes et les érudits savoyards du xvi^e siècle.
17. Compléter l'ouvrage de Rabut sur les imprimeurs savoyards.
- *18. Rapports de Lyon, de Genève, de Grenoble avec la Savoie. Rôle de ces villes en ce qui concerne la diffusion du français (francien) en Savoie.
- *19. Donner une étude d'ensemble concernant les mots d'origine franco-provençale qui ont pénétré dans le vocabulaire français usuel.
20. Compléter la liste des premiers membres de l'Académie florimontane.
- 20^{bis}. A quel point cette première Académie a-t-elle imité les Académies italiennes et l'Académie de musique de Baif (Académie de Charles IX) ?
- *21. Traitement du C latin en Savoie. Tracer les limites des différents phonèmes.
22. Esquisser l'histoire du collège Chappuisien.
23. De l'influence scientifique, littéraire, sociale des Sociétés savantes en Savoie.
24. Les diverses bibliothèques d'une ville de Savoie.
- *25. Les études de philologie en Savoie (ou concernant la Savoie). Historique.
- *26. Le vocabulaire du *farià* (l'argot des ramoneurs).
27. Les régents des écoles en Savoie, au xvi^e siècle.
28. Notice sur Jacques Bertrand, l'imprimeur annécien qui publia en 1572 la « Savoie » de Peletier du Mans.
29. Dégager des écrivains savoyards les principaux traits de ce qu'on

pourrait appeler l'esprit savoyard. Rechercher les traces de ce même esprit dans les locutions, métaphores, proverbes populaires.

30. Etude critique de la « Savoysiade » d'Honoré d'URFÉ.
31. Etudier scientifiquement le *Terratsu*. Ses rapports avec le *Mourmé*.
32. Les éléments celtiques et les éléments germaniques du vocabulaire savoyard. Jusqu'à quel point est-il vrai de dire qu'ils sont plus nombreux que dans le francien ?
33. Toponomastique d'une région donnée.
34. Le français et l'italien dans la vallée d'Aoste. (Limites, lutte. Etat actuel de la question).

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur le nom topographique de *Gotreusă*.

Du lat. *guttur*, gosier, ont été dérivés la forme populaire *gutturiosum*, fr. goîtreux, celui-ci par l'intermédiaire du prov. *goitros* (HDT, *Dict. Gén. de la langue franç.*) et le class. *gutturosum* d'un scholiaste de Juvénal (XIII, 162), cité par Du Cange. En parler savoyard, *guttur* a donné *gotrö*, *gotrë* et *gutturosum*, *gotreu*, fém. *gotreusa* (FENOUILLET : *Monogr. du patois sav.*; CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Dict. savoyard*). Ce dernier apparaît dans la topographie comme lieu dit de la c. d'Amancy, sous la forme francisée *Goutrousă*, dans le cadastre de 1730 et, en 1276, sous la forme française latinisée, *villam de Goytrosa* (Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève SHAG, XV, doc. p. 17). De même existe dans la c. de La Balme de Sillingy, le mas de *Gautrosaz* en 1730 et dans celle de La Baume, *Goutreuse*, sur la carte de l'Etat-Major. Quelle est l'origine de cette appellation ? M. H. JACCARD (*Essai de Toponymie*), énumérant les l. d. valaisans *Gottreux*, *Gættreux*, *Gottraux*, f. *Gottrausa*, l'explique par l'existence d'un certain nombre de petits monticules arrondis évoquant une image de goîtres. Je n'ai pas relevé ce qualificatif dans le *Dict. topogr. de la Savoie* par M. J.-J. Vernier, ni dans ceux des autres départements jusqu'ici publiés ; mais l'existence à Passy d'un *mas des Goutres* en 1730 paraît confirmer cette explication. C'est à cet ordre d'idées qu'il faut sans doute rattacher le nom du mas dit des *Poiriers goîtreux* (Chilly), moins bizarre encore que celui des *Poiriers amoureux*, à Cercier.

M. DÉSORMAUX lit un travail sur les chansons historiques en Savoie, qui figurera dans le prochain fascicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 4 mai 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Boiret, Buttin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Dubettier, Dumont, Gaillard, Gardier, Genevois, Le Roux, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le Président a le regret d'annoncer la mort de M. J.-M. GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon. Entré dans la Florimontane en 1893 comme membre actif, notre regretté collègue publia dans la *Revue Savoisienne* deux travaux très intéressants : *Guide pratique pour la détermination des Roches des terrains de la Haute-Savoie*, et *Origine et formation géologique du lac d'Annecy*. Pendant son séjour à Annecy, dans ses fonctions d'instituteur primaire, il fut l'élève du géologue Maillard qu'il accompagna souvent dans ses courses. Il profita des leçons sur le terrain que lui donna son maître et acquit pour l'interprétation de la tectonique et de la stratigraphie une grande perspicacité et une vision nette des phénomènes géologiques. Travailleur infatigable, il poursuivit ses chères études pendant les rares moments de répit que lui laissa la maladie inexorable à laquelle il devait succomber. La Société Florimontane adresse à la famille de J.-M. Germain l'expression sincère de ses condoléances attristées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

- J. CORCELLE : *Comment il faut attirer et retenir les touristes*, broch. in-8°, Nantua, 1910.
A. CROYN : *L'Ame savoyarde*, broch. in-12, Annecy, 1907.
Id. : *Les Haltes de la vie*, broch. in-12, Annecy, 1907.
Id. : *Prose et Poésie*, broch. in-12, Annecy, 1905.
Id. : *Le Général J.-M. Dessaix*, broch. in-12, Annecy, 1908.
Id. : *Savoie et Dauphiné*, broch. in-12, Annecy, 1909.
Id. : *Annecy, le lac et ses environs*, broch. in-12, Annecy, 1904.
BUTTIN et J. DÉSORMAUX : *Rapport sur le 36^e concours de Poésie* (1909).
Eug. DEMOLE : *Les Jetons représentant les Métamorphoses d'Ovide*, 1 broch. in-8°, Genève, 1910.

(Dons des auteurs.)

- G. BONNIER et G. DE LAYENS : *Nouvelle flore pour la détermination facile des plantes sans mots techniques*, avec 2145 figures. Vol. in-12°, Paris.

P. GAVE : *Rapport sur l'excursion faite par la Société Murithienne à Sierre et à la Bellalui (1908)*, broch. in-8°, Sion, 1909.

Id. : *Excursions botaniques dans les Hautes vallées de la Tarentaise (1894)*, broch. in-8°, Chambéry, 1895.

Annalas della Societa Reto-Romantscha, XIX à XXIV, 6 vol. in-8°, Coira, 1905 à 1909.

(Echanges faits par MM. Gave, R. de Planta et Kleinhans avec la Flore populaire de Savoie, fonds de la Florimontane.)

L'Université de Genève adresse gracieusement à la Florimontane les ouvrages publiés à l'occasion de son Jubilé (350^e anniversaire de sa fondation, juillet 1909).

BORGEAUD : *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon*.

C. JULLIARD et F. AUBERT : *Catalogue des Ouvrages et Mémoires publiés par les Professeurs et Privat-Doctents de Genève*.

CHODAT : *Etude expérimentale sur le Polymorphisme des Algues*.

DE CLAPARÈDE : *Les Burgondes jusqu'en 443*.

DE CRUE : *L'Action politique de Calvin hors de Genève d'après sa correspondance*.

ETERNOD : *L'Œuf humain. Implantation et Gestation. Trophoderme et Placenta*.

FULLIQUET : *Le Problème de la Souffrance. Essai d'apologétique moderne*.

MARLIN : *Observations sur les Pouvoirs attribués au Juge par le Code civil Suisse*.

MEUMANN : *Observations sur le système de Droit privé*.

MONTET : *Le Culte des Saints musulmans dans l'Afrique du Nord et plus spécialement au Maroc*.

NAVILLE Ed. : *Les Têtes de pierre déposées dans les tombeaux égyptiens*.

NAVILLE Ad. : *La Logique de l'Identité et celle de la Contradiction*.

NICOLE : *Textes grecs inédits de la Collection papyrologique de Genève*.

OLTRAMARE : *La Formule bouddhique des douze Causes*.

PARTSCH : *De L'édit sur l'alienatio judicii mutandi causa facta*.

REVERDIN : *Quelques remarques sur l'énucléation interglandulaire dans le goitre*.

SEITZ : *L'Historien Niebuhr, citoyen de Genève*.

WUARIN : *L'Avenir des Campagnes*.

La Florimontane remercie vivement l'Université de Genève pour ce don très important.

M. GENEVOIS donne lecture d'un très curieux document (appartenant aux archives florimontanes), portant compte des « Parties fournies pour feu M. Greffié, avocat fiscal par Gabriel Roch, apothicaire à Anneci » daté du 18 janvier 1692. On trouve dans cette pièce d'intéressants détails sur les produits pharmaceutiques employés dans la médecine au xvii^e siècle.

M. MARTEAUX fait connaître que M. Robert Dusaughey, élève au lycée, en creusant dans la propriété paternelle, derrière la maison située à gauche de l'ancienne route de Thônes, entre

Vignières et le château de la Pesse (Annecy-le-Vieux), trouva une monnaie en bronze du temps de Néron, du poids de 14 gr. AV: IMP. NERO CAESAR AVG P MAX TR POT II (54-55). Rev. VICTORIA AVGVSTI SC, faisant allusion à quelque vague succès sur les Parthes. A côté, à la même profondeur de 0^m 15, il rencontra un canal profond de 0^m 20, taillé à même dans la molasse et recouvert d'une dalle de même roche. Celui-ci se dirigeait du N.-E. au S.-W., suivant la pente qui descend du petit village de Bray.

M. DÉSORMAUX fait la communication philologique suivante :

La Bibliothèque de la ville d'Annecy vient de faire l'acquisition d'un volume qui rendra les plus grands services aux Florimontans curieux de lexicologie ou d'étymologie. Il s'agit de la 3^e édition du grand ouvrage de GUSTAV KOERTING: *Lateinisch-romanisches Woerterbuch* (Etymologisches Woerterbuch der romanischen Hauptsprachen), Paderborn, 1907. L'éloge de ce dictionnaire excellent n'est plus à faire. Nous remercions vivement le Comité de la Bibliothèque municipale et M. le Bibliothécaire de la ville d'Annecy, qui ont bien voulu encourager les travailleurs en mettant à leur disposition cet outil précieux.

Le dictionnaire de Koerting indique, en les rapportant à leur origine commune, les termes usités dans les principales langues romanes (y compris certains dialectes ou parlers régionaux, tels que le piémontais, le sarde, le vénitien, etc.). Il serait à désirer que l'on publiât une traduction française de cette 3^e édition. Nous souhaiterions surtout que le savant allemand (ou l'un de ses disciples) donnât, en suivant le même plan, fort commode, un complément de son ouvrage, qui contiendrait les locutions usuelles de tous les parlers romans ayant quelque importance, ceux de la Savoie par exemple ¹. Travail de bénédictin, sans doute; mais quelle impulsion en recevraient les études dialectologiques ² !

Quant au profit que nous pouvons retirer du *Lateinisch-romanisches Woerterbuch*, il suffira de citer quelques exemples de mots ayant cours en Savoie ou dont l'origine a été discutée dans la *Revue Savoisiennne*.

Lavanche doit être rapporté à un dérivé de *labina* (de *labi*) [n° 5355], tandis que *avalanche*, avec lequel *lavanche* s'est en quelque sorte confondu, est de la famille de **ad-vallo* [n° 284].

1. Quelques termes lyonnais et savoyards figurent çà et là. Cf. n° 4290, *gobio* (lyonn. *goifon*, rapporté à **gofionem*, HÖRNING).

L'article **guttrio* renvoie à Gaston PARIS (Romania X. 59), qui donne le mot *goître* comme savoyardisme (n° 4411).

Le lyonnais *Gourguillon*, nom d'une montée bien connue, pourrait être mentionné à côté du v. fr. *gourgueillon* (n° 2699, v° *curculio*).

Pour *gavache* et *gavot* (cf. l'étude d'A. CONSTANTIN), les addenda donnent comme référence: SAINÉAN, *Zeitschrift für roman. Philol.*, XXXI, 273.

(Comme on le voit, le *Woerterbuch* renvoie aux articles récents de revue et autres sources lexicologiques).

Sur les noms de la pomme de terre, cf. n° 9476, *terra+uber*, et 9794, *tuber*.

2. M. G. Koerting a publié en 1908 un nouvel ouvrage: *Etymologisches Woerterbuch der französisch. Sprache* (Paderborn). N'ayant pas encore ce dictionnaire, je ne saurais dire à quel point il répond, en ce qui concerne les parlers de France, au souhait exprimé ci-dessus.

Alouïä semble être issu de *'alodia*, et *alouïä* (voyez ces mots in *Dict. Savoyard*), de *'alodiare*, avec contamination de *allocare*.

Alodium provient de l'ancien franc *al-od*, d'où le fr. *alleu*. *Alouïä*, fr. local *alouille*, n'aurait donc rien de commun, contrairement à ce qu'on a souvent pensé, avec les descendants de *abellana*, *aulan (i) a* (nux), et *abellina*, aulagne et aveline [cf. n° 528].

Rappelons que ce mot est l'un de ceux qui, depuis Blavignac et Duret, ont le plus tenté la sagacité des érudits de notre région. Ils en ont rapporté l'étymologie à *alleluia*, à *avellanea*, (*'aulania*), à *élieuda*, éclair, (BLAVIGNAC. à cause des torches ou feux du dimanche des Brandons), à *oleum*, à son dérivé *ouiller* (patois *oulyi*) ; (cf. *Gramm. savoyarde*, de DURET) ; etc., etc. (Voyez, sur l'usage des *alouïë*, le *Bulletin du Glossaire de la Suisse romande*. VI^e année, 1-2).

Pour *pasnalïe* (*Rev. Sav.*, 1898), cf. n° 6910.

Pour *aisi (ësi)*, cf. n° 120 ; pour *vaïron. véron*, n° 10.003 ; pour *huguenot*, dont il a été souvent question dans la *Revue Sav.*, cf. n° 3215 (*Eidge-nossen*) ; pour *moutélä*¹, n° 6413.

L'article *atrium* (n° 1010) confirme l'étymologie que j'ai proposée du terme annécien bien connu *ê (ér)* : *džö lô-ž ê*. (Voyez *Rev. Sav.*, 1905).

J'ai signalé jadis, à propos du terme *marron* (*Rev. Sav.*, 1902, p. 9, sqq), une confusion de mots qui avait échappé aux auteurs du *Dictionnaire Général*. Quelle était l'étymologie de ce *maron*, *marron*, guide des Alpes ? Je n'avais pas alors trouvé de réponse certaine à cette question. M. A. Thomas, consulté à ce sujet, avait bien voulu m'informer qu'il n'avait pas été plus heureux². M. Marteaux a depuis proposé l'hypothèse *matronum*, > *marron*, qui serait le masculin de *matrona* > *marronne*³.

On pourrait aussi songer à *marra* (n° 5971), sorte de houe dentée. Un scoliaste de Juvénal donne « *marrae*, vulgo *vidubia* dicuntur ». (A. THOMAS, *Essais*, 255.)

L'étymologie indiquée par G. Koerting est vraiment curieuse. Le nom du modeste guide des Alpes n'évoquerait rien de moins que le plus parfait des poètes latins, Virgile, qui servit de guide à Dante lors de sa descente aux enfers. Rappelons également le souvenir des « sortes Vergilianae » (voyez l'ouvrage bien connu de Comparetti). Au moyen âge, Virgile, en prédisant l'avenir, fut aussi une sorte de guide spirituel. On aurait dit, en moyen français, un *maron*, comme on a dit un *cicerone*. (*Latein.-roman. Woerterb.*, n° 5969.)

Au sens de guide, le mot *maron* est surtout fréquent à partir du XIV^e siècle. Le premier texte que j'ai cité est de l'année 1379. Mais nous pouvons produire un exemple plus ancien du dérivé *maronnier*.

On lit, en effet, dans le conte intitulé *La Comtesse de Ponthieu* : « Fors que les *maronniers* qui les nagierent » [excepté les bateliers ? qui les conduisirent à la rame]. *La Comtesse de Ponthieu* (Histoire d'Outremer) a été publiée dans les *Nouvelles Françaises en prose du XIII^e siècle*, par L. Moland et C. d'Héricault (Paris, 1856).

Evidemment, si l'on trouvait un exemple de *maron*, guide, antérieur à

1. Sur l'attribution du nom de la belette à un poisson, cf. *Rev. Sav.*, 1909, p. 10, et P. BARRIER fils, in *Revue des Langues romanes*, 1910, p. 41.

2. *Revue Savoisiennne*, 1902, p. 50.

3. *Ibid.*, 1906, p. 187.

la *Divine Comédie*, l'étymologie indiquée dans le *Woerterbuch* serait moins sûre, sans être toutefois compromise, car Dante s'est fait l'écho d'anciennes traditions.

Il serait possible, d'après Koerting, que *marron*, guide et *marron* ¹, châtaigne, fussent primitivement le même mot. Virgile et ses ancêtres auraient dû leur cognomen *Maro* à une appellation de même nature que Cicero, Fabius, etc. A notre avis, c'est pousser bien loin l'hypothèse.

Nous nous bornons actuellement à ces quelques notes rapides, satisfait d'avoir appelé sur ce dictionnaire l'attention de nos collègues qui ne connaîtraient pas encore l'œuvre si méritoire de M. Gustav Koerting ².

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

M. Letonnellier, archiviste de notre département, a bien voulu, avec son obligeance habituelle, examiner la charte n° 10 de la collection de M. Dubettier, que je lui avais soumise. Il l'a transcrite en entier sans se laisser rebuter par la phraséologie judiciaire et peu intéressante qui remplit la presque totalité des cent lignes fines et serrées de ce parchemin. En voici le résumé. *Paulus de Capisucchis*, chapelain du pape Clément VII, a été commis en remplacement de feu *Bartholomeus de Petra Sancta* pour faire connaître la situation d'un différend pendant dans le diocèse de Genève. Il s'agit d'un procès porté devant Pierre Gruet ³, vicaire général du diocèse et qui s'était élevé entre le clerc Jean d'Epagny et un autre clerc, Humbert Muset, au sujet d'une chapelle sise à l'autel des saints Antoine et Sébastien, dans l'église paroissiale de Saint-Eusèbe, près de Hauteville. Gruet avait rendu une sentence affirmant les droits de Jean d'Epagny. Son adversaire en appela à la cour métropolitaine de Vienne. L'official cassa alors la

1. En ce cas, l'étymologie que j'ai signalée, (*Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XX, 175), de *marron*, fruit: *amaronem* (d'*amarum*), avec déglutination de l'article, *l'amaron*, la *marron*, devenu le *marron* (sous l'influence de la terminaison masculine), serait controuvée.

2. Pour l'étude critique de cet ouvrage, nous renvoyons aux revues spéciales, et notamment à l'analyse que M. Grammont a donnée de la 2^e édition dans la *Revue des Langues romanes*, XLVI, 6 (nov. 1903).

3. Ce Pierre Gruet pourrait bien être celui au sujet duquel M. Letonnellier m'a bien voulu fournir les notes suivantes extraites des Registres municipaux d'Annecy, qu'il est en train de dépouiller :

« Chanoine du Chapitre N.-D. de Liesse, *Decretorum doctor.*, 1484, I, 328, v°.

« Curé de l'église S'-Maurice. 1488, I, 562, v°.

« Il est décidé de lui demander, en tant que Curé de S. Maurice, son assentiment p' la construction d'une barrière dans le chœur de l'église. 1489, I, 575, v°.

« Protonotaire, sacristain, 1490, II, 90.

« Célébre le 26 juin une messe, et organise avec son vicaire une procession pour faire cesser les pluies, 1491, II, 173.

« *Sacrista, vicarius et officialis curie spiritualis*, 1491, II, 195, v°. — P. Gruet était le fils de M. Claude Gruet, S^r de la Poype. Il testa le 2 avril 1531. Vicaire-général, il fut révoqué en 1527 « parce que soupçonné d'être ducal » et remplacé par Aimon de Gingins. (*Note de M. l'abbé Gonthier.*)

sentence et en rendit une autre en faveur de Muset. Le clerc J. d'Epagny en appela alors à Rome.

Le chanoine *Alexius de Cherena* condamna Muset et un autre clerc, Parcival Durand, qualifiés tous deux d'intrus, à vider les lieux et à payer les revenus indûment perçus et le premier clerc rentra en possession de la chapellenie. Mais ses adversaires l'assignèrent devant *Guillermus de Malobecco*, chanoine du diocèse de Vienne, en s'appuyant sur un prétendu bref papal. Or, à ce moment, le Dauphiné appartenait à la France et des troubles agitaient tout le royaume. Craignant de ne pouvoir comparaître en sûreté à Vienne et se défiant du chanoine, Jean d'Epagny supplia le pape d'appeler à lui le différend.

Sont témoins de la rédaction du bref papal, les notaires *Johanne Riliani* et *Martino Lupi*, clercs des diocèses de Brême et de Mayence. La présente copie est faite par Heynemann Bulderman de Nyenborch, notaire et clerc du diocèse de Minden, en présence de P. de Capisucchi et de Jean Jovicilet, du diocèse d'Aoste, Nov. 1525. David Brunsereli, *visitor*.

M. BUTTIN fait remarquer qu'*Alexis de Cherena* pourrait bien appartenir à la famille de Lescheraines, en Savoie ¹.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 1^{er} juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Cattin, Dépollier, Désormaux, Despine, Dubettier, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Le Roux. Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, F. Serand, J. Serand.

Le PRÉSIDENT, en ouvrant la séance, constate avec peine que la mort ne cesse de frapper dans nos rangs. La Société a encore à déplorer la perte de notre excellent collègue J. SALLAZ, décédé à Cruseilles, le 9 mai dernier. Ayant fait partie de la Florimontane depuis 1884, pharmacien et chimiste distingué,

1. On trouve en effet dans l'*Armorial* de Foras les formes *Escherena*, *Excherena*, mais le nom de ce chanoine n'y apparaît pas. Il mourut à Genève en janvier 1529 (*M. D. Gen.*), t. X, 134, 193. (Note de M. l'abbé Gonthier.)

il fut longtemps directeur du Laboratoire départemental de chimie et président du Syndicat des Pharmaciens de la Haute-Savoie. Sallaz ne comptait que des amis et il est parti entouré de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Tous se rappellent l'obligeance inépuisable et le dévouement de cet homme essentiellement bon, qui se prodiguait chaque fois que l'on avait recours à sa science ou à son habileté professionnelle. Doué d'un esprit inventif extraordinaire, c'était le véritable et modeste savant de laboratoire, aux connaissances précises, qui savait trouver des procédés commodes et nouveaux dans les difficiles recherches d'analyses.

Les Florimontans ressentent vivement la perte de leur excellent confrère et adressent à M^{lle} Sallaz, sa fille, l'hommage de leur respectueuse sympathie. La Société s'était fait représenter aux obsèques par M. GARDIER, trésorier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. SERAND : *Guide de l'alpiniste dans la région d'Annecy. Massif des dents d'Alex : Lanfont, Lanfonnet et Cruet.* 1 br. in-12. Annecy, 1910.

J. RITZ : *Les Chansons populaires de la Haute-Savoie*, 1 vol. 8°, dernière édition, Annecy, 1910.

J. JEANJAQUET : *L'extension du français et la question des langues en Suisse. [Bibliographie analytique]*, 1 vol. grand in-8°, Neuchâtel, 1910. (Echange avec la Flore).

MM. REPLAT frères offrent pour l'album de la Société la photographie de leur grand-père Jacques Replat, l'un des premiers membres de la Florimontane.

M. RANNAUD dépose pour nos archives un papier dit "Sauve Garde", timbré du grand écu couronné de Savoie, en date du 31 mars 1690.

M. PERROUD, d'Annecy, offre à la Société la série complète des billets de la Banque de Savoie qui furent annulés en 1800.

M. FONTAINE montre un fragment de mortier antique (*rudus*) qui avait été utilisé comme moellon lors de la construction du clocher d'Annecy-le-Vieux au XII^e siècle, et qui avait été probablement pris dans les ruines du *fanum* gallo-romain dont les substructions apparaissent encore à la base ouest de l'édifice.

M. NANCHE donne connaissance de l'avis de la Commission nommée sur la proposition de M. Martin, dans le but de décider s'il y avait lieu de rétablir la distribution solennelle des prix

des Concours Andrevetan. La Commission est d'avis de maintenir en principe le statu quo; toutefois si un concours se présentait dans des conditions exceptionnellement brillantes, la Société pourrait décider de faire cette année-là une distribution des récompenses en séance publique. Ces résolutions sont adoptées.

M. J. SERAND expose le résultat des démarches qu'il a entreprises dans le but d'organiser l'excursion de la Florimontane à Aix et à l'abbaye d'Hautecombe, le dimanche 5 juin. Les détails de ce programme sont adoptés.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. Fenouillet qui rectifie les noms de deux personnages cités dans l'article de M. Caillet (*Revue Sav.*, 1910, 1^{er} fasc.). Dans le premier, Guillaume de Compain, seigneur de Torrent, dit-il, on doit reconnaître G. de Compey, bien connu dans l'histoire de Savoie. Quant au second, au lieu de Jean de Châlon, *seigneur d'Arles* (de Arlato), il faut lire : seigneur d'Arlay.

Ce personnage appartenait à l'une des plus grandes familles de la Bourgogne, qui s'allia plusieurs fois avec celle de Genève. Agnès de Châlon (de Scabilone), notamment, épousa Amédée II, comte, et accorda les *Franchises* de Châtel en 1307 et celles de Chaumont en 1310.

Les Châlon possédaient plusieurs fiefs en Savoie, entre autres les châteaux de Bassy et d'Etrables (à Desingy). On les appelait communément les Châlon-Arlay.

« Les différences de nom dont je parle peuvent induire le lecteur en erreur : le second surtout risque de faire croire qu'il s'agit d'Arles en Provence, tandis qu'Arlay est le nom d'un château et d'un village de la Franche-Comté, à 10 kilomètres au nord de Lons-le-Saulnier.

« Jean de Châlon dont il est question est Jean II de Châlon-Arlay, que l'on croit avoir été le premier mari de *Marie* ou Marguerite de Genève, sœur du pape Clément VII. »

A ce propos, M. DÉSORMAUX fait remarquer qu'il avait déjà relevé cette erreur et prié l'auteur d'envoyer une rectification.

M. DÉSORMAUX fait une communication sur « Les noms de rivières en *an* (*Ain*) », sur l'étymologie de *Fier* et de *Chéran*, et sur le suffixe *on* des patronymiques ou des prénoms. Cet article, qui sera inséré dans le prochain fascicule, donne lieu à un échange d'observations entre MM. MARTEAUX et DÉSORMAUX.

M. LE ROUX présente de la part de M. Jacquet, instituteur

à Annecy, une notice sur l'ancienne chapelle de Mouxy, près Cornier, dont la description monumentale est accompagnée d'une planche. Ce mémoire paraîtra dans le prochain fascicule.

M. DÉSORMAUX donne lecture de lettres patentes royales de conservateur et trésorier des bailliages de Ternier et Gaillard conférées par Victor-Amédée II, à la date du 31 janvier 1701, en faveur de Ch.-François de la Place, bourgeois d'Annecy. La copie de ce document a été obligeamment transcrite pour les archives florimontanes par M. Orsier, de Paris.

LE MÊME communique, de la part de M. Van Gennepe, un ancien cahier de chansons manuscrites, avec airs notés, relatives pour la plupart à l'Escalade de Genève, et dont l'une, inédite, en patois savoyard, sera publiée ultérieurement.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

Il existe dans le parler topographique savoyard un mot *étrivã* que l'on est amené à comparer avec le fr. *étrive*, mais dont le sens n'a pas encore été élucidé. Il remonte évidemment à une racine germ. *strip*, citée par Koerting (*Lateinisch-romanisches Woerterbuch*, Paderborn, 1907, n° 9113), et qui a formé les mots allem. *streif*, *streifen*, bande, ruban, raie, *strippe*, sous-pied, tirant de botte, *strippfe*, fouet à neuf cordes, de même que l'angl. *strive*, *stryfe*, combattre, se quereller, dans Palsgrave. En fr. la famille est nombreuse ; ce sont, le masc. *estриф*, *estrivium*, sorte de flèche ou de baliste, dit Du Cange, actionné sans doute au moyen d'une courroie ; angle que fait le bateau qui lutte contre le vent, puis, au fig. lutte. Diez (*Gr. des langues romanes*, I, 61) et M. Meyer-Lübke (*Phonétique*, I, 502, trad. Rabiet) ont vu, à tort, je crois, en *estриф*, le même mot qu'*estrit* au x^e s., lutte, que l'on doit plutôt rapporter directement à l'all. *streit*, combat. En fr., au fém., nous avons *étrive*, terme de marine ; position, dit Littré, d'une manœuvre à laquelle la rencontre d'un objet quelconque fait faire un angle ; amarrage fait sur deux cordages à l'endroit où ils se croisent ; *étriver*, faire croiser deux cordages par un troisième, se dit d'un cordage qui agit en faisant un coude (Littré) ; v. fr., lutter contre le vent (Froissard), mettre le pied dans l'étrier pour combattre (Nicod) ; cp. esp. *estriver*, s'appuyer sur ; et popul. faire naître une difficulté, tricher ; *estrivance*, *étrivée*, contestation (F. Godefroy) ; *estrivot*, bâton qu'on passait dans les deux jambes de devant d'un animal (Gay, *Glossaire archéolog.*) ; *étrivier*, qui a le même sens que

étrier, dans le centre de la France ; *étrivières*, courroies de l'étrier, étrille, etc.

On voit que le sens général est toujours celui d'une corde qui revient sur elle-même et par suite, au fig., celui d'une difficulté, d'une lutte. En Savoie, ce sera donc l'angle formé par un chemin qui revient sur lui-même ou par deux chemins qui se croisent : de là, à Doussard, le mas de l'Etrivaz, qui est le terrain situé entre le chemin de Bredannaz à Verthier et le petit chemin de Bredannaz à Chaparon. Ce lieudit se retrouve à Ferrières, La Clusaz, Maxilly, Villy-le-Pelloux et à Viuz-en-Salaz, *estriva* en 1296, lu probablement par erreur *estrina* (SHAG, XIV, p. 255). Un dérivé, c'est les Etrevets, à Meillerie.

M. FONTAINE présente un plan du clocher d'Annecy-le-Vieux et donne quelques explications sur la restauration récente de ce monument ainsi que sur la forme des chapiteaux des baies géminées à plein cintre.

M. LE ROUX fait une communication sur *la cuvette polie et striée et sur la direction d'une branche latérale du glacier quaternaire du Lac d'Annecy*.

Les dépôts quaternaires sont intéressants à étudier sur plus d'un point de l'extrémité nord du Semnoz, dans cette région où le pli s'abaisse pour se raccorder avec la plaine. Au-dessus des coupes vives des calcaires compacts de la masse urgonienne inférieure, mises à nu par l'exploitation des carrières où le plongement périclinal des couches se dessine avec la précision d'un schéma, la surface du terrain, ravinée pendant une longue période d'émersion, a été largement creusée et modelée par l'érosion aqueuse. C'est ainsi que se sont formées des poches irrégulières assez profondes remplies aujourd'hui par la terre végétale et des apports alluvionnaires.

Mais il est un cas particulier où les cavités préexistantes ont été comblées et pour ainsi dire surcreusées par l'action des phénomènes survenus à l'époque de l'extension des glaces dans les Alpes.

Au sommet du chemin d'accès à la forêt de la Jeanne, juste en face du nouveau monastère de la Visitation, existe une sorte de crêt rocheux qui est destiné à devenir l'esplanade de la future église. Cette éminence a été récemment attaquée en déblai par le tracé de la route en pente douce qui débouchera sur ce terre-plein. Les travaux ont entamé une belle *moraine de fond* caractérisée par de la boue glaciaire enrobant un mélange confus de nombreux cailloux arrondis et striés ainsi

que plusieurs gros blocs. L'un de ces derniers, arrêté à la partie supérieure de la moraine, est formé d'une roche dont j'ai déjà signalé plusieurs exemplaires sur le Crêt-du-Maure : une brèche polygénique provenant de la Haute-Tarentaise.

La cuvette rocheuse de cette moraine s'inclinant doucement vers le nord-est se trouve, sur le versant de la carrière, complètement mise à nu et débarrassée de ses matériaux. Le profil de la section est à peu près triangulaire et l'une de ses faces est formée par une portion d'un *miroir de faille* que l'on observe un peu plus bas.

Les parois et le fond de cette cuvette sont d'un poli admirable et les stries d'une netteté parfaite. Longues de 5 à 6 mètres elles sont toutes orientées dans le même sens, vers le nord-est. Il est donc facile de déterminer la direction de l'écoulement de la glace qui se faisait nettement vers le bassin du lac. Cette branche latérale était à un niveau supérieur à celui du grand glacier du lac et devait être en pleine activité à une époque où la fusion de ce dernier était déjà très avancée.

A quelques mètres du nord, s'élève la paroi verticale du miroir de faille dont j'ai parlé et qui est le résultat d'une dénivellation avec striction de deux masses rocheuses ayant affecté le pli, probablement lors de la dernière phase de son évolution tectonique.

J'ai voulu attirer l'attention sur ce phénomène géologique montrant des roches admirablement polies et striées et qui présentent dans toute leur fraîcheur, des parois finement striées, comme si ces coups de burin naturels dataient d'hier. C'est grâce à la couverture protectrice de boue glaciaire constituée par cette moraine de fond, que leur surface a été garantie contre les phénomènes rapides d'altération par dissolution dus aux précipitations atmosphériques et au ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.



Cliché du *Savoyard de Paris*.

CÉSAR DUVAL

(1841-1910)

CÉSAR DUVAL

Le 21 avril dernier, à Collonges-sous-Salève, est mort, après plusieurs mois de souffrances courageusement supportées, M. César Duval, sénateur, président du Conseil général de la Haute-Savoie, membre de l'Institut national genevois, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de l'Académie chablaisienne, de la Sabretache et de la Florimontane.

Quoique cette perte irréparable fût, depuis quelque temps, prévue, elle a vivement impressionné nos populations, non seulement dans le monde politique, où elle creuse un vide difficile à combler, mais dans toutes les classes de la société, qui appréciaient en notre cher sénateur, un type accompli de Savoyard loyal et désintéressé, dont la fortune souriante n'avait altéré ni l'affabilité cordiale, ni la simplicité.

La Société Florimontane, qui avait couronné l'historien de *Saint-Julien et Ternier* il y a plus de trente ans, et qui était heureuse de le compter, depuis cette date, parmi ses membres les plus actifs, est particulièrement atteinte par ce deuil, ainsi que la *Revue Savoisienne*, dont le défunt fut un collaborateur aussi persévérant qu'estimé. Toutes deux donnent la mesure de leurs regrets en choisissant pour les manifester celui des Florimontans qui doit le plus à M. Duval et qui n'a qu'à céder à l'impulsion de son cœur pour rendre un suprême hommage à cet homme de bien.

M. Joseph-César Duval était né à Saint-Julien le 20 janvier 1841, d'une ancienne famille qui, pendant plusieurs siècles, avait fourni à cette ville des syndics et des conseillers municipaux. Mais il se réclamait surtout de ses deux grands-pères : François-Gaspard Duval, engagé le 4 mars 1793 au 2^e bataillon des volontaires du Mont-Blanc, caporal au siège de Toulon, sergent au siège de Gênes, — et Jean-Marie Colly, vieux soldat de Leipzig, de Montmirail et de Waterloo, blessé sept fois au service de la France et élevé dans les idées de la Révolution, auxquelles il resta fidèle toute sa vie. C'est de ce dernier qu'il subit particulièrement l'influence.

Son père, Jean Duval, « homme de premier mouvement, de caractère généreux, fier et même emporté, souvent aux prises

avec les agents du *Buon Governo*, soit pour se défendre lui-même, soit pour venir au secours de ses concitoyens victimes d'actes arbitraires », lui avait inspiré l'horreur du despotisme. Un séjour qu'il fit à Lyon pour commencer ses études de pharmacie, puis à Paris pour les terminer, le mit en contact avec la jeunesse libérale des écoles et compléta sa première éducation politique. Aussi, quand, en 1867, il s'installa comme pharmacien dans sa ville natale, il y arrivait avec un programme nettement tracé : lutter contre l'Empire, jusqu'au renversement de ce régime et y substituer une République ouverte à tous les progrès.

C'est à cet idéal qu'il a consacré sa vie. Il en a poursuivi la réalisation sans faiblesse et jusqu'au bout, car il n'était pas de ceux « qui s'arrêtent en route, ne comprennent plus rien aux idées nouvelles ou ne suivent qu'à regret, d'un pied boîteux, la marche en avant de notre temps ».

Mais la *Revue Savoisiennne* n'est pas une tribune politique et ses lecteurs n'attendent pas de moi que je leur retrace par le menu les péripéties, d'ailleurs remarquables, des luttes engagées contre l'ancien ordre de choses pour arriver au régime actuel.

Le rôle de M. Duval, en ces périodes mémorables, a été brillamment mis en lumière par des orateurs compétents, pendant les fêtes célébrées en 1908, à l'occasion du 25^e anniversaire de son entrée au parlement, et il n'est pas opportun d'y revenir. Je me bornerai donc à signaler les faits saillants de sa carrière, pour m'attacher plus spécialement à son œuvre d'historien savoyard, qui est considérable. Il est, néanmoins, nécessaire de dire quelques mots de l'homme, pour mieux connaître l'œuvre.

A l'exemple de son père, qui prenait fait et cause pour les pauvres gens plus ou moins victimes des lois ou des agents chargés de les appliquer, le jeune pharmacien s'intéressait vivement au sort des humbles. « Toujours en quête de bonnes actions, attentif au bonheur d'autrui, compatissant à ceux qui souffrent », il était le confident naturel de ceux qui croyaient avoir à se plaindre et, quoique dépourvu de tout caractère officiel, on le voyait souvent accompagner dans les bureaux des administrations publiques des gens de condition plus que modeste, dont il exposait victorieusement les réclamations.

C'est par ces attentions qu'il acquit très vite une popularité du meilleur aloi, dont les effets ne tardèrent pas à se manifes-

ter sous diverses formes. En 1872, il fut élu conseiller municipal ; en 1882, choisi comme maire, il fut maintenu dans ces fonctions jusqu'en 1896, époque où il les abandonna volontairement. Plus tard, en 1895, les électeurs du canton de Seyssel le nommèrent conseiller général en remplacement de M. de Lavenay.

D'autre part, ceux de ses concitoyens qui détenaient de vieux parchemins, des titres et documents manuscrits ou imprimés, les lui apportaient pour lui être agréables. Il examinait tout, soigneusement, avec la curiosité d'un chercheur et la sagacité d'un érudit, et c'est ainsi qu'il rassembla les éléments d'un travail de longue haleine, qu'il présenta au concours d'histoire de la Société Florimontane en 1878. C'était un fort volume de 450 pages, intitulé : *Ternier et Saint-Julien, essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district de Carouge*.

Avec une grande modestie, l'auteur déclarait dans la préface que son œuvre se bornait à un apport de matériaux susceptibles d'être utilisés plus tard. « Ce n'est pas, disait-il, une histoire, dans le sens ordinaire du mot, que j'ai voulu écrire. J'ai recueilli un grand nombre de faits, que j'ai rapportés chronologiquement. Je laisse à d'autres le soin de les grouper, de les comparer et d'en tirer, au point de vue philosophique ou politique, une conclusion que je n'ai même pas cherchée. » En réalité, cette incursion sur un terrain encore inexploré lui avait coûté beaucoup de peine. Sa tâche avait été rendue plus difficile par le défaut d'archives locales et la nécessité d'aller consulter bien loin les documents conservés dans les dépôts de Paris, Lyon, Turin, etc. La Commission reconnut dans ce mémoire « une marche soutenue, une allure historique, quelquefois un peu chronicale, enfin un style convenable au genre ». Il obtint le prix ex-œquo avec les *Souvenirs historiques d'Annecy*, du chanoine Mercier.

Cet ouvrage de patience et d'érudition n'était pas un début. Dès 1874, et comme pour se faire la main, M. Duval avait publié dans le journal *La Zône*, puis mis en brochure sous le titre *Un Curé de Collonges-sous-Salève, il y a cent ans*, des notes anecdotiques très curieuses sur l'état de la Savoie au XVIII^e siècle. Ces notes étaient extraites des manuscrits laissés par l'abbé Jean-Marie Frère, né à Saint-Julien le 3 janvier 1703, qui fut curé de Collonges de 1735 à 1777. Emu de compassion pour ses concitoyens victimes de l'incurie administrative et des impôts écrasants qui paralysaient tout com-

merce, le bon curé compare la situation faite aux sujets du roi de Sardaigne avec celle des paysans de la campagne genevoise environnante et, de lamentation en lamentation, il arrive à cette conclusion : « Vive l'état républicain ! » Les manuscrits de l'abbé Frère, soit en prose, soit en vers, n'ont qu'une valeur médiocre, au point de vue littéraire, mais ils servent de pièces probantes pour constater l'état navrant de notre pays à la veille de la Révolution.

Encouragé par l'accueil qu'il avait reçu de la Société Florimontane, M. Duval communiqua au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Annecy en 1879, un *Mémoire du juge-mage de Saint-Julien, relatif aux terres de Saint-Victor et Chapitre, dans l'ancien bailliage de Ternier*. On y trouve de précieux détails sur un grand nombre de localités situées dans les parages de Saint-Julien et Genève. Ce mémoire, accompagné de commentaires judicieux, a été publié en 1880.

L'année suivante, en collaboration avec son ami M. Duboin, aujourd'hui conseiller à la Cour de Cassation, il donna à l'Institut Genevois une étude aussi documentée que remarquable sur divers *Procès de sorciers à Viry, de 1534 à 1548*. Ces procès, très nombreux au xvi^e siècle, se terminaient presque tous par l'exécution des accusés. Car la procédure était fort simple à l'égard de ces malheureux : « Leur aveu suffisait pour les faire condamner ; s'ils refusaient d'avouer, la torture les y amenait naturellement. »

En même temps, la *Revue Savoisienne* publiait une attachante *Notice généalogique sur la famille Paget*. Cette famille, originaire de Saint-Gervais en Faucigny, s'était d'abord fixée à Annecy, d'où un rejeton, Pierre Paget, s'établit à Saint-Julien, comme notaire ducal, en 1611. Plusieurs de ses descendants se distinguèrent, notamment Charles-Antoine (1681-1764), juge-mage et sénateur, qui fut chargé de diverses missions dont il se tira toujours avec honneur. Il laissa de nombreux enfants, dont trois se firent remarquer : l'un fut choisi comme précepteur du duc de Chablais, fils cadet du roi, et devint conseiller d'Etat. Un autre fut évêque de Genève et le troisième succéda à son père comme juge-mage et sénateur.

En 1883, un collectionneur obligeant ayant mis à sa disposition les registres des délibérations de l'administration municipale et du Conseil général de la commune de Viry pendant la Révolution, M. Duval fut frappé du zèle et de l'activité

avec lesquels les administrateurs locaux avaient répondu à l'impulsion qu'ils recevaient du gouvernement républicain et, pour honorer leur mémoire, il publia *L'Administration municipale de la commune et du canton de Viry, de l'an I à l'an VII de la République Française*. C'est un volume de 300 pages qui fit sensation lorsqu'il parut. Il n'était accompagné d'aucun commentaire, mais il empruntait une allure de polémique aux circonstances qui accompagnaient sa publication. L'auteur, en effet, venait, à ce moment même, d'être élu député de l'arrondissement, et il comptait parmi ses adversaires quelques-uns des descendants de ces administrateurs, dont le rôle, précédemment insoupçonné du public et brusquement dévoilé, n'était pas fait pour rehausser le prestige de leurs héritiers réactionnaires.

L'élection avait eu lieu le 8 mai 1883. Le nouveau député, qui devait conserver son mandat jusqu'au 6 février 1898, jour où il l'échangea contre celui de sénateur, n'avait accepté la situation qu'à son corps défendant. Marié depuis peu, père de famille modèle, aussi simple dans ses goûts que dépourvu d'ambition, il lui en coûtait de quitter les siens, même momentanément et de rompre avec ses habitudes pour aller habiter Paris. Mais il comprit que c'était le devoir et il céda aux sollicitations de ses amis. Ce jour-là pouvait être marqué d'une pierre blanche par la ville de Saint-Julien, car on peut dire, sans déprécier personne, qu'elle ne trouvera probablement jamais un représentant capable de l'aimer et de la servir davantage.

M. Duval, que ses fonctions municipales avaient dès longtemps familiarisé avec les affaires publiques, donna vite au Parlement la mesure de sa compétence, de son activité et de son dévouement. Membre de toutes les commissions importantes, agriculture, armée, budget, chemins de fer, douanes, il se fit remarquer par la netteté de ses vues, la facilité avec laquelle il s'assimilait les questions les plus diverses, et le bon sens qui inspirait ses réflexions. Plus que jamais, le besoin de se rendre utile excitait son zèle. Il obligeait sans distinction de parti, tous ceux qui sollicitaient son intervention pour des causes justes, et l'ardeur qu'il apportait pour réussir a souvent transformé des indifférents et même des adversaires de la veille en amis véritables. Un riche propriétaire de Collonges-sous-Salève, qui avait depuis longtemps des démêlés avec l'administration des péages fédéraux du canton de Genève, au

sujet de l'introduction en franchise de ses récoltes, et qui n'avait jamais pu se faire rendre justice, fut tellement satisfait de l'intervention de M. Duval et des résultats obtenus, qu'à quelque temps de là, ce propriétaire, célibataire, sans proches parents, lui légua toute sa fortune en témoignage de sa gratitude. Ce qui donne à cet acte une signification particulière, c'est que le testateur ne s'occupait aucunement de politique et que ses relations habituelles le rattachaient plutôt aux adversaires du député.

..

On put craindre un instant que le surcroît d'occupations résultant de son mandat ne détournât le nouvel élu des recherches historiques auxquelles il se complaisait. Mais sa puissance de travail lui permettait de mener de front toutes les tâches et, dès 1885, il publia *L'Administration de la commune de Saint-Julien pendant la Révolution*. Nous y remarquons que cette commune, dont la population ne dépassait pas 600 âmes, donna 34 volontaires à la patrie en danger, et que la Convention servit régulièrement des secours à leurs familles.

Le souci de préserver notre pays de toute attaque par surprise, lui suggéra la *Notice sur l'invasion du Faucigny par l'armée sarde en 1793*. Cette notice, imprimée en 1891, fut complétée en 1892 par l'adjonction d'un grand nombre de pièces justificatives et une dédicace à M. de Freycinet, ministre de la Guerre, en vue d'attirer l'attention du Gouvernement sur la trop grande facilité qu'un corps d'armée ennemi pourrait trouver, en cas de guerre, pour pénétrer par les cols du Faucigny dans une région complètement dépourvue de troupes.

La même année, il avait écrit pour la *Revue Savoisienne* une intéressante biographie du capitaine de Viry, blessé mortellement à la bataille d'Essling, quelques instants avant le maréchal Lannes, dont il était aide-de-camp.

Son patriotisme ardent l'attirait vers les sujets militaires. Il prenait plaisir à remettre en relief le rôle glorieux joué par un bon nombre de nos concitoyens pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et il recueillait avec empressement tous les faits susceptibles de jeter plus d'éclat sur le nom Savoyard. C'est dire avec quelle indignation il vit reparaître, en 1893, dans un prétendu traité d'histoire à l'usage des écoles, une indigne accusation lancée en 1870, contre nos mobilisés, par un général affolé qui, sur de faux renseignements, les avait

accusés d'avoir refusé de marcher contre les Prussiens, « au moment même où nos bataillons arrivaient à Dijon, où ils ont fait tout aussi bonne figure que les autres, bien que n'étant ni armés, ni équipés, ni même organisés ».

Devant cette « calomnie effroyable », il bondit sous l'outrage et, pour rétablir les faits, il écrivit *ab irato* la notice intitulée : *Un Aventurier napolitain en 1870 : Franzini, commandant des mobilisés de la Haute-Savoie*. C'est une de ses meilleures productions. Pour remettre chacun à sa place, il cloue au pilori le percepteur concussionnaire, ancien sergent de la Légion étrangère, qui avait surpris, probablement avec de faux papiers, la bonne foi du Gouvernement de la Défense nationale, et qui s'était fait nommer commandant supérieur des mobilisés de notre département. Ce malandrin, affublé d'un uniforme de général de brigade, n'était bon qu'à parader au milieu d'un état-major composé en majeure partie d'anciens sous-officiers de sa parenté, qu'il avait illégalement nommés officiers. Révoqué le 31 janvier 1871, il fut réclamé par le parquet de Joigny pour rendre compte de sa gestion de percepteur avant la guerre, et on releva contre lui 73 abus de confiance et 21 faux, plus le détournement des fonds contenus dans la caisse au moment de son départ. Il fut condamné, le 20 juin 1872, par la Cour d'assises de l'Yonne, à huit ans de réclusion.

« Voilà l'homme mis à notre tête en 1870 ! s'écrie M. Duval. Est-il étonnant qu'avec un chef pareil notre bonne volonté et notre ardeur patriotique aient été paralysées pendant un temps ! »

Dans le même esprit, M. Duval fit au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Evian-les-Bains en 1896, une communication très appréciée sur *Les Souvenirs de guerre du général baron Pouget*, où il est beaucoup question des contingents savoyards, de leur bravoure et de leur endurance. Mentionnons également l'article intitulé : *Un Vieux de la vieille : Jean-Pierre Sibelet*, publié dans la *Revue Savoisienn*e de 1896.

L'année suivante, il donna à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry *Le 2^e bataillon du Mont-Blanc; la 19^e demi-brigade de bataille à l'armée d'Italie et le brigadier général Dichat*. Cette étude relève un fait singulier : c'est que le général Dichat, qui était notre compatriote et dont la famille avait habité longtemps Saint-Julien, tomba mortellement frappé d'une balle au front, à la tête des troupes sardes, à la

bataille de Mondovi, en défendant une redoute contre la 19^e demi-brigade républicaine qui comptait dans ses rangs le 2^e bataillon du Mont-Blanc, recruté dans la province de Carouge. Tels sont les tristes hasards de la guerre.

De 1898 date *Une Enquête agricole et économique dans le bailliage de Ternier, en 1756*. C'est un recueil des rapports adressés à l'intendant du Genevois par les châtelains et curiaux des seigneuries du bailliage de Ternier, en réponse à un questionnaire qu'ils avaient reçu. Ces rapports, curieux à plus d'un titre, mettent en lumière d'une façon complète la triste situation de nos ancêtres et nous permettent de mesurer les progrès accomplis depuis cent cinquante ans. Comme document comparatif, M. Duval publie un extrait de la statistique agricole de la Haute-Savoie en 1896, et il termine ainsi : « Que les partisans d'un passé a jamais disparu, *laudatores temporis acti*, gémissent à leur aise sur les malheurs du temps présent ! constatons avec satisfaction que la même terre fait vivre à l'aise une population huit fois plus nombreuse que celle qu'elle était impuissante à nourrir il y a un siècle et demi. »

La Société savoisienne d'histoire de Chambéry reçut pour son volume de 1899, *Un Procès de lèse-majesté à Viry, en 1547*. Cet opuscule, écrit en collaboration avec le regretté François Mugnier, rend compte des procédures qui furent dirigées contre Nicolas Vindret et divers habitants d'Annecy, accusés d'avoir injurié la mémoire de François I^{er} au moment de son décès, en apposant des placards où on lisait : « Le roy est mort et allés a tous les diables. » Vindret, qui avait pu s'enfuir, fut condamné par défaut « à avoir la tête tranchée sur le pont Notre-Dame, à Annecy, dès qu'il pourra être saisi. » Comme cette éventualité ne se produisit pas, le peintre Mazeri fit, au prix de trois écus, un *fantaume*, qui fut coupé en quatre quartiers, dont chacun fut mis à l'une des portes de la ville et la tête fixée à un pilier devant l'église.

En 1903, sur l'initiative de M. Duval, le conseil municipal et les habitants de Saint-Julien célébrèrent le troisième centenaire du traité de paix signé dans cette ville le 11-21 juillet 1603, en érigeant une plaque commémorative sur l'ancienne tour d'où la paix fut annoncée et proclamée, le 21 juillet 1603, par le président de Rochette, représentant du duc de Savoie. Une grande fête eut lieu, le 14 juillet 1903, dans laquelle des orateurs de choix rappelèrent tous les incidents qui avaient précédé le traité. C'est une page d'histoire qui méritait d'être

conservée, et le promoteur de la fête en fit une excellente relation.

La même année, en collaboration avec son collègue et ami le sénateur Folliet, il publia *La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie*. C'était au moment où les droits de la zone, âprement contestés, risquaient, sinon de sombrer, du moins, d'être fort compromis. Les deux auteurs démontrèrent que la zone était une nécessité géographique. Solennellement promise avant le vote de 1860 à des populations qui vivaient dans la gêne sous l'ancien régime des douanes et qui, depuis l'abolition de ce régime, ont prospéré d'une manière inouïe, elle constitue, après quarante-trois ans d'existence, un droit acquis qu'aucun gouvernement ne pourrait supprimer sans violer des engagements formels et sans encourir les plus graves responsabilités. Cette question, vitale pour son pays, tenait au cœur de M. Duval et elle fut le souci le plus constant de sa carrière parlementaire.

Peu de temps après, M. Folliet mourait. Ce fut un rude coup pour son ami qui le considérait comme un frère. Il lui consacra dans la *Revue Savoisienne* de 1895 une biographie émue, qu'on dirait inspirée par cette pensée de Petit-Senn : « La tombe d'un ami est un creuset où s'épure sa mémoire ; on ne s'en souvient plus que par les côtés de sa vie qui le font regretter. » M. Folliet méritait, d'ailleurs, cet hommage. Fort bien doué sous tous les rapports, il aurait certainement joué un plus grand rôle sur la scène politique, si la maladie ne l'avait trop souvent mis dans l'obligation de quitter son poste pour aller chercher dans le pays natal un allègement à ses souffrances. Son biographe appréciait d'autant mieux ses remarquables qualités qu'il les possédait lui-même au plus haut degré. Quand il parle du bon cœur de son ami, du labeur écrasant, de l'énergie persévérante et du dévouement sans bornes mis par M. Folliet au service de son pays et de ses concitoyens, n'est-ce pas son propre éloge qu'il fait inconsciemment ? Tous deux comprenaient le devoir de la même manière et le remplissaient avec la même élévation de caractère.

Le regretté défunt laissait inachevée une *Histoire du département de la Haute-Savoie* destinée aux écoles. Cette histoire, commencée avec la précieuse collaboration de M. Max Bruchet, fut terminée par M. Duval, qui l'enrichit notamment d'un *état sommaire des améliorations réalisées depuis quarante-six ans*, où sont énumérés tous les sacrifices faits par la

France pour transformer notre pays, sacrifices se chiffrant par une dépense de *deux cent quarante millions*. C'est un témoignage de gratitude, en même temps qu'une exhortation à la jeunesse pour qu'elle se montre digne d'une si grande sollicitude. Ce petit livre peut être considéré comme un modèle du genre. Il renferme au plus haut point toutes les qualités qui distinguent les œuvres de M. Duval : la clarté, la franchise, l'amour du pays et de ses libertés. L'auteur, surmené par les multiples occupations de sa charge, attache plus d'importance aux idées qu'à la manière dont il les habille, mais il dit nettement ce qu'il veut qu'on comprenne. et il est impossible, après avoir lu ses écrits, de ne pas songer au mot de Montaigne : « Cecy est un livre de bonne foy. »

Simple et naturel dans son style, il l'était encore plus dans ses discours : « Le genre d'éloquence de Duval », a dit M. Jules Gros, député du Doubs, dans le *Petit Comtois*, « est fait principalement de bon sens et de bonhomie. Quand il parle, ses yeux pétillent et son visage sourit d'un bon sourire communicatif qui entraîne la salle. On sent qu'il aime son pays et qu'il en est aimé. »

La plume de M. Duval fut particulièrement féconde en 1908. On vit paraître coup sur coup : *La Guerre autour de Genève à la fin du xvi^e siècle* ; intéressante contribution à l'étude d'une époque trop peu connue ; *Il y a cinquante ans*, brochure de polémique insérée dans le journal *Le Volume* ; *Les Savoyards et l'ordre des trois Toisons d'or*, notice écrite pour la *Revue Savoisienne* avec l'obligeant concours d'un aimable compatriote, M. le lieutenant Paulier, attaché à la section historique de l'Etat-major général de l'armée ; enfin, *Deux chansonniers Savoyards : Erasme Bonier et Georges Bernard*. Cette dernière brochure, inspirée par le désir de rendre hommage à deux vaillants propagateurs de l'idée républicaine dans l'arrondissement, reproduit des chansons de combat dont la valeur poétique est discutable, mais qui eurent un grand succès au moment de leur apparition.

Nous sommes à l'apogée de la carrière de M. Duval.

A l'occasion du 25^e anniversaire de son entrée au Parlement, ses amis organisèrent, à Paris le 30 mai 1908, et à St-Julien le 14 juin suivant, de superbes fêtes où fut acclamé « l'excellent citoyen, le chef autorisé du parti républicain de la Haute-

Savoie, en qui se résumait son espoir aux jours des grandes luttes pour la République, en qui s'incarne aujourd'hui l'honneur de la démocratie victorieuse ».

Ces fêtes eurent un succès sans précédent, grâce aux ardentés sympathies que le héros du jour avait su se créer partout, « sympathies qu'il devait à l'inflexible rectitude de sa ligne de conduite et à la constance avec laquelle il a toujours cherché le bien de son pays et l'affermissement des institutions républicaines ».

« On ne saurait dépeindre, dit un témoin oculaire, la joie qui se reflétait sur tous les visages, et cette heure dut paraître bien douce à celui qui fut l'objet d'un tel enthousiasme. »

Hélas ! les fêtes ont de tristes lendemains.

M. Duval publia encore dans la *Revue Savoisienne* de 1909 *La Réunion du Comté de Genevois à la Savoie* (1401-1422) ; mais déjà le mal qui devait l'emporter commençait son œuvre.

Au mois d'août 1909, on apprit avec peine qu'il n'avait pu se rendre à la session du Conseil général, dont il était le président depuis la mort de M. Folliet. Pour ceux qui connaissaient son exactitude et l'importance qu'il attachait à l'accomplissement de ses obligations, cette abstention était de mauvais augure. En fait, la situation était très grave.

On espéra pendant quelque temps que la robuste constitution du malade, son énergie et les soins admirables dont il était entouré le sauveraient.

Malgré les tortures qu'il endurait, il trouva la force de se rendre à Paris pour défendre au Luxembourg les intérêts du département, qui lui semblaient menacés.

« Je n'oublierai jamais, dit M. le sénateur Mercier, cette séance du 23 décembre où, déjà si gravement malade, il voulut monter à la tribune du Sénat et prononça un discours très applaudi (le dernier, hélas !) sur la convention de Berne et les voies d'accès au Simplon. Tous, nous admirions son énergie. C'était comme un défi jeté à la mort, qui déjà l'avait marqué du sceau fatal. Aussi toutes les mains se tendirent vers lui lorsque, chancelant, il regagna sa place. Homme du devoir avant tout, Duval avait fait une dernière fois son devoir. »

Quelques jours plus tard, il partait pour Hyères où il espérait trouver la guérison. Mais la maladie continua son évolution. Miné par des souffrances terribles, à bout de forces, il demanda à revoir le pays natal pour y mourir.

Ramené à Collonges le 18 avril, il expira le 21.

* *

Jamais Saint-Julien ne fut plus éprouvé que par cette mort. Ce fut un deuil public. Beaucoup perdirent un bienfaiteur, tous un ami.

Modeste jusqu'à la fin, M. Duval, ennemi de la pompe et des discours solennels, avait signifié par testament que seul un ami prendrait la parole au cours de la cérémonie. Cet honneur fut confié par la famille à M. Corbaz, le sympathique maire de Saint-Julien, que son titre d'ancien élève et successeur de M. Duval, qualifiait spécialement pour y satisfaire. M. Corbaz fut à la hauteur de sa tâche et s'en acquitta pour le mieux.

Des milliers de personnes, accourues de tous les points du département et du canton de Genève, assistèrent aux funérailles et rendirent les honneurs à la famille, sur la place du Crêt : ce fut une manifestation touchante et grandiose, malgré son caractère de simplicité.

Puisse ce témoignage de sympathie, donné par toute une population au meilleur de ses concitoyens, calmer la douleur de sa digne compagne et de ses chers enfants ! Le nom regretté de César Duval vivra dans la mémoire des hommes et sera toujours le symbole d'une vie intègre, entièrement consacrée au bien public.

François MIQUET.

* *

Nous ne pouvons mieux terminer cette nécrologie qu'en reproduisant ci-après l'allocution prononcée à l'ouverture de la séance du mercredi 1^{er} juin 1910, par M. Antonin Dubost, président du Sénat :

Mes chers collègues, en reprenant nos travaux après une longue interruption pendant laquelle le pays a renouvelé, dans l'ordre et la paix, une partie de sa représentation nationale et manifesté une fois de plus son attachement aux institutions républicaines, nous avons le regret de trouver encore une place vide dans nos rangs, celle de César Duval, sénateur de la Haute-Savoie.

Arrière-petit-fils d'un Conventionnel, ardent ouvrier de la réunion de la Savoie à la France, militant de la démocratie sous le régime impérial, combattant de 1870-1871, ce fut un républicain et un patriote que les électeurs de Duval, en 1883, envoyèrent sans concurrent à la Chambre des députés où il joua un rôle actif et utile. Il vint parmi nous, en 1898, et ce ne serait pas assez de dire qu'il y fut un bon collègue, car un grand nombre d'entre nous regrettent aujourd'hui, en lui, un véritable ami. (*Très bien ! Vive approbation.*)

Sa longue expérience, son sens avisé et fin des réalités, l'absolue probité de son caractère lui conféraient l'autorité d'une personnalité incontestée à laquelle sa simplicité démocratique et sa bonhomie affectueuse ajoutaient un grand charme.

Son patriotisme républicain était fait, comme celui de tous les Savoyards, d'une double et indissoluble fidélité à la terre natale et à la grande patrie qu'ils ont volontairement adoptée. Duval avait fouillé l'histoire de son pays dans un grand nombre d'opuscules pleins d'intérêt et de vie, et il n'est pas douteux que, s'il a connu les regrets impuissants de la dernière heure, il a souffert de partir avant les fêtes qui, dans quelques semaines, solenniseront le cinquantième anniversaire de la réunion à la France de sa chère Savoie ! (*Très bien ! très bien !*)

En votre nom, j'adresse à sa famille l'expression sincère de nos condoléances attristées ! (*Applaudissements vifs et répétés.*)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie**, 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

Toisinge (Bonneville), *Tusianicum*, G. Tusius, Tutius, Toutius ou Tautius. — En 1500, *Thuesingium*, SHAG, XIII, p. 235.

Véringe (Féterné), *Varianicum*, G. Varius, Verius, Verrius¹.

J'avais recueilli encore les noms suivants que j'aurais mis volontiers à la disposition de M. Muret :

Arfinge (Juvingny), *Arcianicum*, par Arcianus, d'Arcius.

Corlinge, mas à Cercier en 1730, « bien d'église appartenant à la commanderie de Compesière », peut-être le même que Corninge, bien qu'il puisse s'expliquer par un *Corel(l)ianicum*, de Corel(l)ius, cp. Corlier (Vétraz-Monthoux) 1203 (SHAG, IV, 15, doc.) ; v. Holder, col. 1124.

Maufingio, XII^{me} siècle (A. GAVARD : *Prieuré de Peillonex*, AS, XXIV, p. 19), dans la vallée supérieure de l'Arve ; peut être encore un doublet de Melsinge-Miosinge.

Mellinge (Allinge), Mellinge, *Melenge*, *Melenche* 1730, *Mallianicum*, G. Mallius ou Mellius.

1. Les noms comme Gletringe, Sottinge, Cortinge seront expliqués plus loin. J'ai cité le premier sur la foi de H. Tavernier (RS, 1881, 20) : « Ainsi, dans le Bas-Chablais : commune d'Allinges et aux environs, les hameaux *Gletringe*, *Jussinge*, *Messinge*, *Pisselinge*. » Mais ce nom n'est pas cité en 1730 dans les paroisses d'Allinge, Cervens, Draillant, Orcier, Armoey et Lyaud. <

Rutilinge (nant de) à Sallanche en 1281 (H. FEIGE, *Hist. de Mélan*, doc. 5, p. 429, AS, XX), *Ruttonianicum*, G. Ruttonius (Holder).

Satiniango (in — 1015 ; J. MARION : *Cartul. de S.-Hugues de Grenoble*, p. 173-174 : *sunt namque fines istarum villarum, ab oriente aqua que dicitur Menobia. ab occidente, laccus, a septentrione Drancia, a meridie Arva aqua fluens*) ; de *Satiningio* 1300 SHAG, XIV, n° 269), loc. à retrouver ; *Sattonianicum*, G. Sattonius (Muret).

Au point de vue de la répartition topographique, on voit que les noms de propriétés en *i-an-icum* s'étendent surtout le long de la rive méridionale du Léman depuis Genève jusqu'au-delà de la Dranse, ce qui prouverait encore, s'il était besoin de le faire, que le territoire des Nantuates, où ces noms n'existent pas, n'a jamais eu ce torrent comme limite. Ils apparaissent encore nombreux dans la vallée de l'Arve, d'Annemasse à Passy, non loin de la frontière ceutronique. La vallée du Fier n'en renferme qu'un, et je n'en connais pas en Savoie.

Il paraît par suite que le défrichement et le peuplement des vallées alpines se sont effectués, surtout à partir de la fin du 1^{er} siècle, par une marche progressive du sud au nord et de l'ouest à l'est en remontant les cours d'eau.

Erratum : lire *phonème* au lieu de *phénomène* (R. S. 1909, p. 336).

III.

M. Muret consacre le chapitre iv à l'étude du suffixe *icus* formant des noms de *fundi* en se joignant à des noms de personnes autres que les surnoms en *anus*. C'est ainsi qu'il reconnaît dans Mécringes (Marne) un ancien *Mercurinicus* et dans *Carantonicus*, dérivé de Caranto, un type de noms en *onge* qu'on rencontre en Italie (*onico*) et en Bourgogne, par exemple. Il cite en Haute-Savoie¹ :

Challonges, *Calonicum*, du surnom Callo. — *Chalungio* 1303 (SHAG, XIV, p. 307). A Samoëns, Chalonges, écrit aussi Challonges ; cp. Chalonges, près Rumilly, *Chalunzia*, 1337 (BRUCHET : AIE, 51) où le suffixe est féminin.

Messonge (Abondance), *Messionicum*, de Messio.

1. Cp. le n. commun *Colonica* (casa) chaumière du colon au iv^{es} s. (Ausone) et au v^{es} siècle (loi Gombette), puis le terrain à cultiver qui en dépend et qui est alloué à un homme libre avec ses serfs pour une période déterminée avec, comme paiement, un certain nombre de journées de travail à fournir au propriétaire (875. HPM, I, col. 56). Plur. : *Colonicae*, groupe d'habitations rurales : Collonges, *Colunges*, 1201, SHAG, II, 54, et à Vétraz-Monthoux, 1282, id., XIV, 171, n° 180 ; à Annemasse, Archamps, Frangy, Sillingy, etc.

Sacconge, *Sacconicum*, de Sacco. — *Sacungio* 1343 (BRUCHET : *id.*, 978). C'est un village de Seynod.

Je trouve dans mes notes :

Bourbonge (Lovagny) *Borvonicum*, de Borvo (Holder), *Borbonges* 1519 (BRUCHET : *id.*, 109). Le surnom *Borbonicus* existe également.

Provonge (Sales), *Probonicum* de * Probo.

M. Muret n'a pas poussé son étude jusqu'aux autres noms de lieux en *icus* qui sont dérivés de noms d'hommes¹. Il ne faut pas voir en effet dans ces formations des noms d'h. simples, comme *Urbicus*, d'où *Urbicius*, *Urbicio*, *Firmicus* (poète du IV^{me} siècle), *Licinicus* (ALLMER : *Insc. de Vienne*, III, p. 85), *Victoricus*, mais des dérivés dans lesquels le suffixe joue aussi un rôle locatif. Ce sont d'abord *Marlioz* et *Verlioz*, mots dans lesquels l'accent s'est déplacé.

Marlioz, de *Marul(l)icus*, de *Marul(l)us*; *Marlio(ꝛ)* 1259, 1262 (SHAG, XIV, p. 393 et 58); *Marlios* (*id.*, n° 86); v. de Passy, *Marlo* XII^{me} s. (A. GAVARD : *Prieuré de Peillonnex*, p. 19), *Marlyu* 1285 (BONNEFOY et PERRIN : *Prieuré de Chamonix*, n° 23).

Verlioz (Seynod), près de Sacconge, de *Virilicus*, de *Virilis*; *Virilgum* 866 d'après une photographie faite sur la charte originale de Lothaire conservée aux Archives de Parme (Archives dép. à Annecy); *curtem Verilico* 879 (Mém. de la Soc. Savoisienne, V, p. 78); v. à Vallières. *Vargloꝛ* est une notation piémontaise.

D'autres noms sont les suivants, où le *c* s'est changé en la sonore *g*, comme en provençal, sur le modèle de * *narica*, *nargue*, et de *Camarica*, *Camargue* (Holder).

Limargue (Bonne), *in Limargo* 1015 (Cartul. de St-Hugues de Grenoble, p. 173-174), de * *Limaricus*; cp. *Limarius*, attesté par *Limariaco* VII^{me} s., *Limeray*, en Indre-et-Loire (Holder).

Monargue (St-Roch), cité en 1630, peut-être, par *Molinarius*, de *Molinarius*, employé comme nom propre.

Nouargue, pour *Novargue*, d'après la prononciation vulgaire, *Noüargue* 1730 (Sillingy) *Novaricus*, de *Novarus* (H).

Musiège, enfin, *Musiaci* en 1160 (SHAG, XIV, p. 378, n° 330), dérivé de *Musiaticum*, où le suffixe *icus* s'est ajouté à un premier suffixe locatif féminin, *ata*, sur lequel je pense attirer prochainement l'attention.

1. M. Muret prouve que *Champagne* ne peut s'expliquer légitimement que par l'hypothétique * *Campenicus*, de * *Campenus* (p. 83-414).

IV.

M. Muret aborde ensuite (ch. V) la question des noms de lieux, anciens ou modernes, en *-ens*, *-eins* ou *an(s)*, parfois *-ant*, et *-enge(s)* ou *-ange(s)*, et y introduit de l'ordre et de la clarté. Il constate tout d'abord « la présence de types fort divers, confondus avec le temps dans la prononciation ou dans l'écriture. » Ceux qui intéressent la Haute-Savoie sont : *devens*, *Marlens*, *Neydens*, *Bublens*, etc. (p. 540-90). Je continue à les reproduire avec les anciennes formes que j'ai notées autrefois de mon côté.

(A suivre.)

Charles MARTEAUX.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(Suite.)

Parmi les nombreux Tarins que Maurice Montmayer avait appelés en Franche-Comté, se trouvait un de ses parents, Jean-François, dont le fils devint plus tard son légataire universel :

MONTMAYER

FRANÇOIS, *alias* JEAN-FRANÇOIS, né à Longefoy, le 27 avril 1699 ;
marchand-colporteur, fixé dès 1715 à Moisse (Jura) ;
époux de D^m Anna-Claude Major.

FRANÇOIS, né à Moisse, le 13 octobre 1726, marchand et bourgeois de Dôle,
marié dans cette ville le 3 juillet 1759 avec D^m Louise Martin.

CLAUDE-FRANÇOIS, né à Dôle, DENIS REINE SIMONE JEAN-
le 12 février 1764 ; propriétaire, BAPTISTE
époux de D^m Jeanne-Etiennette Ruty.

CLAUDE-LOUIS-THÉODORE O *,
né à Dôle, le 6 septembre 1806,
chef d'escadron
au 5^e régiment d'artillerie.

Le commandant Montmayer, retraité le 10 novembre 1862, après 40 ans de services et quatre campagnes, est décédé à Dôle le 9 juillet 1865. Il était célibataire.

MUNIER-TROMBERT

ANTOINE, fils de Noël et de Nicolarde Delerce,
né le 15 avril 1678, à la Merlerie, alors paroisse de Saint-Jean-d'Aulps,
aujourd'hui commune d'Essert-Romand,
négociant à Strasbourg, reçu bourgeois de cette ville le 8 juillet 1713 ;
décédé à Strasbourg le 4 novembre 1746.

Les témoins de l'acte de décès sont : Amédée Munier-Trombert l'ainé
et Jean-Baptiste Munier-Trombert le cadet,
sans doute les fils du défunt.

AMÉDÉE Trombert					JEAN-BAPTISTE Trombert														
né à Strasbourgen 1715, négociant et bourgeois, sénateur (membre du Conseil) de la ville de Strasbourg pour la tribu du Miroir en 1763 et 1764; époux de D ^m Catherine-Louise Venino. Décédé à Strasbourg le 25 juillet 1781, à l'âge de 66 ans.					négociant et bourgeois de Strasbourg, époux de D ^m Marie-Françoise Krœmer.														
Dece mariage sont nés à Strasbourg, 14 enfants, dont 5 filles (Madeleine-Catherine, Victoire- Louise, Françoise-Caroline, Marie-Anne- Louise, Marie-Anne) et 9 garçons.					JEANNE-CHRISTINE, baptisée le 14 octo- bre 1754.					AMÉDÉE-JEAN- BAPTISTE, baptisé le 7 mars 1756.					FRANÇOIS- JOSEPH, baptisé le 18 juillet 1759.				
MADÉLEINE- CATHERINE, née le 15 janvier 1751, épouse de Claude-François Dechavassine, bourgeois et négociant de Strasbourg, morte à 33 ans, le 17 mai 1761.	CHAR- LES- AMÉ- DÉE, né le 6 mai 1752, décé- dé le 30 juin suiv- vant.	JO- SEPH- JEAN, né le 3 sep- tembre 1754, décé- dé le 17 mai 1756.	ER- NEST- AMÉ- DÉE, né le 26 juin 1757.	PIER- RE- LOUIS né le 27 juin 1758.	CLAU- DE- PIER- RE- AMÉ- DÉE, né le 14 mai 1753.	CHAR- LES- DOMI- NIQUE, né le 17 no- vembre 1755.	AMÉ- DÉE- LOUIS, né le 27 jan- vier 1765, décé- dé le 3 juin suiv- vant.	AMÉ- DÉE, né le 14 août 1768, décé- dé le 6 décem- bre suiv- vant.	CLAU- DE- AN- TOINE, né le 27 mai 1772.										

Un membre de cette famille, sans indication de prénom, figure sur une liste de suspects dressée en 1793 par le Comité de surveillance de Strasbourg.

Le grand ouvrage du chanoine Dacheux sur la cathédrale de Strasbourg mentionne un Trombert (sans autre indication) sur une liste de quinze citoyens de Strasbourg qui, en août 1795, à la reprise du culte romain à la cathédrale, acceptèrent les fonctions et responsabilités d'administrateurs du culte. Le 30 octobre 1796, on dut, conformément à la loi, procéder à la réélection. 288 électeurs déposèrent leurs suffrages et Trombert fut élu le premier sur la liste de douze administrateurs et six suppléants.

MUNIER-TROMBERT

CLAUDE, né le 10 novembre 1703, à Morzine, fils de Joseph et de Stéphanie Vuépiér, alias Vuépy; marchand, établi dès 1725 à Saverne; bourgeois de cette ville (civis et mercator); marié le 23 novembre 1745, à Saverne, avec D^{me} Marie-Madeleine Romer.

(On a retrouvé un acte du 2 mai 1736. Plagnat, notaire, par lequel il fonda à Morzine une messe pour le repos de l'âme de son père, décédé le 4 janvier 1734. Claude Munier-Trombert mourut à Saverne le 7 avril 1769. Son acte de décès le dit « oriundus ex Caballico agro, in Sabaudia ». L'un des témoins est le frère du défunt, Laurent, marchand à Wasselonne.)

ELISABETH NEUVIÈVE, religieuse au couvent de Notre-Dame de Saverne (1748-1826)

ANDRÉ-LAURENT, né à Saverne, le 13 novembre 1752, fondé de pouvoirs, puis associé du chevalier de Livio, banquier français à St-Pétersbourg, de 1787 à 1804, plus tard rentier à Strasbourg, chevalier de l'ordre du Lys, en 1814, mort célibataire à Molsheim, le 19 juin 1835.

CLAUDE-FRANÇOIS Trombert, né à Saverne, le 8 octobre 1754, vérificateur des Poids et Mesures, époux de D^{me} Anne-Marie Rieffel. Deux filles et trois fils.

CLAUDE-MICHEL, fabricant de tabacs à Landau.

JEAN-BAPTISTE, LAURENT, RENTIER

JEAN, dit Jean-Baptiste, Trombert, né à Saverne le 9 avril 1758; huissier près le tribunal civil de Saverne dès 1784, suppléant du juge de paix en 1816; membre de la commission administrative de l'Hospice; marié le 30 mai 1805, avec D^{me} Marie-Madeleine Graëff, de Saverne. Décédé le 31 août 1834. Deux filles et trois fils.

JEAN-BAPTISTE, né à Saverne, le 9 février 1811, curé de Bergbieten (Bas-Rhin), D^{me} Philippine Bleicher. Décédé le 1^{er} décembre 1870.

LOUIS, né à Saverne, le 3 mai 1814, négociant à Colmar, décédé le 25 août 1878. Quatre enfants.

CLAUDE-FRANÇOIS, né à Saverne, le 26 décembre 1815, négociant à Strasbourg, époux de D^{me} Célestine Thomas, décédé à Bergerac le 14 septembre 1903.

LOUIS-JOSEPH, né à Saverne, le 22 juillet 1817, juge de paix, décédé à Paris le 6 janvier 1895.

EUGÈNE, né à Colmar, le 8 mars 1847, chef du service de la Hollande, décédé à Padang (Sumatra), le 7 février 1883, époux de D^{me} Marie Jordan.

1^{er} LOUIS, né à Colmar, en 1838, négociant à Guise; 2^e MARIE, religieuse (1840-1903); 3^e ELISA, célibataire (1850-1882); 4^e CHARLES, né à Colmar en 1852, décédé en Algérie avant 1870.

EMILE, JULES-GEORGES-HENRI, né à Strasbourg le 27 mars 1858, âge trésorier-payeur général de l'Artège (1852-1868). Deux enfants.

JEAN-BAPTISTE-LAURENT*, né à Saverne, le 7 avril 1806; conseiller à la Cour d'Appel de Dijon; époux de Marie-Louise Eugénie, d'Altkirch; décédé à Dijon, le 25 octobre 1879. — 2 filles et 3 fils, dont un mort jeune.

ANTOINE-EUGÈNE, né à Saverne le 22 février 1811, notaire à Saverne, décédé le 26 décembre 1861. 2 filles et 2 fils

LOUIS-HENRI-STANISLAS*, né à Saverne le 14 juillet 1815, directeur de l'Enregistrement, décédé à Dijon le 27 avril 1893.

EMI-PIERRE, né à Saverne le 29 juin 1846, ancien juge officier au tribunal de la garde nationale mobile de Saverne le 12 juin 1846, époux de Louise d'An-Rhin, Tromberts, décédé le 19 décembre 1899.

LOUIS, né le 16 mars 1843, licencié inspecteur des forêts à Paris, époux de D^{me} Thérèse Ducoudré

EMILIE, LOUISE, épouse de M. son ancien officier Huin, lieutenant au tribunal de la garde nationale mobile de Saverne le 29 juin 1846, époux de Louise d'An-Rhin, Tromberts, décédé le 19 décembre 1899.

MADELEINE, épouse de M. Edmond Trombert, sa célibataire, compositeur de musique à Paris. cousine. 19 décembre 1899.

M. Jean-Baptiste-Laurent Trombert fut successivement chef de cabinet de M. Dugier, préfet du Bas-Rhin; Substitut à Gaillac et à Belfort; Procureur du Roi à Altkirch; Procureur de la République à Schlestadt et à Colmar; Conseiller à la Cour de Colmar et à celle de Dijon. Retraité le 19 avril 1876, après quarante-trois ans de services, il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 9 mars 1876.

Son fils Fernand, retraité comme Inspecteur des Forêts à Bar-sur-Seine, après quarante ans de services, le 16 novembre 1906, a été décoré le 12 juillet 1905, au titre militaire, en qualité de sous-intendant de l'armée territoriale.

M. Louis Henri-Stanislas débuta comme surnuméraire de l'Enregistrement à Colmar et parcourut tous les degrés de la hiérarchie dans les postes suivants : receveur à Bischwiller, puis à Rosheim; Vérificateur à Colmar; Inspecteur à Annecy; Directeur à Saint-Lô, à Colmar et à Dijon. Admis à la retraite le 15 juillet 1882, il était chevalier de la Légion d'honneur du 4 janvier 1873 et comptait trente-cinq années de services.

M. Emile Trombert, juge au tribunal civil d'Angers depuis le 26 mai 1903, avait été précédemment juge suppléant à Lure (1872), substitut à Saint-Claude (1877), à Belfort, à Limoges; Procureur à Rochechouart (1885), et président à Beaugé (1887). C'est un magistrat érudit, très versé dans les questions historiques et littéraires, qui connaît à fond le passé de sa province natale. Il partage ses sympathies entre sa chère Alsace et le pays de ses ancêtres, et il me l'a prouvé de la manière la plus aimable en me fournissant de précieux renseignements sur plusieurs familles d'émigrants dont j'ignorais presque entièrement l'existence.

Dans la branche aînée, M. Louis-Joseph Trombert a été juge de paix à Drülingen (Bas-Rhin), puis, après l'annexion, à Essoyes (Aube). Il a laissé une fille qui est mariée à Paris avec M. Degron, chef de service de trésorerie à la Chambre syndicale des Agents de change.

M. Albert Trombert a été décoré par décret du 11 août 1900, comme secrétaire de la Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices et comme rapporteur des Comités et du Jury de la classe 102 à l'Exposition universelle.

M. Jules Trombert, après avoir fait son droit, fut nommé surnuméraire à l'administration centrale des finances le 1^{er} mai 1880, commis ordinaire le 16 janvier 1882, et receveur particulier des finances à Castellane le 1^{er} avril 1894, à Ambert le

21 mars 1895, à Mirande le 1^{er} avril 1897, à Bergerac le 1^{er} août 1898, à Pontoise le 1^{er} octobre 1906. Il a été promu trésorier-payeur général de l'Ariège par décret du 16 août 1909.

MURGER

CLAUDE-GABRIEL, né le 14 septembre 1789, à La Biolle (Savoie)
Tailleur, rue Saint-Georges, 17, à Paris ;
épouse de D^{me} Hortense-Henriette Tribou.

LOUIS-HENRI ✱, né à Paris le 27 mars 1822,
Homme de lettres,
auteur de la *Vie de Bohême*, du *Pays latin*, des *Nuits d'Hiver*, etc.
mort à Paris, le 28 janvier 1861.

Henri Murger est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le présenter à nos lecteurs. Répétons seulement, en insistant sur ce point, qu'il était d'origine savoisienne bien établie; que son nom, commun en Savoie, où il signifie amas de pierres, doit se prononcer Murgé et non Murjèr comme le dit le *Larousse pour tous*, et qu'il ne s'écrit pas à l'allemande avec un tréma sur l'u.

Tout, d'ailleurs, dans l'œuvre de Murger dénote son origine. Dans les personnages qu'il met en scène aussi bien que dans les propos qu'il leur prête, on retrouve cette philosophie douce et narquoise du Savoyard « toujours porté à regarder sous le côté plaisant les choses parfois si tristes de la vie ». Et quand je vois la gaieté de ces bohèmes au milieu de leurs misères, quand j'entends des réflexions comme celles-ci : « Mon habit commence à rire, j'ai bien peur qu'il n'éclate ! » il me semble que seuls nos émigrants malheureux savent associer tant de peines et tant de joies, tant de francs rires et de pauvreté vaillante !

PACCARD

JEAN-MARIE, né à Saint-Gervais (Haute-Savoie), le 20 janvier 1754,
époux de D^{me} Anne-Thérèse Richebourg.

JEAN EDME, né le 30 septembre 1777, à Paris,
paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois ;
successivement garçon de bureau, garçon pâtissier, acteur, littérateur,
époux de Marie-Elisabeth Launay :
mort à Paris en 1844.

ALEXIS ✱, né à Paris le 19 janvier 1813 ;
Architecte, Grand prix de Rome en 1841 ;
Professeur à l'École des Beaux-Arts ;
Mort, à Aix-les-Bains, le 18 août 1867.

Les romans de Jean-Edme Paccard sont aujourd'hui complètement oubliés. Citons seulement : *Clémence et Julien* (1807); *Dieu, l'honneur et les dames* (1813); le *Château du lac* (1819). Une comédie, l'*Orpheline du hameau* (1807), eut quelque succès. Les *Scènes de la vie malheureuse* (1835) et les *Mémoires et confessions d'un comédien* (1839) ne sortent pas de la médiocrité, mais renferment des observations curieuses.

Alexis Paccard, élève d'Huyot et d'Hippolyte Le Bas, entra à l'École des Beaux-Arts à l'âge de 17 ans et remporta, en 1841, le premier grand prix de Rome et le prix départemental.

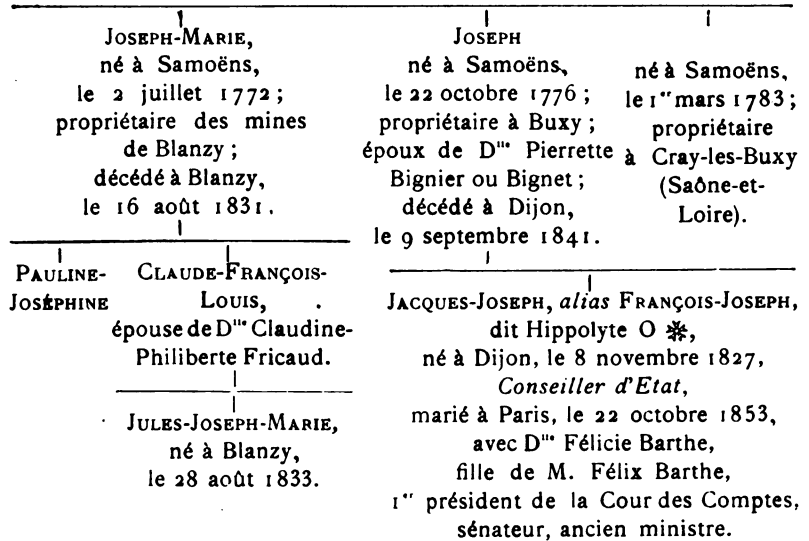
Son concours, *Palais d'ambassadeur à l'étranger*, révélait un goût très vif pour l'archéologie, au point de vue architectural. Pendant un séjour de quatre ans à Rome, le jeune artiste fit une étude toute particulière des monuments du siècle d'Auguste, puis il alla étudier à Athènes ceux de l'époque de Périclès (1845). Là, Paccard exécuta la *Restauration polychrome du Panthéon*. Cette excellente étude, qu'il envoya en France et qui fut exposée au Salon de 1847, fut très remarquée et valut à l'auteur une grande notoriété dans le monde des artistes. Elle obtint une grande médaille d'or à l'exposition universelle de 1855.

De retour à Paris, Paccard entra dans l'inspection des travaux publics. C'est à ce titre qu'il surveilla les constructions du Ministère des Affaires étrangères, que l'on bâtissait alors, et qu'il travailla aux Tuileries sous les ordres de Visconti. Le zèle et l'intelligence dont il fit preuve dans ces fonctions modestes, le firent nommer, en 1852, architecte du Palais de Rambouillet. Peu après (1853) il fut appelé à remplir les mêmes fonctions au château de Fontainebleau. Il apporta dans ces établissements d'importantes et heureuses transformations, restaurations ou créations.

On doit à Paccard la restauration de la tour de Gaston Phœbus, au château de Pau, et la chapelle funéraire d'Ajaccio, travail à la suite duquel il fut décoré (1857). En 1863, lors de la réorganisation de l'École des Beaux-Arts, il fut nommé professeur d'architecture. (LANCÉ : *Dict. des Architectes.*)

PERRET

CLAUDE-FRANÇOIS. né à Samoëns le 17 septembre 1747 ;
entrepreneur de travaux publics dans le département de Saône-et-Loire ;
époux de Françoise Riondel, de Samoëns.



Claude-François Perret acquit une fortune considérable en construisant le canal de Saint-Quentin (avec M. Hainguerlot) et le canal du centre, reliant la Saône et la Loire (avec Claude Deplace, de Vallon).

Concessionnaire des mines de houille de Blanzly et du Creusot, il commença l'exploitation de ces mines, qui devaient plus tard être rangées parmi les plus importantes de la France.

Après lui, ses trois fils consacrèrent leur temps et leur activité au développement des mines de Blanzly.

M. Hippolyte Perret se destinait aussi à une carrière industrielle et, en 1852, il était élève à l'École des Mines ; mais, à la suite de son mariage avec M^{lle} Barthe, il donna sa démission. Reçu auditeur au Conseil d'Etat en 1854, il fut quelque temps chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, devint maître des requêtes et finalement (1873) conseiller d'Etat. Il démissionna de ces fonctions en 1879. Soit comme rapporteur, soit en qualité de commissaire du Gouvernement, il fut chargé d'affaires très importantes, et se signala par une connaissance approfondie du droit, autant que par une intelligence très vive et un jugement des plus sûrs.

Il a également représenté le canton de Samoëns au Conseil Général de la Haute-Savoie, de 1862 à 1880.

Chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1864, il avait été promu officier le 7 août 1877.

Il se présenta inutilement, comme « candidat de la délivrance », aux élections générales du 4 octobre 1885, dans la Haute-Savoie et rentra complètement dans la vie privée.

PERSONNAZ

JEAN-ANTOINE, né à Bessans en 1797 ; négociant à Bayonne ;
époux de D^m Boulade Jeanne-Marie ;
décédé à Bayonne, le 30 janvier 1881.

GABRIEL-LOUIS-JEAN ;
né en 1842 ;
négociant
à Bayonne.

ANTOINE-EMILE-
GÉRAUD-JEAN,
négociant.

JEANNE-LUCIE,
épouse de M. Lasserre,
François-Paul,
docteur en médecine,
à Bayonne.

Parti presque enfant de son village, avec dix francs en poche, Jean-Antoine Personnaz débuta à Lyon, comme employé de la maison Mazart et Clavel (commerce de tissus et commission). Son intelligence, sa conduite et son travail le firent apprécier si bien qu'il devint associé de cette maison, et qu'il fut chargé de la succursale de Bayonne. Il donna une grande extension à ses affaires en ouvrant des débouchés dans des provinces espagnoles délaissées jusque-là à cause des difficultés des communications. Il fonda, plus tard, d'importants magasins à Madrid, où il rencontra une famille française dont il épousa la fille aînée. Il s'établit alors à son compte et parvint à une brillante fortune. Le millionnaire qui avait fait bâtir au Petit-Bayonne, entre l'Adour et la Nive, une maison splendide, n'oublia pas son pays. Sans parler d'un refuge qu'il fit construire sur la route de Bessans à Lanslevillard, il légua à sa commune natale une rente perpétuelle de 2.200 francs.

La dernière fois qu'il se rendit en Savoie, ce fut avec toute sa famille, à qui il voulait faire voir l'humble chaumière où il était né. Il demanda qu'on rappelât sur sa tombe qu'il était natif de Bessans en Savoie.

(Signalé par M. J. Manecy.)

POSSOZ

NICOLAS, né le 7 décembre 1770 à Montvalezan-sur-Séze (Savoie),
fils de Léonard et de Marie Arpin ;
négociant à Paris ; épouse de D^m Marie-Thérèse Huiart

JEAN-FRÉDÉRIC O *, né le 1^{er} octobre 1797 à Paris ; fixé à Passy en 1827,
comme négociant ; *Maire de Passy* de 1834 à 1848 et de 1852 à 1860 ;
membre et doyen du conseil général de la Seine ;
décédé à Paris (16^e) le 7 mai 1875.

Jean-Frédéric Possoz s'était signalé par son dévouement pendant le choléra de 1832 : il avait refusé la médaille d'honneur. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1838, il fut promu

officier le 11 août 1864. Un décret du 23 mai 1863 donna son nom à une rue de Paris-Passy. (Voir le *Bulletin de la Société d'Auteuil et de Passy*).

RAMBAUD

BARTHÉLEMY, né à Valloires (Savoie), le 30 avril 1764, (fils de Bertrand et d'Anne Feutrier); colporteur en Franche-Comté, puis marchand-drapiier époux d'Anne-Françoise Boussain. Deux filles et un fils. à Gray;

PIERRE-FRANÇOIS, né à Gray (Haute-Saône), le 31 décembre 1804; fixé à Besançon, comme relieur-papetier; époux de D^m Colombe-Joséphine Rouget; décédé à Besançon le 2 mars 1871.

ALFRED-NICOLAS O ✱, né à Besançon, le 2 juillet 1842, <i>docteur ès-lettres,</i> <i>professeur agrégé à la Faculté</i> <i>des lettres de Paris,</i> <i>directeur de la Revue Bleue,</i> <i>historien, sénateur du Doubs,</i> <i>Ministre de l'Instruction publique</i> <i>et des cultes,</i> <i>membre de l'Académie des sciences</i> <i>morales et politiques,</i> époux de D ^m Marie-Aline-Eugénie Contal, décédé à Paris, le 10 novembre 1905.	JUSTINE, reli- gieuse à Arbois.	ANNE- LUCIE, femme de M. Col- lomb Alphon- se, négo- ciant à Paris.	CHAR- LES- CLAUDE- FRAN- çois, libraire à Besan- çon.	LÉON- EUGÈNE- JEAN- BAPTIS- TE.
---	--	---	--	---

MARIE-SOLANGE-STANIS- LAS-JOSÉPHINE, épouse de M. Jules-Emile Haumont à Paris.	PIERRE- FÉLIX, à Paris, rue d'Assas, 76.	JACQUES- MARIE- ALBERT, à Paris, rue d'Assas, 76.	JULIETTE-SOLANGE, épouse de M. Vidal de la Blache Henri-Joseph, à Verdun.
--	--	---	---

Barthélemy Rambaud, dit Samaritaine, figure à l'état des soldats du régiment de Maurienne qui se rendirent à la revue passée le 23 mai 1793, sur le Mont-Cenis, et qui donnèrent un si remarquable exemple de fidélité au drapeau sarde.

Son petit-fils, Alfred-Nicolas, après de brillantes études au lycée de Besançon et au lycée Louis-le-Grand, quatre fois lauréat du concours général, entra à l'École normale supérieure en 1861, en sortit en 1864 agrégé d'histoire, avec le numéro deux, et professa l'histoire à Nancy, Bourges et Colmar. De retour à Paris, en 1868, il prit le grade de licencié en droit, fut attaché, cette même année, comme répétiteur, à l'École des hautes études, devint, en 1869, suppléant d'histoire au lycée Charlemagne et fut reçu docteur ès-lettres en 1870. Professeur

d'histoire à la Faculté de Caen en 1871, il passa à celle de Nancy en 1875. En 1879, Jules Ferry, qui l'estimait beaucoup, l'appela au Ministère de l'Instruction publique, comme chef de son cabinet et du secrétariat. Après la chute du cabinet Ferry, il rentra dans l'enseignement comme chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, et, en 1883, une chaire d'histoire contemporaine y fut créée pour lui.

Chargé de missions scientifiques en Russie en 1872 et en 1874, Rambaud apprit la langue russe. L'un des premiers, il prit à tâche de faire connaître en France la littérature et l'histoire du peuple russe; il contribua beaucoup au rapprochement de la France et de la Russie. (V. la *Rev. bleue*, du 9 novembre 1895.)

Il a publié de nombreux ouvrages, et notamment l'*Histoire de la Russie*, traduite en anglais, en allemand, en danois, et en russe; *La Russie épique*, où se trouvent analysées pour la première fois les chansons populaires de ce grand pays; *Français et Russes: Recueil des Instructions aux ambassadeurs français en Russie*, pour lesquels il a fallu dépouiller deux ou trois cents volumes manuscrits des affaires étrangères; *Russes et Prussiens*. Enfin, son *Histoire de la Civilisation française*, en trois volumes, son *Histoire de la Révolution française* et son *Histoire générale* (en collaboration avec Ernest Lavisse) ont permis à M. Lyon-Caen, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, de classer Rambaud dans les premiers rangs de l'Ecole historique française (*Journal officiel*, du 15 novembre 1905).

REQUIN

JEAN, alias JEAN-CLAUDE, né le 21 avril 1722, à Epersy, fils de Claude (1688-1759) et de Françoise Berthet.

Parti de sa commune vers 1750, il se fixa successivement dans plusieurs communes du département de l'Ain, notamment à Brénod, où il eut un fils et il épousa D^{me} Marie-Josèphe Massonnet.

PIERRE C ✱, né Brénod, le 12 août 1757;

Adjudant général, chef de brigade en 1796,

Marié à Lyon le 26 juillet 1792 avec D^{me} Jeanne Borgel, née à la Guillotière, le 9 juin 1772, fille de Claude Borgel et de Nicolle Bussat, de Présilly.

Mort à Paris, le 31 juillet 1817.

ACHILLE-PIERRE ✱, né Lyon en 1803, docteur et agrégé, médecin des hôpitaux, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, auteur de nombreux ouvrages scientifiques. Mort à Paris, en 1854. (Voir : *Larousse*.)

Etat des services de Pierre Requin. — Dragon au régiment de Custine le 24 juin 1775 jusqu'au 25 juin 1783. — Garde de la Prévôté le 1^{er} avril 1784 jusqu'au 28 février 1785. — Sergent de grenadiers dans Agenais le 1^{er} mars 1785 jusqu'au 19 septembre 1789. — Officier d'état-major le 1^{er} novembre 1792. — Adjudant-major capitaine dans la Légion nationale des Pyrénées le 1^{er} février 1793. — Adjudant-Commandant le 22 brumaire an 11. — Adjudant-Général, chef de brigade le 1^{er} frimaire en 14.

Suspendu de ses fonctions par le représentant du peuple Reverchon, à Lyon, le 5 pluviôse an 4; décision approuvée par le Directoire le 13 pluviôse an 4.

Remis en activité et employé à l'armée d'Italie le 6 germinal an 5. — Destitué par arrêté du 24 germinal an 7 pour avoir fait venir sa femme à l'armée de Naples avec une escorte. Réintégré et mis en activité à l'armée des Alpes le 25 messidor an 7 et à celle d'Italie en messidor an 8.

Employé à l'armée de Hanôvre le 16 prairial an 11;

— à la Grande-Armée : avril 1806;

— dans la 7^e division militaire : 22 juillet 1807;

— au 2^e corps d'observation de la Gironde : 7 juin 1808;

— au 7^e corps de l'armée d'Espagne : août 1808.

Admis à la retraite le 24 octobre 1809.

A commandé la 7^e compagnie du *Bataillon sacré* formé des officiers qui ont suivi l'Empereur de Lyon à Paris en mars 1815.

Mort à Paris le 31 juillet 1817.

RETORNAZ

ANTOINE, né à Valloires (Savoie), le 16 janvier 1701 ;

Marchand.

Parcourut la Lorraine dès 1742 et se fixa à Rambervillers (Vosges) vers 1748 ;

époux de Claire Lamarque (morte le 19 mars 1805).

Mort à Rambervillers le 30 août 1774.

FRANÇOIS-JOSEPH *Retournard*, né à Rambervillers (Vosges),

le 31 décembre 1753 ;

marchand ; époux d'Anne Boulanger ;

décédé le 11 septembre 1783.

NICOLAS-FRANÇOIS, né le 9 janvier 1776, à Rambervillers ;

marchand ; époux de Marie-Catherine Billot ;

décédé le 12 janvier 1852.

<p>CHARLES-JOSEPH, né à Rambervillers, le 21 octobre 1800; Percepteur, retraité le 5 juin 1871, après 46 ans de services. décédé à Rambervillers, le 21 novembre 1883.</p>	<p>FRANÇOIS-MARC époux de D^m Vaillant Marie-Antonie.</p>	<p>LOUIS-ANTOINE, né à Rambervillers le 10 octobre 1817, négociant, époux de Marie- Adrienne Drouet décédé le 28 octobre 1888.</p>
<p>CHARLES, né à Rambervillers le 1^{er} août 1833 <i>Directeur des Contributions Directes de la Savoie</i> (1891-1898).</p>	<p>FRANÇOIS-AN- TOINE *, né à Rambervillers, le 24 mai 1836, <i>chef d'escadron de cavalerie</i>, retraité le 1^{er} mars 1878, à Saint-Dié (perte de l'usage de deux mem- bres).</p>	<p>MARIE-ANTOINE- Adrien *, né à Rambervillers le 20 décembre 1856, <i>ancien capitaine du génie, percepteur à Saint-Laurent- du-Pont (Isère).</i></p>
<p>FÉLIX, né le 16 novembre 1864 contrôleur à Nemours.</p>	<p>MARIE-CHARLES- LOUIS, docteur-médecin à Baccarat.</p>	

M. Charles Retournard, entré dans l'Administration des Contributions Directes le 6 décembre 1855, devint contrôleur le 29 janvier 1858, inspecteur à Epinal le 19 juillet 1880 et directeur à Chambéry le 28 février 1891.

Admis à la retraite le 1^{er} août 1898, il a laissé en Savoie les meilleurs souvenirs.

Son neveu Adrien, reçu à l'Ecole polytechnique en 1876, était devenu capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Segrétain, gouverneur de Lille, lorsqu'un accident de cheval l'obligea à renoncer à sa carrière militaire.

Retraité pour perte de l'usage d'un membre, le 1^{er} mai 1898, il obtint alors la perception de Saint-Etienne (extra muros) et fut transféré à celle de Saint-Laurent-du-Pont en 1908.

REVILLOD

CLAUDE-FRANÇOIS, fils de Claude-François et de Françoise Nicodex,
né le 8 octobre 1702, à La Rivière-en-Verse,
alors paroisse de Taninges (Fleyrier); marchand en Franche-Comté,
fixé dès 1725 à Port-sur-Saône (Haute-Saône);
époux d'Anne Loriferne; mort avant 1759.

PIERRE *Revillout*, né à Port-sur-Saône
(date inconnue : l'acte n'a pas été retrouvé);
négociant à Favernay;
marié le 22 août 1759, à Vauvillers, avec D^m Pierrette Patzius.

CHARLES-LAURENT, né à Favernay, le 7 juin 1760 ;
marchand-drapier, brasseur, propriétaire ;
époux de Marie-Marguerite Jacquot, de Vy-lès-Lure (1761-1849) ;
décédé à Vauvillers, le 21 juin 1815.

PIERRE-ÉTIENNE, époux de D ^m Marie-Thérèse- Charlotte Javelet, décédé à Igny le 26 avril 1813.	CHARLES-PHI- LIPPE dit Cadet, né le 13 février 1789, époux de Marie-Cé- lestine Pernet décédé à Lavencourt.	CHARLES-MARIE, né le 25 février 1793, époux de Jeanne-François- Amélie Mai- gnien, rentier aux Petites-Maisons près Paris, tué par un éclat d'o- bus en 1871.	VICTOR *, né à Vauvillers, le 21 février 1796, Docteur en médecine, inspecteur des eaux de Luxeuil, époux de : 1 ^o D ^m Victoire Ro- bert ; 2 ^o D ^m Caroline-Phi- lippine-Octavie Revillout, décédé à Paris le 10 avril 1874.	AUGUSTIN- STANISLAS, né à Vauvillers le 11 mai 1799, percepteur, époux de D ^m Anne Bury, retraité le 26 mars 1866, décédé à Vauvillers le 28 mars 1871. Il eut 3 enfants dont :
DELPHI- CAROLINE- NE-CA- PHILIPPINE- ROLINE, OCTAVIE, dame mariée Perrin, avec son remariée oncle, avec M. Victor Clère Revillout, (1812- décédée 1868). à Paris en 1878.	MARIE- CATHERINE- STÉPHANIE, née à Polain- court le 23 septembre 1814, receveuse des Postes, décé- dée à S'-Loup sur Semouse	EUGÈNE-CHARLES FIDÈLE (1814- 1841), célibataire. (1 ^o lit)	ALFRED-CHARLES MARIE-PHILIPPE- Victor *, né à Issoudun, le 2 mai 1835, doc- teur en médecine et en droit, rédacteur en chef de la <i>Gazette des Hôpitaux</i> , décédé à Paris le 5 mars 1894.	AUGUSTE-JEAN- FRANÇOIS, percepteur (1822-1885)
		CHARLES-JULES *, né à Issoudun le 30 janvier 1821, <i>professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier</i> , décédé le 18 novem- bre 1899.		CHARLES- EUGÈNE *, né à Besançon le 2 mai 1843, égyptologue, <i>professeur et conservateur au Louvre</i> , directeur de la <i>Revue égyptologique</i> .
		M ^m BRU. M ^m BON- NELLE.		

M. Victor Revillout, père, et son fils Alfred-Charles-Marie-Philippe-Victor, ont été décorés de la Légion d'honneur par décret du 16 mars 1872, le premier comme médecin aux ambulances du 7^e arrondissement de Paris ; le second comme médecin aux Ambulances des Missions étrangères.

— Auguste-Jean-François, né à Vauvillers le 17 juin 1822, fut retraité comme percepteur, après 29 ans de services, le 1^{er} janvier 1879. De son mariage avec M^{lle} Fallot (Irma-Elise-Amélie), il eut six enfants : trois garçons morts jeunes et trois filles : Marie, Louise-Eugénie et Victorine-Suzanne-Céline. La seconde a épousé son cousin, M. Charles-Eugène Revillout, égyptologue. La troisième, veuve de M. Camus, ingénieur au

Raincy, s'est mariée en secondes noces avec M. Marius Vachon, publiciste.

— Charles-Jules Revillout fut élève de l'Ecole normale supérieure de 1839 à 1842 ; agrégé d'histoire en 1843 ; professeur d'histoire aux lycées de Saint-Etienne (1842) ; Besançon (1843) ; Grenoble (1848) ; Versailles (1862).

Docteur ès-lettres dès 1850, il fut nommé, en 1863, professeur suppléant de Littérature à la Faculté des lettres de Montpellier. Titularisé dans cette chaire le 18 juillet 1868, il l'occupait jusqu'au 1^{er} novembre 1891, date de son admission à la retraite, après cinquante-deux ans de services.

Officier de l'Instruction publique en 1856, chevalier de la Légion d'honneur en 1875, correspondant du Ministère de l'Instruction publique en 1884, président de la Société des Amis de l'Université de Montpellier, il a publié de nombreux ouvrages, notamment : *De l'Arianisme et des Peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*, thèse de doctorat (1850) ; *Etude sur l'histoire du colonat chez les Romains* (1856) ; *Dissertation sur l'occupation de Grenoble au X^e siècle* (1860) ; *Les Familles politiques d'Athènes et les « gentes » de Rome* (1862) ; *L'Ancienne Académie delphinale et la Bibliothèque publique de Grenoble* (1864) ; *La prose avant le XVII^e siècle* (1864) ; *La Littérature du moyen âge et le Romantisme* (1870).

M. Eugène Revillout fait autorité, depuis longtemps, dans les questions d'égyptologie. Il est docteur, *honoris causâ*, en philosophie de l'Université de Louvain et en Droit de l'Université d'Utrecht. Collaborateur à la *Revue des Questions historiques*, il a publié un grand nombre de dissertations et de documents intéressant l'archéologie égyptienne, entre autres : *Le Concile de Nicée, d'après les textes coptes* (1873) ; *Premières Etudes sur le mouvement des Esprits dans les premiers siècles de notre ère* (1873) ; *Mémoire sur les Blemmyes* (1874) ; *Actes et contrats des Musées égyptiens de Boulaq et du Louvre* (1876) ; *Cours de langue démotique* (1881) ; *Cours de droit égyptien à l'Ecole du Louvre* (1885) ; *Les Obligations en droit égyptien* (1887). Il est chevalier de la Légion d'honneur.

REY

FRANÇOIS, né à Rumilly, le 3 janvier 1760 ;

marié le 9 frimaire an x avec Nicolle Dégeorges (1777-1840) ;

sergent royal (huissier) ; décédé à Rumilly le 16 avril 1834.

Il laissa dix enfants, dont sept restés au pays ne rentrent pas dans le cadre de mon travail. Les trois autres sont :

PIERRE-IGNACE, né à Rumilly le 22 août 1801 ; <i>négociant au Sénégal</i> : naturalisé français le 2 février 1835 ; <i>gouverneur de la Banque de France à St-Louis</i> ; marié en 1838, à Bordeaux, avec M ^m Eucharis Macaire ; mort <i>directeur</i> <i>de la Compagnie du Gaz à Bordeaux</i> , le 20 décembre 1857.				PIERRE-François, né à Rumilly le 3 février 1806 ; <i>industriel à Paris</i> (bronzes d'art) ; époux de D ^m Catherine Palluy, décédé en 1882, Quatre enfants dont deux s'expatrièrent.		PIERRE- LOUIS, né à Rumil- ly, le 25 oc- tobre 1822 ; <i>explo- rateur au Sé- négal</i> ; <i>gou- ver- neur de Bakel</i> ; mort en 1857. A laissé une relation de son voyage.	
LÉON, né à Bor- deaux, le 20 avril 1839, <i>négociant</i> <i>céliba- taire</i> , décédé le 16 mars 1903.	ALEXANDRE- ABEL, né à Bor- deaux, le 3 fé- vrier 1841, <i>négociant à</i> Londres, puis à Paris, marié le 16 avril 1868, avec D ^m Charlotte Coopland.	HENRY- MARCEL, né à Bor- deaux le 2 février 1843, <i>négociant</i> époux de D ^m Isa- belle Pey- relongue, décédé en 1896.	EDMOND- FERNAND, né à Bordeaux, le 26 avril 1844, <i>négociant à</i> Londres, marié le 22 août 1876, avec D ^m Adeline Graham.	LOUIS O *, né à Paris en 1839, ingénieur des Arts et Ma- nufactures ; ingénieur de la Société Dyle et Bacal- an, de Bordeaux ; ex-président de la société des Ingé- nieurs de France.	EUGÈNE, né à Paris, en 1841, ingénieur des chemins de fer du Nord de l'Espagne, à Valladolid ; marié en Espagne ; mort en 1907. 6 enfants :	MERCÉ- DÈS, LOUISE, JULES, ADRIEN- NE, EDOU- ARD, LOUIS,	à Madrid
JEANNE, épouse Mallik Dou- vres.	CÉCILE, épouse Blanc Nazaire	CLOTIL- DE, épouse Schœn à Paris.	7 enfants dont 6 vivants : HENRI, PIERRE, RENÉ, et 3 filles.	CHAR- LES- FER- NAND, né en 1877, secrétaire gé- néral au Mi- nistère du Commerce à Londres.	CHRI- STIAN né en 1881.	GEORGES, directeur des chantiers de Bacalan à Bordeaux.	à Madrid

Cette famille offre ceci de particulier, qu'elle possède des membres de trois nationalités différentes, qui ont conquis brillamment droit de cité dans leurs pays d'adoption.

M. Charles-Fernand Rey, secrétaire de l'*Office-exchange* et directeur du *Guardian*, à Londres, est Anglais.

M. Eugène Rey, ingénieur des chemins de fer du Nord de l'Espagne, à Valladolid, marié avec une Espagnole, est Espagnol.

M. Louis Rey, ingénieur de la Société Dyle et Bacalan, de Bordeaux, est un Français d'avant l'annexion, qui occupe une situation des plus en vue : ex-président de la Société des Ingénieurs de France, il a reçu la rosette d'officier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition de Bordeaux.

(Signalé par M. Carle.)

RIVOLLET

ANDRÉ, né au Noyer (Savoie), le 5 mai 1802, fils de Nicolas et de Péronne Tasset ; employé, à Paris, 5, rue du 29 juillet (1^{er} arrondissement ancien) ; marié le 4 octobre 1851, à Paris, 1^{er} arrondissement ancien avec D^{me} Françoise Hermil, lingère.

GEORGES-CÉLESTIN, né à Paris, le 2 novembre 1852,
Auteur dramatique et Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Après avoir publié, dans la *Revue libérale*, la *Petite comtesse en paradis*, et écrit en collaboration avec G. Jollivet et A. de Bertier une fantaisie en vers libres, *Sans rimes ni raisons*, M. Rivollet fit jouer au théâtre d'Orange, en 1899, un drame en quatre actes, en vers, d'après Euripide, *Alkestis*, qui obtint assez de succès pour être repris l'année suivante à la Comédie française. Le théâtre antique d'Orange a également représenté de lui, en 1902 et 1903, une nouvelle pièce tirée d'Euripide *Les Phéniciennes*. Ces deux tragédies abondent en beaux vers classiques, d'une inspiration parfois racinienne, et les scènes sont conduites avec une entente certaine de l'art théâtral (Nouveau Larousse).

D'autre part, M. G. Rivollet, licencié en droit, fut reçu auditeur de 2^e classe à la Cour des Comptes, le 9 janvier 1878 ; devint auditeur de première classe, rapporteur, le 31 mai 1884, et fut promu conseiller référendaire de 2^e classe, le 5 décembre 1890. Il a été élevé à la première classe de sa fonction le 2 mai 1909.

RIVOLLET

FRANÇOIS, *alias* NICOLAS-FRANÇOIS, né au Noyer vers 1775. Parcourut les pays étrangers pour recueillir des informations comme *géographe* : se maria en Russie avec M^{me} Caroline-Luce Lazowsky, et se fixa à Paris, où il mourut.

CHARLES-CLAUDE *Rivolet*,

Né le 8 avril 1813 à Paris, 212 rue Saint-Jacques (12^e arrondissement ancien) ;
Avocat à la Cour d'appel de Paris ;
époux de M^{me} Louise-Eglé Vuatrin, de Lunéville ; *bienfaiteur des pauvres de Lunéville* ; décédé le 14 avril 1825, à Paris, rue Guénégaud, 9.

Suivant testament, reçu par M^e Carré, notaire à Paris, en 1885, M. C. C. Rivolet a légué 300.000 francs au bureau de bienfaisance de Lunéville, « en souvenir des liens de famille qui l'attachaient à ce pays ».

Une rue de Lunéville porte son nom.

ROCHET

FRANÇOIS, fils de Jean-Pierre et de Françoise Pochat,
né au Grand-Bornand (Haute-Savoie), le 24 octobre 1754 ;
époux de Marie-Nicole l'Epine.

JEAN-MARIE, né à Paris, le 7 juillet 1775, « employé »
puis « sculpteur ornemaniste »,
époux de Marie-Louise-Charlotte Mathieu.

Louis-ELÉONORE ✱, né à Paris le 25 août 1813 ; statuaire ; professeur à l'École des Beaux-Arts.	CHARLES, né à Paris, le 9 décembre 1815 ; sculpteur et peintre ; époux de Louise-Léontine Postel ; mort à Athis-Mons le 16 avril 1900.
--	--

J'ai donné, dans la *Revue savoisienne* de 1898, la notice concernant Louis Rochet.

Charles débuta par des peintures. Son *portrait de Louis Rochet*, au salon de 1844, fixa l'attention sur lui. On cite encore une *Religieuse* et une *Tête d'homme*. Mais il ne tarda pas à se consacrer à la sculpture, et l'exemple de son frère l'inclina vers la statuaire historique. On lui doit, notamment, une statue de *Sylvestre de Sacy*, bronze, à l'École des Langues orientales. Le *Monument de Charlemagne* est l'œuvre des deux frères.

Charles Rochet a publié : le *Prototype humain* (1884) ; la *Figure humaine* (1892) ; un *Traité d'anatomie*, etc.

Il n'a laissé qu'une fille, M^{me} Boyreau, décédée peu de temps après lui. (Nouveau Larousse.)

(A suivre.)

François MIQUET.

CHANT

Et les frivolités se turent ; un bruit d'aile,
Doux comme une prière d'ange, palpita ;
Les cyclamens retinrent leur haleine frêle,
Ses mains blanches effleurèrent l'ivoire et belle,
Dans le recueillement du soir, elle chanta.

Ce ne fut qu'une chanson d'amour surannée,
De ces accords où frissonnent de pauvres cœurs ;
Le salon s'emplit d'un parfum de fleur fanée
Et l'heure que jadis la cloche avait sonnée
Exquisement tinta sur nos âmes en pleurs.

Charles MARTEAUX.

QUELQUES CHANSONS HISTORIQUES

I. — La Chanson du Duc de Savoie.

Parmi les chansons qui doivent leur origine à un événement historique, l'une des plus répandues dans nos régions est connue sous le nom de « Chanson du Duc de Savoie ». Cette chanson satirique raillerait, pense-t-on, les projets hostiles à la France de Charles-Emmanuel. Elle nous est parvenue sous deux formes principales : l'une est savoyarde et l'autre bressane.

La version bressane, tirée d'un manuscrit de 1715, a été publiée par Philibert Le Duc¹. Une version française altérée figure dans les *Chansons populaires de l'Ain*, de Ch. Guillon. A la même origine se rattacherait la version insérée par M. Ritz dans les *Chansons populaires de la Haute-Savoie*², dont la 3^e édition vient de paraître. Une des versions savoyardes a été imprimée par A. Despine, dans ses *Etudes sur le Patois savoyard*³. C'est le texte que M. Tiersot a reproduit, avec la mélodie qu'il avait lui-même recueillie⁴.

Enfin, sous ce titre : *Ballade du Roi de Savoie, La Tradition* (1890, II) a publié une variante d'origine douteuse, caractérisée par les graphies *Frince, chimbre, bignes* (bugnes ou beignets), *avient, suivient*.

En constatant la popularité de cette chanson dans nos contrées, M. Tiersot reconnaît qu'elle a dépassé les limites de la

1. *Chansons et Lettres patoises, bugeysiennes et dombistes* (Bourg, 1881).

2. J. Ritz : *Les Chansons populaires de la Haute-Savoie*, 3^e éd., Annecy, Abry, 1910, p. 37.

On a reproché à M. J. Ritz d'avoir fait figurer cette chanson parmi les chansons populaires de la Haute-Savoie. (Voir TIERSOT : *op. cit.*, p. 42). Ce reproche ne nous semble pas justifié. L'auteur avait bien le droit de recueillir une adaptation en parler savoyard (comme c'est ici le cas, semble-t-il), d'une chanson populaire (fût-elle de source bressane), chantée en Savoie par des Savoyards. Sinon, il faudrait adresser un reproche identique aux lexicographes qui donnent place dans le vocabulaire d'un parler dialectal à des expressions provenant d'une autre région ou même à des vocables français assez récemment patoisés. Le folkloriste n'échapperait pas non plus à une critique analogue.

« La version donnée par M. Ritz, dit M. Tiersot, n'est pas savoyarde, mais bressane, par sa provenance comme par sa langue. » Sauf quelques expressions, la langue ne peut-elle pas être regardée comme savoyarde ? Entre tel parler savoyard et tel parler bressan ou bugiste les différences sont peu tranchées ; elles le sont moins, à coup sûr, qu'entre les parlers du Genevois et tels patois de la Maurienne ou de la Tarentaise.

Sur cette controverse, voyez ce qu'écrit M. J. Ritz : *Op. cit.*, p. 156.

3. *Revue Savoisiennne*, 15 août 1865.

4. J. TIERSOT : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, p. 43.

Savoie et de la Bresse. Ne la retrouve-t-on pas, en effet, dans un recueil de chansons enfantines, publié à Paris, en 1879 ? Elle a même, depuis longtemps, franchi nos frontières. On en redit les couplets, ou des variantes, non seulement dans le Lyonnais et la Bourgogne, mais encore dans la Suisse romande. A. Constantin, qui en avait chanté quelques-uns à M. Tiersot, lors de son passage à Annecy, avait recueilli une version nouvelle, en patois gruyérien, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Berne.

Nous publions ici, avec la traduction, ce texte fort curieux et peu connu.

CORAULA ².

Nousshron Prinschou de Schavouye	Notre Prince de Savoie
Liè mardjuga on boun infan ;	Est, ma foi, un bon enfant ;
I l'ia léva ou'n' armée	Il a levé une armée
Dè quatrouvans païjans.	De quatre-vingts paysans.
O, vertouchou, gare, gare, gare,	Oh, ventrebleu, gare, gare, gare,
O, rantanplan, garda devant !	Oh, rantanplan, gardez devant !
Y lian léva ou'n armée	Il a levé une armée
De quatrouvan païjans,	De quatre-vingts paysans,
Et pour Général d'armée	Et pour Général d'armée
Christophliou de Carignan.	Christophe de Carignan.
O vertouchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.
Et pour Général d'armée,	Et pour Général d'armée,
Christophliou de Carignan ;	Christophe de Carignan ;
Oun ânou tzerdzi dè ravè	Un âne chargé de raves
Por nuri le Régiment.	Pour nourrir le Régiment.
O vertouchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.
Oun ânou tzerdzi dè ravè	Un âne chargé de raves
Por nuri le Régiment.	Pour nourrir le Régiment.
Pour toute Cavalerie	Pour toute cavalerie
Quatro pitis cayons blians.	Quatre petits cochons blancs.
O vertouchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.
Pour toute Cavalerie	Pour toute cavalerie
Quatro pitis cayons blians,	Quatre petits cochons blancs,
Et pour toute artillerie	Et pour toute artillerie,
Quatro canons de fer blian.	Quatre canons de fer-blanc.
O vertouchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.

1. *Rondes et Chansons populaires* (Imprimerie Générale).

2. « Cette chanson nationale, qu'on désigne sous le nom de « Coraulés » en général, ou ronde, est en patois gruyérien (ou gruyérien) et mêlée d'expressions savoyardes (?) telles que *mardjuga*, — ma foi; *vertouchou*, — ventrebleu ». (Note de la copie manuscrite.)

Sur le patois gruyérien, on peut lire le recueil d'anecdotes et d'historiettes publié par *Tobi di-j èlyudxo* [C. Ruffieux], sous ce titre : *Ouna fourdèrà dé-j èlyudxo* [un tablier plein de bons mots]. Cf. *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, 8^e année, 2-4, 1909, p. 56, *On drólo dè chin*, anecdote en patois gruyérien, avec notes par L. GAUCHAT.

Et pour toute artillerie, Quatro canons de fer blian. Quand nous fum sur la montagne, Grand Dieul què lou monde est grand ! O vertuchou, etc., etc.	Et pour toute artillerie Quatre canons de fer-blanc. Quand nous fûmes sur la montagne, Grand Dieu! que le monde est grand! Oh, ventrebleu, etc., etc.
Quand nous fum sur la montagne, Grand Dieul què lou monde est grand ! Fayin vito ouna dètzerdze E pu retornin nojan. O vertuchou, gare, gare, gare, Et rantanplan, garda dèvant !	Quand nous fûmes sur la montagne, Grand Dieu! que le monde est grand ! Faisons vite une décharge, Et puis retournons-nous-en. Oh, ventrebleu, gare, gare, gare, Et rantanplan, gardez devant !

* * *

De ces multiples versions, quel est le prototype ? Laissons de côté la transcription gruyérienne, évidemment postérieure : la chanson est-elle originaire de la Savoie ou de la Bresse ? Un Savoyard, né malin, peut fort bien en avoir conçu le premier la pensée. Cependant aurait-il ainsi raillé ses compatriotes, sous prétexte de critiquer les projets de l'un de ses ducs ? Longtemps, au contraire, il fut de mode de sourire en rappelant l'attachement des Savoyards à leur souverain. Déjà Montaigne s'était fait l'écho de bruits semblables : « A qui il gresle sur la teste, tout l'hémisphère semble estre en tempeste et orage; et disoit le Savoïard que « Si ce sot de roy de France eust sceu bien conduire sa fortune, il estoit homme pour devenir maistre d'hostel de son duc : son imagination ne concevoit aultre plus eslevée grandeur que celle de son maistre ¹ ».

On ne peut s'empêcher de songer à cette réflexion de Montaigne, en lisant le dernier couplet de la version bressane :

Pi, fassan ² trinquo leur varre,
I déciron ³ bravoman :
Qu'ét-ou ⁴ celi ray de France ?
Noutron Du an vau bin çan !
Lironfa, gara, gara, gara !
Lironfa, gara de devan !

Rappelons à ce propos le fait suivant, relaté dans le compte particulier du bailli de Chalon-sur-Saône, Girard de Longchamp (1353) : « Bertholomy Vaicher navetier et pauvres homs pour ce que bauldement il avoit dit en plusieurs lieux que li contes de Savoie vailloit mieulx que li rois de France... pour ce com-

1. *Essais*, I, 25.
2. Faisant.
3. Ils dirent.
4. Qu'est-il.

pousat au bailli a 11 francs ». (*Arch. de la Côte-d'Or*; cité in *Rev. Sav.*, 1867, p. 75.)

Aussi bien, j'inclinerais plus volontiers pour l'origine bressane. C'était également, suivant M. Tiersot, l'opinion de M. Devaux, qui fut un dialectologue très estimé.

Savoyards et Bressans n'ont pas toujours fait bon ménage. Il est assez vraisemblable qu'un Bressan, dont la patrie avait été enlevée à la Savoie pour être rattachée à la France, ait jugé bon de tourner en ridicule l'un de ses anciens maîtres.

Au surplus, on nous saura gré de transcrire ici les réflexions suivantes d'Aimé Constantin ¹ :

Manuscrit Gruyérien, de BERNE (7 couplets).

Manuscrit Bressan, de BOURG (11 couplets).

Manuscrit Savoyard (13 couplets).

Différences : Dans les leçons gruyérienne et savoyarde, chaque couplet n'a, à partir du premier, que 2 vers, car les deux derniers du couplet se répètent au commencement du couplet suivant, et le refrain reste le même pour chaque couplet.

La leçon bressane ne présente pas cette particularité. Chaque couplet est de quatre vers et le refrain varie à chaque couplet; ce qui fait que la leçon bressane comporte 44 vers, sans compter le refrain, tandis que les autres n'en ont que 18 et 28.

A propos de cette chanson, M. Despine dit (*Revue Savoisiennne*, 1866) : « Cette chanson est ancienne : par ses détails elle rappelle sa date. J'ajouterai l'avoir lue dans les notes de mon grand-père. Elle devient (?) et elle est restée populaire; car elle m'est revenue de plusieurs côtés et principalement de la Maurienne, mais revue, refondue et considérablement augmentée; elle me plaît moins que le texte primitif. Je préfère celui-ci, quelque heureuses que puissent être les modifications. »

M. Despine a donc eu en mains des variantes, venues en grande partie de la Maurienne, et il nous en a donné une qui lui a paru représenter le texte primitif. Les raisons par lesquelles il croit justifier son opinion n'ont pas une grande valeur et la question est encore à résoudre. Quoique le manuscrit bressan date de 1715, et qu'il ait pour lui plus d'une raison à faire valoir, il n'est pas démontré que ce soit le texte primitif. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le manuscrit est le plus ancien, celui de Berne étant d'une écriture du commencement du XIX^e siècle.

*
* * *

Nous ajouterons quelques remarques, suggérées par la comparaison de ces différentes modifications d'un même texte original.

Le duc de Savoie, qualifié de « bon » dans les versions bressane et savoyarde, est devenu *bon ra* (roi), dans une variante maurienne, prince (sans épithète), dans la « bal-

1. Note manuscrite.

lade » reproduite par *La Tradition* ; mais toutes les versions s'accordent à le proclamer « bon enfant ». Son armée est de 80 paysans (accord unanime). La ballade ne donne pas le nom du chef (ou général, ou capitaine) : Christophe de Carignan (Bresse et Gruyère), Thomas de Carignan (Savoie). L'adversaire est devenu (en Savoie) Louis-le-Grand ; les autres versions ne le nomment pas. Pour nourrir le régiment, un âne¹ chargé de raves (allusion au sobriquet connu : *pique-raves*²) est suffisant, selon la version gruyérienne. Il en faut 20, d'après le texte bressan ; 80 (autant que de soldats), si l'on en croit la ballade. Il n'est pas fait mention de l'équipement dans la ballade, non plus que dans les versions gruyérienne et savoyarde. Les armes sont : hallebarde et épée de bois (version bressane) ; fusil chargé de fèves (version savoyarde). L'artillerie se compose de quatre canons de fer blanc (accord unanime). Le manuscrit de Berne y ajoute la cavalerie : quatre petits « cayons » blancs.

Sur la frontière (*alias* sur la montagne), même exclamation : « Oh, oh ! (ou Grand Dieu,) que le monde est grand ! »

C'est la réflexion que prête la Fontaine au rat qui abandonne son trou pour « courir le pays » :

« Que le monde, dit il, est grand et spacieux !
Voilà les Apennins, et voici le Caucase !³ »

Comme le fait observer M. Tiersot, ce vers caractérise fort bien l'esprit du chansonnier.

Remarquons aussi que certaines versions portent : nous fûmes, tandis que d'autres disent, à la 3^e personne : sont montés (ballade et version savoyarde). Dans la version bressane et ses dérivées, il y a passage (à la 5^e strophe) du style indirect au style direct :

*Ils vont attaquer la France
Par dehors et par dedans ; —
Si quelqu'un se veut défendre,
Nous le mettrons tout en sang.*

Le manuscrit de Berne, peut-être incomplet, ne fait pas mention de la fin de l'équipée. La décharge faite, (nous allons dire la cérémonie, comme dans la chanson de Malborough), les guerriers s'en retournent chez eux. Mais toutes les autres versions relatent à peu près de la même façon les exploits qui

1. La version savoyarde dit *onna choma* (alias *onnã sômã*), une ânesse. Notons que cette version ne parle pas des raves.

2. Voyez dans le *Dictionnaire Savoyard* l'article *Picã-rãvã*.

3. LA FONTAINE : *Le Rat et l'Huître*, livre VIII, IX, 6.

suivirent. Partout on fait honneur aux beignets et « matafans ». L'auteur, ou plutôt le remanieur, de la ballade a seulement oublié, ou dédaigné, de mentionner les pots de vin blanc vidés à la confusion du roi de France. Il préfère donner aux gaufres absentes un souvenir, qui est un regret :

Aux quatre coins de la troble,
Les bignes pendroillant ;
Si avient ayu de gofres,
Y n'aurient mingié autant.

Signalons enfin les variantes du refrain :

Version bressane :

Lironfa, gara, gara, gara,
Lironfa, gara de devan!

Lironfa fait place à des expressions différentes à la suite de chaque couplet.

L'exclamation *vertubleu* du deuxième couplet est devenue *vertuchou* dans la version gruyérienne, *vertugai* dans la version savoyarde ¹.

Version gruyérienne :

O. vertuchou, gare, gare, gare,
O, rantanplan, garda devan!

Version de *La Tradition* :

Crediennel (*bis*)
Gore à (*bis*) de devan,
Et gore à patapan!

Version savoyarde :

Vertugai, gara, gara, gara,
Rataplan, gara de devan!

Quant aux deux vers qui terminent cette version :

Dio bénisse n'tros Liaudos !
Y é de bravos combattants;

ils sont probablement une addition postérieure.

II. — Panavo.

Sous ce titre, on connaît une chanson satirique contre les Espagnols, dont *panavo* (*paná-võ*, essuyez-vous, ou si l'on

1. A rapprocher de l'anc. fr. *vertugoi*, (à côté de *vertuguieu*), vertu de Dieu, dont le dernier élément *goi*, qui provient du germ. *god*, *got*, se retrouve aussi dans *mort-goi*, *sang-goi*, *jarnie* (= je renie) — *goi*. (Cf. KOEBTING : *Lat.-roman. Woerterbuch*, 3^e éd., n° 4291).

veut : mouchez-vous, torchez-vous, brossez-vous) est le refrain. C'est presque ce qu'il y a de mieux dans la chanson. Elle date de 1750 et a été publiée par J. Dessaix, dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, tome I.

« Quoique assez triviale, dit J. Dessaix, elle a joui pendant plusieurs années d'une certaine popularité. Il n'y a rien là de bien étonnant, quand on songe aux productions de ce genre qui courent dans les villages ¹. »

Cette chanson ne se trouve pas, et l'on ne peut s'en étonner, au nombre des chansons historiques recueillies par M. Tiersot, car sa « popularité » n'a pas dû se prolonger bien longtemps après les événements auxquels elle dut sa naissance.

« Le manuscrit d'où elle est tirée, écrivions-nous jadis ², offre un mélange de différents patois avec quantité de mots français. Toutefois le parler de Chambéry y domine.

« Dans les manuscrits d'A. Constantin figure une copie des neuf premiers couplets de cette chanson, relevés par M. Tavernier, l'auteur de l'*Histoire de Samoëns*, sur un original conservé dans les archives de la mairie de Morzine. Ils sont écrits dans le dialecte de Chambéry. »

La comparaison des deux versions peut offrir quelque intérêt.

TEXTE DE J. DESSAIX

Montemar, en bonna fay,
Que pretendié-vos fare ?
Vos vodras le Milanois,
Mais vos ne l'arez jamais.
Panavo, panavo, panavo.

TEXTE TRANSCRIT PAR M. TAVERNIER ³

Montemar s'étay campà ⁴
Bien pré du Panario
Y volliève le passà
Lo Savoyars on crià
Panavo, panavo, panavo.

Montemar (s') était campé ⁵
Bien près du Panaro ⁶;
Il voulait le passer,
Les Savoyards ont crié :
Torchez-vous !

1. *Mémoires*, I, p. 186 : Notice sur Jean-Marie Frère, docteur de Turin, ancien chanoine de Chambéry, curé de Collonges-sous-Salève, et sur les manuscrits qu'il a laissés.

2. *Dictionnaire Savoyard*, Essai de bibliographie, LIX.

3. En titre de cette copie : *Les Espagnols en Italie* (1742-1749).

4. Ce premier couplet manque dans le texte imprimé par J. Dessaix.

Cf. J. DÉSORMAUX : *Revue de Philologie fr.*, XVII, 162.

5. Traduction de la version Tavernier.

6. Le Panaro, affluent du Pô, qui séparait le Bolonais de l'ancien duché de Modène.

Sé dai être pé quaquon,
E pé notron ray Charle ;
Car votron dom Philippon
De cho morcho n'ara boccon.
Panavo...

Ramena à sa mama
Cho popon tant bravo ;
Dette-liai : Madama, héla !
Ma fay, pé cetta forna,
Panavo...

Los Modenais, megieux d'ognons,
Fassiévont bin los bravos,
Mais y se sont recoulas
Quand notros Liaudos ont cria :
Panavo...

A-t-eille bin grou gagna
Avoy monchu Modène ?
— Le lia bailla bin d'argent
Que n'éton ne mai ne min.
Panavo...

Magra sen nos en montra
A cho duc politico
Qu'avoy no il faut alla
A la bonna écalafra.
Panavo...

Vos y par ma fay, bien fay
De gagni lé serralie.
Castropiniano et vos,
Quand vos panseré à nos,
Panavo...

Lo Modenois megiou d'ognon
Fachevo bien lo bravo
Mais y se son recollà
Quand notro Liodo on crià
Panavo, etc.

Montemar en bona fay²
Que pretendié vo fare ?
Vo vollié le Milanay
Mais vo ne l'aré jamay
Panavo, etc.

Sy day être pé quacon
Y est pé notron Rey Sarde
Car pé votron don Philipon
De cho morchau n'arà bocon
Panavo, etc.

Ramenà à sa mama
Cho prinço qu'est tant bravo
Dete lyet, Madame, helà
Ma fay, pé ceta fornà
Panavo, etc.

A te lyet bien grou gagnia
Avoué monchu Modeino
Le ly a bien ballia d'argen
Qu'en est tou ne may ne moën
Panavo, etc.

Avoué cen nos in montrà
A cho Duc politico
Qu'avoué no y fau allà
A la bona ecalafrà.
Panavo, etc.

Les Modenais, mangeurs d'oignons,
Faisaient bien les braves,
Mais ils ont reculé.
Quand nos « Claudes³ » ont crié :
Torchez-vous !

Montemar, en bonne foi,
Que prétendez-vous faire ?
Vous vouliez le Milanais,
Mais vous ne l'aurez jamais.
Torchez-vous !

S'il doit être pour quelqu'un,
C'est pour notre roi Sarde.
Car pour votre Dom Philippe,
De ce morceau il n'aura miette (bouchée)
Torchez-vous !

Ramenez à sa maman
Ce prince qui est si brave ;
Dites-lui, Madame, hélas !
Ma foi, pour cette fournée,
Torchez-vous !

A-t-elle bien gagné (gros)
Avec Monsieur (de) Modène ?
Elle lui a donné beaucoup d'argent :
Qu'en est-il, ni plus ni moins ?
Torchez-vous !

Avec cela nous avons montré
A ce duc politique
Qu'avec nous il faut aller
A la bonne (?)
Torchez-vous !

1. Ce couplet est le 4^e dans le texte Dessaix.

2. Ce couplet est le premier dans le texte Dessaix.

3. Sur cette expression, voyez *Dictionnaire Savoyard*, v^o *Lyôdô*.

N'attendié pas de secor
De contre la Provance,
Car on y entend cria
Los Anglos et los Niçards :
Panavo...

Vos y poè ma fay bien fait
De gagny le Serralio
Castropiano, et vo
Quand vo pensen à no
Panavo, etc.

.

N'attendié pas de secor
De contre la Provença
Car on y entend crià
Ah! los Anglois, Ah! lo Nissar
Panavo, etc.

Vous avez, par ma foi, bien fait
De gagner le « Serralio » (les serrures ?)
Castropiano (*Alias* Castropiniano) et
Quand vous pensez à nous, [vous,
Torchez-vous!

N'attendez pas de secours
Du côté de la Provence,
Car on y entend crier :
Ah! les Anglais, ah! les Niçois!
Torchez-vous!

L'auteur de cette chanson est l'abbé Frère, natif de Saint-Julien, comme l'a dit Grillet ¹. En 1735, il devint curé de Collonges-sous-Salève et y mourut en 1777 (J. Dessaix).

Au nombre de ses écrits, J. Dessaix mentionne ² une « Chanson savoiarde sur le mauvais succès des Espagnols en Italie puis en Savoye » ; trois chansons « sur les Espagnols chassés de Savoye par l'invincible Roy Charles-Emanuel, le 22 octobre 1742 » ³, et une chanson intitulée « Dialogue entre un Savoïard et don Philippe ».

Ces chansons, écrivait J. Dessaix, « sont en général d'un assez mauvais goût et les expressions saugrenues sont loin d'y manquer ». Il n'y a rien à modifier à ce jugement, un peu moins acerbe que celui du président de l'Assemblée nationale des Allobroges, J.-F. Décret ; pour lui, les ouvrages du curé Frère, « contenus dans un manuscrit in-folio relié en veau doré sur tranche, peuvent faire comparer l'auteur à un âne couvert d'une housse de brocard à fond d'or ⁴ » !

1. Et non de Cranves, comme l'écrivait J. Dessaix, en pensant corriger une erreur de Grillet. L'acte de naissance de J.-M. Frère figure en effet dans les registres de Saint-Julien, et le testament de l'abbé Frère indique aussi Saint-Julien comme sa ville natale. (Rectification que M. le chanoine Rannaud a bien voulu nous signaler au cours de la lecture de cette notice ; séance d'avril 1910).

2. *Mémoires* cités, p. 176.

3. « Comment concilier cette date avec celle que des documents authentiques donnent ? » (A. Constantin).

4. Cité par J. DESSAIX : *Ibid.*, 193.

III. — Deux chansons historiques de 1814 et 1815.

Les évènements de 1814 et de 1815 ont fait naître un certain nombre de chansons patoises ¹. On a surtout conservé le souvenir du chanoine Gazel ², originaire de Cruseilles, qui a chanté le retour des princes de la maison de Savoie. Parmi les chansons qui datent de cette époque, en voici deux, bien différentes de ton et d'inspiration, comme on le verra. Elles ont été recueillies par A. Constantin. M. Tiersot ne paraît pas en avoir eu connaissance. Nous extrayons la seconde, en patois de Faverges, du recueil manuscrit intitulé *La Muse Savoisienne II*. La première, en patois de Thônes, intitulée *Le Retour du Roi* (24 vers), figurait au nombre des fiches laissées par l'érudit patoisant. Ces deux textes, transcrits suivant la graphie adoptée pour le *Dictionnaire Savoyard*, pourront permettre de comparer les parlars actuels de Faverges et de Thônes avec ce qu'ils étaient il y a un siècle environ.

LE RETOUR DU ROI (1815).

Compère, â-t' éntendu dirè	Avvé totè l'ou centimè,
Q'on nou rén à ntron bon Sirè ?	Nou péyin mé qè lé dimè.
— Wè, ma fion, on-n i di bin ;	Çti métrè Finâr Barò
L'ôd' i dzivè çti matin.	Vu la tèt' é lou tarò.
— Alin, compâr', convin-z-èn, (<i>bis</i>)	Alin, compâr', convin-z-èn, (<i>bis</i>)
N'èn-n èté-t-ou pâ bin tèn ?	Lou blu ne fan pâ com' cèn.
I (y) èn-n a qè dron lô contrérò,	Métrè Gripe avvé sa plonmâ
I an peur dè n'i gânyi guérò ;	Dé bin prèn totâ l'éconmâ.
I âmân la blanchè color	Qan-t é nou-z a mjâ tô vi,
Pè rwinnâ lô laboror.	È môr fâ oncor pêi.
Alin, compâr', convin-z-èn, (<i>bis</i>)	Alin, compâr', convin-z-èn, (<i>bis</i>)
Lou blu ne fan pâ com' cèn.	Lou blu ne fan pâ com' cèn.

Compère, as-tu entendu dire qu'on nous rend à notre bon roi ? — Oui, ma foi, on le dit bien ; Claude le disait ce matin. — Allons, compère, conviens-en ; n'en était-il pas bien temps ?

Il y en a qui diront le contraire ; ils ont peur de ne pas gagner beaucoup à ce changement ; ils aiment *mieux* la couleur blanche (la fleur de lys), pour ruiner le laboureur. Allons, compère, conviens-en, les bleus ³ ne font pas comme cela.

Avec tous leurs centimes, nous payons plus que les dîmes. Ce maître Finard Barreau veut la terre et les fossés. Allons, compère, conviens-en, les bleus ne font pas comme cela.

Maître Grippe (le percepteur) avec sa plume prend toute l'écume des biens. Quand il nous a mangés tout vifs, aux morts il fait encore payer, etc.

1. « Le patois a surtout servi à la politique et à la satire. Genève a toute une petite littérature de pamphlets, de chansons d'occasion ». Ce que dit M. Gauthier de Genève (article *Langues et Patois*, in *Dict. géogr. de la Suisse*, tome V, p. 267 ; Neuchâtel, Attinger, 1907) est également vrai de la Savoie.

2. Cf. J. DÉSORMAUX : *Revue de Philologie fr.*, XVII, 162 et XIX, 87.

3. Les partisans du roi de Sardaigne.

CHANSON DE 1814 (patois de Faverges).

[Sur l'air de La Chasse des Aristocruches].

Võ-z é don tô forné de riré ! Ne fête plé lô fanfaron, Ton ton ton ton, tontaine tonton ! Avôé votre-z âneri, Võ-z é lô na d'on pié de lon ! Tontaine tonton tonton, Tontaine ton ton ! Võ-z éte dépastiâ trô vitô A stantâ voutron Té-Déon ! (Tonton, etc.) Sê võ-z étâ politicô, Vô ne sarâ pâ se coion ! (Tontaine, etc.) Võ-z é éluiminâ la vèlâ De cuquêlie de lemaçon. Canbin võ-z avâ la novèlâ Qe nô-z étô pâ u Piémon.	Cagô, promenâ la banière È fête voutre procèchon, Mé en stanten voutre prèière. Standié lô <i>Dominé Salvum</i> ! Qan võ-z é fê lé fiançalie, Par vô ne chentive pâ bon. Ne pensâ pâ é répetalie, Lé nôce, d'âtrô lé faron. Võ-z éte tô de grou boricô, Q'on mén'râ à cou de bâton. Se vô bavardâ en publicô Lô bon Francê vo brideron. Nô vo préparin on-n établi Avôé de stardon é de son, Dien la mèsou dé-z incurablô leu tô voutrô confrère son.
---	--

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Mais faut-il chercher dans l'œuvre d'un chansonnier politique la politesse et surtout la délicatesse ? Nous risquerions fort de ne pas mieux les trouver de nos jours qu'il y a un siècle. En ce genre, s'il y a progrès, avouons qu'il n'y a pas eu révolution. Quand les auditeurs seront plus instruits, peut-être les chansonniers seront-ils plus raffinés.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'aborder une question plus générale. Après avoir passé mes loisirs ¹ à recueillir ces quelques notes, il me vient un scrupule. N'est-ce pas perdre son temps que de le consacrer à ces infiniment petits ? N'aurais-je point fait perdre également leur temps à ceux de mes collègues qui liront ces lignes, comme aux Florimontans qui ont bien voulu écouter le résultat de mes recherches ? Si l'on en croyait Malherbe, un poète serait moins utile à l'Etat qu'un joueur de quilles. Il se pourrait qu'un folk-loriste, un patoisant, voire un « dialectologue », si l'on préfère un terme plus ambitieux, fût moins utile encore. Au moment où notre Société a mis le folk-lore au programme de ses concours, la question peut n'être pas sans intérêt. « Je suppose, disait Renan, qu'il fallût mille existences laborieuses pour recueillir toutes les variétés

¹. Article écrit pendant les vacances de Pâques 1910.

locales de telle légende..... Il n'est pas bien sûr qu'un tel travail amenât aucun résultat sérieux ¹. » Il y aurait bien là de quoi décourager les plus fervents folk-loristes. Et que dirait le fureteur, curieux de chansons et de chansonnettes, si, par surcroît, l'article plein d'âpreté d'un critique tel que F. Brunetière, sur l'importance du rôle historique des chansonniers, venait à tomber sous ses yeux ?

A l'en croire, « le propre d'un satirique c'est, en général, de ne voir les hommes et les choses que par leurs mauvais côtés ; mais le propre des chansonniers, c'est de ne les voir que par leurs côtés honteux » ². Et Brunetière, si sévère pour les chansonniers, ne l'est pas moins pour les érudits qui exhument les vieilles chansons. Le seul résultat de leur labeur serait de développer dans le public le goût de l'histoire anecdotique et de la chronique scandaleuse.

S'il en était ainsi, il ne faudrait pas hésiter à jeter au feu ces quelques pages, avec tous les recueils de chansons, anciens ou récents, y compris le beau volume de M. Tiersot, malgré les regrets de tout bibliophile.

Mais que les folk-loristes et les découvreurs de chansons se rassurent. Les infiniment petits ont leur rang dans la biologie. Si l'histoire littéraire est, suivant une définition célèbre, l'histoire naturelle des esprits, il faut laisser, tout à la fin du catalogue, une place, si minime soit-elle, pour un Jean-Marie Frère et pour un Collombat. L'historien psychologue peut aimer à scruter ces âmes naïves ou enfantines, comme le naturaliste fouille les algues et les protozoaires.

Je passe sous silence l'intérêt que l'étude comparée des vieilles chansons peut offrir au philologue ³. Il suffirait de rappeler que le maître des études romanes, Gaston Paris, n'a pas dédaigné de publier un recueil de *Chansons du XV^e siècle*, où figurent deux des plus vieux textes connus en patois savoyard. Mais comment ne pas reconnaître que l'analyse critique de l'œuvre des chansonniers, parfois même des plus

1. RENAN : *L'Avenir de la Science*, p. 224.

2. F. BRUNETIÈRE : *Histoire et Littérature*, I, 71.

3. Voyez ce que nous avons dit des *Poésies du XVI^e s.* publiées par Gabotto (*Revue savoisiennne*, 1896, p. 273), et des chansons patoises relatives à la Révolution (*Revue de philologie fr. et de Littérature*, XIX, 81, sqq.).

Est-il possible de faire abstraction complète de la chanson ? Si l'on recherche quelle est l'influence sociale des chansonniers, on ne peut s'empêcher de reconnaître tout au moins l'importance numérique de leurs productions. Suivant une récente étude, « le nombre de chansons éditées par an est de plusieurs milliers » (E. MOREL : *La Production de l'Imprimerie fr. en 1909*, Mercure de France, 1^{er} avril 1910).

vulgaires, peut être une source précieuse d'information historique? En écoutant ces sons lointains, nous percevons comme l'écho de sentiments abolis. Ce que la foule a pensé de tel évènement, la chanson peut contribuer à nous l'apprendre, à défaut de textes décisifs. Lisez, malgré leur trivialité, les grossiers couplets, écrits en français, d'une satire du XVIII^e siècle contre les Espagnols, dont le manuscrit est conservé dans les archives de la Société Florimontane: vous serez bien près de savoir comment le peuple de Savoie appréciait alors les adversaires de ses princes.

Il existe au moins trois plaintes de Collombat sur l'assassinat de M^{sr} Sibour, archevêque de Paris, par le prêtre Verger ¹. La diffusion de ces plaintes dans les campagnes atteste la répercussion qu'eurent dans nos régions le crime et l'expiation.

En pareille matière, il faut évidemment procéder avec une grande prudence et ne pas se hâter de conclure en faisant des généralisations qui seraient excessives. Il ne viendrait à l'esprit de personne de prétendre que la *Chanson à la Savoyarde*, par exemple, publiée par Gariel ², a l'importance d'un document diplomatique. Il n'est que trop vrai qu'un chansonnier peut transformer l'histoire; il lui arrive même, comme à tel prétendu historien, de la falsifier. Ceux qui sont nés du peuple et qui écrivent ou chantent pour le peuple, éprouvent toutes les passions populaires. C'est dire que le sens critique, non moins que l'impartialité, doit être la première qualité de celui qui étudie les chansons historiques. Elles peuvent être très sincères, et pourtant très éloignées de la vérité. C'est le rôle d'un véritable historien de rétablir les faits avant de les apprécier.

Un intéressant article d'un journal local ³ rappelait récemment ce que fut la tentative des « Voraces ». Voyez ce que l'histoire est devenue dans la chanson de Collombat qui porte

1. Cf. *Chansons de Savoie*, L'aveugle Collombat (éd. Niérat), p. 30, sqq. — Est-ce aux plaintes de Collombat que M. F. Descostes faisait allusion, en écrivant les lignes suivantes dans la *Revue savoisienne*, dix ans après le meurtre de l'archevêque de Paris : « Le discours et la plainte que nous venons d'analyser (il s'agit du *Discours véritable d'un Usurier de Remilly*, plainte rumillienne de 1604) sont bien supérieurs à ces chansons grotesques et absurdes que, de nos jours, des chanteurs ambulants viennent, après les grands crimes, répéter et débiter de ville en ville, de village en village. Il serait bien à désirer, pour l'honneur de la littérature et du bon sens, que ces élucubrations malsaines fussent sévèrement prohibées... » (*Revue savoisienne*, 1867, p. 12).

2. GARIEL : *Revue Savoisienne*, 1870, 17.

3. *L'Industriel savoisien*, 26 mars 1910.

ce titre. Mais, si dénuée soit-elle de « littérature », cette chanson, malgré ses erreurs, nous intéresse, parce qu'elle est sincère, et, comme telle, elle nous apprend ce qu'une bonne partie du public savoyard, dont Collombat s'est fait l'écho volontaire ou involontaire, a pensé de l'équipée des ouvriers allobroges de Lyon.

Aussi bien peut-on dire d'un grand nombre de chansonniers semi-lettrés, avec certaines réserves cependant, ce qu'un érudit historien écrivait récemment de ce demi-littérateur que fut Restif de la Bretonne : « Ils ont éprouvé les idées dominantes; ils les ont éprouvées avec naïveté, avec sincérité et ils les ont exprimées de même ¹. » Voilà pourquoi il est légitime de musser parfois en leur compagnie et de feuilleter les pages poudreuses où ils ont transcrit leurs couplets souvent boîteux. Après tout, comme dit l'autre, « cela nous fait toujours passer une heure ou deux ».

J. DÉSORMAUX.

1. FR. FUNCK-BRENTANO : *Rétif de La Bretonne* (in *La Grande Revue*, 10 mars 1910, p. 53).

INVOCATION

O lac, fils du torrent et de la source claire
Toi, qui dédaigneux des horizons inconstants
Enclos entre les monts ta nappe solitaire,
Miroir des pics neigeux et des rochers géants.

O toi dont la beauté souriante et discrète
Accueille le regard du voyageur lassé
Et fait que sur ton bord son pas errant s'arrête
Sans craindre que jamais le temps qu'il a passé
Gâte ton souvenir ou ruine ton image,
Combien d'êtres, debout au seuil de tes flots bleus,
Qui contemplaient soucieux ton divin mirage,
Ont senti s'éclaircir l'ombre de leur visage
Et s'alléger la peine qui pesait sur eux !
Que la saison soit blanche ou brûlante de flamme,
Ta splendeur embellit et repose notre âme ;
Troublée, elle s'épure et faible, s'affermite ;
La douleur s'émiette à ton contact ami.
Plaignons celle dont l'heure en vain s'est envolée,
Qui s'attarda pensive au charme de tes eaux
Et qui, mêlant sa plainte aux plaintes des roseaux
Se sentit émouvoir sans être consolée.

Charles MARTEAUX.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS D'AMOUR

(Suite et fin)

QUATRIÈME GROUPE
INSTANCES EN MARIAGE

La Youyette.

Assez dégagé.

De bon ma- tin, Quand Jean-Pier- re se lè- ve, Prend son cha-
peau des- sous son bras; Vers sa You- yet- te il s'en va.

De bon matin, quand Jean-Pierre se lève,
Prend son chapeau dessous son bras ;
Vers sa Youyette † il s'en va !

« Bonjour, beau-père, et bonjour belle-mère,
Que le bonjour vous soit donné ;
A la Youyette je veux parler. »

— Mais la Youyette, elle est à la grand'messe,
A la grand'messe à Saint-Denis ;
Ne tard'ra pas de revenir.

— Oh ! donc par qui l'enverrai-je chercher ?
— Son petit frère, un bon garçon,
Te fera bien la commission.

Tout en entrant dedans la sainte église,
Prit l'eau bénite en se signant :
« Oh ! la Youyette, allons-nous en ! »

— Qu'y a-t-il donc à la maison qui presse ?
— Ton ami Pierre est arrivé ;
Son tendre cœur veut t'embrasser.

— Apportez-nous une bonne bouteille,
Du saucisson et du jambon,
Pour régaler ce compagnon !

— Je ne suis pas venu ici pour boire
Non, ni pour boire, ni pour manger,
Du mariage, il faut parler.

† . Youyette : Probablement altération, diminutif de Josephte..

- Oh ! la Youyette, elle est encore trop jeune,
Oh ! la Youyette n'a que quinze ans,
Faites l'amour en attendant.
- Tant fis l'amour que j' n'veux plus la faire.
Celui qui fait l'amour longtemps
Risque bien d'y perdre son temps.

Abondance : *Chantée par M. J. Cretin.*

Cf. : VINCENT D'INDY et J. TIERSOT : *Ch. pop. Vivarais et Vercors*, 12.

Bon Paysan, donne-moi ta Fille

ou L'Amant chagriné.

Assez lent.

Je par-ti-rai vers les on-ze heu-res, Vers les onze
heures, je m'en-i-rai, Voir si ma mi-e en est cou-chée.

- | | |
|---|---|
| 1 Je partirai vers les onze heures ;
Vers les onze heures je m'en irai
Voir si ma mie en est couchée. | 16 — Oh ! pour ma fille elle est trop
[jeune.
Elle est trop jeune à dix-huit ans,
Faites l'amour en attendant. |
| 4 « Oh ! dormez-vous, mie bergère ?
Si vous dormez, réveillez-vous ;
C'est votre amant qui pense à vous ! » | 19 — Oh ! pour l'amour, j' veux plus
[la faire ;
Garçon qui fait l'amour longtemps
S'expose bien à y perdre son temps. |
| 7 — Oh ! je ne dors, ni ne sommeille ;
Toute la nuit je pense à vous.
Mon cher amant, marions-nous. | 22 Je m'en irai sur ces montagnes,
Pleurer mes jours, mon temps passés.
En regrettant ma chère bien-aimée. |
| 10 — Il en faut parler à ma mère,
A mon père, à tous mes parents.
S'ils veulent bien, j'en serai content ! | 25 Je ferai faire une chapelle,
Tous les amants qui passeront
Y prieront Dieu pour un pauvre
[garçon ! |
| 13 — Bon paysan, donn'-moi ta fille,
Donne-la moi en te priant.
Tu lui rendras son cœur content. | |

Abondance : *Chantée par M. J. Cretin ; Châtel : (S'exécute par de nombreux accords d'un très bel effet (contrevoix) dans toute la vallée d'Abondance.)*

Cf. : J. TIERSOT : *Ch. p. A.*, 257.

Var. :

- | | |
|---|---|
| 1-3 Voir dans les versions ci-après
les variantes pour le 1 ^{er} couplet. | 7-9 Mon cher amant, l'amour m'ré-
[veille, |
| 4 Oh ! dormez-vous, belle brunette, | A tout moment je pense à vous. |
| 5-6 Réveillez-vous si vous dormez,
C'est votre amant qui vient vous trouver. | Mon petit cœur, marions-nous. |
| 6 Qui parle à vous. | 10-12 Allez demander à mon père,
A ma mère, et si l'on veut,
Nous nous marierons tous les deux. |
| 6 C'est votre amant qui vient vous faire
[l'amour. | 13 Bon compagnon, etc... |

- 13-15 Bon paysan, marie ta fille.
 Donne-la moi donc promptement :
 Je lui rendrai le cœur content.
 15 Tu lui,
 16 Oh ! elle est encor' trop jeune,
 17 Ell' n'a que quatorze à quinze ans :
 17 Elle est encore à quatorze ans.
 ou bien ; Elle n'a pas passé quinze ans.
 18 Fait's-lui l'amour en attendant.
- 21 Est en danger d'y perdre son temps.
 ou bien : C'est bien souvent qu'il perd
 [son temps].
 26 Toutes les fill' qui passeront,
 Prieront Dieu pour ce bon garçon.
 25-27 Perdre son temps, perdra sa
 Je ferai bâtir une tour [peine !
 Pour les garçons qui vont faire l'amour.

2^e Version mélodique.

Assez lent.

Je par-ti-rai vers les z'onze heu-res; Je par-ti-rai
 vers les z'onze heu-res; Vers les onze heu-res je
 par-ti-rai, A-vant mi-nuit à la f'né-tr' de son lit.

La Chapelle-d'Abondance: (*Chantée par M. Bron*). — Connue sous le titre : Vers les onze heures.

Les quatre versions mélodiques qui suivent comportent, à quelques variantes près, le même texte que précédemment et reproduisent ou imitent le début caractéristique des sérénades : *Réveillez-vous, belle endormie*, avec lesquelles il ne faut pourtant pas les confondre.

3^{me} Version.

Même mouvement.

Ré-veil-lez-vous, bel-le en-dor-mi-e Ré-veil-lez-
 vous, si vous dor-mez; C'est vo-tre a-mant qui veut vous par-ler.

Cusy: *Chantée par Mme Carrichon*. — Connue sous le titre : *Réveillez-vous, belle endormie*.

4^{me} Version.

Le début (1^{er} vers) comme la précédente; puis aux 3^e et 4^e vers, comme suit :

..... Ré-veil-lez-vous, si vous dor-mez; C'est vo-tre a-
 mant qui veut vous par-ler.

Etercy: *Chantée par M. J. Excoffier*; connue sous le même titre.

5^{me} Version.

Même mouvement.

Ré-veil-lez- vous bel-le en-dor-mie ; Ré-veil-lez-
vous, Car il est jour. C'est vo-tre a-mant, qu'at-
ten-dez- vous ?

The musical notation is in 2/4 time, G major, and begins with a *rit.* marking. It consists of three staves of music with lyrics underneath.

La Vernaz (Chablais) : Chantée par Mlle Duc ; connue sous le titre de : *Paysan, donne-moi ta fille.*

Nous retrouvons dans : VINCENT D'INDY et TIERSOT : *Ch. pop. Vivarais et Vercors*, p. 14, une version de même caractère mélodique.

6^{me} Version.

Même mouvement.

Je me suis fait u-ne maî-tres-se ; Je me suis
fait u-ne maî-tres-se. Je m'en i-rai à la mi-
nuit, A la fe-nê-tre de son lit.

The musical notation is in 6/8 time, D major, and begins with a *Même mouvement.* marking. It consists of three staves of music with lyrics underneath.

Boussy : Chantée par Mlle Maillet ; connue sous le titre précédent.

Amant, tu perds ton temps.

Modéré.

Par un di-manch' ma-tin, J'en-ten-dis l'a-lou-(i)et-te ;
J'en-ten-dis l'a-lou-(i)et-te, Qui dit dans son lan-
ga-ge : « A-mant, tu perds tes peines, Amant, tu perds ton temps. »

The musical notation is in 2/4 time, G major, and begins with a *Modéré.* marking. It consists of three staves of music with lyrics underneath.

Par un dimanche matin
J'entendis l'alou(i)ette ;
J'entendis l'alou(i)ette,
Qui dit dans son langage :
« Amant, tu perds tes peines,
Amant, tu perds ton temps. »
— J'ai bien passé mon temps,
Si j'ai perdu mes peines ;
J'ai fait une maîtresse ¹.

.....

Par un dimanche matin,
J' m'en vas trouver son père ;
« Bonjour, père z' et mère,
Voulez-vous me donner

Votr' fille en mariage ?
Mon cœur en est charmé. »

— Si ton cœur est charmé,
Elle en a charmé d'autres ;
Elle en a charmé d'autres
D'aussi jolis que toi,
Qui n'ont pas eu la belle,
Et toi, tu n' l'auras pas.

— Eh bien ! si je n' l'ai pas,
Je m'en irai z' en guerre ;
Je m'en irai z' en guerre,
En guerr' dans les combats ;
Combattre ses amis,
Et ils ne l'auront pas.

La Chapelle-d'Abondance : *Chantée par MM. J. Cretin et Bron.*

CINQUIÈME GROUPE MARIAGE ET MÉNAGE

Enfin, vous voilà donc,
Madame la Mariée,
Enfin, vous voilà donc
A votre époux liée,
Avec un beau fil d'or
Qui s' délie qu'à la mort.
(*Chanson populaire 2.*)

Dans nos chansons populaires le mariage est considéré sous un point de vue très pessimiste. Ainsi, deux seulement — sur une cinquantaine de ce genre que nous avons recueillies — ont rapport au bonheur en ménage ³. Dans toutes les autres, c'est un événement regrettable, comportant de fréquentes mésaventures fâcheuses, tout au moins beaucoup de soucis, d'ennuis et de peine ; donc forcément incompatible avec le bonheur. Plus d'amour dans le mariage : ceci a tué cela. Presque toujours l'un des époux, par ses vices ou ses travers, brise l'affection, détruit l'union intime et désorganise la vie en ménage. Aussi la plupart des CHANSONS DE MARIAGE SONT-ELLES DES CHANSONS DE MAL MARIÉS.

*
*
*

Nous sommes ici en présence d'un thème qui anime déjà tout un groupe important de compositions lyriques du moyen

1. D'ici au 5^e couplet, suit un texte incorrect, que nous négligeons. Les deux amants se querellent et cherchent à exciter mutuellement leur jalousie.

2. *Madame la Mariée.*

3. *Le Bien marié.* — « Aimons-nous, Jeanrette » ; et il est à noter qu'elles sont d'allure assez moderne.

âge : la critique du mariage ¹. Toutefois, en les rapprochant de nos chansons populaires, certains traits distinctifs apparaissent.

Tout d'abord, dans l'œuvre médiévale, c'est *toujours* la femme qui est *mal mariée*, invariablement jolie et malheureuse, partant, doublement sympathique, tandis que le mari, parfois l'amant, sur qui l'on daube ferme, bafoué et berné, y joue un rôle ridicule et odieux de mari trompé et de rustre brutal et grossier.

Honis soit maris ki dure plus d'un mois !

dit une jeune épouse ².

Notre répertoire est moins outré et moins exclusif ; la satire, plus imprégnée de réalité, n'y épargne pas intentionnellement un sexe pour accabler l'autre ; elle s'attaque aussi bien à la femme qu'au mari ; et il semble même que, par compensation, elle s'acharne plus volontiers sur celle-là ³.

En outre, l'ancienne CHANSON DE MAL MARIÉE revêt presque toujours la forme d'un drame amené par la présence de l'amant dans le ménage, avec la complicité de la femme. Nos CHANSONS DE MARIAGE donnent une forme moins tragique aux infortunes conjugales, et s'accommodent, de préférence, du ton satirique ou plaisant, ce qui est assez conforme à certaines tendances caractéristiques du tempérament français. De tout temps la vie conjugale a défrayé notre verve ironique. On dirait que la Muse populaire ait voulu exploiter ce sujet pour s'ébrouer quelque peu en se dépouillant un moment du ton mélancolique qui lui est habituel.

Il n'y a en effet rien d'amer dans le pessimisme qui est au fond de ce genre de productions ; il se fait goguenard ; l'infortune est envisagée dans ses aspects ridicules propres à provoquer le rire malicieux et jovial ; certaines scènes de ménage sont d'un burlesque achevé, et donnent matière à mainte plaisanterie ; la tragédie tourne à la comédie : Il y a dans la vie à deux, semble dire la chanson, des désagréments fatals, des malheurs auxquels nous sommes voués, et dont il faut rire pour ne pas être obligés d'en pleurer.

1. P. AUBRY : *Trouvères et Troubadours*, III, p. 40 et ss., Paris, Alcan, 2^e édit., 1910 ; A. JEANROY : *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, p. 218, Paris, in-8°, 1889.

2. Extrait d'une chanson en langue d'oïl. Cf. : KARL BARTSCH : *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen*, Leipzig, 1870, cité par Aubry.

3. Voir : *La Femme ivrogne, La Vieille amoureuse, Nos Femmes sont mortes, J'en suis soûl de ma femme.*

*
*

Essentiellement narratifs, ces poèmes ne sont généralement pas des sujets à scènes dialoguées. A ce point de vue, ils constituent un groupe exceptionnel dans l'ensemble de nos chansons touchant aux situations d'amour, qui ont bien, pour la plupart, les caractères des CHANSONS DE PERSONNAGES ANECDOTIQUES, celles qu'on appelait aussi au moyen âge : CHANSONS D'HISTOIRE OU CHANSONS DE TOILE.

*
*

C'est dans les CHANSONS DE MARIAGE que le patois est le plus fréquemment employé ; il se prête, en effet, très aisément, à l'expression des choses communes, et rend l'humour avec assez de bonheur. Le paysan dit l'amour en français ; mais c'est dans son familier dialecte local qu'il retrouve sa verve pour plaisanter ; c'est ainsi que le patois donne une allure pittoresque et savoureuse à un burlesque dialogue entre le jovial mari et sa femme ivre, aux *coïonades* malignes destinées à celle qui vient d'épouser un « crève-faim : »

L' bô tin q' l'arâ l'épëusâ qan l' vindrà !

Nous donnons ci-après quelques spécimens de ces CHANSONS DE MARIAGE qui constituent dans notre répertoire populaire un groupe des plus intéressants par l'originalité de ses thèmes et de sa langue.

Turlututu.

ou : **Amusez-vous, jeune Fillette.**

Assez vite, ♪ avec aisance.

Un de ces jours, je m'y pro- mè- ne Le long de
ces... Tur-lu- tu- tu, Le long de ces... Lan la de li-
set- te, Le long de ces verts prés.

Un de ces jours, je m'y promène
Le long de ces... Turlututu,
Le long de ces... Lan la de lisette,
Le long de ces verts prés.

Dans mon chemin j'ai fait rencontre
D'une jeune... Turlututu,
... Lan la de lisette.
... beauté.

Et je me suis approché d'elle,
Pour lui vouloir... Turlu...
... Lan la...
... parler.

Amusez-vous, jeune fillette,
Tandis qu' vous ét's... Turlu...
... Lanla...
... à marier.

Elle a tiré sa colognette
Pour me vouloir... Turlu...
... Lan la...
... frapper.

Car quand vous serez mariée
Vous aurez des... Turlu...
... Lan la...
... enfants.

« Oh ! doucement ! jeune fillette,
Il ne faut pas... Turlu...
... Lan la...
... frapper.

Il y en a un qui voudra boire
Et l'autre son... Turlu...
... Lan la...
... soulier. »

Cusy : Chantée par Mme Blanchet.

Cette chanson est très populaire en Haute-Bretagne, Elle a été recueillie et notée par M. Em. Allion, à Bains (Ille-et-Vilaine). — Cf. : MÉLUSINE, IV, 46.

Les Soucis en Ménage

ou : Dans la Pralière ¹.

Assez vite.

The musical notation consists of four staves. The first staff is in 2/4 time and contains the melody for the first line of lyrics. The second staff is in 3/4 time and contains the melody for the second line. The third staff is in 2/4 time and contains the melody for the third line. The fourth staff is in 2/4 time and contains the melody for the fourth line. The lyrics are written below the notes.

Là-bas, dans la pra-liè-re, Là-haut sur ces val-

lons, J'en-tends le ros-si-gnol chan-ter, Qui dit dans

son lan-ga-ge : « Que les gar-çons sont mal-heu-reux De se met-

tre en mé-na-ge ! »

Là-bas, dans la pralière,
Là-haut sur ces vallons,
J'entends le rossignol chanter,
Qui dit dans son langage :
« Que les garçons sont malheureux
De se mettre en ménage ! »
— Le jour de vos fiançailles,
Belle, préparez-vous,
Préparez-vous un mouchoir blanc

Pour essuyer vos larmes ;
Sera pour dire : « Adieu, beau temps,
Adieu, le badinage. »
Et le jour de vos noces
Belle, préparez-vous,
Préparez-vous un habit noir,
Habit de repentance ;
Sera pour dire : « Adieu, beau temps,
Adieu, réjouissance.

1. « Pralière » = pré à pâturer. — C'est la signification attribuée par le chanteur à ce terme que nous n'avons pas rencontré dans les dictionnaires français et patois.

Quand on s' met en ménage
On a bien des soucis ;
Il faut nourrir femme et gamins,
Vite embrasser l'ouvrage ;
Voilà tous les plaisirs qu'il y a
Dedans le mariage.

Après quelques semaines,
La belle s'est retournée :
« Oh ! père, vous m'avez donné
A un garçon ivrogne,
Qui boit et mange tout mon bien,
Ne fait pas sa besogne. »

— Prends patience, ma fille,
Peut' êtr' qu'il changera.
Embrasse-le, caresse-le
Sera ton avantage ;
Et tu verras qu'un jour viendra
La paix dans ton ménage.

Au bout d' quelques années,
Voilà du changement ;
Il y eut une troupe d'enfants :
L'autre pleure, l'un crie.
C'est, je vous jure, sur ma foi,
Une vraie comédie.

Et vous, jeune fillette,
N'y pensant qu'à l'amour,
Mieux vaudrait boire et puis chanter
Et caresser la tasse,
Et puis de vivre en liberté
Que d'être en mariage.

Et vous, garçons, bons diables,
N'y pensant qu'à l'amour,
Mieux vaudrait boire et puis chanter
Et caresser bouteille,
Et puis de vivre en liberté
N'avoir qu'une maîtresse.

Héry-sur-Alby : *Chantée par M. Cl. Guillot.* — Thonon-les-Bains.

Cf. : J. TIERSOT : *Ch. p. A.*, 322.

2^{me} Version mélodique.

Même mouvement

Là- haut sur ces mon- ta- gnes, Là- haut sur ces val-
lons, J'en- tends l'rossi- gnot chan- ter, Qui dit dans son lan- ga-
ge : « Que les gar- çons sont mal- heu- reux de se met- tre en mé-
na- ge! »

Thonon-les-Bains : *Chantée par Mme V. Bonnaud.*

Le Mal Marié.

1^{re} Version.

Modéré, avec amertume.

Quand j'é- tais chez mon pè- re, Gar- çon- z'à ma- ri- er, Je

REFRAIN

n'a- vais rien à faire Qu'u- ne fem-me à cher- cher. Hé- las! Pour
 quoi se ma- rie- t-on, E- tant si bien heureux, gar- çon.

Quand j'étais chez mon père, J' m'assis devant la porte
 Garçon-z' à marier, Comme un pauvre étranger.
 Je n'avais rien à faire Alors, je dis : « Ma femme,
 Qu'une femme à chercher. Ne pourrait-on souper ? »

Refrain :

*Hélas ! Pourquoi me marie-t-on,
 Etant si bien heureux, garçon !*

Maint'nant que j'en ai une
 Ell' m'y fait enrager ;
 Ell' m'envoie t-à la vigne
 Sans boire et sans manger.

Quand j' reviens de l'ouvrage,
 Je n'en suis tout mouillé ;

— Et soupe que ressoupe
 Moi, j'ai déjà soupé.
 J'ai mangé une poule,
 Chapon bien arrangé 1 ;
 Les os sont sous la table,
 Si tu veux les ronger.
 — Je m'en irai z' à maitre
 Chez quelque bon curé ;
 Y a du vin dans sa cave,
 Du blé dans son grenier.

Etercy : Chantée par M. J. Bouvier.

2^{me} Version.

Même mouvement.

Quand j'é- tais chez mon pè- re, Gar- çon z'à ma- ri- er, Je
 n'a- vais rien à fai- re Qu'u- ne femme à cher- cher! Hé- las! pour
 quoi me ma- rie- t-on, Moi qui é- tais si heu- reux, gar- çon!

REFRAIN

Allinges : Chantée par M. M. Perroud.

Cf. : J. TIERSOT : *Ch. p. A.*, 312, 313.

J'en suis soûl de ma Femme.

Temps de marche, gaillardement.

J' prends ma femm' sur mes é- pau- les, Je la por- te z'au mar-

1. *Var.* : Pigeon entrelardé.



ché. Au mar- ché pour l'al- ler ven- dre : « Monsieur l'a- chè- te- rez-



vous? » J'en suis soûl de ma fem- me, L'au- rai- je tou- jours?

J' prends ma femm' sur mes épaules,
Je la porte z' au marché,
Au marché pour l'aller vendre :
« Monsieur l'achèterez-vous ? »

Refrain :

J'en suis soûl de ma femme,
L'aurai-je toujours ?

Au marché pour l'aller vendre :
« Monsieur l'achèterez-vous ? »
Je la donne-z' à l'épreuve
Pour une huitain' de jours.

Si l'épreuve n'est pas bonne
Renvoyez-la vers chez nous.

Si la porte en est fermée,
Attachez-la au verrou.

De craint' que l' verrou se casse,
Mettez-la dedans le four.

Remplissez le four d'épines
Mettez le feu ale tour.

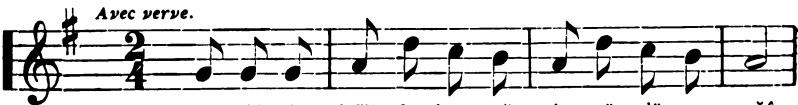
J' m'en irai crier en ville :
« Venez voir brûler le loup. »

Ell' me coûte six cents livres ;
Je la donne pour cinq sous.

A cinq sous j'en rabats quatre,
Je la donn' pour rien du tout. »

Héry-sur-Alby : Chantée par M. Cl. Guillot. — Scionzier.

La Méson d' la Povrètô.



Vè- tià la fèliè dè n'tron vè- sin qè s'è ma- riò.



É- là ! l' bô tin q' l'a- rà l'é- peu- sà qan l'vin- drà !

Vètià la fèliè dè n'tron vèsin qè s'è mariò.

É la ! l' bô tin q' l'arà l'épeusà qan l'vindrà !¹

É la ! l' bô tin q' l'arà l'épeusà qan l'vindrà !²

A la méson d' la povrètô no l'in menò.²

TRADUCTION : 1 Voilà la fille de notre voisin qui s'est mariée.

Eh la ! le beau temps qu'elle aura l'épouse quand elle viendra !

2 A la maison de la pauvreté nous l'avons menée.

1. De même pour tous les autres couplets qui commencent par les 2 derniers vers du couplet précédent.

2. On commence ainsi chaque couplet par le dernier vers du précédent.

A la méson, etc...
E' n'y avé ni ban ni sàlè pè s'astò. ³
E' n'y, etc...
L'avé sa bòchè su la tòblà pè ploró. ⁴
L'avé, etc...
Alò sa méré l'y vin dirè : « Pleurã pó. ⁵
Alò, etc...
Tè nè tréré pa ran lé vaçh' ; é lé-ç on pó. ⁶
Tè nè tréré, etc...
Tè nè lavré pa lé-ç écwal', é lé-ç on pó. ⁷
Tè nè lavré, etc.
Tè nè mēnré pó u molin ; n'on jhin dē bló. ⁸
Tè nè mēnré, etc...
Tè sariò pó dan qē l' mētó : n'on jhin dē sa. ⁹
Tè sariò, etc...
Tè n'aré pa à fēr' lou liē, n'ion jhin d' lanfwa. ¹⁰
Tè n'aré, etc...
Vo povi bin alò dromi d' su lē soli. » ¹¹

- 3 Il n'y avait ni banc ni chaise pour s'asseoir.
4 Elle avait la bouche sur la table pour pleurer.
5 Alors sa mère lui vient dire : « Ne pleure pas.
6 Tu ne trairas pas les vaches ; ils n'en ont pas.
7 Tu ne laveras pas la vaisselle ; ils n'en ont pas.
8 Tu ne porteras pas au moulin ; ils n'ont pas de blé.
9 Tu ne saurais pas dans quoi le mettre ; ils n'ont pas de sac.
10 Tu n'auras pas à faire les lits ; ils n'ont pas de draps.
11 Vous pourrez bien aller coucher au grenier. »

Thonon-les-Bains : Chantée par Mme V. Bonnaud.

La pauvreté dans le ménage constitue déjà le thème d'une chanson précédente :
Mârè, mariã mè cēti an. (V. 3^e Gr.)

En revenant du Bois joli.

Avec vivacité et ironie.

En re-ve-nant du bois jo-li, En re-ve-nant du bois jo-
li, D'é tro-vã ma fě-nã sú-lã, wã; ô! ma fě-nã
wã; ô! ma fě-nã, wã! D'é tro-vã ma fě-nã sú-lã!

On bisse le premier vers.

En revenant du bois joli
D'é trová ma fěná súlá, wá !
O ! ma fěná, wá ! O ! ma fěná, wá !
 Ou bien :
O ! ma fion, wá : Ta na margă, wá !
D'é trová ma fěná súlá !¹
 « *E fo allá u méděcin,*
U méděcin dē la vėlă, wá ! »²
Dé qě lē méděcin fu arr'vâ
*E conĭ(ě)ssu la maladiă.*³

TRADUCTION :

- 1 En revenant du bois joli
 J'ai trouvé ma femme ivre.
 Oh ! ma femme, oui ! (*bis*)
 (*4^e ligne : rengaine sans signification.*)
- 2 « Il faut aller au médecin,
 Au médecin de la ville, oui ! »
- 3 Le médecin dès son arrivée
 Connut la maladie.

« *E fô l'ü fărě on bon bolĭon.*
On bon bolĭon dē borafĭă. »⁴
 — *D'ameri mieu n'a sop'(a) u vin,*
*Bĭen trimpă d'dĭen 'nna sĕltotă.*⁵
Et sē dē vĕnĭo-ă a mori,
*Interă-mĕ d'dĭen la cāvă.*⁶
Lo dou pi contre la moraliĕ
*Et la tĕtă dăo la guiliă.*⁷
Totĕ lē gotĕ qĕ tombron
*M'arozĕron bin la danĭĕ.*⁸

- 4 « Il faut lui faire un bon bouillon
 Un bon bouillon de bourrache. »
- 5 — J'aimerais mieux une soupe au vin
 Bien trempée, dans un petit seau.
- 6 Et si je viens à mourir,
 Enterrez-moi dans la cave,
- 7 Les deux pieds contre la muraille
 Et la tête sous le robinet.
- 8 Toutes les gouttes qui tomberont
 M'arroseront bien la gorge.

Tous les Jours

ou : Le Mari jaloux.

Décidé.



Gar- çons du vil- la- ge, Prenez gar- de à vous Tous les jours :



Ne pre- nez point ces fem- mes In- fi- dè- les, Qui vous jou-



ent des tours tous les jours.

- 1 Garçons du village,
 Prenez garde à vous
 Tous les jours :
 Ne prenez point ces femmes
 Infidèles,
 Qui vous jouent des tours
 Tous les jours.

- 8 Moi, j'en ai pris une
 Qui me joue des tours
 Tous les jours.

Ell' s'en va t' à la lune
 D' chez elle ;
 Ne revient que le jour
 Tous les jours.

- 15 Je lui dis : « Ma femme,
 Où diable allez-vous,
 Tous les jours. »
 — Je m'en vais à la ville,
 Dit-elle,
 Rejoindre mes amours
 Tous les jours.

22 — Je lui dis : « Ma femme,
Combien gagnez-vous
Tous les jours ? »
— J' gagne cent écus par heure,
Dit-elle,
Et mille écus par jour
Tous les jours.

29 — D' cet argent, ma femme,
Dit's, qu'en ferons-nous
Tous les jours ?
— Nous irons à la foire,
Dit-elle,
Pour acheter des bœufs
Deux à deux.

36 — De ces bœufs, ma femme,
Dit's, qu'en ferons-nous
Tous les jours ?
— Nous mangerons la viande,
Dit-elle,
Les corn's seront pour vous,
Vieux jaloux !

On y ajoute parfois le couplet suivant :

De ces queues, ma femme,
Dit's, qu'en ferons-nous
Tous les jours ?
Des lames de rasoir,
Me dit-elle,
Pour raser les jaloux
Comme vous !

Abondance : *Communiquée par M. J. Cretin.*

Var. : 29-30 Je lui dis ma femme :
« Et qu'en ferons-nous ?
36-37 id.

L'Oiseau volage

ou : Le Coucou.

Assez vite.



Qui veut en- tendre un bien plai- sant tour Qu'est ar- ri-
vé il y a quel-ques jours ? Deux ni- gauds de no- tre vil-
la- ge Qui s'en re- venaient du mar- ché, En pas- sant par le bois feuil-
la- ge, En- ten- dir'nt le cou- cou chan- ter.

Qui veut entendre un bien plaisant tour
Qu'est arrivé il y a quelques jours ?
Deux nigauds de notre village
Qui s'en revenaient du marché,
En passant par le bois feuillage,
Entendirent le coucou chanter.

Le premier en a dit : « Oh ! par ma foi,
Ami, s'il a chanté, c'est bien pour toi !
— Oh ! non, ma femme, elle est trop sage
Pour me faire infidélité ;

Mais toi, la tienne qu'est si volage,
C'est pour toi qu'il aura chanté.

— Eh bien, pour qu'il n'y ait aucune erreur,
Allons vite trouver un procureur,
Oui, un bon procureur en ville
Qui nous dise la vérité,
Explique la chos' difficile
Pour qui l' coucou aura chanté.

Le procureur les ayant entendus
Leur dit : « Comptez-moi chacun dix écus. »
Ils mir'nt tous deux la main en bourse ;
Chacun dix écus ont donné :
« Ne craignez point le mal de tête,
C'est pour moi qu'il aura chanté. »

Les deux nigauds se sont pris par la main :
« Allons-nous en vite boir' du bon vin,
Puisque nos femmes sont si sages,
Ayons la joie dedans le cœur ;
Qu'(i) aurait cru qu'un oiseau volage
Eût chanté pour un procureur ? »

Héry-sur-Alby : *Chantée par M. Folliet* ; Saint-Girod (Savoie) : *Chantée par M. Collomb, instituteur.*

Christophle et le Meunier badin.

Assez vite.

Chris-to- phle prend son pa- nier, Sa fem- me l'envoie-t-au mar-
ché, Pour vendr' beurre et fro- ma- ge, Tan- dis que le meu-
nier ba- din Al- lait trou-ver sa fem- me.

Christophle prend son panier ;
— Sa femme l'envoie-t-au marché,
Pour vendr' beurre et fromage ;
Tandis que le meunier badin
Allait trouver sa femme.

— Ma femme, il fait mauvais temps,
Je viens du marché à présent ;
Personn' ne m'a fait d'offre.
Je suis un homme sans argent :
Je veux vendre ce coffre.

Sa femme sur un haut point,
Elle le voit venir de loin.
Eil' dit : « Voici Christophle ;
Aussi, de crainte qu'il vous voie,
Mettez-vous dans ce coffre. »

— Ami, n' fais pas l'étourdi ;
Où mettrons-nous nos beaux habits,
Tous nos grands draps, Christophle ?
Oh ! vends ma robe, je t'en prie,
Et laisse-moi le coffre.

— Ce coffre-là vaut de l'argent ;
 Je le veux vendre dix-huit francs,
 Il est beau-z' et valable.
 Je ne sais pas c' qu'il y a dedans,
 Il pès' comme le diable 1.

Au premier qu'(i) l'a marchandé,
 Le meunier s'est mis à parler :
 « Ach'tez, vous aurez l' double ;
 Car je suis ici enfermé ;
 La cervelle m'y trouble. »

Vous autres meuniers badins,
 O vous qui aimez la catin,
 N'allez pas chez Christophle,
 Car il va vendre au marché
 Les homm's dedans un coffre.

Cusy : Chantée par Mlle Ernestine Grosjean, et Mme Carrichon.

Cf. : J. TIERSOT : Ch. p. A., 184.

La Vieille qui se marie (Version patoise.)

Décidé

Dian Pa- ri ya on- nã vi- lië, Q'a- rë qa- trö- van- di-
 ç an, La bri bron bran. Bran- lan, la vi- lië, Q'a- vè
 qa- trö- van- di- ç-an, La bri bron bran.

*Dian Pari y a onnã vilïë,
 Q'avè qatrö van di-ç an, 1
 La bri bron bran,
 Branlan la vilïë.
 Q'avè qatrö van dix an,
 La bri bron bran.*

*È la vilïë va à la danfë
 Pë çarçhi son ver-galan. 2
 (Agencer la rengaine Labri, etc.,
 avec le 2° vers,
 comme au 1° couplet.)*

TRADUCTION : 1 Dans Paris, il y a une vieille — Qui avait quatre-vingts-dix ans.
 2 Et la vieille va à la danse — Pour chercher son vert galant.

1. Dans un texte nous trouvons intercalé le couplet suivant ;
 Le plus jeun' de ses enfants
 Dit : « Papa, l' meunier est dedans. »
 —N'en dis pas davantage,
 Je m'en vais vendre l'oiseau
 En mêm' temps que la cage.

<i>La demand' en mariajhò :</i>	<i>I l'ïéguètè dèdian la gueulà :</i>
« <i>Mariin nô, d' pardré pa tô ;</i> » ³	<i>L'avè pa mé què trè dan.</i> ⁷
<i>D'é oncö dèdian ma chambrä</i>	<i>I l'ïéguètè a ra l'orliè :</i>
<i>Qatrö copè dè froman.</i> ⁴	<i>La mossä cressè dèdian.</i> ⁸
<i>D'é oncö dèdian ma câvâ</i>	<i>I l'ïéguètè a ran la panfè :</i>
<i>Qatrö ché dè bon vin blian.</i> » ⁵	<i>Lè pan mousissè dèdian.</i> ⁹
<i>Lè dèlïon, firôn la nôfè,</i>	<i>I l'ïéguètè a ra la tètä :</i>
<i>L'endèman, l'entèraman.</i> ⁶	<i>Lou pïu alliv' en pleuran.</i> ¹⁰

3 La demande en mariage : « Marions-nous : tu n'y perdras pas tout.

4 J'ai encore dedans ma chambre — Quatre coupes (vieille mesure encore usitée) de froment.

5 J'ai encore dedans ma cave — Quatre pièces de bon vin blanc. »

6 Le lundi, ils firent la noce ; — Le lendemain, l'enterrement.

7 On la regarde près de la bouche : — Elle n'avait pas plus de trois dents.

8 On la regarde près de l'oreille : — La mousse croissait dedans.

9 On la regarde près du ventre : — Le pain moisissait dedans.

10 On la regarde près de la tête : — Les poux s'en allaient en pleurant.

Thonon-les-Bains : *Chantée par Mme V. Bonnaud.*

Voir une autre version patoise de Bonneville dans J. TIERSOT : *Ch. p. A.*, 197.

La Vieille qui se marie

(Version en français).

Même mouvement.

De- dans Pa- ris, y'a- t'u- ne dan- se,
 Tout en- tou- rée de jeu- nes gens, Ta ra ri ban ban, branlant la
 vieil- le ; Tout en- tou- rée de jeu- nes gens, Ta ra ri ban ban.

Dedans Paris y a-t' une danse (*bis*),
 Tout entourée de jeunes gens.

Tarari ban ban,

Branlant la vieille ;

Tout entourée de jeunes gens,

Tarari ban ban.

*De même, à toutes les strophes,
 bisser le 1^{er} vers, et agencer
 le second avec la rengaine :*

Tarari ban ban, etc.

Alors s'y présente une vieille,
 De l'âge de quatre-vingts ans.

L'on y regarde sur sa tête :
 Elle avait tous ses cheveux blancs.

L'on y regarde dans sa bouche :
 Elle n'avait plus que trois dents.

Il y en a une qui hoche,
 L'autre qui fait de li de lan.

L'on y regarde dans l'oreille :
 Et la mousse y croissait dedans

L'on y regarde dans sa marche : Et avec l'argent de ma vieille,
Elle s'en va tout en « creulant »¹. J'en aurai une de quinze ans.
Et le lundi l'on fait la noce, Quand on s' marie avec des vieilles,
Le mercredi l'enterrement. On se marie bien plus souvent.

Cusy : *Chantée par Mlles Ernestine et Antoinette Grosjean.*

Collombat a traité le même sujet dans sa chanson : *La Vieille Amoureuse.*
(V. COLLOMBAT : *Ch. de Savoie*, 2^e édit., Niérat, 1901, n^o 17, p, 40.)

Le Sire de Francoisy

ou : A jeune Femme, jeune Mari.

Assez vite



La chan-son-net-te du Sir' de Francoi-sy, La chan-son-net-te du Sir' de Francoi-sy.

La chansonnette du Sir' de Francoisy.

(*On bisse chaque fois.*)

Avait pris femme le Sir' de Francoisy.

La prit trop jeune, bientôt s'en repentit.

Partit en guerre pour battre l'ennemi.

Laisse sa femme au château d' Francoisy.

Revient de guerre au bout d' sept ans et demi.

De son domaine, tout l' monde était parti.

Cherche sa femme trois jours et quatre nuits.

Trouve sa femme dans un bal de Paris.

— Parbleu, Madame, que faites-vous ici ?

— Je ris, je danse avec tous mes amis.

— Parbleu, Madame, où est votre mari ?

— Oh ! je suis veuve de cinq ou six maris.

— Parbleu, Madame, cette vie va finir.

— Qu'êtes-vous donc, pour me parler ainsi ?

— Je suis moi-même le sir' de Francoisy.

La prend, l'emmène au château d' Francoisy.

Tue sa femme d'une ball' de fusil.

Creuse sa tombe du bout d' son parapluie.

Sèm' sur sa tombe de la grain' de persil.

De cette histoire, la moral' la voici :

A jeune femme, il faut jeune mari.

Cusy : *Chantée par Mlle Ernestine Grosjean ; Anancy : M. J. Terrier.*

Claudius SERVETTAZ.

1. « Creulant : » de « creuler » ; fléchir en tremblant (français local).

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

12730. — Anancy. Imprimerie J. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 juillet 1910

PRÉSIDENTE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Buttin, Carle, Désormaux, Dumont, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Quatre candidatures sont proposées. Etant donné l'ajournement au mois d'octobre des séances de la Florimontane, il va être procédé au vote, si aucune objection ne se produit. L'assemblée approuve à l'unanimité. A la suite du dépouillement du scrutin, sont proclamés élus :

M. ANTHONIOZ, présenté par MM. CARLE et SERAND ;

M. ROBERT, clerc de notaire, présenté par MM. LETONNELIER et SERAND ;

MM. ADÉ, architecte, et GRIMONT, sous-intendant militaire, présentés par MM. NANCHE et LE ROUX.

Le PRÉSIDENT rappelle la proposition faite par M. DÉSORMAUX de fixer la date du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Le Comité de la Florimontane, auquel cette proposition a été soumise, a décidé de renvoyer ce Congrès à une année qu'on ne peut déterminer encore, afin de permettre l'étude approfondie des importantes questions dont une première liste a été publiée dans le deuxième fascicule de 1910. Le Congrès, ainsi compris, aura une utilité scientifique dont l'importance n'échappera à personne. L'assemblée approuve cette décision.

La Société déclare adhérer au Congrès archéologique qui doit avoir lieu prochainement sous les auspices de l'Académie de Mâcon, et décide de souscrire à un exemplaire du volume qui sera publié à l'occasion du millénaire de la fondation de l'abbaye de Cluny.

M. DÉSORMAUX propose que la Florimontane décerne, lors de l'assemblée générale de chaque année, le titre de membre honoraire à l'un des écrivains qui ont le plus contribué à faire honneur à la Savoie. Le nom serait présenté par le Comité. Cette proposition est adoptée.

M. MARTEAUX fait la communication philologique suivante :
« Le dérivé latin *limitáris*, qui est relatif à une limite, de *limes*, *limitis*, semble être resté dans un l.d. de la Savoie, le Lindar, nom d'un nant qui sépare, sur la carte de l'Etat-Major, les cantons de Saint-Pierre d'Albigny et de Chambéry, entre La Thuile et Aillon et aussi les anciens diocèses de Genève et de Grenoble. Il en est de même du mont Landard, à la limite des communes de Lucey, Chanaz et Saint-Pierre-de-Curtille, et des deux diocèses, d'après la carte du Regeste genevois. De *limitem* est venu *linde*, en 1340 *linda* (BRUCHET : RS, 1900, p. 308), en pat. *landă*, au sens de linteau (*limitellus*, Koerting, nos 5603, 5606), poutre soutenant le manteau des anciennes cheminées (CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Dict. Sav.*, et FENOUILLET : *Monogr.*) ; mais dans la topographie *linde* paraît avoir conservé son sens de limite. Faut-il y rattacher le diminutif *Lindion* ? C'est le nom d'un nant rapproché de la limite de Verchaix-Taninge, avec les chalets des *Landions*. Le Lindion est également le nom d'un chalet situé près d'un nant à la limite d'Alex et de la Balme-de-Thuy, appelé aujourd'hui le nant du Cruet. (J. SERAND : *Guide de l'Alpiniste*, I, 1900, carte p. 57.) Il est difficile de préciser les conditions dans lesquelles s'est produite l'adjonction du suffixe, dont la forme féminine déjà apparaît en 1000 dans *in loco Lindiona* (HPM, I, col. 336) ».

M. LETONNELIER pose la question d'identification du mot Dantanaz : « Parochie-Dantanaz », relevé par lui dans un des registres de la mairie d'Annecy en date de 1499.

Le CONSERVATEUR DU MUSÉE rend compte de l'Exposition du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France, que la Florimontane avait organisée dans l'une des salles du Musée sous la direction de MM. Le Roux, J. Serand et Gardier. Cette exposition, qui devait n'être ouverte que du 14 au 18 juin, a dû être prolongée de quinze jours en raison du succès qu'elle a obtenu et de l'affluence des visiteurs, groupes scolaires et autres.

Pour cette exposition rétrospective, on avait pu réunir : une collection complète des affiches et proclamations officielles de 1860 ; des bulletins de vote ; les portraits des principaux artisans de l'annexion : les portraits officiels en pied de l'Empereur et de l'Impératrice d'après Winterhalter, donnés à la ville en 1860, ceux de Victor-Emmanuel II et de Cavour, de Lachenal, gouverneur de la province, Jacques Replat, député, Levet, syndic, du Prince impérial ; un autographe de l'Impératrice donné à Jacques Replat, qui fut membre de la délégation des Savoyards

à l'Empereur ; les clefs de la ville d'Annecy, offertes à Napoléon III, en 1860, sur un coussin de velours marqué à ses initiales ; des croquis, par l'architecte Monnet, des arcs de triomphe, gondole, tribunes, décorations du théâtre, organisés pour les fêtes d'Annecy de 1860 ; un costume de Syndic d'Annecy avec la canne de cérémonie surmontée d'une couronne de ville ; un costume rouge de valet de ville avant 1860 ; une collection importante de vues, tableaux et peintures d'Annecy avant l'annexion ; l'ancien drapeau des pompiers ; le drapeau de Savoie, « de gueules à la croix blanche » ; le sceau de la ville ; les monnaies en usage et la collection des billets de la banque de Savoie annulés en 1860¹ ; des gravures représentant les divers costumes de la brigade de Savoie, de l'armée sarde et des gardes nationales ; des autographes de Napoléon III, etc., etc.

M. LE ROUX rend compte de la promenade organisée par la Société à Aix et à Hautecombe, le dimanche 5 juin. Après la visite du très intéressant musée d'Aix, un banquet a réuni les sociétaires à l'hôtel Beau-Rivage, au Grand Port. De là un bateau spécial a conduit les excursionnistes à l'abbaye d'Hautecombe. A leur retour, ils ont terminé l'après-midi au Grand Cercle, dont M. le Maire d'Aix-les-Bains leur avait gracieusement facilité l'entrée. Après l'audition d'une heure de musique par le septuor, les Florimontans ont regagné Annecy à 7 heures.

Au cours de cette promenade, notre confrère M. Léon Marès invita les membres présents à visiter le château de Montrottier et ses collections. Cette excursion a eu lieu le dimanche 3 juillet. Tous les Florimontans, qui eurent le privilège d'admirer les merveilleuses collections d'art et d'archéologie réunies avec un goût si sûr par M. Léon Marès, garderont un souvenir exquis de la charmante réception qui leur a été faite par l'aimable et érudit châtelain de Montrottier.

A l'occasion du soixantenaire de la Florimontane, qui aura lieu en 1911, MM. SERAND, BUTTIN et DÉSORMAUX font une proposition tendant à reprendre le nom de l'Académie fondée à Annecy au commencement du XVII^e siècle. La Société charge les membres du bureau d'étudier ce projet et d'en rédiger les termes, qui seront soumis à la décision de l'assemblée générale en janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. Rectifier à ce propos une erreur typographique : Lire 1860, et non 1800, *Revue Sav.*, 1910, p. 82.

EXCURSIONS LICHÉNOLOGIQUES

DANS LE MASSIF DU MONT-BLANC

Au mois d'août 1906, MM. Couderc, Harmand et moi, avons décidé de faire quelques excursions dans les environs de Chamonix, afin de récolter des espèces intéressantes pour les beaux exsiccata de M. l'abbé Harmand. M. de Touzalin, en villégiature à Saint-Gervais-les-Bains est venu nous rejoindre, et nous avons fait ensemble quelques courses.

Nous avons exploré les environs immédiats de Chamonix, les abords du glacier des Bossons, la Flégère, le Montanvert et les abords de la mer de glace, le col des Montets, les environs de Vallorcine et de la cabane de la Pierre à Bérard, au pied du Buet.

C'est le résultat de ces diverses courses que je publie ici.

Je me suis attaché, afin de ne pas répéter ce qui a été dit dans l'excellent catalogue de M. l'abbé Harmand¹, à ne mentionner dans le présent travail que les espèces ou les variétés de lichens qui n'ont pas été trouvées par Venance Payot.

Ce travail sera donc un complément de celui déjà paru.

J'espère qu'il sera utile à quelques-uns de nos confrères. Je serais très heureux, si cette modeste étude pouvait donner à quelques-uns des milliers de touristes qui visitent actuellement la si belle vallée de Chamonix, le goût de la recherche de ces très curieux et intéressants végétaux.

M. Couderc, dont la compétence pour les *Collémacés* est si connue, a examiné les *Porocyphus* et les *Pyrenopsis*, M. Harmand a vu les espèces litigieuses. Ce n'est qu'après avoir pris son avis et ses conseils que je me suis décidé à publier les espèces nouvelles. C'est lui qui a décrit celles qu'il a récoltées.

Comme résultat, ces explorations nous ont donné 99 espèces et 28 variétés ou formes, nouvelles pour la *Lichénologie du Massif du Mont-Blanc*, ce qui joint au total du catalogue de M. Harmand donne pour ce massif 407 espèces et 122 variétés ou formes.

De nouvelles recherches augmenteront très certainement

1. HARMAND : *Lichens recueillis sur le Massif du Mont-Blanc par M. Payot.* (Bulletin de la Société botanique de France, 1901.)

ce chiffre, car il est à noter que le versant français seul a été étudié et pas encore dans son entier. Il serait à désirer que des lichenologues explorassent le versant italien, où il y a très probablement beaucoup à récolter.

Les espèces ou formes, *nouvelles pour la science*, sont :

Candelaria Couderci.	Lecidea Bossoniana.
Lecanora ferruginata.	Verrucaria lignyodes
Lecidea Montanvertiana.	» xilophila.
Lecidea ?	» Vallorcinaensis.
Lecidea Touzalini.	Lecanora subintricata f. ochracea

POLYCHIDIUM Krb.

P. muscicola Krb.

Sur la terre moussue et sur les rochers autour de Chamonix. Environs de Vallorcine.

POROCYPHUS Krb.

P. furfurellus Harm.

Sur les rochers de l'ancienne carrière de Chamonix, à environ cinq cents mètres en aval de ce bourg.

Thécium par iode passant directement à un beau rouge orange, lavé le rouge persiste, mais devient vineux.

Épithécium incolore, hypothécium légèrement jaunâtre.

Asques en général cylindriques, parfois en massue atténuée au bout. Paraphyses grêles, un peu cohérentes, se dissociant par K. Spores par 8, unicloisonnées, pouvant atteindre dans un sens 16-18 μ de long sur 8-9 μ de large, dans l'autre 16-18 μ de long sur 5,5-6 μ de large, ce qui démontre qu'elles sont bilenticulaires-ovales. Elles sont souvent plus petites.

P. fuliginascens (Nyl.) Couderc in litt.

Sur des rochers granitiques souvent submergés, au-dessous du glacier des Bois.

Thalle entièrement celluleux, Gonidies jaune-brunâtre pâle, presque incolores (devenant vert-brunâtre par HCl), en courts chaînons ou en amas, plus ou moins irrégulières de forme et de taille, mais en général orbiculaires, de 8 à 9 μ de diamètre (à rapporter aux Rivulariés). Apothécies d'abord presque pyrénoides, à ouverture poriforme avec disque imprimé brunâtre et rebord saillant laissant voir tout autour par transparence le reste de l'apothécie enfermé dans le thalle, sous forme de sphéroïde aplati, de diamètre de 220 μ , le disque mesurant 110 μ . A la fin, l'apothécie atteint 3 à 400 μ et est entièrement ouverte, à rebord très saillant et à épithécium tantôt incolore, tantôt brun-verdâtre, mais le plus souvent à partie centrale surélevée en petit cône et brunâtre-verdâtre, le reste plat étant incolore. Thécium par iode jaune. Hypothécium incolore. Asques en général cylindriques, mesurant 25-36 μ de long, sur 8-10 μ de large, Paraphyses entièrement cohérentes, dissociées par K simples et très minces, 1 μ à peine d'épaisseur. Spores par 8, en une ou deux rangées dans les asques, simples, incolores, finement granuleuses, mesurant dans une apothécie 9/6, 9/7,5.

9/6, 9/5,5, 10,5/9, 9/6 μ ; dans une autre 11/7, 10/6, 11/6, 9/6, 10/6, 9/6 μ . En général 9/10 μ de long sur 6 μ de large.

Ce lichen correspond à la description du *Collemopsis fuliginascens* Nyl, Flora, 1873, p. 289, sauf l'épithécium qui n'est pas toujours incolore. Il pourrait se faire d'ailleurs que le *C. fuliginascens* et le *C. fuliginea* Nyl. Syn., p. 97, fussent le même lichen à apothécies plus ou moins développées.

P. areolatus Nyl.

Sur les rochers granitiques submergés, dans les torrents au-dessous du glacier des Bois.

C'est avec un point de doute que M. l'abbé Harmand a déterminé ce lichen comme étant le *P. areolatus*.

Thalle noirâtre-verdâtre, très mince presque partout; quelques points seulement laissent voir un thalle plus développé, grossièrement inégal, fendillé, ce qui permet de supposer que tout le reste a été usé par l'eau courante. Gonidies de plusieurs sortes, les scytonémées paraissent dominer.

Apothécies saillantes, verruciformes, subglobuleuses, de 0,4 à 0,7 μ de diamètre, lécanorines, d'abord complètement enveloppées par le thalle, qui s'ouvre bientôt au sommet par un pore punctiforme, lequel s'élargissant peu à peu, laisse paraître l'épithécium déprimé, d'un beau rouge vineux à l'état humide, et entouré d'un bord propre concolore, qui fait ensuite saillie sous forme d'une couronne de 0,2 à 0,3 μ de diamètre.

Epithécium presque incolore, hypothécium jaunâtre, paraphyses très grêles ne dépassant pas 1 μ d'épaisseur.

Thèques allongées, à 6-8 spores ovoïdes atteignant $23 \times 12 \mu$. Par l'iode, l'hyménium prend une teinte bleuâtre pâle, à laquelle succède un jaune-rougeâtre, mais l'hypothécium reste bleu.

Cette espèce se rapproche beaucoup du *P. areolatus*, dont elle se distingue par son thalle et ses apothécies; mais il se peut que ces deux caractères soient anormaux et dus à la chute de l'eau.

SPILONEMA Born.

S. paradoxum Born.

Sur les rochers qui dominant l'ancienne carrière de Chamonix en aval du bourg.

S. pannosum Hy.

Sur les rochers au-dessus du glacier des Bois.

Ce lichen traité par le procédé ci-dessous, indiqué par M. Couderc paraît très bien lichénisé.

Traiter par K une bonne demi-heure, puis laver à fond : traiter ensuite par le bleu coton dissous dans l'acide lactique 24 heures, puis laver. On voit alors courir des hyphes septés dans la gélatine de la gaine. Mettre une goutte de Hcl et écraser; le réseau des hyphes teintés en bleu se dégage nettement.

M. Couderc a vu sur ce lichen deux apothécies, mais il ne peut certifier qu'elles appartiennent à *S. pannosum* (ce sont peut-être des apothécies du *Porocyphus*). Une seule a été examinée. Elle est sphéroïde, close, de 150 μ de diamètre, aux trois quarts émergente, à péridium épais entièrement celluleux, jaune, passant à un hypothécium à éléments extrêmement serrés et fins. Thécium par iode directement rouge-vineux, devenant jaune au lavage. Paraphyses libres, simples, longues, large de 2 μ . Asques cylindriques arrondies au bout, très nombreuses, mesurent 40-60 μ de long sur 8-10 μ de large. Spores par 8 incolores, de taille très diverse dans la même asque, la plupart simples, mais quelques-unes nettement monoseptées et un peu rétrécies à la cloison, mesurant 12/6, 12/6,5, 13/6,5, 10/6, 11/6 μ . Quelques-unes sont plus petites.

Sous le réceptacle sont des cellules confuses, avec des gonidies fort semblables à celles des *Stigonema*, mais plus en chaîne ou plus dissociées. Ce serait un genre nouveau, mais avant de se prononcer, il faudrait retrouver ce lichen avec des apothécies nombreuses.

Je signale le fait afin de porter l'attention des chercheurs sur ce si curieux lichen.

PYRENOPSIS Forss.

P. pleiobola Nyl.

Sur les rochers granitiques. En face le village des Bossons, et sur la rive droite de l'Eau-Noire en amont de Vallorcine.

Hyphes extrêmement fins, formés en majeure partie d'éléments toruleux de forme et de dimension variable, mais enchevêtrés, en général ovoïdes, mesurant 2-5 μ de long, sur 1-2 μ de large, en masses relativement lâches autour des gonidies et denses sous les apothécies où elles passent à un hypothécium à peine différencié par une condensation un peu plus forte.

Gonidies glæocapsées, par 2 rarement par 3, à membrane très épaisse, 4 μ , et à grain gonidial en général ovoïde, 8-10/5 μ , rouges vers la surface du thalle sur une très grande épaisseur et y devenant violet par K.

Thécium par iode bleu puis rembruni-rougeâtre ou rougeâtre redevenant au lavage soit bleu assez franc, soit bleu sale avec les asques rouges. Paraphyses absentes, leur absence étant manifeste par l'emploi de Hcl iodé qui dissocie le thécium. Asques en massue, à pédicelle court (8 μ), à parois épaisses, mesurant 45-50 μ de long sur 18-20 μ de large sans le pédicelle. Spores nombreuses 30-50 par asque, paraissant jaunâtres en masse, globuleuses ou subglobuleuses, mesurant 3-4, rarement 5 μ de diamètre. Les asques sont par fois un peu courbes. Ce lichen est nouveau pour l'Europe centrale. (Couderc).

P. fuliginoides Rehm.

Sur les rochers granitiques au-dessous du glacier des Bois.

Thécium par iode devenant rouge vineux, et restant rougeâtre au lavage. Paraphyses simples, assez épaisses, libres, quelquefois terminées en massue au sommet. Asques en outre subcylindriques, plus renflées à la base qu'au sommet, à pédicelles très courts presque sessiles sur un hypothécium incolore, bourrées des spores sur lesquelles elles se moulent presque, leurs parois étant très minces et flasques : elles mesurent 36-40 μ de long sur 12 μ de large, quelquefois plus courtes. Spores de deux tailles ; dans les

asques du milieu mesurant 10/6, 10/9 μ , dans la plupart des autres 5/5 μ , toujours au nombre de 8, hyalines, à contours très nets et à parois raides et minces. (Couderc).

COLLEMA Hill.

C. nigrescens Ach.

Sur les rochers granitiques ombragés et moussus au-dessous du glacier des Bois.

LEPTOGIUM Fr.

L. subtile Nyl.

Sur la boue glaciaire de la moraine de gauche du glacier des Bossons, au pied du glacier.

L. tenuissimum Krb.

Sur la terre non loin du pavillon du glacier des Bossons.

TRACHYLIA Fr.

T. tympanella Fr.

Sur de vieilles barrières, aux alentours du village des Bois.

CALICIUM (Pers.) Nyl.

C. adpersum Pers.

Sur de vieux sapins non loin de la cascade du Dard.

BÆOMYCES Pers.

B. roseus Pers.

Sur terre, non loin de la cascade du Dard. Quelques rares échantillons fructifiés.

STEREOCAULON Schreb.

S. denudatum Flk.

Sur les rochers granitiques. Rive droite de l'Eau noire, en amont de Vallorcine.

CLADONIA (Hill.) Nyl.

C. macilenta Hoffm.,

Sur terre, dans les environs de l'hôtel du Montanvert.

C. coccifera var. **pleurota** Harm.

Même localité que le précédent.

C. squamosa var. **multibrachiata** Flk.

Sur terre. Sur les bords du sentier de Chamonix au Montanvert. Plusieurs formes.

C. verticillata Hoffm.

Sur terre. Abords de la gare du chemin de fer de Chamonix au Montanvert.

PLATYSMA Hoffm.

P. sæpincola Hoffm.

Sur les branches des pins rabougris, à côté de l'hôtel du Montanvert. Fructifications abondantes.

P. ulophyllum Nyl.

Sur les branches des sapins dans la forêt du Dard. Toujours stérile.

PARMELIA Ach. pr. p. Nyl.

P. acetabulum Duby.

Sur divers arbres, près du village des Bossons.

P. prolixa var. **pannariiformis** Nyl.

Assez commun sur les rochers granitiques.

P. fuliginosa var. **lætevirens** Nyl.

Sur divers arbres, près du village des Bossons.

PELTIGERA Willd.

P. spuria D. C. var. **erumpens** Tayl.

Sur terre, au pied du Brévent.

NEPHROMIUM Nyl.

N. lævigatum (Ach.) Nyl. var. **parile** (Ach.) Nyl. f. **glomeliferum**.

Sur les rochers granitiques. Environs de Vallorcine.

Thalle d'un brun foncé, couvert principalement vers les bords et dans la partie centrale de nombreuses granulations concolores, entières, atteignant ou dépassant même 0,2"/" en diamètre.

Cette forme se distingue de la variété *parile* typique, par ses granulations plus grosses, non couvertes de sorédies.

N. tomentosum Nyl. var. **rameum** (Schær.) Nyl.

Sur de petites branches mortes de pin, sur les bords du Nant du Dard.

Parfaitement caractérisé par les points blancs très nombreux et les pseudocyphelles blanches, saillantes, qui ornent sa face inférieure.

SOLORINA Ach.

S. spongiosa Nyl.

Sur la boue glaciaire de la moraine de gauche du glacier des Bossons, avant d'arriver au pavillon des Bossons.

CANDELARIA Mass.

C. Couderci Harmand in litt.

Sur un pin en montant au Montanvert

Thalle jaune-ochracé-pâle, assez épais, environ 0,180"/", consistant, à l'origine, en squames arrondies, subréniliformes, très entières, d'un diamètre de 0,2 à 0,4"/", paraissant ombiliquées-déprimées au centre, à bord

épais. Peu à peu, autour des petites squames, se dessinent des crans peu profonds, dont quelques-uns se transforment à la fin en petits lobules courts, entiers ou un peu crénelés. La rosette finale ne dépasse guère 1^m/₇ en diamètre, et présente parfois, à son centre, un petit glomérule de lobules gonflés. En dessous, le thalle est pâle blanchâtre; pas de rhizines apparentes; k =.

La structure anatomique est analogue à celle du *C. Concolor*, c'est-à-dire que la couche gonidiale est entre les deux cortex, qui occupent tout le reste de l'épaisseur. Mais le cortex supérieur surtout est plus épais que chez le *C. Concolor*. Dans la coupe faite, il atteint 0,040^m/₇, et est entièrement incolore. L'inférieur, qui est un peu obscur-brunâtre dans la couche extérieure, est épais de 0,025. Les apothécies manquent.

En somme, ce lichen paraît être une espèce nouvelle du genre *Candelaria*, différant du *C. Concolor* par l'épaisseur et la rigidité de son thalle qui est crénelé lobulé, mais jamais lacinié-déchiqueté.

PHYSICIA Schreb.

P. albinea Nyl.

Sur les rochers granitiques, près de la cabane à Bérard.

GYROPHORA Ach.

G. cinerascens Ach. var. **pallens** Nyl.

Sur des blocs de granit au pied du Buet.

PANNARIA Del.

P. triptophylla Nyl.

Sur les rochers granitiques à côté de la cabane à Bérard.

LECANORA (Ach) Nyl.

L. alphoplaca Ach.

Sur les blocs de granit parfois inondés, sur les bords de l'Eau-Noir à Vallorcine.

L. gelida Ach.

Sur le granit. Sentier du Montanvert, non loin de Chamonix.

L. nivalis Nyl.

Sur les rochers moussus, à côté de l'hôtel du Buet à Vallorcine quelques très rares échantillons.

Thalle à peu près nul, grisâtre. Spores par 8, cylindriques, simples ou à une cloison, mesurant 28-34 μ de long sur 5-6 μ de large. Epithécium devenant rosé sous l'action de la potasse.

L. teicholyta Ach.

Sur le granit, près de la cabane à Bérard.

L. vitellina Nyl. f. *ferruginata*.

Sur les vieilles barrières autour de Chamonix.

Thalle brun rougeâtre.

L. oreina Ach.

Sur le granit au pied du Buet.

Mêlé au *L. Mougeotioides* dont il se distingue très nettement par son thalle presque blanc, complètement insensible à l'action de la potasse.

L. sophodes Ach.

Sur les bouleaux, dans les environs de Chamonix.

L. exigua Nyl.

Avec le précédent.

L. submilvina (Nyl).

Sur le granit, non loin de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

L. adunans Nyl.

Sur le granit. Au pied du Buet.

Thalle jaunissant un peu sous l'action de la potasse, hyphes bleuissant par l'iode. Spores mesurant 13-18 μ de long, sur 6-7 μ de large.

L. lusca Nyl.

Sur le granit. Moraine de gauche du glacier des Bossons et près de la cabane à Bérard.

Spores 19-21 μ ; spermaties 18-21 \times 1 μ .

L. oculata Ach.

Sur les rochers au pied du Buet.

L. badia Ach., var. **cinerascens** Nyl.

Sur les rochers des environs de Vallorcine.

L. subfusca Ach., f. **chlarona**, **planta rhododendri** Arn, in Lich. Aus f. XIV, XXII.

Sur les rhododendrons, à côté de l'hôtel du Montanvert.

Thalle farineux-pulvérulent.

L. glaucoma Ach., var. **cryptarum** Stenh.

Sur les rochers ombragés à côté de la cabane à Bérard.

L. subplanata Nyl.

Sur les rochers, au pied du Buet.

L. subintricata Nyl.

Sur le granit, non loin de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

L. subintricata Nyl., f. **ochracea** Harmand in litt.

Sur un pin, sentier du Montanvert.

Thalle ochracé jaunâtre; finement squamuleux-subgranuleux, K—. Apothécies jeunes larges de 0,5"/". environ, à bord thallin entier, peu saillant, à disque carné-brunâtre; les apothécies plus âgées, atteignent 1"/" en diamètre, le bord thallin est refoulé et invisible; le disque est très convexe, inégal, parfois un peu pruineux, brunâtre obscur ou noirâtre, ou versico-

lore. Hypothécium incolore, épithécium brunâtre, granuleux, paraphyses étroitement soudées. Spores par 8, longuement ellipsoïdes mesurant 7-11 μ de long sur 3 μ d'épaisseur; hyménium I + bleu persistant. Spermaties très peu courbes 6-7 \times 1 μ .

L. ferruginata Harmand in litt.

Sur des blocs schisteux dans le bois qui est au-dessous du glacier des Bossous.

Thalle rouge-ferrugineux, K —, KlacI —, I + bleu violacé, finement aréolé, à aréoles un peu convexes se gonflant presque toutes et donnant naissance à une apothécie; gonidies jaunes-verdâtres mesurant de 6-10 μ en diamètre. Apothécies atteignant à peine 0,5"/" de diamètre, entourées d'un bord thallin, à disque d'abord déprimé-urcéolé, puis plat, égalant à peine le thalle, vert obscur à l'état sec, jaunâtre-verdâtre pâle à l'état humide, K —; hypothécium incolore, reposant sur une couche assez épaisse de gonidies, épithécium granulé, brun; paraphyses épaisses, assez lâchement cohérentes; thèques ellipsoïdes, un peu gonflées à la partie supérieure. Spores par 8, hyalines, nettement biloculaires, la cloison étant parfois un peu épaissie; ces spores mesurent 10-11 μ de long sur 3-4 μ d'épaisseur; hymenium I + bleu puis brun.

Cette espèce remarquable se rapproche, croyons-nous, du **L. vittellina**.

L. orosthea Ach.

Sur les rochers granitiques ombragés. Rive droite du Nant du Dard.

L. glaucella Flot.

Sur les mélèzes. Bords du sentier du Montanvert.

L. symmictera Nyl, f. **sæpincola** Nyl.

Sur de vieux bois, dans les environs de Chamonix.

L. disereta Th. Fr.

Sur le granit, au pied du Brévent.

L. peliscypha Nyl.

Sur les rochers granitiques, non loin de la cabane à Bérard.

PERTUSARIA D. C.

P. scutellata Hue.

Sur différents arbres, dans les environs de Chamonix.

P. lactea Nyl.

Sur le granit. De Vallorcine à la cabane à Bérard.

URCEOLARIA Ach.

U. gypsacea Somm.

Sur les rochers, à côté du village des Bossous.

U. violaria Nyl.

Sur les rochers granitiques. Environs de Vallorcine.

LECIDEA Ach.

L. cupularis Ach.

Parois ombragées des rochers schisteux. Cascade de Blaitière.

L. uliginosa Ach.

Sur les rochers terreux. Sentier du Montanvert.

L. ostreata Schær.

Sur les sapins, dans la forêt du Montanvert. Rare et toujours stérile.

L. atrofusca (Flot.) Hue.

Sur les mousses, non loin de l'hôtel du Montanvert.

L. Montanvertiana De Crozals.

Sur les mousses vivantes, dans les environs de l'hôtel du Montanvert.

Thalle blanc, formé de petites granulations solitaires ou agglomérées, devenant franchement jaune par l'application de la potasse. Apothécies biatorines, fortement bombées à la maturité, mesurant de 0,2 à 0,4^m de diamètre, d'un noir verdâtre, quelquefois légèrement recouvertes de pruine blanche. Epithécium verdâtre, quelquefois brun, thécium soit incolore soit teinté légèrement en vert, hypothécium incolore. Paraphyses très cohérentes, fines, simples. Thèques claviformes renfermant 8 spores ellipsoïdes, quelquefois un peu amincies aux deux bouts, et mesurant 12-17-21 μ de long sur 4-5-6 μ d'épaisseur. Sous l'action de l'iode, la gélatine hyméniale et les thèques deviennent d'un beau bleu.

Cette nouvelle espèce qui doit être placée à côté du *L. Berengeriana* Mass, en diffère par son thalle sensible à la potasse, son hypothécium incolore, sa gélatine hyméniale devenant bleue par l'iode.

L. ? Harmand in litt.

Sur une roche granitique au pied du Buet.

Apothécies brunâtres-obscurées, larges de 0,6 à 0,7^m, à bord concolore bientôt refoulé, convexes; hypothécium incolore, épithécium brunâtre un peu vineux; hymenium 1 + bleu, surtout les thèques. Spores 8, hyalines, simples, assez longuement ellipsoïdes, 12-14 \times 4-5 μ .

Ce lichen (parasite ?) croît sur une croûte noire, rugueuse, comprenant plusieurs sortes d'algues.

L. umbrina Nyl.

Sur les rochers, aux environs de Chamonix.

L. herbarum Nyl.

Sur des feuilles sèches de graminées, en montant au glacier des Bossons.

L. misella Nyl.

Sur les vieux bois, près de Chamonix.

L. flavovirescens Schær.

Sur la terre humide, au pied du Brévent.

L. (Bilimbia) melæna Nyl.

Sur de vieilles barrières, près de Chamonix.

L. (Toninia) Bossoniana. De Crozals.

Sur des rochers granitiques inclinés, en face du village des Bossons, à l'exposition sud.

Thalle formé à l'état jeune de petits grains isolés, convexes, de 1 à 2^m/_m de diamètre et de 0,5 à 0,6^m/_m d'épaisseur, très finement chagrinés, de couleur jaune paille très clair, blancs en dessous. Ces grains ressemblent en beaucoup plus petit et à part la couleur à ceux du *L. mamillaris*. Sous l'action de la potasse, le thalle passe au jaune vif. A l'état adulte, les grains se soudent et forment une croûte de 3 à 4^m/_m de diamètre, légèrement lobée au pourtour. Apothécies d'abord enfoncées dans le thalle, puis émergentes, un peu convexes, d'un brun roussâtre, mesurant 0,2 à 0,3^m/_m de diamètre environ. Epithécium brun, thecium et hypothécium incolores. Paraphyses simples, nombreuses, épaisses de 1-1,5 μ , cohérentes. Thèques en massue, mesurant 30-32 μ de long sur 12-16 d'épaisseur, renfermant 8 spores simples, hyalines, soit ellipsoïdes allongées, soit légèrement fusiformes, de 12-15-20 μ de long sur 4-5-6 μ d'épaisseur. Sous l'action de l'iode, la gélatine hyméniale devient bleue, puis passe au vert brunâtre et au brun, mais le bleu reparait au lavage.

Ce lichen se rapproche du *L. cristallifera* Tayl.

L. declinascens Nyl. var. **subterluescens**, f. **ochromeliza** Nyl.

Sur le granit : Col des Montets.

La potasse jaunit la médulle du thalle et l'iode la bleuit.

L. confluens var. **leucitica** Flot.

Sur le granit. Col des Montets.

Sur les rochers du col des Montets, j'ai récolté un *Lecidea* que j'avais déterminé *pseudosilacea* Nyl. J'ai adressé ce lichen à M. l'abbé Harmand qui m'a répondu :

« Dans de nombreux essais, j'ai trouvé les hyphes sensibles à I, par conséquent, ce lichen se confond avec le *L. silacea*, déjà signalé. Il est à noter que le *L. silacea* a les hyphes tantôt sensibles à I, tantôt insensibles ; mais c'est très certainement la même espèce. »

L. convexa Th. Fr.

Sur granit. Environs de Vallorcine.

L. latypea Nyl.

Sur le granit. De Vallorcine à la cabane à Bérard.

L. aglæa Smft., f., **expallens** Th. Fr. Scand. p. 535.

Sur le granit. Non loin de la cabane de la pierre à Bérard.

Thalle blanchâtre, insensible à l'iode, jaunissant par la potasse. Spores $13-14 \times 7-8 \mu$; Epithécium bleu sur une assez grande épaisseur, hypothécium brunâtre ou brun. Spermatis droites, très peu renflées au milieu $8 \times 12 \mu$. (Note de M. Harmand).

L. aenea Duf.

Sur les rochers granitiques. Argentière et Col des Montets.

L. arctica Smft.

Sur les rochers, au pied du Buet.

Thalle blanchâtre, granulé, jaunissant un peu par la potasse. Apothécies sessiles, noires-bleuâtres, convexes, un peu bossues. sans bord apparent, atteignant au plus $0,8 \text{"/}$ en diamètre. Hypothécium brunâtre-rougeâtre, épithécium recouvert par une couche amorphe brun-rougeâtre; en-dessous il est bleu sur une assez large étendue, mais le bleu va en s'affaiblissant jusque vers la base des thèques. Paraphyses étroitement soudées, peu distinctes; hyménium I + bleu, mais bientôt il n'y a plus que le sommet des thèques qui reste bleu, le reste passe au rouge vineux. Spores par 8, oblongues fusiformes, plus longues que d'habitude, mesurant $24-27 \mu$ de long sur $5-6$ d'épaisseur.

L. neglecta Nyl.

Sur les mousses et les rochers moussus. Environs de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

L. paratropa Nyl.

Sur les roches granitiques, au pied du glacier des Bois.

Thalle normalement cendré-blanchâtre tacheté çà et là de rouge ferrugineux, K + jaune, médulle I + un beau bleu. Les spores mesurent 12μ de long sur 6μ d'épaisseur; elles sont un peu plus grandes que dans le type.

L. petrosa Arn.

Sur les rochers granitiques près de la cabane de la Pierre à Bérard.

L. petræiza Nyl.

Même localité que le précédent, mêlé au *Lecanora intricata* et au *Lecidea geographica*.

Thalle insensible aux réactifs. Spores brunes, à trois cloisons transversales auxquelles viennent s'ajouter de rares cloisons partielles longitudinales; spores mesurant 32μ de long sur 13μ d'épaisseur.

L. fuscescens Smf.

Sur les mélèzes dans la forêt du Montanvert.

L. polycarpa Th. Fr.

Sur des rochers granitiques au Montanvert.

Hyphe bleuisant par l'iode. Spores hyalines, unicloisonnées, mesurant $21-27 \mu$ de long sur $8-9 \mu$ d'épaisseur.

L. roridula Th. Fr.

Sur les rochers au Montanvert.

L. geographica Fr. var. **urceolata** Schær.

Sur roches granitiques au Montanvert.

L. (Buellia) præcavenda Nyl. ; **Harmand** in. litt.

Sur de vieilles barrières dans les environs de Chamonix.

Thalle cendré, rugueux-inégal, insensible aux réactifs. Apothécies nombreuses, très petites, de 0,2 à 0,3^{"/} de diamètre, noires, saillantes, longtemps concaves, à la fin presque planes et à bord saillant. Hypothécium brun, épithécium brunâtre. Paraphyses étroitement unies, non ou peu renflées et presque incolores au sommet. Hymenium I + bleu persistant. Spores par 8, noirâtres, unicloisonnées, mesurant 15-19 μ de long sur 8-9 μ d'épaisseur.

Ce lichen peut être joint au **L. præcavenda** Nyl, dont il ne diffère que par son hyménium I + bleu très persistant.

L. nigritula Nyl.

Sur les sapins et les mélèzes dans la forêt du Dard.

L. disciformis Fr., var. **triphragmia** (Nyl.) Wain.

Sur des clôtures en sapin, près du village des Praz, sur des aulnes dans la forêt du Dard.

L. disciformis Fr., var. **papillata** Th. Fr.

Sur des mousses, au pied du Buet.

L. leptocline Flot., **L. Mougeotii** Th. Fr.

Sur un rocher granitique au Montanvert.

L. verruculosa Schær.

Sur rochers granitiques à Vallorcine.

XYLÔGRAPHIA Fr. pr. p. Nyl.

X. parallela Fr.

Sur de vieilles clôtures et sur les sapins pourris dans les environs de Chamonix.

X. spilomatica Anzi.

Sur de vieux mélèzes dans la forêt du Montanvert. Stérile. Douteux ?

ENDOCARPON Hedw.

E. pallidum Ach.

Sur les rochers humides. Ancienne carrière en aval de Chamonix.

VERRUCARIA Nyl.

V. fusca Pers.

Sur rochers granitiques. Au pied du glacier des Bois.

V. æthiobola Schær, var. **maculiformis** Malbr.

Même localité que le précédent.

V. lignyodes Harmand in litt.

Sur un caillou du ruisseau des Bossons vers 1.100 m.

Thalle indistinct, à gonidies d'un beau vert, globuleuses ou subglobuleuses, larges de 7-12 μ . Apothécies noirâtres-fuligineuses, enfoncées dans la pierre qu'elles dépassent à peine, larges au plus de 0,3"/", s'ouvrant largement au sommet. Pyrénium dimidié, la partie incluse est entièrement incolore. Paraphyses grêles, dépassant beaucoup les thèques, peu rameuses, enchevêtrées, un peu renflées au sommet et brièvement articulées à l'extrémité en 2-3 boutons épais de 2-3 μ . Spores par 8, simples, hyalines, ovoïdes ou ovoïdes-ellipsoïdes, mesurant 21-27 μ de long sur 13-16 μ de large. Sous l'action de l'iode la gélatine hyméniale devient bleue.

V. xylophila De Crozals.

Sur la main courante d'un pont en bois sur l'Eau-Noire en amont de Vallorcine. (Pont conduisant à la cascade à Bérard.)

Thalle d'un brun plus ou moins grisâtre, épais de 0,2"/" environ, aréolé, formé de petites granulations écailleuses. Apothécies noires, de 0,2 à 0,3"/" de diamètre, dépassant le thalle du quart de leur hauteur, à pyrénium noir. Thèques renflées légèrement au milieu, souvent amincies au bout, contenant 8 spores généralement globuleuses mesurant 7-8-9 μ en diamètre, quelquefois subglobuleuses et mesurant alors 7-11 μ de longueur sur 6-8 μ d'épaisseur. Sous l'action de l'iode la gélatine hyméniale devient rouge-vineuse.

Ce lichen se rapproche du **V. Bernaicensis** Malbr. par ses spores globuleuses ou subglobuleuses; il en diffère par son substratum et son thalle bien développé.

V. clopima Whlb.

Sur les rochers granitiques du col des Montets.

V. (Polybastia) Vallorcinensis De Crozals.

Sur les rochers granitiques humides et presque verticaux sur la rive droite de l'Eau-Noire à environ 600 mètres en amont de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

Thalle gris cendré ou brun devenant vert foncé à l'état humide, continu quand il est mince, formé de toutes petites aréoles lisses quand il est plus épais, souvent sillonné de lignes noires. Gonidies du thalle mesurant de 6-7 μ de diamètre. Apothécies d'un noir mat, au trois quart exsertes, de 0,3 à 0,6"/" de diamètre, généralement arrondies, quelquefois ombiliquées à la fin. Perithécium épais. Pyrénium noir. Paraphyses fines, abondantes. Thèques renflées légèrement au sommet. Spores par 8, hyalines puis brunes, ellipsoïdes, murales, généralement à 5-7 cloisons transversales ou un peu obliques, coupées irrégulièrement par des cloisons longitudinales non continues. Ces spores mesurent 25-35 μ de long sur 16-18 μ d'épaisseur; quelques-unes atteignent 44 sur 22 μ . Sous l'action de l'iode la gélatine hyméniale devient rouge-vineuse.

Ce lichen silicicole se rapproche beaucoup du *Polyblastia intercedens* (Nyl) Lönnr.

V. fallax Nyl.

Sur les aulnes, bords du Nant du Dard.

LEPROCAULON Ach.

L. nanum Ach.

Rochers ombragés dans la forêt du Dard.

Ce lichen toujours stérile devrait être rangé parmi les *Stereocaulon*.

PARASITES

Lecidea parmeliarum Nyl.

Sur le thalle du *Platysma pinastri* et du *Parmelia fuliginosa* var. *laetevirens*. Environs du Montanvert.

Arthonia varians Nyl.

Sur le thalle du *Lecanora glaucoma*. Environs de Chamonix,

Bertia lichenicola De Not.

Sur le thalle du *Solorina crocea* au Montanvert.

Endococcus pseudocarpus Nyl.

Sur le thalle du *Lecanora smaragdula* au Montanvert.

Nectria erythrinella Nyl.

Sur *Peltigera spuria* dans la forêt du Dard,

Lichens de la Vallée de Mont-Joie.

Ayant dû quitter le pays, rappelé inopinément le 15 août, je n'ai pu à mon grand regret, prendre part à l'excursion dans la splendide vallée de Mont-Joie, dont M. de Touzalin, alors en villégiature à Saint-Gervais-les-Bains, a bien voulu faire les honneurs à ses confrères.

M. l'abbé Harmand m'a communiqué la liste suivante de ses principales récoltes.

L'exploration n'a guère commencé que vers Notre-Dame de la Gorge, trois kilomètres plus loin que les Contamines, où Müller prenait habituellement ses vacances, et s'est poursuivie jusqu'au delà de l'hôtel du Nant-Borant, sur la route qui conduit au col du Bonhomme.

Les espèces silicicoles ont été recueillies sur les roches schisteuses qui bordent la route et la voie romaine jusqu'au pont qui se trouve au sortir du bois, avant de monter à l'hôtel du Nant-Borant. Les calcicoles, sur les nombreux blocs calcaires qui dominent, à partir de ce point. Les écorces et les bois n'ont pas été négligés, comme on le verra facilement.

Les espèces ou variétés nouvelles pour la flore lichénologique du massif du Mont-Blanc sont marquées d'une astérisque.

Le *Lecidea Touzalini* est une espèce nouvelle

* <i>Collema chalazanodes</i> Nyl.	»	<i>enteroleuca</i> Ach.
» <i>multifidum</i> Schær.	»	» forme à bord persistant.
» » var. <i>Jacobæ æfolium</i> Ach.		
» <i>polycarpon</i> Nyl.		<i>Lecidea latypiza</i> Nyl.
* <i>Leptogium tenuissimum</i> Krb.	»	» <i>contigua</i> Fr.
<i>Calicium trichiale</i> Ach.	»	» f. <i>oxyda</i> Krb.
» » f. <i>candelare</i> Schær.	»	» <i>platycarpa</i> Ach.
* <i>Physcia albinea</i> Nyl.	»	» <i>crustulata</i> Krb.
* <i>Pannaria brunnea</i> Sw.	»	» <i>lactea</i> Fr.
* <i>Lecanora cirrochroa</i> Ach.	»	» <i>Pilati</i> Krb.
» » var. <i>leprosa</i> Lamy.	»	» <i>fuscocinerea</i> Nyl
* <i>Lecanora lobulata</i> Smft.	»	» <i>badioatra</i> Krb.
» <i>aurantiaca</i> Ach.	»	» <i>geminata</i> Flot.
» » f. <i>inalpina</i> Ach.	»	» <i>geographica</i> Fr.
» <i>sophodes</i> Ach.	»	» var. <i>gerontica</i> .
» <i>nitens</i> Nyl.	»	» f. <i>sorediata</i> .
» <i>glaucoma</i> Ach.	»	» forme à thalle continu épais de 2 ^m / ₁₀₀ .
» <i>symmictera</i> Nyl var.		<i>Lecidea obscurata</i> Schær.
» <i>sæpincola</i> Nyl.	»	» f. <i>fuscescens</i> Harm.
» <i>calcarea</i> Ach.	»	» <i>disciformis</i> Nyl.
» » var. <i>cæsioalba</i> Fr.	»	» forme à thalle presque nul.
» » » <i>contorta</i> Flk.		
» » » <i>concreta</i> Schær.		* <i>Lecidea myriocarpa</i> Nyl
» <i>chlorophana</i> Ach.		» » var. <i>stigmatea</i> Wain
* <i>Lecidea protuberans</i> Ach.		* <i>Verrucaria subcincta</i> Nyl.
» <i>symmictella</i> Nyl.	»	» <i>nigrescens</i> Pers.
» <i>Touzalini</i> Spec nov.	»	» <i>Sprucei</i> Leight.
» <i>vesicularis</i> Ach.	»	» <i>calcivora</i> Nyl
» <i>Berkausii</i> Krb.		* <i>Lepra candelaris</i> Schær.

Voici ci-dessous la description du *L. Touzalini* communiquée par M. Harmand :

***Lecidea (Bacidia) Touzalini.* Spec. Nov. Harm.**

Sur de vieilles écorces de pin.

Thalle pâle-ochracé, mince, continu. Apothécies planes ou très peu convexes, noires, un peu brunâtres, sans bord propre apparent, larges au plus de 0,3^m/₁₀₀; hypothécium pâle, épithécium noir brunâtre, presque tout le thécium est un peu brunâtre; paraphyses indistinctes, hyménium I + rougeâtre-vineux. Spores par 8, hyalines, à 3 cloisons; les normales sont ellipsoïdes-allongées, 0,009 × 0,003^m/₁₀₀, plus grosses à un bout et obtuses à chaque bout; mais la plupart sont prolongées en queue à un ou à chaque bout et atteignent 0,027^m/₁₀₀ en longueur.

Béziers, novembre 1909.

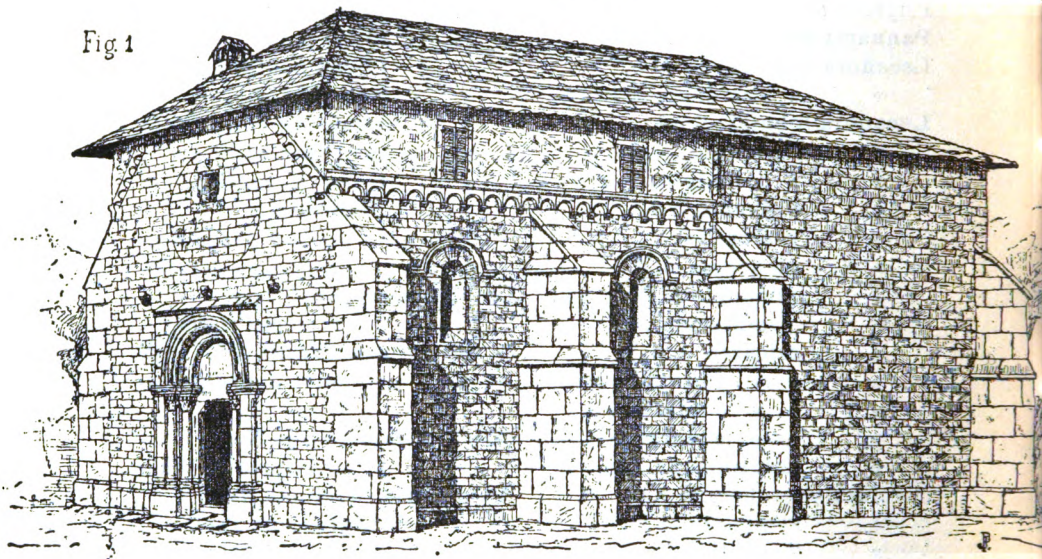
André DE CROZALS.

LA CHAPELLE DE MOUSSY

I. — Historique ¹.

La chapelle de Moussy (fig. 1) est située sur le territoire de la commune de Cornier (canton de La Roche), sur la route qui va de La Roche à Genève. Elle est formée de deux parties distinctes : romane à l'ouest, gothique à l'est.

Fig 1



Nous ignorons qui édifia la première construction qui n'est certainement pas antérieure à la fin du XII^e siècle. M. Blavignac ² qui la fait remonter au X^e siècle suppose, d'après Besson ³, qu'elle fut érigée dans le domaine d'une famille noble du nom de Moussy, famille qui a donné quelques abbés de ce nom. Nous avons consulté l'ouvrage de Besson, mais les abbés dont parle cet auteur étaient : 1^o Abbés de Sixt (canton de Samoëns); 2^o ils vivaient au XVII^e siècle; 3^o ils descendaient

1. Qu'il me soit permis d'adresser le témoignage de ma gratitude à la Société Florimontane qui a bien voulu accueillir et publier mon premier travail et à M. Marc Le Roux qui m'a fait profiter de son expérience archéologique et m'a précisé la nécessité de la description monumentale des édifices peu connus de notre pays de Savoie.

P. JACQUET.

2. BLAVIGNAC: *Histoire de l'architecture sacrée du V^e au X^e siècle, dans les évêchés de Lausanne, Genève et Sion.*

3. BESSON: *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste*, (1759), page 150.

d'une famille noble, propriétaire à Reignier¹. Nous ne pensons donc pas que le nom de Moussy ait été donné par les abbés de ce nom. Notre avis est que la chapelle de Moussy appartenait aux Templiers, car au xiv^e siècle, juste au moment de la suppression de cet ordre, elle passait aux mains des chevaliers de Malte établis à la commanderie de Compesières près de Genève².

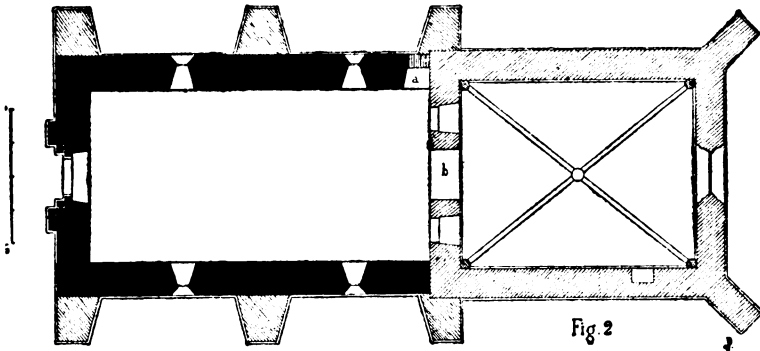
Il est donc certain que nous leur devons la partie gothique, les contreforts adossés à la partie romane et quelques modifications que nous signalons plus bas. Nous leur devons peut-être le nom de Moussy, car nous avons retrouvé des chevaliers de Malte qui portaient le nom de Moussy (Pierre de Mouxi, clerc de Moussy, mort en 1660³).

Sous la Révolution, la Chapelle et ses dépendances furent saisies et louées au citoyen C. Navilloz, puis le 18 ventôse an III elle était adjugée au citoyen Perréard dont les héritiers en sont encore aujourd'hui propriétaires³.

II. — Description monumentale.

Partie romane.

Intérieur. — Au début la chapelle de Moussy se réduisait à la partie romane (figurée en noir sur le Plan fig. 2). Ce vais-



seau bâti en moyen appareil mesurant à l'intérieur 5 m. sur 10 m., était recouvert d'une voûte en berceau sans arcs doubleaux, ruinée actuellement. On en retrouve cependant les premiers voussoirs en tuf appareillé au dessus de son imposte

1. CHEVALIER : *Histoire de la commune de Reignier.* (Bulletin de l'Académie Salésienne, à Annecy.

2. BESSON : *loc. cit.*, pages 167, 184, 185.

3. Affiche d'avis de vente des biens nationaux en date du 29 pluviôse, an III, et conservée par M. Perréard Claude, à Cornier.

dont le profil est un cavet surmonté d'un bandeau. — Après son écroulement, cette voûte fut remplacée par un lambris composé de fortes planches clouées contre des cintres en demi-cercles qui reposaient sur l'imposte de la voûte écroulée. Ce lambris existait encore vers 1845 : les propriétaires actuels s'en souviennent et nous en firent la description. Mais les rats y ayant élu domicile, ils y faisaient un tel tapage que leur père le fit démolir pour s'assurer que son logis n'était pas hanté par de mauvais esprits.

Les murs latéraux ont 1 mètre d'épaisseur. La voûte dans sa poussée les a fait écarter de la verticale d'environ 25^{cm}. Ils sont percés chacun de deux fenêtres fort étroites (0^m20 sur

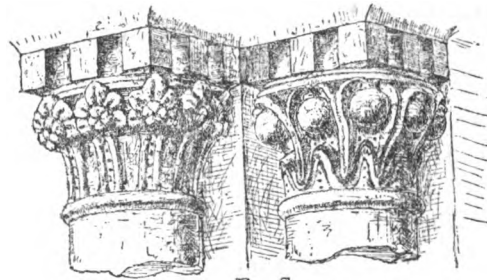


Fig 7

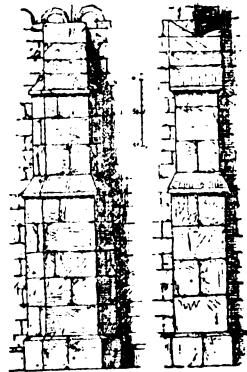


Fig 11

Fig 19

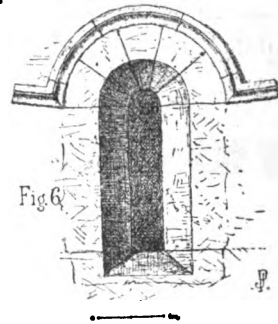


Fig 6

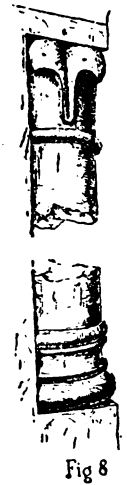


Fig 8

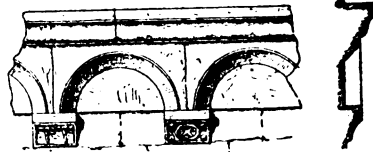


Fig 9

1^m20). Elles sont en plein cintre et très ébrasées à l'intérieur comme à l'extérieur. Leur appui intérieur est taillé en talus très incliné. (Fig. 6.) Le mur de l'Est était percé de trois baies dont deux fenêtres latérales de forme quadrangulaire placées à 1^m10 du sol, mesurant 0^m90 de largeur et d'une porte verticale en tiers point mesurant 1^m50 de largeur sur 2^m40 de hauteur. Cette

dernière a ses arêtes chanfreinées et la base des montants présente une ornementation flamboyante. Elle donnait accès dans le chœur. La paroi dans laquelle sont percées ces trois ouvertures est de la période ogivale. En effet il obstrue en partie une petite porte en plein cintre (a fig. 2) qui se voit encore dans l'angle Nord-Est. A l'intérieur son aspect est celui d'une niche, à l'extérieur on aperçoit les claveaux qui la formaient. En outre, on retrouve dans la maçonnerie un bloc portant une décoration à billettes. Ce bloc qui devait appartenir à la paroi Est de la construction romane nous permet de supposer que cette face était percée d'une fenêtre surmontée d'un cordon à billettes, laquelle aurait éclairé le primitif autel qui, nous le supposons, était placé en face de la porte en tiers point, citée plus haut.

Extérieur. — La façade prolongée par deux contreforts présente un pignon dont les rampants sont ornés de fausses

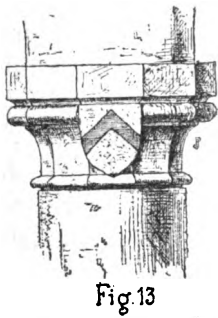


Fig. 13

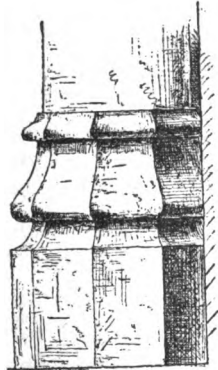


Fig. 14

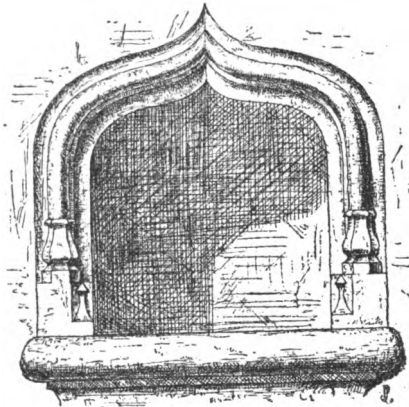


Fig. 16



Fig. 17

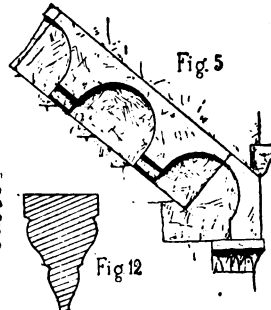
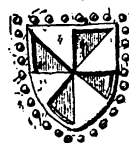


Fig. 5



Fig. 12

arcatures qui leur sont perpendiculaires (fig. 5). Leurs arêtes sont vives et elles se terminent par un faux modillon orné

d'une doucine. Si l'on s'en rapporte à M. Blavignac ¹, ces arcatures étaient surmontées d'une tablette ornée d'une doucine, mais celle-ci est aujourd'hui disparue.

Dans l'angle du pignon un orifice circulaire de 2^m10 de diamètre semble avoir été laissé pour former une rose. Les chevaliers de Malte le firent boucher par des blocs de même appareil et laissèrent seulement une petite ouverture rectangulaire, de style gothique, aux arêtes chanfreinées dont le linteau est orné d'un écusson portant la croix de Malte (fig. 1).

Portail. — Il est en plein cintre, encadré de 4 colonnes

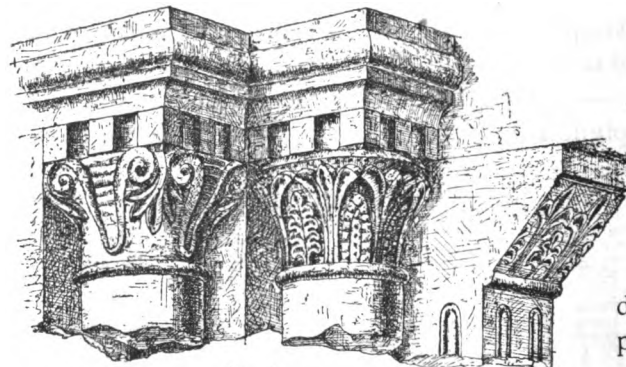
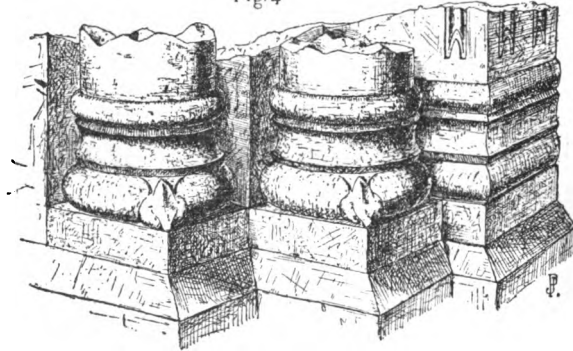


Fig. 4



légèrement coniques (fig. 3). Les chapiteaux (fig. 4 et 7), formés par une corbeille ornée de volutes, de feuilles, de palmettes, de fleurs, de sphères, sont élégants, d'un beau travail et absolument intacts. Leur tailloir carré est creusé sur chaque face de deux gorges qui lui donnent vague-

ment l'aspect du tailloir à faces concaves du corinthien. Les impostes (fig. 4) se composent d'un cavet surmonté d'un boudin encadré de deux filets. Les bases dont le profil est formé par deux tores élevés encadrant une scotie surhaussée, ont une agrafe d'ange recouverte par une feuille (fig. 4). Les montants ont leurs angles latéraux ornés par une colonne engagée à

1. BLAVIGNAC : *Loc., cit.*, Planche L.

base attique et au chapiteau très simple (fig. 3 et 8). Leur base porte une gorge encadrée de deux boudins (fig. 3).

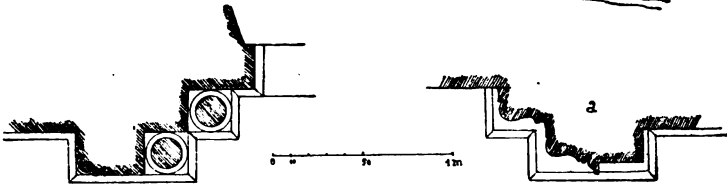
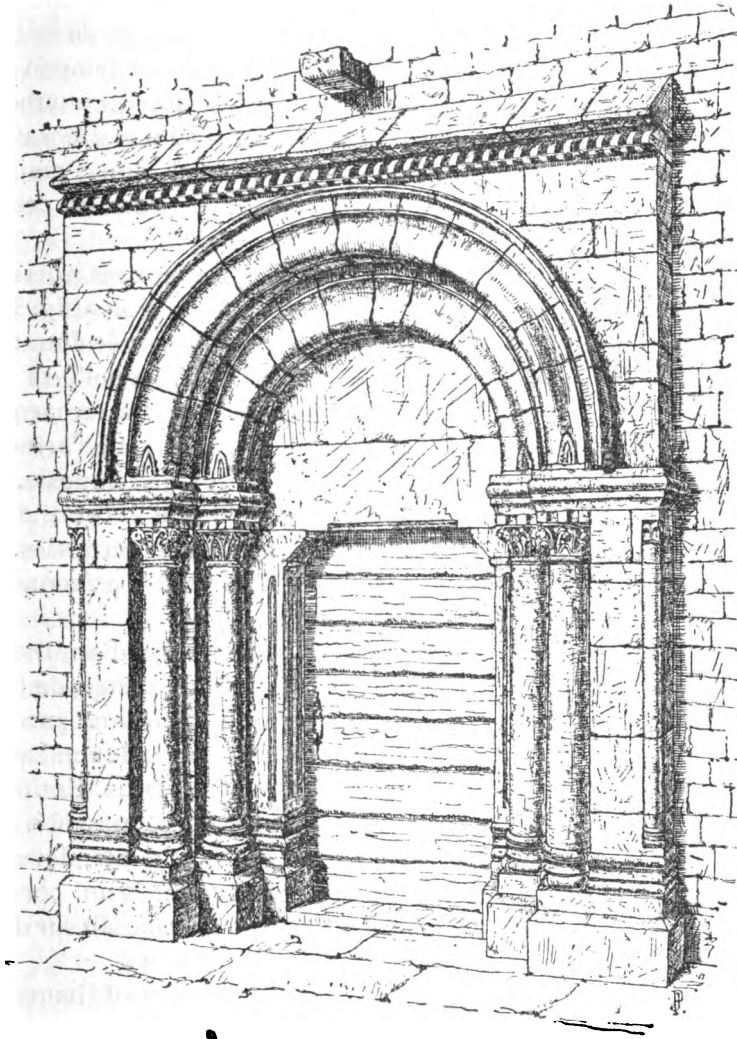


Fig. 3

Les piédroits de la porte (fig. 4 et 3) surmontés d'un corbeau orné de palmettes, portent chacun trois cannelures dont une

sur la face externe. Le profil de ces canelures serait deux baguettes encadrées de deux onglets et séparées par une gorge. Leur base est ornée d'une gorge encadrée de deux boudins (fig. 4). Le linteau a son arête abattue sur une partie de sa longueur par un talon à double courbure (fig. 3). Le tympan n'a pas été sculpté, mais il a dû être peint, ainsi que les moulures de l'archivolte. On retrouve en effet les traces d'une décoration ocre rouge sur fond blanc, ainsi que des filets noirs, mais il est impossible de reconstituer un dessin quelconque.

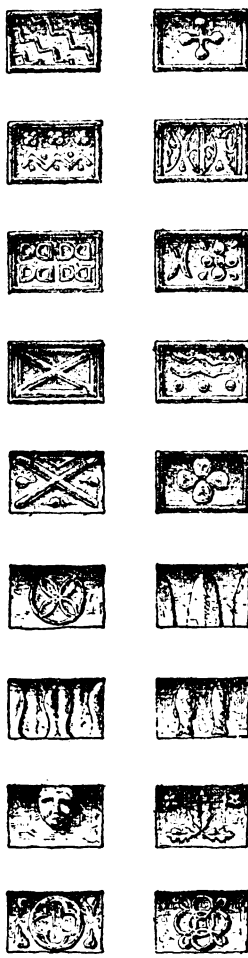


Fig. 10

motifs variés (fig. 9 et 10) tétracéphaliques, masques, poissons emblématiques, entrelacs, lézards, serpents démoniaques, zigzags, croix, feuilles, trèfles, etc. Ces sculptures dont nous avons reproduit un certain nombre, sont peut-être toutes

L'archivolte présente deux ressauts correspondant au plan des tailloirs (fig. 3 a). Chacun d'eux a son arête ornée d'un tore continué par une gorge, laquelle se termine par un onglet. Il est à remarquer que les moulures de l'archivolte s'arrêtent 5 centimètres au-dessus de l'imposte. En outre chaque gorge porte à cet endroit deux feuilles lancéolées superposées. Le cordon saillant à l'extrados présente un profil en doucine (fig. 3).

Cet ensemble se dégage d'un massif rectangulaire mesurant 4 mètres de haut sur 3 m. 20 de large, couronné par une corniche formée d'un quart de rond à billettes et d'un larmier en talus. Enfin on remarque au-dessus de ce massif 3 corbeaux de pierre qui, sans doute, devaient servir de support au toit d'un porche, dont la partie antérieure reposait sur deux colonnes de bois (fig. 3 et 1).

Les faces latérales (5 m. 85 de hauteur), sont surmontées par une corniche arcaturée formée d'une tablette supérieure ornée d'une doucine. Les arcatures (fig. 9), en plein cintre, au nombre de 21, ont leurs arêtes chanfreinées. Elles reposent sur des modillons dont le cavet est orné de

emblématiques, mais nous croyons qu'elles sont plutôt dues au hasard ¹.

Les fenêtres sont ébrasées et leur appui est en talus (fig. 6). Leur extradors est contourné par un cordon, orné d'une doucine dont les repos sont inclinés. La face nord porte une ouverture quadrangulaire percée au niveau de la corniche à droite de la fenêtre Est. Elle est très étroite, ses arêtes sont chanfreinées.

Les 3 contreforts (fig. 11) adossés à chaque face sont simplement posés contre elles. Ils sont très postérieurs à la construction des murs. En effet, le biseau de leur base est plus haut que celui des murs (fig. 1), leur talus supérieur cache les modillons sculptés des arcatures. Enfin les contreforts de l'Est sont appuyés en partie contre le mur gothique, et celui du nord obstrue la moitié de la porte latérale dont nous avons parlé ci-dessus. Ils ont donc été posés au moment de la deuxième construction pour maintenir la voûte qu'ils furent impuissants à contrebuter. Ils ont un plan trapézoïdal et mesurent 1 m. 45 de saillie sur 0 m. 90 de largeur à la petite base (fig. 2).

Étant donnée sa situation, cette construction porte l'empreinte de plusieurs influences. Par sa corniche arcaturée elle se rattache à l'Ecole germanique ², mais ses chapiteaux à corbeilles ornées et son portail couronné témoignent d'une influence provençale ³. Quant à la date de cette construction, nous ne pensons pas qu'elle soit antérieure à la fin du XII^e siècle même au début du XIII^e. En effet ses sculptures très belles, ses modillons ornés, son archivoltte simplement moulurée sont de la fin de la période romane ⁴.

Partie gothique.

Intérieur. — Les chevaliers de Malte annexèrent à l'est de la partie romane un second rectangle mesurant 7 m. sur 5 m. 60 (fig 2 — hachures). Ils le recouvrirent d'une voûte d'arêtes en tuf appareillé sur croisée d'ogives et arcs formerets. Ces arcs dont la coupe est figurée (fig 12) se réunissent aux angles pour former des tas de charge cylindriques. Ceux-ci reposent sur des colonnes à demi engagées ainsi que les chapiteaux et les bases. Les chapiteaux (fig. 13) seraient décagonaux s'ils étaient vus en entier. Leur corbeille se réduit à un cavet surmonté d'un tore, lequel est séparé du tailloir prismatique par un

1. ENLART, page 385.

2. Id., pages 399, etc.

3. Id., pages 367, etc.

4. Id., pages 357, etc.

autre cavet. Ils portent sur leur face médiane un écusson peint, portant d'or au chevron de sable¹, cet écusson est répété sur la clef de voûte. — Le profil de la base (fig. 14) est formé d'un talon supérieur relié par une contre-courbe à un tore inférieur, lequel est séparé du socle par un cavet renversé. Comme le chapiteau, cette base aurait 10 faces légèrement concaves si 5 d'entre elles n'étaient engagées. La face orientale est percée d'une seule fenêtre en tiers point mesurant 2 m. 60 d'ouverture.

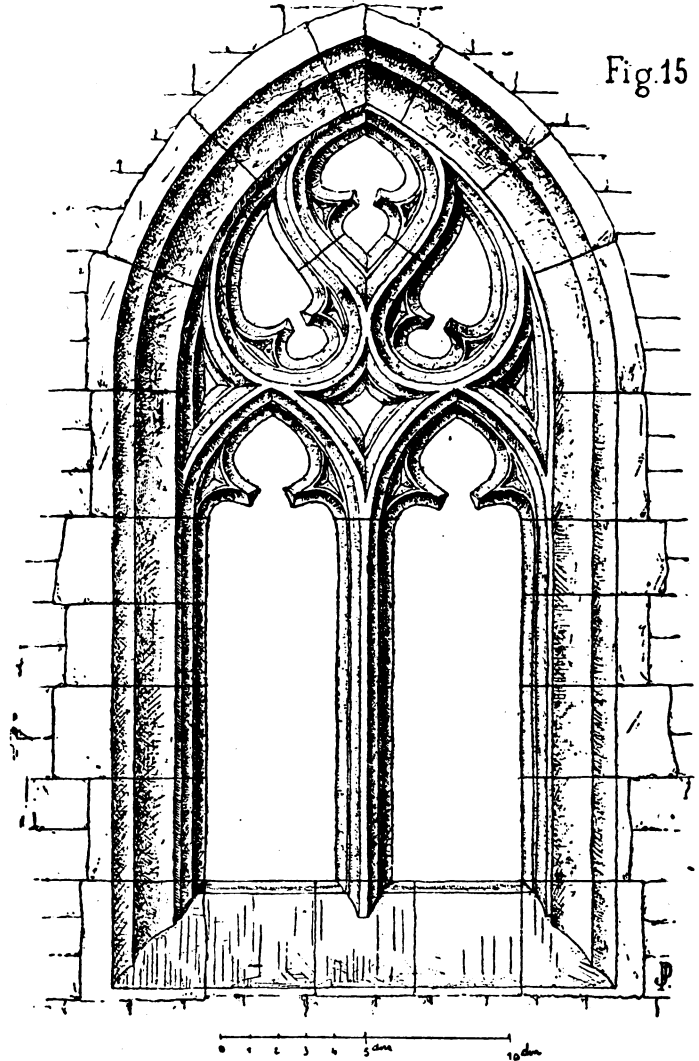


Fig. 15

Cette baie (fig 15) a ses arêtes ornées d'un double cavet qui se

1. Les nobles de Luyrieu portaient un écusson semblable. Comme nous retrouvons Guy de Luyrieu qui fut commandeur de Compezières au xv^e siècle (BESSON, p. 167), nous pouvons lui attribuer cette construction.

perd dans le talus légèrement concave de l'appui. Un meneau central orné de deux cavets sert de point d'appui à deux arcs brisés surmontés de soufflets et de mouchettes. Les jours du remplage sont actuellement bouchés par du mortier, mais il nous a été facile d'en reconstituer le dessin, leur squelette restant apparent. Au pied de cette fenêtre se trouvait l'autel qui existait encore en 1836. Pour placer le nécessaire de celui-ci on voit sur la paroi Sud une niche dont l'archivolte en accolade a son arête ornée d'un boudin encadré de deux cavets (fig. 16) qui repose sur deux bases flamboyantes. Le seuil de cette niche présente en saillie sur le nu du mur un boudin surmontant un cavet.

Cette deuxième construction ayant accès dans la partie romane par la porte en tiers point (b. fig. 2) dont nous avons parlé, elle devint le chœur de la chapelle. Celle-ci eut alors l'aspect d'une église dont la nef romane était séparée d'un chœur gothique par un jubé élevé jusqu'à la voûte.

L'extérieur de cette seconde partie n'offre rien de particulier. La corniche a été démolie mais on voit les deux contreforts normaux à l'angle contre lequel ils sont adossés (fig. 19 et 2).

Les profils des chapiteaux, des bases, des ogives, le remplage de la fenêtre, l'emploi général des contre-courbes, sont des caractéristiques du style flamboyant. Nous pensons donc être dans le vrai en datant cette construction de la fin du xv^e siècle, même du début du xvi^e, si l'on considère que l'architecture de notre pays est en retard de près d'un siècle sur celle des autres parties de la France ¹.

*
*
*

Tel était l'aspect de la chapelle de Moussy vers 1836. A cette époque, le propriétaire fit percer des fenêtres, abattre le chanfrein de celles qui existaient, puis l'ayant fait diviser intérieurement il y élut domicile. Heureusement, aucune sculpture n'a été détruite, mais chaque année les éléments adoucissent les contours, et désagrègent la pierre qui n'est pas très dure. Il est donc à souhaiter que l'Etat par une restauration, assure la conservation du plus beau spécimen de l'architecture religieuse du moyen âge en Savoie.

Dépendances.

Cette chapelle occupait le centre d'un ensemble de construc-

1. MARC LE ROUX : *La Haute-Savoie*, p. 99 ; *Le Clocher d'Annecy-le-Vieux*, Rev. Sav., 1896, p. 310. — MAX BRUCHET : *Le Château d'Annecy*, Rev. Sav., 1900, p. 247.

tions, parmi lesquelles on voit encore une grange, une écurie et une maison d'habitation. La porte de la grange a la forme d'une arcade légèrement surbaissée, dont la clef porte un écusson gironné à 4 branches (fig. 17). Le même écusson, mais à 3 branches se voit sur le linteau de la porte d'entrée de la maison d'habitation (fig. 18). Ces écussons n'étant pas peints et ne portant pas les hâchures conventionnelles, nous pouvons les attribuer soit aux nobles de Seyssel qui portaient gironné d'or et d'azur ¹, soit à la famille de Grolée qui portait gironné d'or et de sable ². Nous retrouvons en effet ³ Amédée de Seyssel qui fut commandeur de Compesières en 1415, et Jean de Grolée, puis François qui furent commandeurs en 1491 et 1518. Comme tous vivaient au xv^e siècle ou au début du xvi^e, nous pouvons leur attribuer ces constructions.

Enfin, l'accès dans l'enceinte des murs était donné par une arcade en tiers-point recouverte d'un petit toit à deux rampants, dont l'arête ornée avait un aspect semblable à celle de la figure 16. Elle s'est écroulée vers 1850, mais une des pierres de la base se voit encore près de la chapelle.

P. JACQUET,
Instituteur à Annecy.

1. DE FORAS : *Dictionnaire du blason*, page 160.

2. *Id.* : *Armorial de la Savoie*.

3. BESSON : *Loc. cit.*, page 167.

ONOMASTIQUE SAVOISIENNE

I. — Sur les noms du Chéran et du Fier.

Dans un très intéressant mémoire sur « les noms de rivière en *ain* », mémoire reproduit dans les *Essais de Philologie française* (1^{re} série) ¹, M. A. Thomas a démontré que des appellations comme *Loing*, *Mesvrin*, *Morin*, sont des restes de l'ancienne déclinaison française féminine, d'origine germanique. Ces noms « doivent être mis sur la même ligne que les deux débris conservés par la langue actuelle et souvent cités : *nonnain* et *putain* ² ». On déclinait autrefois *Meure*, *Morain*, *Orne*, *Ornain*, comme *Berte*, *Bertain*, *ante*, *antain*.

Au moyen âge, les noms de rivière s'employaient ordinairement sans article, comme c'est encore l'usage dans les

1. Paris, Bouillon, 1898.

2. *Essais* ..., p. 32.

parlers savoyards¹. On peut cependant conjecturer, d'après M. Thomas, que ces mots en *ain* étaient alors féminins. « La substitution du masculin au féminin, à une époque relativement récente, s'explique par la confusion qui s'est produite entre la terminaison féminine *ain*, relativement rare, et les terminaisons masculines *ain*, *ein*, *in*, très nombreuses². »

Suivant les traces de J. Quicherat, qui le premier constata pareils faits, M. Lindstrom avait cité six rivières dont les noms lui semblaient être des vestiges de cette ancienne déclinaison féminine en *ain*. M. Thomas en a relevé environ 80, dans le français propre. Il ajoute cette remarque fort intéressante pour les recherches onomastiques en Savoie : « L'usage de la déclinaison germanique féminine n'est pas limité au français propre; s'il est rare en provençal, il est très répandu, en revanche, dans les dialectes intermédiaires entre le français et le provençal, et particulièrement dans l'est. Là la terminaison n'est plus *ain*, mais *an*³. »

M. Thomas a dressé une seconde liste comprenant les noms de rivière usités en provençal ou en franco-provençal. M. A. Devaux a augmenté cette liste de quelques noms de la région lyonnaise. Plusieurs de ces cours d'eau traversent les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère. Un seul est savoyard : c'est le *Chéran*, affluent du Fier.

Suivant le savant romaniste, il est probable que, si l'on soumettait ces noms à un examen historique, « l'on arriverait à constater que beaucoup d'entre eux sont d'anciens régimes féminins⁴ ».

Tel nous semble être le cas de *Chérah*. Ne pourrait-on pas, en effet, appliquer presque exactement au *Fier* et au *Chéran* ce que dit M. Thomas du *Séran*, affluent du Rhône, qui se grossit de la *Serre* :

« Le *Séran* est mentionné dans une charte de 1135 : fluvius qui dicitur *Serana*. Il ne paraîtra pas téméraire sans doute de conclure de cette forme que *Seran* était féminin au XII^e s.

1. Cf. A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Dict. Savoyard*, v^o *Fé*, et *Essai de Grammaire*, 1^{re} partie, p. 17.

2. *Essais...*, p. 33.

3. *Essais...*, p. 41. A l'exemple que donne M. Thomas, *Isère*, *Iseran*, ne pourrait-on pas ajouter *Soman*, *Somens* a, montagne près d'Onnion, à côté de *Somme*, et *Brévent* b, mont, col et lac, à côté de *Bevro* (charte de 1138), dont le cas régime masculin est actuellement le *Brevon*, à rapprocher de la *Brévenne* (DEVAUX, p. 13), forme féminine plus récente, sans doute refaite d'après *Bréven* ?

4. *Essais...*, p. 42.

a. C. MARTEAUX : *Rev. Sav.*, 1897, p. 116.

b. *Ibid.*, p. 44.

et que le nom primitif latin de ce cours d'eau était *Sera*. On notera que Guigue mentionne un ruisseau appelé la *Serre* comme affluent du *Séran* : il semble donc que le même nom ait été appliqué à l'origine aux deux cours d'eau, habitude fréquente dans la nomenclature hydrographique ¹. »

Il en serait à peu près de même pour *Fier* et *Chéran*.

Comme son analogue *Séran*, *Chéran* devait être primitivement féminin, ainsi que l'a conjecturé M. Thomas. Au XIII^e s., en effet, la forme latine correspondante est *Cara* (Regeste).

M. Marteaux, s'appuyant sur cette forme, compare le nom de l'affluent du Fier à ceux du *Cher* (*Caris*, VI^e s.), de la *Chiers*, de la *Charente*. Il voit dans semblables appellations des dérivés d'un thème *car*, rocher (le pierreux, la pierreuse ²).

Cette même racine *Car*, nous la retrouverions volontiers dans le nom du *Fier*.

Au XIII^e siècle, le Regeste mentionne *Cyers* et *Gyer*. M. Marteaux ³ rapproche ces formes anciennes de *Sierroç* ⁴ (Gré-sy-sur-Aix), très justement, semble-t-il. La comparaison avec l'italien *Serio* (au VII^e s. *Sarius*) serait plus discutable. « Le thème *Sara*, écrit notre érudit collègue, a donné les noms de la *Sarre*, la *Serre*, etc. La racine serait ligure. »

C'est à une racine différente, comme on l'a vu, que nous proposons de rapporter le nom du *Fier*.

Car(um) expliquerait bien, croyons-nous, les formes diverses de ce nom, dont *Chéran* ne serait qu'une variante féminine.

Car(um) > *Cier* (changement de l'*a* tonique en *ié* sous l'influence de la palatale). *Cier* aurait été traité ultérieurement comme les mots où le groupe initial *ci* était d'origine latine. De là le changement de *ci* en *f*, fait bien connu dans la région de Thônes particulièrement ⁵.

Or cette transformation de *ci* en *f*, que nous constatons dans **cinque* > *fin*, *cinerem* > *findrë* ou *fêdrë*, *cinctum* > *fîên*, etc., (comme aussi dans *parfi* = percer, *danfi* = danser),

1. *Essais...*, p. 46.

2. *Revue Savoisienne*, 1897, p. 47. Voyez aussi *Dict. Savoyard*, v^o *char* et *charvêron*.

3. *Revue Savoisienne*, 1897, p. 113.

4. Si l'on admet notre étymologie, *Sierroç* serait pour *Cier(roç)*. Il est possible qu'il y ait eu de nombreuses confusions entre les mots issus de *Car...* et les mots issus de *Sar...*

5. Le traitement de ce latin initial protonique semble plus compliqué. Si l'on a **ceresium* > *f(e)rije* et *frise*, **cerebella* donne, à côté de *fërvëlä*, *çarvâlä*, forme qui est de beaucoup la plus répandue. (Voyez l'indication des localités dans le *Dictionnaire Savoyard*.) En Maurienne, *f* initial peut aussi provenir de *c+a*. (Cf. JORET, *Du C dans les Langues romanes*, 212).

nous ne l'avons pas relevée dans les mots commençant en latin *parsa...*, *se...*¹ C'est le motif pour lequel l'étymologie *Sara* nous paraît moins acceptable.

Actuellement le nom du *Fier* est en patois *Fié* (*Fyé*) ou *Fé(r)*, suivant les localités².

Au cas régime féminin (déclinaison germanique), la même voyelle qui a donné *ié* sous l'accent tonique, en position protonique initiale devient *é*, puis *e*. Cet *e* finit par disparaître dans la prononciation patoise actuelle : *ên Çhran* [dans le Chéran] ; fr. local *Chéran*, plus rarement *Chéran..*

Une seule objection, sérieuse, il est vrai. Dans *Çhran*, *Chéran*, la gutturale initiale aboutit au son du *th* dur anglais (noté *çh*), son représenté en français par la chuintante *ch*. Cette transformation est normale. Mais pourquoi *Kar* (*Carum*) n'a-t-il pas donné en patois le même mot que son homonyme latin *carum*, cher, devenu *ché*, fém., *çhire*, à Rumilly comme à Thônes et à Annecy ?

Sans doute l'évolution phonétique dans les noms de lieux est plus lente ; les prononciations archaïques sont conservées plus longtemps. Tandis que *carum* devenait *ché*, *Kar* se serait maintenu au stade *Cier* (xiii^e s.), jusqu'au changement de *ci* en *f*. Ce n'est là qu'une hypothèse. Au moyen âge, les documents patois font défaut. Nous ne pouvons donc pas établir avec quelque certitude la chronologie des faits phonétiques³.

M. Thomas avait établi, nous dit-il, sa liste de termes franco-provençaux pour provoquer des recherches ultérieures. Nous nous empressons de soumettre à la critique du maître ces quelques réflexions⁴.

II. — Sur les prénoms et patronymiques en *on*.

Les doublets féminins en *ain*, *an*, peuvent être rapprochés des doublets masculins en *on*, dont *Gier*, *Garon*⁵, et sans doute *Gard*, *Gardon*, offrent des exemples.

1. Ajoutons que le groupe protonique initial latin *so* aboutit sporadiquement à *fe*, (vallée de Thônes), dans *fëlëü*, *fëlöü*, de *soliculum* ; *fëliwë*, à La Balme de Sillingy. La forme générale est *solwë* (ou une variante avec *s*).

2. *Dict. Sav.*, v^o *Fié*, *Fér*.

3. Les transcriptions latines du moyen âge risquent également de nous induire en erreur. La base qu'elles offrent est souvent bien fragile. Telle graphie pourrait n'être que la notation approximative (ou déjà due à une fausse étymologie populaire) du vocable préromain.

4. Ajoutons que, dans la liste de M. Thomas, figure le *Serain*, affluent de la Seille (Jura), et un autre *Serain*, affluent de l'Yonne. Mais le nom latin de ce dernier est *Sedena*.

Faut-il dériver de la racine *Sar* le second élément de *Valserine* ?

5. Cf. A. DEVAUX : *Les Noms de lieux dans la région lyonnaise*, p. 13.

Des expressions telles que *Doron*, *Foron*, fréquentes dans nos régions, sont des accusatifs masculins dont les radicaux ont également survécu sous une forme féminine : *Doire*, etc.¹.

Peut-être n'a-t-on pas suffisamment remarqué tout le parti que la langue populaire a tiré de ces doublets et des doublets voisins, du type *ber*, *baron*, *gars*, *garçon*, ou *Charles*, *Charlon*, *Hue*, *Huon*.

Telle est l'origine de nombreuses appellations provenant de noms de baptême, comme *Dôdon*.

Simplets doublets syntaxiques à l'origine, ces accusatifs finirent par marquer divers rapports de parenté. D'abord le rapport de femme à mari² : la *Dôdon*, la femme de *Dôdô*, Claude ; puis le rapport de filiation : la fille de Claude.

Cette finale *on* fut dans la suite assimilée au suffixe *on* des diminutifs (cf. aigle, *aiglon*) : *Marion*, *Maïon*.

Les formes en *on* s'employèrent ainsi comme simples pré-noms, masculins ou féminins, sans évoquer nécessairement une idée de sexe ou de parenté. Par exemple, à Morzine, *Dôdon* signifie Claude ou Claudine ; *Françon* ou *Sançon*, simplement Françoise, et *Péron*, Péronne ; mais *Joson* (ou *Ioïon*), Joseph ou Josette, indifféremment³.

On sait que bon nombre de patronymiques ont un féminin formé comme celui des adjectifs⁴. Ainsi *Bourni* (*Burnier*), fém. *Bournire*. Les noms en *on* furent souvent traités de même : *Diédon* (*Gaydon*) a pour féminin *Diédnà*.

Il y aurait lieu, à ce propos, de noter dans chaque commune la prononciation patoise des noms de famille, ce qui permettrait fréquemment d'en expliquer les origines.

J. DÉSORMAUX.

1. Cf. *Drujhe* et *Durgeon* ? Le *Laudon* ne serait-il pas [le] *l'Audon*, avec agglutination de l'article (cf. *Elx*, Luxembourg, et *l'Ozon*), nom défiguré dans les chartes par suite des fantaisies étymologiques des scribes ? Voyez une explication différente proposée par M. C. Marteaux, in *Rev. Sav.*, 1897, p. 113.

2. Cf. A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Essai de Grammaire*, 1^{re} partie, p. 14.

3. D'après les renseignements fournis par M. Marullaz.

4. Cf. *Essai de Grammaire*. 1^{re} partie, p. 10.

Quelques autres exemples : *Parnë* (*Pernet*), *Parnëtă* ; *Bô* (*Baud*), *Bôlă* ; *Brëïă* (*Braizat*), *Breïătă*, etc., (*Morzine*).

A ALBERT SAMAIN

Quand je relis tes vers, ô grand poëte aimé,
Près du vase de style où s'effeuille une rose,
Il semble qu'une âme palpite à chaque chose
Et qu'un peu de toi dans l'ombre douce est semé.

Comme un coffret où toute tendresse repose,
Tu nous ouvris ton cœur suave et parfumé,
Et si dans la paix du soir il s'est refermé,
C'est que rien ne montait plus à ta lèvre close.

Délicat affamé d'un idéal subtil,
Tu consumas ton être exquis et puéril
Aux pieds de celles qui sourirent de tes charmes.

Douloureux amant, si femme j'avais été,
J'aurais fleuri tes jours pâles, comme un été,
Et ma lèvre à tes yeux j'aurais séché tes larmes.

Charles MARTEAUX.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES
DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(Suite.)

ROSSAT

JEAN-PIERRE, fils de Claude et de Marie Champlong ;
né à Fontcouverte (Savoie), le 13 décembre 1751 ; apprêteur de gazes à Lyon ;
époux d'Antoinette Vernay.

LOUIS O ✱,
né à Lyon le 8 décembre 1789 ;
évêque de Gap (1840) et de Verdun (1844),
décédé à Verdun le 24 décembre 1866.

JEAN,
né à Lyon le 5 mars 1805
vicaire général de Verdun,
mort à Verdun
le 14 août 1854.

Louis Rossat, ordonné prêtre, en 1813, par le cardinal Fesch, alors archevêque de Lyon, fut successivement professeur au Petit-Séminaire de Meximieux, vicaire à Bourg ; pénitencier du Diocèse de Lyon ; curé de Saint-Jean, église primatiale de Lyon (1829), et évêque de Gap. Il fut sacré le 11 février 1841, par le cardinal de Bonald.

L'exercice de son ministère dans un pays montagneux lui devint bientôt pénible, en raison d'infirmités précoces. Une ordonnance royale, du 21 avril 1844, le transféra à l'évêché de Verdun, dont il prit possession le 13 août suivant.

Pendant les 22 ans qu'il passa à la tête de ce diocèse, il donna un grand essor, par sa parole et ses exemples, aux diverses œuvres chrétiennes et particulièrement à l'œuvre de la propagation de la foi. Epris d'architecture religieuse, il usa de toute son influence pour doter ses paroisses d'églises convenables. Il avait eu, pendant quelques années, pour vicaire général son frère Jean, prêtre des plus distingués, mort prématurément.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1853, M^{gr} Rossat avait été promu au grade d'officier, le 15 juillet 1866, à l'occasion du voyage de l'Impératrice en Lorraine.

SAVIOZ

CLAUDE, né à Marlens le 28 décembre 1714 ;
marchand-colporteur dans les Ardennes, fixé à Charleville dès 1740 ;
époux de Marie Fay ; décédé à Charleville le 22 novembre 1768.

JEAN-BAPTISTE <i>Saviaux</i> , né à Charleville le 5 janvier 1749 ; marchand, marié à Charleville le 31 janvier 1769 avec Poncette Cochard.	LOUIS <i>Saviot</i> ✱, né à Charleville le 14 août 1751 ; <i>capitaine</i> , retraité à Tours, après 38 ans de services, en 1809.
---	---

JEAN-BAPTISTE <i>Saviot</i> O ✱, né à Charleville le 22 décembre 1770 ; <i>maréchal de camp</i> ; marié le 12 juillet 1802 avec D ^{me} Cécile-Marianne- Joséphine-Martine Valée ; mort à Paris le 8 novembre 1830.	JEAN-LOUIS <i>Saviot</i> ✱, né à Charleville le 25 septembre 1781 ; <i>lieutenant à la 1^{re} c^{ie}</i> des sous-officiers vétérans ; retraité après 30 ans de services et 11 campagnes, en 1839 ; mort à Paris le 24 mars 1848.
---	---

Jean-Baptiste Saviot débuta comme lieutenant de grenadiers au 2^e bataillon de volontaires nationaux des Ardennes, le 22 septembre 1791. Il fit preuve d'héroïsme à la bataille de Jemmapes, où il reçut treize coups de sabre.

Prisonnier de guerre le 7 novembre 1792, il rentra de captivité le 1^{er} mars 1793 et fut nommé sous-lieutenant au 1^{er} régiment de hussards par le général en chef Dampierre, le 12 mars 1793. Aide-de-camp du général Walther, le 8 décembre suivant, il fut promu lieutenant le 23 septembre 1794.

Blessé par un éclat d'obus au passage de la Piave, le 12 mars 1797, il attira l'attention du général en chef Bonaparte, qui le nomma, le 22 septembre suivant, capitaine à la suite du 1^{er} hussards, pour prendre rang du 22 septembre 1796.

Adjoint à l'adjutant général Grandjean, le 21 novembre 1798, il fut donné comme aide-de-camp à cet officier quand il devint général, le 19 avril 1799.

Nommé chef d'escadrons sur le champ de bataille de Fossano, le 4 novembre 1799, il fut confirmé dans ce grade et placé au 23^e régiment de cavalerie le 30 décembre 1801. Mis à la suite au 6^e régiment de cuirassiers, le 3 janvier 1803; chef d'Etat-major de la 2^e division de l'armée d'Italie, le 12 septembre 1805; remis à la suite du 6^e cuirassiers, le 9 février 1806; mis en pied au 7^e régiment de cuirassiers le 7 janvier 1807; major du 5^e dragons le 25 juin 1807; chef d'état-major de l'armée du Nord, le 25 août 1809; rentré au 5^e dragons le 25 janvier 1810. Colonel du 21^e dragons le 29 mars 1813; passé au 4^e dragons et mis en demi-solde le 25 août 1814; colonel du 13^e dragons le 21 avril 1815; maréchal de camp le 3 juillet 1815; mis en non-activité le 20 février 1816; retraité le 6 juin 1821; décédé, à Paris, le 8 novembre 1830.

Campagnes : 1792-1793, armée du Nord; 1794, armée des Alpes; 1795-1799, armée d'Italie; 1799 à 1802, armée du Rhin; 1804 à 1808, Grande armée; 1809, armée du Nord; 1813, Saxe; 1814-1815, France.

Blessures : Outre les treize coups de sabre reçus à Jemmapes, il fut blessé par un éclat d'obus au passage de la Piave, le 12 mars 1797; par un coup de canon à la bataille d'Hohenlinden, le 3 décembre 1800, par un coup de canon à l'attaque d'une redoute, le 18 octobre 1805; par un éclat d'obus au bras gauche à la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807.

Actions d'éclat : S'est distingué à la bataille de Jemmapes, au passage de la Piave, à la bataille de Tagliamento; dans les reconnaissances sur Drixen et Marbourg, aux batailles de Vérone, de Fossano et de Hohenlinden.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur, le 9 juin 1805; officier, le 14 juillet 1812; chevalier de Saint-Louis, le 27 juin 1814; chevalier de la Couronne de Fer, le 10 mai 1807.

Saviot fut une victime de l'ordonnance du 1^{er} août 1815, qui annulait toutes les nominations de généraux faites depuis la période des Cent-Jours, et il ne jouit du grade de maréchal de camp que pendant un mois.

SERRAZ

JOSEPH, né à Montpascal (Savoie) le 29 octobre 1796 ;
manouvrier en Bourgogne ; marié
le 9 mai 1826, à Auxonne, avec Anne Robin (née le 27 août 1796 à Auxonne).

PIERRE-HENRI O ✱,
né à Auxonne le 17 août 1827 ;
colonel d'artillerie à Oran ;
marié le 4 mai 1857 avec
D^m Louise-Irma
Cassanéa de Mondouville ;
décédé à Paris le 14 août 1886.

ANTOINE-VICTOR O ✱,
né à Auxonne le 12 février 1829 ;
Chef d'escadron d'artillerie,
retraité à Mézières
le 12 février 1885.

Engagé volontaire au 14^e régiment d'artillerie le 19 août 1845, Pierre-Henry Serraz devint brigadier le 3 novembre 1846, brigadier-fourrier le 12 mars 1847, maréchal des logis fourrier le 16 mars 1848, maréchal des logis chef le 10 février 1849, adjudant le 3 mai 1854 et sous-lieutenant au 6^e régiment d'artillerie (pontonniers) le 29 décembre 1854. Lieutenant en 2^e le 29 décembre 1856, lieutenant en 1^{er} au 7^e régiment le 19 mars 1858, il passa au 16^e le 1^{er} avril 1860, fut promu capitaine en 2^e au 7^e régiment le 12 août 1862, capitaine en 1^{er} au 16^e (pontonniers) le 6 juin 1867 et chef d'escadron le 18 septembre 1870. Il reçut trois blessures graves, le 23 août, le 13 et le 22 septembre 1870, au siège de Strasbourg et fut fait prisonnier de guerre le 28 septembre. Rentré de captivité le 18 avril 1871, il passa au régiment d'artillerie-pontonniers le 2 février 1874, fut nommé lieutenant-colonel du 37^e régiment le 20 avril 1877 et colonel, directeur d'artillerie à Toul le 5 avril 1881. Le 21 juin 1882, il prit le commandement du 2^e régiment de pontonniers, poste qu'il occupa jusqu'au 12 décembre 1885. A cette date, il fut classé comme directeur adjoint d'artillerie à Oran, mais il n'y resta que jusqu'au 12 février 1886, époque où il dut prendre sa retraite pour cause de santé. Il mourut quelques mois après.

Campagnes : 1859, Italie ; 1870-71, contre l'Allemagne ; 1871, Intérieur.

Blessures : Contusion à la jambe gauche, par un éclat d'obus, à la bataille de Solféрино, le 24 juin 1859 ; fortes contusions au bras droit et plaies contuses à la jambe gauche au siège de Strasbourg.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur à 32 ans, le 25 juin 1859 ; officier le 6 février 1877. — Médaille d'Italie. — Médaille à la valeur militaire de Sardaigne.

SUSCILLON

MAURICE, fils de Jean et d'Andréanne Rulland, né à Montmin (Haute-Savoie) le 2 mai 1789 ; négociant à Charcenne (Haute-Saône) ; marié, le 13 mai 1818, à Maizières (Haute-Saône) avec Cécile Groperrin ; (dans l'acte de mariage son nom est orthographié *Susion*).
Décédé à Faverges (Haute-Savoie) le 1^{er} octobre 1837.

NICOLAS *Sussillon*, né à Maizières (Haute-Saône) le 1^{er} juin 1822, négociant (marchand-drapier) à Besançon ;
époux de Cécile Rueff, née à Besançon en 1827 ;
décédé à Paris le 22 mai 1880.

HIPPOLYTE-GILBERT-JOSEPH *Sucillon* C ✱, né à Besançon (Doubs) le 19 novembre 1853 ;
Général commandant la 5^e brigade d'infanterie coloniale, à Paris.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1872, M. H.-G.-J. *Sucillon* passa à Fontainebleau le 1^{er} novembre 1873, fut nommé sous-lieutenant au 37^e régiment d'artillerie le 1^{er} novembre 1874 ; reçut l'épaulette de lieutenant le 1^{er} octobre 1876, suivit les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur pendant l'année d'instruction 1876-77, et passa au 36^e régiment, avec le grade de capitaine instructeur, le 5 avril 1881. Du mois de novembre 1882 au mois de novembre 1884, il suivit les cours de l'Ecole supérieure de guerre.

En sortant de cette Ecole, le capitaine *Sucillon* fit un court séjour en Algérie, comme stagiaire à l'État-Major de la division de Constantine, et passa avec son grade au 4^e régiment d'infanterie de marine. Il s'embarqua pour le Tonkin le 20 juillet 1885, fut affecté successivement au 1^{er}, au 2^e et au 3^e régiments de tirailleurs tonkinois, et se distingua, le 2 février 1887, en défendant avec une seule compagnie, contre 800 pirates, le poste de Mo-Xat qui lui avait été confié. Félicité par la voie de l'ordre, le capitaine *Sucillon* fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 7 novembre suivant, inscrit d'office au tableau d'avancement le 7 avril 1888, et promu chef de bataillon le 23 du même mois.

Rentré en France, il servit au 4^e régiment d'infanterie de marine à Toulon, fut, dans cette ville, aide-de-camp du vice-amiral préfet maritime, et, le 26 juillet 1891, il s'embarqua de nouveau pour le Tonkin.

Il y séjourna trois ans, pendant lesquels il commanda le cercle de Lao-Kay, fit partie de la commission de délimitation de la frontière sino-annamite, et occupa le poste de chef d'état-

major du général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine. Il était dans cette situation quand il fut promu lieutenant-colonel le 28 décembre 1893.

Le 4 janvier 1895, il fut appelé au ministère des colonies, comme chef du bureau technique à la direction de la défense, et, le 22 février 1896, on lui donna le commandement du groupe des bataillons d'infanterie de marine détachés à Paris.

Affecté, le 27 février 1897, au 13^e régiment d'infanterie de marine, à Madagascar, il s'embarqua à Marseille le 10 mars suivant et exerça dès son arrivée le commandement du 2^e territoire militaire. Le 7 avril 1898, on le mit hors cadre. Promu colonel le 8 juillet 1898, il continua près d'un an à seconder le général Galliéni, dont il fut un précieux auxiliaire, et rentra dans la métropole le 24 juin 1899. Le 11 octobre suivant, il reçut la rosette d'officier de la Légion d'honneur, pour faits de guerre à Madagascar.

Il prit, au mois de novembre, le commandement du 4^e régiment d'infanterie de marine, à Toulon.

Chef d'état-major du corps expéditionnaire de Chine (16 juillet 1900), le colonel Sucillon fut promu au grade supérieur le 9 juillet 1901 et placé à la tête de la brigade d'occupation de Chine.

En 1902, on le remplaça par le général Lefèvre, et il revint en France pour commander la 5^e brigade d'infanterie coloniale, à Paris.

Après un séjour de trois ans dans la capitale, il reprit le commandement de la brigade d'occupation de Chine, à Tien-Tsin. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 11 juillet 1908.

TANTET

PIERRE-ANTOINE, né aux Chapelles en Tarentaise, le 20 juin 1809,
fils de Pierre et de Péronne Jarsuel :

marchand de drap à Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne) ;
marié dans cette ville, le 9 octobre 1839, avec D^{me} Etienne Anne-Marie,
native de Clefmont.

CHARLES-JOSEPH * O I O ★, né à Nogent-en-Bassigny, le 19 décembre 1841,
négociant à Paris,

ancien maire du 3^e arrondissement, vice-président du conseil municipal,
membre du conseil général de la Seine.

M. C.-J. Tantet est président honoraire de la chambre syn-

dicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans ; vice-président honoraire du Syndicat général du commerce et de l'industrie ; grand-officier de l'Etoile polaire ; ancien Président de la Société philanthropique savoisienne de Paris. Il a obtenu la médaille d'or de la mutualité.

TAPPONIER

GABRIEL, fils d'Antoine, né à Andilly en 1634 ; serrurier en Lorraine ;
époux de Catherine Masurier.

ALEXANDRE Taponier, né en 1664 (lieu de naissance inconnu) ;
serrurier à Saint-Dié (Vosges) ; époux de Marie Pierre ;
décédé à Saint-Dié, le 22 mai 1724, à l'âge de 60 ans.

GABRIEL, né à S-Dié le 5 mars 1702.	AUGUSTIN, né à Saint-Dié le 17 février 1711 ; maître serrurier à Valence (Drôme) depuis 1742 ; marié dans cette ville, paroisse de Saint-Jean le 20 août 1743 avec D ^{me} Janne Lagier, d'Etoile (Drôme).
--	---

GASPARD-PHILIPPE,
né à Valence le 15 janvier 1746 ;
serrurier ;
époux de Jeanne Audrat ;
décédé le 7 juillet 1809.

ALEXANDRE-CAMILLE O *,
né à Valence le 2 février 1749,
général de division ;
décédé à Paris le 15 avril 1831.

HENRI C *, né à Valence le 26 pluviôse an III
(14 février 1795),
colonel, commandant de place à Rochefort,
époux de D^{me} Barthe Cécile-Erneste-Vincente ; décédé
le 24 janvier 1874.

Alexandre-Camille Taponier s'engagea à 18 ans dans un régiment de grenadiers : à quarante ans, il n'était encore que premier sergent aux gardes françaises, quand la prise de la Bastille lui fournit l'occasion de jouer un rôle qui appela l'attention sur lui. Nommé lieutenant de la garde nationale de Paris, il fut presque aussitôt promu capitaine-major des compagnies soldées. Versé au 103^e régiment d'infanterie en 1792, il devint adjudant-général le 24 vendémiaire an II et général de division un mois après. Il se distingua à l'armée du général Luckner, à celles de Rhin-et-Moselle, de la Moselle, etc.

Retraité le 21 mai 1801, il comptait alors 37 ans de services.

Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

Son neveu Henri fut nommé commandeur de la Légion d'honneur le 15 août 1860 ; retraité le 26 juillet de la même

année, il comptait 46 ans, huit mois et 10 jours de services et 14 campagnes.

THOMASSET

FRANÇOIS, fils de Claude et de Pernelle Pittolat, né à Vallières (Haute-Savoie) le 4 novembre 1749; époux de Chalende Claudine; fabricant de bas à Lyon, paroisse Saint-Paul.

JOSEPH-FRANÇOIS, né à Lyon (Saint-Paul) le 11 janvier 1778; employé des postes à Rennes; époux de Joséphine Gaudon; décédé en 1845.

RENÉ-EDMOND G C ✱, né à Rennes le 2 novembre 1819, *vice-amiral*.

Admis à l'école navale en 1835, R.-E. Thomasset fut successivement aspirant de 2^e classe, le 1^{er} septembre 1837, aspirant de 1^{re} classe le 1^{er} novembre 1839; enseigne de vaisseau le 1^{er} décembre 1841; lieutenant de vaisseau le 18 décembre 1848; capitaine de frégate le 5 octobre 1855, capitaine de vaisseau le 28 juillet 1862; contre-amiral le 23 janvier 1871, et vice-amiral le 1^{er} décembre 1877.

Retraité sur sa demande à compter du 2 novembre 1884, il réunissait à cette date 48 ans, 11 mois, 17 jours de services effectifs, dont 5 ans, 5 mois, 9 jours à la mer en guerre, et 23 ans, 1 mois, 17 jours à la mer en paix.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 19 décembre 1847 (à 28 ans); officier le 10 août 1858, commandeur le 15 août 1868, grand-officier le 11 juillet 1880; grand-croix le 30 novembre 1891. Commandeur de la Couronne d'Italie le 12 juin 1875. Médaille de 4^e classe de l'ordre du Medjidié de Turquie; médailles de Crimée et du Mexique.

Il avait fait campagne à Taïti sous les ordres de l'amiral Dupetit-Thouars en 1845 et s'y était brillamment conduit. Il s'était également distingué en Crimée et au Mexique. Commandant de l'Ecole navale à partir de 1866, il était sur le point de passer contre-amiral au moment où éclata la guerre franco-allemande. Il reçut la mission d'organiser et de commander la petite flottille de canonnières qui rendit de si grands services à la défense de Paris, pendant le siège. Commandant de l'escadre de l'Atlantique en 1873, commandant en chef du 4^e arrondissement maritime, à Rochefort, en 1877, il fut enfin mis à la tête de l'escadre du Nord qu'il dirigea pendant deux ans, de 1880 à 1882. Atteint par la limite d'âge, il avait conservé la

pleine possession de sa vigueur physique et intellectuelle, qu'il dépensa sans compter jusqu'à ses dernières années, présidant la société des études coloniales et maritimes et s'attachant surtout aux destinées de la compagnie civile Paris-Port-de-Mer. La préparation de cette immense entreprise usa ses dernières forces. Il mourut le 16 janvier 1907, « laissant le souvenir d'un marin vigoureux et expérimenté doublé d'un véritable savant ».

(*Larousse mensuel.*)

TROMBERT. Voir MUNIER-TROMBERT

UZANNAZ

ANTOINE, fils de Maurice-Joseph et de Marie-Agnès Péronnier ;

né le 24 mai 1784, aux Chapelles (Savoie) ;

était « marchand rubanier » à Rouen quand il se maria dans cette ville,

à 19 ans, le 10 août 1803, paroisse de Notre-Dame de la Ronde,

avec D^{me} Désirée-Julie Delacroix, née à Rouen le 19 février 1783.

Se fixa quelque temps à Evreux, puis, définitivement, à Auxerre, où il devint un des principaux négociants. Il mourut dans cette ville le 22 janvier 1858.

Tous ses enfants sont inscrits à l'état-civil d'Auxerre sous le nom d'*Usanne*.

JULES-ANTOINE *, né à Evreux le 10 vendémiaire an XII ; négociant à Auxerre ; naturalisé français le 26 avril 1835 ; <i>président du tribu- nal de commerce ; maire d'Auxerre ; commissaire du gouvernement dans le département de l'Yonne en 1848 ; conseiller général ; décédé à Paris le 1^{er} février 1880, époux de D^{me} Sidonie Delaunay.</i>	JOSEPH- ANTOINE- GUSTAVE né à Auxerre le 12 ther- midor an XII, décédé le 19 août 1804.	AGNÈS- HONORINE née à Auxerre le 13 fé- vrier 1807, décédée à Auxerre le 27 fé- vrier 1887.	MAURICE- FABIEN, né à Auxerre le 22 décembre 1809, décédé à Auxerre le 20 décembre 1846.	CHARLES-AUGUSTE- OMER né à Auxerre le 28 novembre 1812 ; marchand-mercier ; époux de D ^{me} Laurence-Octavie Chaulmet ; naturalisé français le 1 ^{er} avril 1848 ; décédé à Auxerre le 16 août 1866 (la veuve à Paris).
MARIE-PAULINE née à Auxerre le 8 décembre 1833.	JOSÉPHINE- SOPHIE-ALIX, née à Auxerre le 25 juin 1845, décédée le 8 septembre 1846.	JOSEPH-OMER, né à Auxerre le 5 septembre 1850, publiciste à Paris.	LOUIS- Octave, né à Auxerre le 14 septem- bre 1851. <i>Homme de lettres à Paris.</i>	

Jules-Antoine Usanne fut candidat à l'Assemblée nationale de 1848, mais il ne fut pas élu. C'était un des hommes marquants du département de l'Yonne et l'un des plus en vue de

la ville d'Auxerre. Mort à Paris, il fut ramené dans son pays d'adoption et inhumé dans une concession offerte par la ville.

Octave Uzanne a publié de nombreux ouvrages très appréciés des bibliophiles. Nous citerons : *Le Calendrier de Vénus* (1879) ; *Les Surprises du Cœur* (1880) ; *L'Eventail* (1881) ; *L'Ombrelle, le Gant, le Manchon* (1882) ; *Son Altesse la Femme* (1884) ; *La Française du Siècle* (1886) ; *Les Zigzags d'un curieux* (1888) ; *Le Paroissien du Célibataire* (1890). Il fonda, en 1880, l'importante revue *Le Livre*, éditée par la maison Quantin, revue qui, depuis 1890, a changé de forme et de nom et s'appelle *Le Livre moderne*. « La double caractéristique de cet écrivain, dit Larousse, est la variété de l'érudition, et la personnalité du style, élégant et raffiné ; il se fait aussi remarquer par son entente artistique de l'illustration, de la décoration dans les livres de luxe ; à cet égard, quelques-unes de ses publications, *L'Eventail*, *L'Ombrelle*, *Son Altesse la Femme*, ont chacune marqué ou consacré un véritable progrès dans l'art typographique. »

(A suivre.)

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie**, 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

devens, *defensus*, (bois) gardé, défendu, interdit aux hommes et aux animaux et réservé à la chasse ou aux besoins du seigneur (DU CANGE) ; cp. *prata defensa*, près clos de haies et de fossés. La plupart des communes ont dans le cadastre de 1730 le mas du *Devens*, écrit aussi *Devin* ou *Devant* par ex. à Allonzier, Annecy, La Balme de Sillingy, Passy, Pringy, St-Martin-du-Mont, Seythenex, Sillingy, Talloire, Vieugy, etc. Un composé semble être Verdevant (Taninge) *Verdevens* 1292. (AS, XX, FEIGE : *Hist. de Mélan*).

Marlens, du n.d'h. german. Merilind(us) ; *Marlindam* 866 (s. e. *villam*) d'après une photographie de la charte originale de Lothaire, aux Archiv. dép. ; *curtem Marlandis* 879 (Mém. de la Soc. Savoïs., V, Pr. p. 78) *Merlendis* 1016-1018 (*id.* p. 9 et 80) *potestatem Marlensis* 1031-32 (*id.* p. 84 ; HPM, I col. 496, n° 285).

Parmi les noms germaniques en *inus-enus*, M. Muret admet les suivants (p. 541-91).

Bublens (Allonzier,auj. Corbet) Bobolenus.

Drailant, Dracolenus. — *Drallens* 1227 (SHAG, IV, doc. p. 42). *Drallyens* 1273 (id. XIV, n° 146) de *Drallenis* 1339 (Cl. FAURE: dans RS 1909, p. 27). *Drailleins* 1371 (BRUCHET: *Chât. de Ripaille*, p. 300); en 1730 *Drailliens* et *Drailland*; pat. *Drailleint* (FENOUILLET).

Franclens, **Francolenus*, d'après Francolinus. — Franclin (FEN¹.)

Un nom gaulois est cité par lui plus loin (p. 565-115), c'est; *Vens*, *Vans* (Seyssel) du dieu celtique *Vintius* (CILXII, 2558) comme aussi des gentilices *Vencius*, *Vensius*, *Ventius* ou *Vintius*, d'où pareillement *nemus de Vanx* en 1267 (SHAG, VII, p. 318) non loin de Viuz en Sallaz.

Un autre type de gentilité donné par M. Muret, c'est *Len tius*, d'où *Lens* (Vallais) et *Lens* (Montriond) appelé cependant en 1140, *alpem Lans* (SHAG, XV, p. 4, doc.) forme qui prouve la confusion ancienne des deux sons.

« Les désinences en *ënus*, — *ennus*, — *ënius*, — *ïnius*, peuvent avoir aussi fourni, dit-il, leur contingent de noms en *ens*, moyennant l'addition de cette *s* adventice qui s'est attachée à la plupart des noms en *in* ». Je ne trouve guère que :

Brens, écrit de même en 1305 (SHAB, IX, p. 199) pat. *Brein* (FENOUILLET), de *Brenius* (HOLDER).

M. Muret essaye ensuite (p. 92-542) de résoudre le problème soulevé par l'étymologie des noms vaudois *Herens* et *Mollens*. Il les fait venir d'*Aeronius* et de *Molonius*. Plus loin, (p. 108-558) il préfère pour le premier, *Herodius* + *incus*. On attendait ici la comparaison de ces noms avec nos noms savoyards en *oëns* :

Gemoëns (Combloux), *Gemoïn*, 1730.

Samoëns, *Samoën* 1167 (BESSON: *Mém.*, Pr. 31), *Semoing* 1204 (SHAG, XVI, p. 169) *Somoin*, corrigé en marge en *Samoïn* 1219 (SPON: *Hist. de Genève*, II, p. 440); *Samoïn* 1259 et *Samoïns* 1261 (WURSTEMBERGER: *Peter der Zweite*, IV, n°s 520 et 560), *Samuïns* 1266 (SHAG, XIV, p. 86, n° 97) *Say-*

1. L'étymologie de *Vulbens*, *Virbens* 1259 (SHAG, XIV, 393, n° 344) *Vurbens* 1307 (id. p. 322) est difficile à expliquer, à cause, remarque M. Muret, de la forme anormale du pat. *Verbin* (FEN.). Ce nom est aussi celui d'une localité de Dingy-Saint-Clair sur la carte de l'Etat-Major. On ne peut admettre *Volventius*, nom du iv^e s. dans Sulpice Sévère, à cause de l'absence du *z* final et on hésite entre *Vulvinus* et *Volvingus* (*Ch. de Cluny*, III, au x^e s.) Le *v* a pu devenir *b* comme dans *Borvo*, Bourbon (HOLDER). Cp. *Vijutrens* (Ferrières), pat. *Vieutrin*.

*moy*n 1305 (id. n° 299) *Semogniaco* 1309 (GUICHENON : *Hist. généal.*, Pr. p. 158) *Samoëgii* 1318, d'après Ducis (RS, 1869, 65) peut être pour *Samoëgn* ; Saymont 1339 (RS, 1909, 157), forme qui est l'origine de l'étymologie populaire, *Septmonts*, et des armes de Samoëns (RS, 1869, 65) ; en pat. *Samoan* (FEN. : *Monogr.*, p. 275).

Secoën (Samoëns) *Secoëgii* (RS., 1869, 65) = *Secoëgn* (?) et **Secouant** 1730 (Boège).

On constate que plusieurs de ces formes ressemblent à celles des noms vaudois en question et que le son *in* écrit *en* à la fin du XII^e s, prédomine jusqu'à l'époque où, sous l'influence du patois, *in* sonne *an*. M. Fenouillet fait en effet remarquer la tendance en Faucigny à prononcer *an* des sons notés *in* en français, même comme dans *soin*, *choan* (p. 19, 252). Je ne crois donc pas qu'il faille voir en nos noms des dérivés en *incus* ou en *ingis*. M. Muret suppose, avec doute, pour Samoëns, un primitif *Samutingis* (p. 110-560). Gemoën s'expliquerait de même par **Gemautingis*. Mais je n'ai jamais trouvé cet élément *aud* deuxième ; il occupe toujours, comme le dit M. Longnon, la première place du nom germanique ¹.

Il y a deux explications possibles : 1° ou bien l'on pourrait voir ici des dérivés germaniques en *winus*.

« Cette racine, employée comme second terme, dit M. Longnon (o. c. I, p. 378), est ordinairement latinisée dans le Polyptique — *oinus*, plus rarement — *oenus*, — *uinus*, — *uenus*, — *winus*, — *vinus*, — *ovinus* ; elle figure même dans ce document sous la forme romane — *oin*, — *oen* ou — *ven*, au masculin, d'où la terminaison française — *ouin* ». Je sais bien que dans nos chartes, ce sont les formes *uinus*, *oyrn* qui prédominent (Frodoinus, Frodoenus, *Froyn*, SHAG, IV, p. 87, en 1237) ; mais il faut dire que, par leur mobilité, leur facilité à se déplacer, les noms de personnes subissent moins que les noms de lieux l'influence du parler local. On pourrait donc faire descendre Gemoëns, Herens, Samoëns, des germaniques Gemwinus, Hariwinus ou Airoinus, cité dans le *Polyptique*, Samwinus, etc. ; (cp., plus haut, p. 195).

2° ou bien ces noms en *oëns* viendraient de gentilices en *onius* et, sur le modèle de Molonius, j'invoquerais finalement pour Samoëns, le gentilice Sam(m)onius (HOLDER) retrouvé dans Samognat (Ain) auquel on peut comparer notre graphie *Semogniaco* ; pour Secoën, **Secconius*, de *Secco* (H.) ; pour

1. *Polyptique de l'abbaye de St-Germain-des-Prés*, 1895 ; I, p. 286.

Gemoëns un hypothétique *Gemonius, Gimonius, dont le radical dérivé d'un surnom *Gemo, Gimo apparaît dans Gemenus, Gemilius, Geminus, Gemmanus ou dans Gimia, Gimio, Gimmius, Gimocanescum (H.)

« Dans les autres noms en — *ens* ou — *ans* la désinence, dit M. Muret, a le caractère d'un véritable suffixe joint à un radical qui est le plus souvent un nom de personne romain ou germanique. Des plus récents travaux, il résulte qu'on y peut reconnaître tantôt le suffixe — *ing* des langues germaniques, tantôt le suffixe probablement ligure — *incus* ». J'analyserai plus tard un travail du même savant : *Le suffixe germanique — ing, dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane* ¹, suffixe qui a donné des noms gallo-romains en *enge(s)* ou — *ange(s)*. « Parmi les noms en — *ens*, — *eins* ou — *ans*, continue-t-il, la majorité sont tirés de noms de personnes germaniques et beaucoup de formes anciennes en — *ingos*, — *ingus*, — *ingis*, voir même — *ingorum*, montrent clairement la dérivation en — *ing*. Quant au suffixe — *incus*, il peut seul ou presque seul, comme l'a très bien montré M. Philippon ², rendre un compte satisfaisant des noms de lieux en — *ens* ou — *ans* dérivés d'éléments toponymiques indigènes ou de noms de personnes romains, notamment de gentilices, la plupart tombés en désuétude après l'établissement des royaumes barbares ». (P. 93-543 et suiv.)

M. Muret aurait pu faire remarquer qu'il existait des noms propres en *incus* et en *ingus* dans lesquels les suffixes étaient eux-mêmes patronymiques et n'indiquaient pas le lieu. Je sais bien qu'il est difficile de les distinguer les uns des autres, si l'on ne s'appuie pas sur des formes anciennes. En voici quelques-uns :

Ardens (Montriond) XIII^e s. Cp. le n. pr. Ardencus 830 (Cartul. de St-Hugues de Grenoble) plutôt que Ardingus (Longnon, Polypt. de St-Germain, p. 342) et Ardengus IX^e s. (HPM, I, 16) à cause du diminutif Ardenchet (St-Jean d'Aulps). Le thème est le celtiq. Arda (HOLDER : col. 185).

Arnand (Doussard) ; cp. le n. pr. Arnengus IX^{me} s. (HPM, I, col, 85) germ. d'après Arno, Arnebertus, etc.

Blens (Châtillon) 1234 (SHAG, XV, p. 54) 1292 (FEIGE,

1. *Mélanges de linguistique* offerts à M. F. de Saussure, Paris 1908.

2. *Romania*, XXXV ; v. aussi SALVIONI, *Ancora i nomi leventinesi in-engo*, 1903 (Boll-Storico della Svizzera Italiana).

Hist. de Mélan), de Belingus (?) ; cp. *Belingo* (HPM, I, 445).

Bouan (Passy) 1730 ou *Boen*, *Bueyn* 1283 (BONNEFOY et PÉRRIN: *Prieuré de Chamonix* n° 18), du celt. Bodincus (H) ; cp. Bohan (Ain) *Buenco* 1145 (C. GUIGUE: *Topographie hist. du dép. de l'Ain*) *G. de Buenco* 1398 (BRUCHET: AIE 1054) ; mas à Perrignier. La racine *Bod* est également germanique d'après Bodigisilus, Bodulfus, Boderadus.

Cormand (St-Jeoire) *Corman* 1234 (SHAG, XV, p. 54) ; cp. all. Krumm et ndl. *Crumingo* (HPM).

Coutan m^t (Passy) *de monte Coteyn* 1370 (*Prieuré de Chamonix* n° 94, de *Cottingus ; cp. Cotila, Cotto).

Dondein *pra* 1730 (Andilly) ; cp. Dondo, Dondibertus.

Isans (St-Julien) 1730 de *Isingus, d'après Isingarius.

Jovan (Clermont) de Jovincus ; cp. Jovincia (HOLDER).

Manan (Boège) ; cp. *prato Manenco* 974 (*Ch. de Cluny*, II, n° 1380) ou *Masningo* (HPM, I, table).

Morens (Marlens) Moringus ou Maurengus 739 (Test. d'Albon, dans *Cartul. de St-Hugues*).

Naursans, *vinea de* — en 1306 (SHAG, XV, p. 39) près Ayse ; cp. Nodelsingus (*Polyptique de St-Germain*, table, sous Natal-.)

Parmant (le) tor. à Moye, de Permincus (*Ch. de Cluny* II, a. 982).

Roan (Sixt.) Raudingus, Rodingus ; cp. le n. de famille Ruand (BRUCHET: AIE, 154).

Verdan m^t (St-Jorioz), Werdingus.

Vouan (St-André-s.-Boège et St-Jeoire), *Vodingus ; cp. Vodaldus.

(A suivre.)

Charles MARTEAUX.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

13230. — Annecy. Imprimerie J. ABRÛ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 octobre 1910

PRÉSIDENTENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Adé, Bernard, Buttin, A. Crolard, Désormaux, Despine, Fontaine, Gaillard, Genevois, Gonthier, Guerby, Guinier, Lavorel, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, Nanche, Rannaud, Sautier-Thyrion, Robert, J. Serand, Simon.

Excusés : MM. F. Serand, Dépollier, Gardier, Grimont.

Le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Auguste FOURNIER, maire d'Annecy-le-Vieux, survenu le 29 juillet dernier. Notre collègue, membre de la Florimontane depuis 1907, avait tourné son activité vers les études agricoles. Il était vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Annecy, canton Nord, et président du Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit agricole de la Haute-Savoie et du pays de Gex. Hautement estimé dans notre pays, il n'y comptait que des amis. La Société Florimontane adresse à la famille de notre regretté collègue ses respectueuses et sympathiques condoléances.

Le PRÉSIDENT fait part des distinctions récemment accordées à plusieurs membres de la Société : MM. DÉSORMAUX et RUFFIER, nommés officiers de l'Instruction publique ; MM. SERVETTAZ et DESHUSSES, officiers d'Académie, et M. J. SERAND, qui vient de recevoir la médaille de bronze décernée par le Bureau météorologique central.

M. BUTTIN, qui doit se fixer définitivement à Paris, fait avec émotion ses adieux à la Florimontane. Il gardera le plus cher souvenir des trois années au cours desquelles la confiance de ses collègues l'a maintenu au fauteuil de la Présidence. Il constate combien sa tâche a été légère, grâce à l'aide précieuse de collaborateurs dévoués qui n'ont en vue que le développement de notre belle Société et la prospérité de la *Revue Savoisienne*. Quoique éloigné de la Savoie, il sera de cœur avec ses amis florimontans et sa pensée ira vers eux lors de chacune des

réunions mensuelles. Il fera tous ses efforts pour être, le cas échéant, utile à la Société ; il espère revenir à Annecy et ce sera une grande joie pour lui de se retrouver pour quelques instants au milieu de ses collègues.

Des applaudissements unanimes accueillent les paroles du Président.

M. Albert CROLARD, vice-président, dit qu'il est certain d'être l'interprète de tous en exprimant à M. Ch. Buttin le profond regret causé par son départ. Notre savant président a promis de ne pas oublier notre Société ; il continuera à donner à la *Revue Savoisienne* la primeur de ses belles études qui sont toujours marquées au coin de l'érudition la plus haute.

Au nom de la Florimontane, M. Crolard remercie M. Buttin et lui exprime les sentiments d'affection de tous ses collègues.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance.

M. FRUTTAZ transmet à la Société l'expression de sa reconnaissance pour sa nomination de membre honoraire.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du Congrès des Sociétés savantes des départements, qui se tiendra à Caen le 18 avril 1911.

Une demande d'échange des publications de la *Société zoologique de Genève* avec la *Revue Savoisienne* est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Cl. SERVETTAZ : *Vieilles Chansons savoyardes*, in-8°, Annecy, 1910.

Ch. BUTTIN : *Le Musée Stilbert à Florence (Les Arts)*, septembre 1910.

M^{me} BELLIER-KLECKER : *Jeanne d'Arc*, drame en 5 actes, in-12°, Paris, 1910.

Cluny : *Album du Millénaire*, in-4°, Mâcon, 1910. (Achat.)

J. CORCELLE : *L'Ecole centrale et le Département du Mont-Blanc*, in-8°, Paris, 1900.

Id. : *Le Savoyard (Revue scientifique)*, 17 septembre 1910.

Id. : *La Savoie et Henri IV (Les Débats)*, 6 septembre 1910.

Id. : *L'Annexion de la Savoie à la France en 1848 (Le Temps)*, 4 septembre 1910.

Supplément à l'Armorial de Riestap (Masson, Savoie).

ASSOCIATION AMICALE DES LYCÉES D'ANNECY : *Hygiène et Santé scolaire*, brochure in-8°, Annecy, 1910, rédigée par M. Marteaux 1. (Don de l'Association.)

L. CAILLET : *Etude sur les rapports de Lyon avec la Savoie et la Bourgogne, de 1428 à 1434*, in-8°, Paris, 1910

Id. : *Note sur la peste à Lyon, à la fin du règne de Louis XI (Rev. de l'Hist. de Lyon)*, 1910.

1. Voir le compte-rendu publié sous la signature J. D. dans *Annecy, son Lac...*, n° du 18 août 1910, article reproduit par la presse locale. Cf. dans *La Solidarité universitaire*, 1^{er} décembre 1910, une analyse de M. Lévitte.

- L. CAILLET : *Note sur le passage à Lyon de Madeleine, fille de Charles VII*, in-8°, Lyon, 1910.
- J. DÉSORMAUX : *Quelques Chansons historiques* (ext. *Rev. sav.*, 1910).
- F. MIQUET : *César Duval* (ext. *Rev. sav.*, 1910).
- V^{te} de MAUGNY : *Le Général C^s Hector de Gerbaix de Sonnaz d'Habères. Sa vie (1787 à 1867)*; in-8°, Thonon, 1910.
- L.-E. PICCARD : *L'Annexion de 1860 de la Savoie à la France*, br. in-8°, Thonon, 1910.
- A. BUINOUD : *Les Savoyards à Paris. Historique de la Mutualité et des 40 Sociétés Savoyennes de Paris*, in-8°, Paris, 1910.
- E. DEMOLE : *Emission irrégulière de pièces de six deniers frappées à Genève en 1654*, in-8°, Genève, 1910.

M. DÉPOLLIER offre à la Société les années 1907 (depuis octobre), 1908, 1909, de *La Grande Revue*, publication dont il remettra périodiquement les exemplaires à la Bibliothèque.

Remerciements aux donateurs.

MM. LE ROUX et SERAND présentent la candidature de M. A. LACHENAL, fils de l'ancien gouverneur de la province en 1860 et premier président de l'Association Florimontane.

M. J. SERAND rappelle en quelques mots l'inauguration de l'inscription commémorative gravée sur un rocher au sommet du Parmelan, en l'honneur du regretté Camille Dunant. Il a recueilli pour les archives de la Société les diverses photographies faites à l'occasion de cette solennité qui a eu lieu le 26 septembre et à laquelle assistaient plusieurs Florimontans¹. Il dépose, en outre, le dossier des pièces consacrées à la célébration du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France.

M. FONTAINE fait circuler les dessins des différentes parties du château de Montrottier, cheminée, plafonds, machicoulis et toiture du donjon, qu'il exécuta il y a déjà plusieurs années.

M. LETONNELIER fait une communication sur la pierre de Choin employée dans la construction au moyen âge.

M. SIMON lit, d'après J.-J. Rousseau, le portrait du juge mage Simon et donne connaissance d'un discours de ce personnage : conseils aux avocats au sujet de leurs devoirs (pièce des Archives Florimontanes).

M. GONTHIER fait la communication suivante :

« Pierre de Faucigny, mort évêque de Genève, le 28 mars 1342, eut pour successeur un Alamand, qui occupa le siège épiscopal pendant un quart de siècle.

A quelle famille appartenait le nouvel évêque? M^{sr} Della

1. Le compte-rendu de cette fête, a été publiée par notre collègue M. Louis Dépollier, dans le journal *Les Alpes*, n° du 29 septembre 1910.

Chiesa, dans sa *Corona reale*, le rattache à l'illustre maison des Alamand du Bugey. Besson et Grillet ont adopté cette version. Grillet va même plus loin : il affirme que ce prélat se nommait Guillaume de son nom de baptême. Enfin M. de Foras, admettant qu'il appartient à une famille Alamand, doute qu'on puisse accoler à son nom celui de Saint-Jeoire ; car, dit-il, rien ne prouve que les nobles Alamand aient jamais possédé des biens dans cette localité.

A l'encontre de tant de savants chroniqueurs, nous pouvons affirmer les choses suivantes :

1° Alamand est ici un simple prénom. Dans tous les actes émanés de lui, l'évêque en question signe tout simplement Alamandus ; or, on sait que les prélats comme les papes signent toujours de leur nom de baptême.

2° Cet évêque appartenait à une famille noble dite de Saint-Jeoire ou Saint-Jorioz, « de *Sancto Jorio* ».

Dans la liste de la Bible de Saint-Pierre, que nous a conservée Bonivard, il est appelé *Alamandus de Sancto Jorio*. Douze jours après sa mort, le Chapitre de Genève, parlant d'une chapelle du Saint-Esprit fondée par le défunt, le nomme Alamandum de Sancto Jorio, et Guillaume de Marcossey, son successeur, conférant divers personats qui lui avaient appartenu, dit que ces bénéfices étaient vacants « *per obitum Alamandi de S. Jorio* ». (M. D. G., tom. XVIII, p. 294-296.)

Enfin les frères Tavel, contemporains et adversaires de notre Alamand, énumérant leurs griefs contre un noble Nicod de Santo Jorio, déclarent que ce Nicod était neveu de l'évêque Alamand et son proche parent du côté paternel « *nepos et agnatus proximus prefati dni episcopi* ». (M. D. G., t. XVIII, p. 247.)

C'est donc à tort qu'on a rattaché cet évêque à la maison des Alamand du Bugey, ou aux Alamand de Saint-Jeoire, qui n'ont probablement jamais existé. Il était de la famille de *Sancto Jorio*.

Est-ce à dire que les nobles de Saint-Jeoire, qui possèdent le château de ce nom, puissent le revendiquer pour un des leurs ? — Nous ne le pensons pas trop. S'ils avaient eu ce droit, ils en auraient usé depuis longtemps. Mais il a dû appartenir à la famille noble de Santo-Jorioz possessionnée dans le xv^e siècle aux environs d'Annecy et probablement originaire de Saint-Jorioz-en-Genevois, ou bien à une famille de Saint-Jeoire, qui serait éteinte depuis plusieurs siècles. »

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

« Il existe en Haute-Savoie et ailleurs des noms de lieux terminés en *ogne* et dans lesquels on serait tenté de voir au premier abord un suffixe péjoratif emprunté à des mots comme *ivrogne*, *charogne* (KOERTING : *Lat. rom. Woert.* 3170-73, 1957). En réalité ces noms viennent de noms d'hommes ; mais il y a deux cas à examiner : 1° Les uns peuvent être d'anciens gentilices gallo-romains en *onius*, dérivés de surnoms en *o*, *onis* et employés au féminin en s'accordant adjectivement avec *villa*, au singulier ou au pluriel. D'A. DE JUBAINVILLE (*Origines de la propriété foncière*) a cité Amognes (St-Jean aux Amognes, Nièvre), *Ammonias*, et Pompogne (Lot-et-Garonne) *Pomponia*, d'Ammonius et de Pomponius. Les noms comme Aco, Atto, Baro, Bucco, Cœpio, etc., ont donné des gentilices dérivés Aconius, Attonius, Baronius, Bucconius, Caeponius, etc. et c'est du féminin de ces gentilices que sont dérivés la plupart des noms en *ogne* correspondant aux masculins français *oin* comme Antoingt (Puy-de-Dôme), d'Antonius (d'A. DE JUB, *o. c.*, p. 350). Réciproquement, étant donné un surnom en *o* et une localité en *ogne*, on peut restituer le gentilice intermédiaire, comme dans Bourogne (Belfort), *Buronus, Buro ; Charbogne (Ardennes), *Carbonius, Carbo ; Vassogne (Aisne), *Vassonius, Vasso ; Varogne (Haute-Saône), *Varonius, Varo, etc. 2° Les autres ont un radical germanique ; leur formation est donc postérieure au v^{me} siècle. Ils peuvent s'expliquer soit par des noms propres féminins dont la finale aurait été, dit M. LONGNON (*Polyptique d'Erminon*, p. 355), empruntée de toutes pièces aux noms romains, comme Adalonia, Abelonius, soit plutôt par un nom familier en *o*, adjectivé au cas indirect par l'adjonction de *ia* s'accordant avec *villa*. Randogne (Val-lais) s'expliquerait donc par *Ragando-n-ia villa*, de *Ragando*, *onis*. Cette formation adjectivale existe pour d'autres noms germaniques comme dans *Gerulfia sitva* et *Rudolfia curtis* (HPM., I, table) de Gerulfus, Rudolfus.

Je n'ai recueilli en Haute-Savoie que les noms de mas : la Bellogne (Feigères), de Bellonius (Holder) ; — Clamogne (Messery), même nom dans HPM, *id.*, 1276 ; *Clamogna*, 1222 ; — Cocogne (Petit-Bornand) l. d. venu plutôt du n. d. h. Cocogne, originaire de Cocogne (Ain), de Cosconius (H.) ; — la Davogne (Chilly) d'Abonius, Avonius ? — la Vosogne, nant à Val-leiry, etc. »

M. GUINIER rend compte de la session de la Société mycolo-

gique de France qui s'est tenue à Annecy les 1, 2 et 3 octobre. A ce sujet, la Société Florimontane émet un vœu qui sera transmis à la municipalité, tendant à étudier la réglementation de la vente des champignons, en s'inspirant des mesures prises à cet égard dans diverses villes de France et de l'étranger.

Le PRÉSIDENT remercie vivement M. Guinier de son intéressante communication et le félicite de l'initiative qu'il a prise de cette réunion à Annecy de la Société mycologique. La Florimontane et ses concitoyens lui en sont vivement reconnaissants.

A la suite de la réception faite à nos visiteurs par la Florimontane, cette dernière s'est inscrite en qualité de membre de la Société mycologique de France. Nos collègues trouveront donc désormais à la bibliothèque de la Florimontane le *Bulletin mycologique*, publication spéciale très utile à consulter soit par les amateurs de champignons soit par les botanistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 9 novembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Dingeon, Dumont, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Gonthier, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Robert, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Charles PHILIPPE, survenu à Troyes le 19 octobre dernier. Notre collègue, principal du Collège de Bar-sur-Aube, membre de la Société Florimontane depuis 1888, a été enlevé prématurément sans avoir terminé sa tâche. Les biographies qu'il avait publiées : *L'astronome Bouvard*, *Le général Badelaune*, ont appelé l'attention sur ce jeune écrivain doué d'un excellent sens critique. Ch. Philippe a réveillé et emporté avec lui le souvenir d'un homme qui fut l'un des rénovateurs de la Florimontane, son père Jules Philippe, l'historien érudit et l'ardent patriote. La Société Florimontane adresse à M^{me} Ch. Philippe et à ses enfants l'hommage de ses vives condoléances et de sa douloureuse sympathie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. A. LACHENAL est proclamé membre de la Société.

Sont élus membres du jury pour l'examen du Concours de poésie de 1910 : MM. CARLE, DÉSORMAUX, MARTIN et SIMON. La réunion de ce comité est fixée au mercredi 30 novembre, à 5 heures, afin que la lecture du rapport puisse être faite à la séance de décembre.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. Albert CROLARD, qui offre pour les collections de la Société la plaque en plomb ornée, débris d'un sarcophage du iv^e siècle, trouvée dans sa propriété aux Fins ¹. Des remerciements sont adressés au généreux donateur.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques reçus et les ouvrages suivants :

Eug. DEMOLE : *De la Codification des méthodes descriptives en numismatique*, 1 br. in-8°, Genève, 1910.

D^r GELEY : *L'Être subconscient*, 2^e éd., 1 vol. in-12°, Paris, Alcan, 1905.

A. CROLARD : *Annècy et les crues du lac*, 1 br. in-8°, Annecy, 1910. (Extr. de la *Rev. Sav.*)

H. MARZELL : *Über Zauberpflanzen in alter und neuer Zeit*. Abdr. Naturwissenschaft. Wochenschrift, Iéna, 1909. (Echange avec la *Flore*.)

F. MARULLAZ : *Le Général de division J.-F. Marulaz (1769-1842)*, 1 v. in-12°, 1910.

Documents et notices publiés par le Conseil général de la Savoie à l'occasion de la Réunion de la Savoie à la France, 1 br. in-12°, Chambéry, 1910.

F. MIQUET : *Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860*, 1 br. in-8°, Annecy, 1910. (Extr. de la *Rev. Sav.*)

(Dons des auteurs.)

M. MARTEAUX expose que l'adjectif latin *internum*, qui est en dedans, à l'intérieur, a pris dans nos contrées un sens topographique; il signifie alors : qui est au milieu, entre des montagnes. C'est ainsi qu'il est l'origine probable d'Antart (Tanninge) *in monte d'Antart*, 1306 (SHAG, XV, p. 38) et, au féminin, d'Anterne (Marignier, Servoz, Sillingy). Il a été confondu parfois avec *infernum*, qui est situé en dessous, d'où *Enfer*, l. dit à Arthaz, Faverge, La Balme de Sillingy, Sévrier, au bord du lac et aux Gets, où le roc d'Enfer doit sans doute son nom à quelque localité ou mas situé dans une dépression au pied de ce sommet. C'est ainsi qu'Enfer (Côte

1. Voir MARTEAUX et LE ROUX : *Boutae*, Vicus gallo-romain de la cité de Vienne, p. 7 (ouvrage sous presse).

d'Arbroz, est au XIII^e s. *in loco qui dicitur Enterth* (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, s. 2, II, 274). Dans cette dernière forme, la nasale finale s'est relevée en *t*, changement qu'on observe également dans Andert, localité de l'Ain, *Anderno*, puis *Anderto* en 861, d'après la *Topographie historique de Ch. Guigue*.

LE MÊME fait la communication suivante :

Dans le cadastre de 1730, le mont Rampon désigne généralement la montagne de Veyrier d'après les mas de ce nom sis dans les communes d'Annecy-le-V., Veyrier et Menthon. Aller à Rampon, pour les gens d'Alex, c'est fréquenter le versant qui regarde le Fier : de là aussi le hameau de Rampon, près de la gare de Dingy. A un point de vue particulier, les cartes désignent sous le nom de Mont Rampon un mamelon qui se dresse sur la pente nord-ouest et sous lequel surgit un autre mamelon plus petit appelé Rampignon. Le premier nom s'applique au même endroit dès le XIII^e siècle, car, en 1294, le pré Vernay est cité comme étant situé près du mont Rampon (BRUCHET : Arch. dép. E. 49) ; ce n'est donc que plus tard que ce nom se serait étendu à toute la montagne. Le sens de ce mot est expliqué par ital. *rampone*, croc. En effet, vus d'Albigny, ces ressauts montagneux ont l'aspect de dents de scie. *Rampo* dériverait d'un bas lat. **rampus*, d'où ital. *rampa*, serre, griffe, et *rampare*, grimper sur ses griffes. Quelle qu'en soit l'origine germanique, la dénomination en est due probablement aux Burgondes, qui ont désigné bien des points naturels négligés par la population gallo-romaine. Rampignon, de son côté, vient d'un bas lat. **rampinus*, ital. *rampino*, crochet, avec le suffixe *io*, comme *campinionem*, champignon. Rampillon, c. de Seine-et-Marne, s'explique par un diminutif *rampil(l)io* (IX^e s. GUÉRARD : *Cartul. de N.-D. de Paris*). Un autre dérivé, c'est Ramponnet ou Ramponnex (Talloire) ; *unam mansum qui vocatur Ramponeto*, 1031 (*Mém. de la Soc. Savoisi.*, V, p. 85), endroit où il y a un ressaut montagneux en forme de croc. Quant à *rampon*, *ramponet*, nom patois de la valerianelle potagère ou doucette, humble plante dont la touffe sort à peine de terre (CONSTANTIN et GAVE : *Flore populaire*, 1223), il dériverait de *rampe*, nom verbal, de *ramper*. M. Marteaux remercie MM. Désormaux, Dingeon, Fr. et Jos. Serand des renseignements qu'ils ont bien voulu lui fournir.

M. LE ROUX fait une communication sur les fragments de la *Mise au Tombeau*, chef-d'œuvre de l'art français de la fin

du xv^e siècle, découverts en l'église du Saint-Sépulcre et qui sont un des joyaux du Musée d'Annecy. Il réunit en ce moment les éléments d'un travail critique sur ces admirables morceaux de sculpture. Il a été amené, à ce propos, à examiner ce qui subsiste de l'ancienne église du Sépulcre, qui est peu connue au point de vue architectural, car les auteurs qui en ont parlé n'appuient leur description sur aucune référence. Comme documents iconographiques, nous ne possédons que la gravure de Chastillon (fin du xvi^e siècle) et celle du Theatrum Sabaudicæ (xvii^e siècle), et tous deux sont peu précis.

M. Le Roux a donc entrepris, en collaboration avec M. Jaquet, la reconstitution du plan de ce monument, en y joignant les dessins détaillés des éléments architectoniques. Une première visite de ce qui reste des bâtiments, facilitée par l'obligeance de MM. Hertz et Reignier, a donné déjà des résultats intéressants et imprévus. Une étude complète sur ce monument paraîtra donc dans l'un des fascicules de la *Revue Savoisienne* de 1911.

M. LETONNELIER fait une communication sur les dîmes perçues dans l'ancien diocèse de Genève.

M. DÉSORMAUX rappelle l'étymologie qu'il a récemment proposée du mot *Fier* ¹.

Je me suis empressé, dit-il, de communiquer à M. A. Thomas l'article concernant l'étymologie de *Chéran* et de *Fier* paru dans le dernier fascicule de la *Revue*. De la réponse que l'éminent membre de l'Institut a bien voulu m'adresser, avec son amabilité habituelle, il convient de retenir le passage suivant :

« Pour le *Chéran*, je suis avec vous, mais non pour le *Fier*, pour le nom duquel je ne vois pas d'autre point d'attache préromane que **Cër-um*, et cela d'après les données que vous me fournissez vous-même... »

Telle est aussi l'opinion de M. Muret, le savant professeur de philologie romane à l'Université de Genève : « Permettez-moi de n'être pas de votre avis au sujet du *Fier*. L'*f* actuelle et l'ancienne graphie *Cyers* me paraissent incompatibles avec l'étymologie *Carus*. La forme *Chéran* postule un nominatif féminin *Cara*, qui ne s'accorde pas non plus avec la forme masculine *Fier*. A mon sentiment les deux noms doivent être séparés, et l'étymologie de *Fier* est encore à trouver... »

Nous devons donc abandonner l'étymologie *Car*, à cause

1. *Revue Savoisienne*, 1910, p. 180.

des difficultés indiquées. Il en sera de même pour *Sar*, *Ser*, et, à plus forte raison, pour *fer-um*, explication qui repose sur un simple jeu de mot.

Quant à **Cër-(um)*, si ce n'est pas une variante affaiblie du thème *Car*, j'ignore ce que ce mot peut signifier et s'il faut le rapporter au celtique ou au ligure.

LE MÊME offre à la Bibliothèque une brochure extraite de la *Revue de Philologie française et de Littérature* (3^e trim. 1910) et contenant le 7^e article de ses *Mélanges Savoisiens*.

Cette brochure est la réimpression, avec commentaire et traduction, d'une très rare et très curieuse plaquette en patois savoyard, intitulée *Discours véritable de deux Savoyards, l'un Charpentier et l'autre Tailleur...* (Lyon, 1604).

En la présentant à la Société, M. Désormaux en donne une rapide analyse. Il ajoute quelques détails sur les productions patoises contemporaines de ce factum. Douze d'entre elles ont vu le jour en dix ans, de 1594 à 1604. « Ces infiniment petits de l'histoire littéraire sont la plupart d'un médiocre intérêt. On peut cependant tirer de leur comparaison des renseignements utiles aux études dialectologiques. »

La brochure est suivie d'un appendice établissant une statistique des formes verbales (*être* et *avoir*) relevées dans dix compositions patoises de la fin du xvi^e siècle ou du commencement du xvii^e.

Une traduction en patois actuel d'Annecy, due à M. J. Terrier, sera publiée ultérieurement.

M. LETONNELIER, au sujet de l'identification du mot *parrochie d'Antonnaz* qu'il avait proposée à la séance de juillet, dit que d'après les renseignements obligeamment fournis par M. Morel, archiviste de l'Ain, il s'agit de la paroisse de *Hotonnes* dans le département de l'Ain.

LE MÊME demande si la Société ne pourrait adopter, pour l'élection annuelle du bureau, le mode de vote par correspondance. Cette proposition sera soumise à l'assemblée générale de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 7 décembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Dingeon, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, F. Serand, J. Serand, Simon.

M. A. Crolard excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. A. LACHENAL, récemment élu membre de la Florimontane, adresse ses remerciements et fait hommage à la Société d'une magnifique reproduction photographique du portrait de son père, le commandeur Lachenal, par Chartran.

LE PRÉSIDENT, au nom de tous ses collègues, remercie vivement M. A. Lachenal de son don généreux.

M. SCHOENDOERFFER, ayant quitté définitivement la Savoie, adresse sa démission de membre de la Florimontane.

MM. LE ROUX et NANCHE présentent la candidature de M. Henri CALLIES, industriel à Annecy.

MM. GARDIER et LE ROUX proposent également celles de M. Georges REPLAT, juge d'instruction à Gex, et de M. Jacques REPLAT, directeur de la Société d'assurances l' « Union », à Annecy.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

D. BEHRENS : *Bibliographie des Patois Gallo-romans*, 2^e éd., trad. par E. Rabiet ; in-8°, Berlin, 1893. (Achat.)

L.-E. PICCARD : *Un Poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz au XVIII^e siècle et l'origine de cette famille*. (Ext. des Mém. de l'Ac. Chablaisienne, t. XXIII.)

Georges AUTRAN : *Du Rhône au Rhin, études des voies navigables* : Marseille-Lyon-Mulhouse-Bâle et Marseille-Lyon-Genève-Bâle.

Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française de Genève, août 1910. (Rapport sur la voie navigable du Rhône au Rhin.)

M. DUSSAIX, de Megève, fait don d'une affiche relative à un exercice de belles-lettres du collège royal de Chambéry, en date du 27 juillet 1765.

La parole est donnée à M. MARTIN, rapporteur du Concours de poésie. (Voir plus loin ce rapport.)

Les conclusions du Jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Pas de *premier prix*.

Deuxième prix : 50 francs (envoi n° 12), M^{lle} Louise REVIL, à Annecy.

Mentions honorables : (N° 1) M^{me} Balthazard BOISSARD, à Lyon. — (N° 13) M. Jules GIGUET, facteur de 1^{re} classe à la gare du Fayet (Haute-Savoie). — (N° 17) M. Alph. BONHOMME, à Vienne (Isère). — (N° 21) M. P.-F. TEILLIET, à Adervieilles (Hautes-Pyrénées). — (N° 22) M. Paul BERTON, correcteur à Mâcon. — (N° 25) M. Jacques DÜ GARDIN, à Chambéry.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

L'Arve, affluent du Rhône, a comme nom le plus ancien *Araris*, le même que celui de la Saône, que d'Arbois de Jubainville admet comme ligure (*Araris*, 1265, SHAG¹, XIV, n° 93 ; *aqua de Araris*, 1306, id., XV, p. 38 ; *Areram*, 1310, XIII, p. 127). Au moyen âge apparaît concurremment un autre nom, *Arva*, que le même auteur (*Premiers habitants de l'Europe*, II, 172) fait descendre de la même racine, *ar*, mais sans expliquer le suffixe anormal *va*. La forme *Alva* citée en 1269 (SHAG, XIV, n° 113) à côté de *Arva* 1015 (*Cartul. de St-Hugues*) 1151 (BESSON : *Mém.*, Pr. 24) *ripam fluvii qui vocatur Arva* 1083 (*Ch. de Cluny*, IV, n° 3599) *in piscaria vennarum de Aravi* (?) 1276 (SHAG, XV, p. 17) indique au contraire que l'origine en est due au fém. b. latin **alva*, d'*alvus*, ventre, qui, comme *alveus*, aurait eu par comparaison le sens de bassin, lit de rivière. Dans l'Ain, le torrent d'Arvière, près de Lochieu (Belley), est également *Alveria* en 1135 (GUIGUE : *Topographie hist.*). C'est le fém. d'*alvarium*, ruche d'abeilles, qui est à *alvearium*, pétrin, dans Tertullien, ce qu'*alvus* est à *alveus*, et qui a pu facilement s'entendre du fond concave d'un cours d'eau.

Il semble que le nom d'Arveyron, affluent de l'Arve, dérive normalement d'*Alva*, *Alvarium* par *Alvario*. Mais la forme médiévale *aqua que dicitur Alberon*, 1298 (BONNEFOY et PERRIN : *Prieuré de Chamonix*, n° 59), si elle est exacte, réclame *Albarionem*, d'Albario, nom romain dérivé du n. commun *albarius*, crépisseur. Un Albario aurait ainsi donné son nom à une propriété disparue et au torrent qui l'arrosait. En Italie, près

1. Ces quatre lettres sont l'abréviation de : Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; le lecteur corrigera donc les erreurs d'impression de notre RS, 1909, p. 74 et 1910, p. 195.

d'Asti, Albrione est au ix^e s. un *vicus Albarionis* (HPM, I, col. 52). Albeyron se serait ensuite changé en *Arbeyron*, puis en *Arveyron* sous l'influence d'Arve.

Il faudrait également rayer des mots ligures *Mura* cité par le même auteur (p. 146) et qui paraît n'être que le fém. médiéval de *murus* (v. RS, 1900, p. 227 n.); c'est à lui que doivent leur nom beaucoup de localités où subsistaient des portions de murs antiques, telles que, en Haute-Savoie, La Muraz et Mûres, identiques aux Mauer germaniques; ce nom aurait été ensuite donné aux cours d'eaux qui les arrosaient. Morat (Veyrier) comme Morat (Vaud) n'est pas non plus celtique, comme le croit Holder. *Murattum*, la forme la plus ancienne, vient de *murus* et d'un suffixe germanique retrouvé dans les noms propres Cariatto, Rainattus, Sehattus (*Polyptique de St-Germain*) et dans le n. de lieu *in Lugiatto*, x^e s. (*Chartes de Cluny*, I, n^o 233), en fr. *at*.

M. J. SERAND annonce que dans un carnet d'éphémérides de son père Eloi Serand, il a relevé la note suivante qui donne la date exacte de la fondation de la Société : « 15 janvier 1851 — De concert avec le D^r Louis Bouvier, Etienne Machard et Jules Philippe nous avons jeté les premières bases d'une société pour le progrès et l'encouragement des sciences, arts et métiers à laquelle nous avons donné le nom d'*Association Florimontane*. »

Notre collègue demande que, en commémoration de cette date importante de l'histoire de la Florimontane, la Société décide que son Assemblée générale de 1911 soit fixée au 15 janvier prochain.

Cette proposition est adoptée.

M. GARDIER analyse deux articles de M. Van Gennep récemment parus dans le *Mercure de France* et relatifs au Folklore savoyard. Ce compte-rendu sera publié dans la *Revue*.

Il est procédé ensuite à la constitution du Jury pour le Concours du Folklore de 1910, dont la date de clôture a été fixée au 31 décembre. Sont élus : MM. DÉSORMAUX, GARDIER, MARTIN, NANCHE, J. SERAND et SERVETTAZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE 1910

Messieurs,

Vingt-six pièces ont été envoyées au Concours de poésie de 1910.

Trois d'entre elles, dont les auteurs s'étaient fait connaître, ne remplissaient pas les conditions exigées. Seize autres, dont une en patois, n'ont pas semblé dignes de récompense.

Le Jury n'a retenu que sept pièces, dont il vous propose de reconnaître les mérites de la façon suivante :

Pas de 1^{er} prix.

2^e prix : n^o 12 (50 francs).

Mentions : n^{os} 1, 13, 17, 21, 22 et 25.

La suppression du 1^{er} prix démontre suffisamment que le Concours ne présente aucune œuvre de premier ordre, et que de graves critiques peuvent être adressées même au poète qui a obtenu un deuxième prix.

L'auteur du n^o 12 (*Coq du matin ou Rossignol du soir* : « On n'a jamais le chant que l'on voudrait avoir. ») nous envoie tout juste cent vers. Encore la dernière pièce, *Volupté*, de quatorze vers, ne semble guère là que pour faire nombre, et certains défauts de l'auteur y sont poussés à l'extrême. Restent trois morceaux, de genres fort différents. Une pièce morale intitulée *Vivre* et deux pièces impressionnistes qui s'appellent *Soir au Jardin*, *Matin au Jardin*. L'auteur a des impressions vives, et les rend à l'aide d'images hardies, les unes risquées, les autres saisissantes ; ainsi évoque-t-il magnifiquement :

Sous l'horizon au doux bleu de chapelle
Où monte une marée de nuages d'argent,
Azur suggestif que cinglent par moments
Des vols tourmentés et frondeurs d'hirondelles...
Les œillades noires des Tournesols hauts
... les pourpres Roses aux visages farauds
Où de riches Insectes heurtent leurs éclairs,
Les fraîches porcelaines des Tulipes rares...
Le deuil mitigé des Pensées en simarres
Les tragiques airs des Géraniums fous
Eblouissant dans leurs vases verts...

et pour terminer

La paix du Jardin d'été tout en moiteur
Sous l'horizon léger, au bleu chaste de nef
Où des nuages dessinent, en relief,
Leur argent mat cinglé de vols d'oiseaux frondeurs.

Il y a vraiment là un tempérament de poète, qui sait voir les choses et trouver en elles des rapports subtils. Sans doute il est tout voisin du maniérisme, et il faut reconnaître qu'il y tombe souvent, que ce maniérisme est le péché mignon de notre époque, et qu'il ne plaira sans doute pas longtemps. On peut dire aussi qu'il abuse des images et que la pensée n'est pas variée. Ainsi dans la première pièce, *Vivre*, il affirme la nécessité de rester droit et franc, et, sans creuser l'idée, il l'exprime par un grand nombre d'images dont quelques-unes d'ailleurs sont fort belles :

Vivre, c'est préférer n'être qu'une plaie
Plutôt qu'une chair flasque insensible aux soufflets...
La main qui vibre bien dans celle qui se tend...
C'est s'ouvrir ainsi qu'un calice de fleur
Ou qu'un bois sonore aux subtiles rumeurs
A toute la Beauté qui plane sur le monde...
Vivre... C'est n'être jamais
Une glaise docile entre des doigts épais,
Mais une âme qui garde au sein des douleurs
L'or vierge, qui la fit unique pour un cœur.

Vous avez reconnu, Messieurs, par ces citations, que le poète appartient à l'école dite décadente, qui rejette à peu près toutes les règles de la versification classique. Les vers ont du moins le mérite de rester harmonieux. Le rythme semble moins heureusement traité, et l'on ne peut saisir la raison des nombreux changements de mètres, surtout dans la première pièce. Le Jury d'ailleurs ne s'est aucunement laissé influencer par le système décadent ou vers libristes ; et s'il n'a pas donné à ce poète un prix plus élevé, c'est que ni l'originalité de la pensée, ni les qualités de la forme ne lui ont paru mériter davantage.

Quant aux six pièces mentionnées : elles sont, avec des mérites divers, de valeur sensiblement égale.

Le n° 1 (« Par le livre et par la parole. ») présente de la souplesse, de la facilité, une forme harmonieuse, mais des pensées peu originales et un style un peu lâche.

Le n° 13 (« Plaire, c'est satisfaisant et joli, Toucher, c'est très doux et très beau. »), a exprimé en vers d'une simplicité parfois touchante, parfois gauche, l'amour d'un fils pour sa mère. Vous aurez un exemple des défauts et des qualités de l'auteur dans sa dernière strophe :

Vis longtemps, bien longtemps, pour que je sois heureux ;
Je partirai devant sans nulle jalousie,
Si tu me restes, toi dont je reçus la vie,
Pour recueillir mon âme et me fermer les yeux !

Le n° 17 (« Aimez-vous les uns les autres. ») d'inspiration un peu courte, a de jolis détails. Les strophes de *Ratés* ont une allure piquante à la Banville. Le *Cri* nous offre une belle strophe :

J'aime le cri ; lui seul est sincère vraiment.
La parole et le chant sont souvent improvisés ;
Le mensonge est aussi dans les choses écrites ;
Hors le cri, tout est faux ; hors le cri, tout nous ment

Mais il n'y a pas de développement et la thèse n'est pas incontestable.

Le n° 21, *L'Encre de Vie* est un fragment, en sonnets, d'un poème qui a pour titre : « Aux portes de la mort. » Sully-Prudhomme a passé par là ; et l'auteur a parfois sa vigueur un peu rude. Sans doute il y a de la force et du métier. Seulement l'auteur a oublié d'éclairer sa lanterne. Que dis-je, a oublié ! Il n'a pas voulu l'allumer. Il prévient ses lecteurs que

Ils ne comprendront pas !

et il a été bon prophète : les juges n'ont pas compris, ou du moins pas suffisamment pour récompenser par autre chose qu'une mention les qualités réelles du poète.

Le n° 22 (« Tentare non nocet. ») traite un vieux thème rebattu, la vie saine des champs, avec quelque originalité. *L'Orgueil du Peuplier* n'est pas sans mérite, bien que cet orgueil semble peu justifié. Mais enfin l'œuvre ne dépasse point une honnête moyenne.

Il y a à la fois plus de défauts et de qualités dans le n° 25 :

. ne crois pas, ô poète
Que la voix ici bas doive rester muette.

Des impropriétés, des expressions obscures, des détails maladroits déparent des vers d'une belle sonorité, d'une solidité rare, et qui s'apparentent visiblement à Leconte de Lisle. L'auteur, en soignant davantage le style, peut composer des œuvres vraiment intéressantes.

En résumé, un deuxième prix de 50 francs et six mentions, c'est tout ce que le jury vous propose d'accorder au concours de cette année. Que les poètes ne se découragent pas ; même dans certaines pièces non mentionnées, il y a des promesses d'avenir ; un travail persévérant conduit au but ; et bien que l'inspiration semble au premier abord toute spontanée et instinctive, il est indéniable que, même dans l'art divin de la poésie, le génie n'est souvent qu'une longue patience.

Georges MARTIN.

UNE SALLE
de
L'Art Français du Moyen Age
AU MUSÉE D'ANNECY

Le Ministère des Beaux-Arts vient d'offrir au Musée d'Annecy ¹ une magnifique collection de moulages d'œuvres d'art du moyen âge. Ce don généreux constitue un ensemble d'une importance capitale, car la sélection qui a été faite avec un goût averti, parmi les pièces du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro permet de présenter en raccourci une histoire suffisamment documentée de la sculpture des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

Cette collection offre en effet les types les plus purs dus à l'inspiration des sublimes « maîtres imagiers » français dont, pour la plupart, l'histoire n'a pu garder les noms afin de les mettre au niveau des artistes de l'antiquité grecque qui élevèrent à un si haut degré de perfection la traduction plastique de l'immortelle Beauté.

Il était réservé à ces artistes anonymes qui écrivaient de leur ciseau dans la pierre, sous la dictée des clercs, les naïvetés de la Légende dorée, les récits merveilleux, les Mystères et les Gestes des livres saints pour les enseigner au peuple, d'être les initiateurs de cet art éminemment français, sorti tout armé de leur cerveau génial pour aller rayonner de par le monde d'un inaltérable éclat.

1. Déférant au désir d'un certain nombre de nos collègues florimontans qui ont lu dans les journaux locaux une note parue à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle salle de l'art français du moyen âge au Musée d'Annecy, j'ai essayé d'écrire une note plus complète.

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne faut y voir qu'un petit catalogue raisonné très sommaire, une leçon non alourdie par un appareil bibliographique encombrant ou mieux une sorte de *guide pour une promenade archéologique* au Musée, en prenant comme exemples de démonstration les moulages ou les pièces originales qui figurent dans nos collections.

Ces quelques pages ont pour but de faire ressortir aux yeux du public non spécialisé, la grandeur de notre art national du XII^e au XV^e siècle, de cet art *uniquement français* qui fut si longtemps méconnu et dédaigné sous le nom de Gothique — et surtout de servir à l'illustration des leçons des professeurs et maîtres des divers enseignements en les engageant à utiliser, comme complément indispensable de leurs cours, les précieuses ressources documentaires de notre beau Musée.

M. L. R.

Parcourez les églises abbatiales, les cathédrales qui recèlent de si précieux trésors, richesses d'art de la France, c'est une floraison exubérante, inouïe de sculptures qui jaillit des portails, des archivoltés, des galeries hautes, des chapiteaux et envahit tous les éléments architectoniques de l'édifice.

La patine des siècles a mordu la pierre, les contours se sont épaissis, émoussés, des membres ont disparu, les corps sont fragmentés et malgré cela, il se dégage de ces œuvres admirables si mutilées un sentiment pénétrant, un idéal émouvant de beauté accomplie.

* *

En visitant les collections que le Musée d'Annecy doit à la libéralité de l'Etat, on se rendra compte des étapes suivies par les diverses formules monumentales ou ornementales qui sont la caractéristique des divers styles.

Une galerie nouvelle où les œuvres d'art sont présentées et mises en valeur sur un fond rouge très discret, a été installée au Musée. Elle est la suite naturelle des salles consacrées aux arts grec et romain. Tous les documents relatifs à l'histoire de l'art du moyen âge y ont été groupés, et on a réuni à l'envoi récent les pièces de l'ancienne collection.

Quelques lignes d'introduction sont nécessaires.

Voici aux embrasures des portes, les reproductions photographiques des monuments les plus typiques. Elles démontrent les caractères de l'architecture des périodes. Ce sera l'occasion de dire ici à quel style se rattachent les édifices religieux de la Haute-Savoie ¹.

* *

Remarquez ces basiliques aux tours carrées, trapues, flanquées de contreforts massifs et percées de baies peu nombreuses qui sont toutes à *plein cintre* ou géminées sous un arc du même ordre. Leurs voûtes sont en *berceau*, c'est-à-dire demi-cylindriques et bandées à chaque travée par des arcs de renforcement ou *doubleaux*, ou bien ce sont des *voûtes d'arêtes*, engendrées par la pénétration à angle droit de deux voûtes en berceau.

1. Il est à remarquer qu'en Haute-Savoie les XII^e et XIII^e siècles se pénètrent l'un et l'autre de manière assez complexe. Les chartes de fondation et de consécration manquent souvent. Dans notre pays, il y a un archaïsme marqué. Le simple examen des monuments datés par leurs comptes de construction, indique que les maîtres d'œuvres utilisaient le plus souvent des tracés et des profils vieux de plus d'un siècle. Je me contenterai donc de situer les édifices dans le cadre de leur style sans rien affirmer à l'égard des dates de construction.

Nous reconnaissons ici le style **Roman**, celui des grandes églises monastiques du XI^e et du commencement du XII^e siècle.

Abbatiales de la Trinité et Saint-Etienne de Caen, Poitiers, Autun, Vezelay, Saint-Benoît-sur-Loire.

En Haute-Savoie : chapelles de *Mouxy*, des *Allinges*, de *Gevrier*, crypte de *Thonon*, églises de *Peillonex* et d'*Annecy-le-Vieux*.

Voici d'autres édifices d'une allure bien différente. Les églises ou les cathédrales **Gothiques** s'ornent de façades aux portails somptueux. Elles pointent vers le ciel des flèches aiguës accompagnées de merveilleuses tours sur leur transept. Les nefs s'élèvent magnifiquement, soutenues par des faisceaux de colonnes qui portent les voûtes à une hauteur prodigieuse. Une nouvelle formule de construction s'est imposée. Pour contre-buter la poussée des voûtes on invente les *arcs-boutants* et surtout l'élément fondamental de la construction gothique : la *croisée d'ogives*, c'est à-dire que les voûtes sont appareillées sur des nervures en arcs diagonaux qui se substituent aux arêtes des voûtes romanes en s'adjoignant des *arcs doubleaux* et des *formerets*.

Cathédrales de Paris, d'Amiens, de Reims, de Chartres, de Bourges, de Sées, de Coutances.

L'art gothique se développe pendant le cours des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. On y a distingué quatre styles.¹

1^o Le **Gothique de Transition**. — L'apparition de la croisée d'ogive vers 1120 détermine l'époque de transition qui inaugure la période gothique. Elle commence donc au règne de Louis-le-Gros et prend fin au commencement du règne de Philippe-Auguste, vers 1180.

Elle est caractérisée par des essais de croisée d'ogives avec fractionnement des voûtes, la coexistence de l'arc plein cintre avec l'arc brisé, l'agrandissement notable du chœur et de l'abside, la grande richesse sculpturale des portails.

Cathédrales de Chartres, Laon, Noyon, Sens, chœur de N.-D. de Paris et enfin Saint-Denis, joyau des édifices de transition.

1. Voir GONSE : *L'Art Gothique*. — ID. : *La Sculpture française*. — QUICHERAT : *Mélanges d'Archéologie*. — VIOLLET LE DUC : *Dictionnaire de l'Architecture*. — ENLART : *Manuel d'Archéologie française*. — A. SAINT-PAUL : *Les Origines du Style flamboyant* et C. ENLART : *Même sujet* (Bull. monumental, 1906 à 1909). — LECOY DE LA MARCHE : *Le Treizième siècle artistique*. — E. MALE : *L'Art religieux du XIII^e siècle en France*. — ID. : *L'Art de la fin du Moyen Age*.

En Haute-Savoie. Abbaye d'*Aulps* et église d'*Abondance* en partie, église de *Viuç-Favergeres*.

2° Le **Gothique primitif** ou **lancéolé**, se développe depuis Philippe-Auguste en 1180, jusqu'au temps de Saint Louis, 1226. Les caractéristiques sont : Arcs brisés en forme de lancette, fenêtres divisées par un montant léger (meneau) en deux arceaux surmontés d'une rose. Croisée d'ogives à chaque travée. Arcs boutants à deux étages superposés. Décoration copieuse de pyramides, clochetons ; flore monumentale très belle. Colonnes flanquées de colonnettes. Grandes verrières avec roses.

C'est l'époque des grandes cathédrales : Chartres, Bourges, Troyes, Reims, Amiens, Beauvais, etc.

En Haute-Savoie : Partie de l'église et cloître d'*Abondance*, églises de *Mélan*, du *Reposoir*, partie de *S^t-Jean d'Aulps*, porte de l'église d'*Abondance* ornée de statues de style bourguignon fin du XIII^e.

3° Le **Gothique rayonnant**. C'est le style par excellence du XIV^e siècle, mais qui commence pendant le règne de Saint Louis, vers 1240, et dure jusqu'en 1370. « L'église n'est plus une combinaison de pleins et de vides, c'est un simple assemblage d'espaces vides maintenus par une carcasse solide, en somme le triomphe complet du vide sur le plein. » La dimension énorme des fenêtres exige une armature de meneaux surmontés d'arcs brisés et se découpant en cercles, trèfles, quatre-feuilles, triangles curvilignes ¹. Les piliers ne sont plus que des faisceaux de fines colonnettes. L'arc boutant est à double ou triple volée.

Cathédrales de Bourges, de Paris, de Chartres, de Reims en partie, la Sainte-Chapelle.

En Haute-Savoie : Eglises d'*Evian*, de *Meillerie*, d'*Abondance* (cloître, 2^e moitié du XIV^e), le *Saint-Sépulcre d'Annecy*, *Contamine-sur-Arve*.

4° Le **Gothique flamboyant** prend naissance en 1265, il reste mêlé et juxtaposé au Rayonnant pendant tout le XIV^e siècle et devient en possession complète de ses éléments vers 1435. C'est le style par excellence du XV^e siècle.

Il est caractérisé par des voûtes d'ogives compliquées de nervures de second ordre (liernes et tiercerons) et de pendentifs. L'arc des ouvertures devient moins aigu, il est en anse de

1. Cette décoration s'applique à toutes les parties de l'édifice, clochetons, pinacles, bas reliefs. Voir plus loin cadre du bas relief de l'Assomption (n° 25) console gothique (n° 26).

panier ou en accolade. Les fenestragés sont formés d'ingénieuses combinaisons d'ellipses aiguës, dentées et droites (soufflets) ou recourbées (mouchettes). Les supports sont dépourvus de vrais chapiteaux. La décoration végétale est portée au maximum. L'usage des fleurons en forme de choux-frisés s'étend sur les pignons, les frontons, le dos des archivoltes ; enfin les moulures à profil prismatique se pénètrent les unes les autres ou s'effilent dans la masse des piliers.

Eglises N.-D. de l'Épine, Saint-Pierre de Caen, Trinité de Vendôme, Saint-Maclou de Rouen, Tours de Saint-Ouen et de la cathédrale de Rouen.

En Haute-Savoie : *Saint-Maurice d'Annecy, Chaumont, Mieussy, Cluses* et un grand nombre d'églises urbaines ou rurales plus ou moins surchargées de réfections entreprises depuis l'époque de la Renaissance.

LA SCULPTURE ORNEMENTALE.

Le Douzième Siècle.

LES CHAPITEAUX. — Le chapiteau qui était antérieurement un élément de support important, orné d'entrelacs ou de combinaisons géométriques, se couvre de la parure la plus variée et parfois la plus étrange.

Dès l'aurore du XII^e siècle, les artistes recherchent leurs modèles parmi les fleurs des champs et des bois qu'ils ont sous les yeux. Ils utilisent la flore vernale, en particulier les Aroïdées (Arum) ou l'Iris, qui sont pour eux le symbole du retour du printemps. Ils copient et surtout interprètent dans un esprit décoratif très habile leurs feuilles, leurs pédoncules floraux avec leurs baies nombreuses et serrées.

Ce chapiteau du commencement du XII^e (n^o 1) ¹ témoigne encore de l'indécision de l'artiste qui tend à s'écarter des traditions romano-byzantines, pour aller choisir ses modèles dans la nature, tout en traitant ceux-ci conventionnellement. La large feuille est encore l'acanthé dégénérée, mais elle est accompagnée de deux feuilles triangulaires d'arum fortement stylisées et munies de leurs grappes de fruits.

Dans le *chapiteau de l'Abbaye de Saint-Denis* (n^o 2), la

1. Ces numéros correspondent à ceux qui sont appliqués sur les objets exposés au Musée.

décoration de l'abaque carrée et très élevée, utilise encore les entrelacs et les rinceaux perlés des siècles précédents. Mais on voit apparaître ici la feuille d'Arum avec ses fruits, qui se relie à un Iris traduit fort librement. Cette dernière fleur deviendra plus tard, par une stylisation élégante, le Lys héraldique. La corbeille ou tailloir est ornée de deux rangs de feuilles découpées et les crochets sont inspirés des feuilles fanées du Nénuphar.

Les animaux fournissent des éléments décoratifs très féconds, et c'est ici que l'imagination fantaisiste des sculpteurs prodigue ses plus étranges productions.

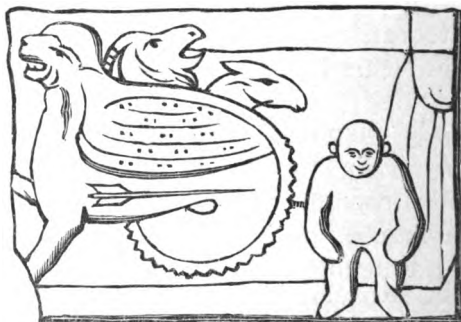
Arrêtez-vous, à cet égard, devant ces deux énigmatiques chapiteaux



chapiteaux provenant de la vieille abbaye bénédictine de Talloires. (Nos 3 et 4.)

Hanté par le symbolisme des vieux Bestiaires,

un rude imagier du XII^e siècle, a grossièrement sculpté deux bas reliefs, dont le sujet, emprunté au monde des animaux fantastiques, est expliqué par la mystique du *Miroir de l'Eglise*, le livre fameux du moyen âge. On y reconnaît, dit CAHIER (*Nouveaux mélanges d'archéologie et d'histoire*), d'abord le *Salvage home*, personnage muni d'un bec d'oiseau pour rappeler sa nature animale, poursuivant de ses flèches un Centaure ou *Sagetaire*



coiffé d'un bonnet. « L'homme sauvage débarrasse la terre des monstres, comme son cœur du péché. »

A côté, une hydre, bête à tête de lion, de chèvre et d'âne, est percée d'un trait lancé également par le sauvage, tandis qu'un

petit homme semble très égayé en voyant le monstre frappé. Cette figure, toujours d'après les symbolistes, personnifierait « l'âme qui se réjouit d'avoir échappé à l'attente du chasseur ».

*
*
.

LES STATUES. — Le XII^e siècle est le moment d'une poussée d'art inouïe en ce qui concerne la grande sculpture monumentale, c'est-à-dire la représentation de la forme humaine. L'appareillage des portails des églises disparaît littéralement sous un revêtement de statues. L'art est symbolique, en quelque sorte stéréotypé, les figures sont construites et vêtues à la manière romano-byzantine. Le style est essentiellement *hiératique*.

Dans le *Prophète Isaïe* de l'abbatiale de Souillac (n^o 5) le corps se déhanche en un mouvement rapide et imprévu ; des plis onduleux, comme mouillés, plaquent en orbes serrées le somptueux vêtement sur les membres grêles et à l'allure cassée. L'école toulousaine qui produit ce bas relief était encore visiblement influencée par les conceptions byzantines.

Tout autres sont les figures d'archivolte du portail central de Chartres qui datent de la fin du XII^e siècle. Ces *Vieillards de l'Apocalypse* (n^{os} 6 et 7) avec leurs instruments de musique et leurs vases à parfums, offrent une intensité de vie extraordinaire, un visage souriant traité avec une verve joyeuse. Le drapé est ici harmonieusement disposé et artistement rendu.

Voyez à côté les admirables *Statues-colonnes* décorant les pieds droits du portail royal de Chartres (n^{os} 8 et 9). De même que les *Statues royales* de Corbeil (n^{os} 10 et 11) aujourd'hui conservées à Saint-Denis, elles datent du milieu du XII^e siècle.

Ce sont des œuvres de prodigieuse allure et d'une imposante fierté d'aspect. Ces hautes figures se rattachent encore à un type absolument conventionnel. Gainées dans leurs vêtements brodés aux minces tuyaux, les cheveux nattés en tresses, toutes en longueur, elles sont figées dans une immobilité extatique, les pieds joints et les bras collés au corps. Quel sentiment exquis se dégage de ces figures calmes, recueillies, aux contours délicats, aux yeux grands ouverts, à la bouche mince et souriante. Il semble que la vie semble uniquement concentrée dans ces visages d'une inexprimable suavité.

L'école chartraine s'est déjà affranchie du type hiératique ;

elle s'occupe maintenant d'interpréter par le portrait le caractère de la race locale et d'étudier le costume dans ses plus minutieux détails.

Le Treizième Siècle.

LES CHAPITEAUX. — Dès le commencement du XIII^e siècle, l'ornementation végétale devient dominante, la flore y est d'ailleurs comprise d'une manière nouvelle. On ne rencontre plus la feuille symétriquement découpée du XI^e siècle, dernier souvenir de l'acanthé antique. La feuille se replie, se chiffonne, la fleur, les fruits et les bourgeons apparaissent, ces derniers se recourbent aux angles des chapiteaux en *crochets* qui sont une des caractéristiques du style ogival ; tout le cycle biologique de la plante est décrit.

L'imitation de la nature devient très serrée et les sculpteurs prennent leurs modèles dans la flore locale en s'adressant d'abord aux plus humbles plantes des champs et des bois.

Patients observateurs, ils saisissent le caractère et l'allure des végétaux et en tirent un ingénieux parti en les stylisant élégamment.

C'est, par exemple, l'étude de la vulgaire feuille de cresson qui a fourni l'élément décoratif du gracieux *chapiteau de N.-D. de Paris* (n^o 12), commencement du XIII^e siècle. Les feuilles garnissent sur deux rangs le tailloir et la foliole supérieure se recourbe en crochet sous l'abaque circulaire.

Nous retrouvons encore une ornementation analogue dans la stylisation d'une fleur d'Iris sur le *chapiteau* d'une demi-colonne du XIII^e siècle (n^o 13).

Voici maintenant un *rinceau d'archivolte*. Porte de la Vierge, N.-D. de Paris (n^o 14). Cette belle frise décorative court en surplomb sur une gorge profonde. La nature est observée et serrée de très près, mais ce travail n'est pourtant pas la copie exacte d'une plante. On y reconnaît la feuille de Chélidoine (Eclairé). Le sculpteur n'a pas oublié ces trous qui sont d'un bel effet décoratif en allégeant le limbe et il y a ajouté des grappes de fantaisie qui ne sont là que pour équilibrer la ligne de l'ornement.

Il y a lieu d'admirer dans cette composition, l'accent robuste obtenu par le jeu des ombres et des lumières. C'est une des

préoccupations des sculpteurs du moyen âge d'escompter les effets lumineux dans le modelé d'œuvres, qui étaient destinées à être vues à de grandes distances.

LES STATUES. — Avec le XIII^e siècle commence l'ère *spiritualiste* de la sculpture monumentale qui évoluera au XIV^e siècle vers un *naturalisme* sobre et bien équilibré, harmonieux dans l'agencement des masses et qui tendra au XV^e siècle vers un maniérisme non dépourvu toutefois de grâce naïve, et enfin vers un pathétique saisissant.

Voici les grandes figures de *Saints ou d'Apôtres* de la porte royale de Saint-André de Bordeaux (n^{os} 15 et 16) Ces figures admirables datent du temps de saint Louis; elles sont touchantes par leur simplicité calme et pourtant profondément expressive. Le sentiment religieux illumine les visages d'une sérénité idéale.

Le *Prophète* (n^o 17) fait partie d'une étourdissante décoration murale. C'est une sorte d'immense tapisserie de bas reliefs en pierre ornant les faces intérieures du portail de la cathédrale de Reims; elle est composée de cent vingt-deux statues, presque grandeur nature, logées dans des niches trilobées richement décorées de feuillages. Ce personnage relevant sa robe d'un geste familier, marche le bâton à la main, dans un mouvement souple et admirablement étudié. La tête, traitée avec une grande énergie d'expression, fait reconnaître chez l'artiste le souci de la copie exacte d'un portrait. Cette œuvre d'art marque l'apparition du naturalisme dans la moitié du XIII^e siècle.

Plus loin, deux bas-reliefs de N.-D. de Paris : les *Travaux des Mois* (n^{os} 18 et 19). Le faucheur aiguisant son outil, le moissonneur portant sa gerbe, sont traités avec un charme infini et une vérité exceptionnelle. Les vêtements tiennent bien au corps. Ces figures sont celles de paysans du XIII^e siècle saisis dans leurs attitudes de travail. On sent dans de telles œuvres les principes consignés sur son album par le vieux maître d'œuvres, Villard de Honnecourt, sa sûreté de dessin, sa recherche du balancement rythmique des lignes.

Les bustes colossaux des grandes figures : *Groupes de la Purification* de la cathédrale de Reims (n^{os} 20 et 21) sont devenus classiques comme représentant des types les plus parti-

culiers de l'iconographie du XIII^e siècle. Fait à peu près unique pour cette époque, elles sont drapées à l'antique. On reste sous le charme de ces visages empreints d'une grâce familière et souriante.

Enfin voici le *Christ-enseignant* ou le *Beau-Dieu* du portail central d'Amiens (n^o 22). Il tient le livre des Évangiles, élève la main droite dans un geste de mansuétude divine et foule aux pieds le lion « image de l'Antéchrist » et le dragon « symbole du démon ».

Cette statue s'élève à la place d'honneur comme étant la manifestation la plus noble du spiritualisme pendant l'ère glorieuse des grandes cathédrales. Elle est construite avec une simplicité et une pureté de lignes qui peut rivaliser avec les plus grands chefs-d'œuvre de l'architecture grecque : c'est de l'art d'une essence suprêmement belle.

Le Quatorzième Siècle.

Avec le XIII^e siècle finissant, l'art sculptural perd son caractère idéaliste ; il devient plus humain et s'affine dans la recherche du détail gracieux et de l'élégance du mouvement.

Ainsi dans la célèbre statue de la *Vierge dorée* du portail méridional d'Amiens (n^o 23), le style et la pensée religieuse s'effacent, mais une grâce souveraine et un naturalisme un peu maniéré en sont la principale expression. Nous ne reconnaissons plus ici la Vierge divine portant son Enfant-Dieu : objet du culte ardent du XIII^e siècle qui consacre les églises sous le vocable de Notre-Dame. Non, « ce n'est plus qu'une noble dame joyeuse de sa maternité et qui sourit à son enfant. » Le corps s'abandonne dans une flexion harmonieuse, la tête est modelée avec un art de premier ordre ; les mains sont d'une finesse et d'une élégance rares.

Admirez, tout près, cette exquise *Statue d'évêque* (n^o 24) qui orne le portail de Saint-André de Bordeaux construit au commencement du XIV^e par Bertrand de Goth, le futur pape Clément V. La vie intense qui illumine les traits du visage, l'expression du sourire, la vérité du geste et la belle ordonnance du vêtement font de cette figure l'une des plus belles œuvres de l'art du XIV^e.

Enfin le *Bas-relief de l'Assomption* de N.-D. de Paris,

montre la science de composition vraiment remarquable des artistes de ce temps (n° 25). Les masses et les lignes s'équilibrent adroitement et l'ensemble est d'une exquise harmonie. La vierge s'enlève dans une auréole de nuées qui est soutenue par six anges tandis que deux autres l'encensent. Le cadre de cet admirable morceau est formé d'un quadrilobe élégamment encadré de feuilles de lierre et accosté de clochetons et pinacles fleuris ciselés d'arcatures et de menaux, formes caractéristiques du rayonnant.

On retrouve les éléments décoratifs du même style dans l'ornement d'une *Console gothique* (n° 26) ciselée d'arcatures redentées, de trèfles et de quatre feuilles.

Le Quinzième Siècle.

Nous venons de voir, dans un bas relief du siècle précédent, une ornementation de feuilles de lierre rendues avec une vérité exceptionnelle. C'est la tendance bien marquée de l'époque qui va suivre, de copier désormais scrupuleusement la nature. Les artistes choisissent leurs modèles parmi les feuilles aux contours élégamment découpés, ondulés, déchiquetés ou plissés. Ils rendent ainsi avec une perfection accomplie le lierre, l'érable, la vigne, le chêne, les ombellifères, les chardons, la chicorée, les choux frisés. Ils les font entrer en les chiffonnant à l'excès dans la composition de ces fleurons qui ornent les arcs en accolades, les pinacles, les rampants des gables et sont les éléments décoratifs caractéristiques du style flamboyant.

Deux *Frises* (nos 27 et 28) offrent des exemples typiques de cette nouvelle manière. Sur la profonde gorge de l'une, s'étale un rinceau de feuillages minutieusement découpé et refouillé. Le sculpteur a ici fidèlement copié les feuilles anguleuses de l'érable et a noté exactement la forme de ses fruits ailés.

Dans l'autre, court une jolie composition obtenue avec des feuilles de vigne accompagnées de grappes de raisin. Sur une tige, un escargot rampe et redresse ses tentacules pour palper la feuille qu'il convoite.

Le *Chapiteau de l'hôtel de la Trémouille* (n° 29) montre comment s'est produite la transformation de cet élément de

la construction au xv^e siècle. Le tailloir prismatique bordé de deux filets, est complètement envahi par une branche et des feuilles de vignes mêlées de grappes.

Un fragment d'*Archivolte* (n° 30) est décoré de feuilles de chêne nerveusement modelées, accompagnées de glands.

En somme toute cette décoration florale est expressivement naturaliste et d'une grande sincérité de facture.

En ce qui concerne la sculpture monumentale les tendances s'affirment toujours de plus en plus naturalistes. Les œuvres, maintenant traitées avec passion, sont le résultat d'une observation très aiguë. Le maniérisme y tient encore une grande place, mais l'art va atteindre au pathétique le plus puissant car il s'attache à traduire les sentiments humains, la douleur et les affres de la mort. C'est l'époque de l'apparition des plates tombes, des tombeaux avec leurs gisants d'un effrayant réalisme.

C'est le temps où, à la fin du xiv^e siècle, en dépit des troubles de la guerre de Cent-Ans, les frères de Charles V, de grands seigneurs, humanistes, curieux d'art et épris des belles choses, collectionnent ardemment, et appellent auprès d'eux les maîtres les plus renommés. On déplore amèrement, à la lecture des inventaires de leurs mobiliers, la perte irréparable de tant de trésors.

La cour de Bourgogne étale ses magnificences, elle devient un incomparable foyer d'art et revêt les églises d'une parure merveilleuse en même temps qu'elle les remplit d'œuvres dues aux célèbres sculpteurs de l'époque. Le duc Philippe fait ainsi élever son fastueux tombeau par un flamand de génie, Claus Sluter ; Claus de Werwe termine le monument en 1465.

Voyez ces admirables *Pleurants* (nos 31 et 32) encapuchonnés ou coiffés du chaperon, drapés avec une ampleur tragique et modelés avec un art si vivant et si délicat : Ces petites figures, déroulant leur théorie autour du sarcophage rappellent le souvenir de la pompe funéraire et expriment les regrets des proches et des serviteurs du maître.

Plus loin, de la même époque, voici les *Pleurants* d'un tombeau de Baume les Messieurs nos 33 et 34) : un homme du peuple, serf de l'abbaye, chaperonné, déroule son chapelet tandis

que l'autre joint les mains dans l'attitude d'une fervente prière.

Les *stalles* de l'église de Saint-Claude forment un ensemble d'une complication extrême, présentant une surcharge de statuettes, de sculptures de tout genre qui envahit le moindre espace libre de cette boiserie monumentale.

C'est l'iconographie complète du xv^e siècle qui se déroule.

A côté de la joyeuse fantaisie de l'artiste qui transforme les consoles en grotesques tels : ce petit personnage coiffé d'un chaudron (n^o 35), voici une tête de moine en bas-relief (n^o 36) décorant l'intérieur d'une stalle dont les grands panneaux dorsaux sont garnis de personnages variés. Voici l'un de ceux-ci (n^o 37) un *prophète* de belle allure, au visage expressif et savamment modelé, à la robe artistement drapée. Cette vaste composition est l'œuvre de Jean de Vitry, un genevois, qui travailla à ces stalles de 1449 à 1465.

*
* *

Comme *conclusions*, on peut formuler ainsi les caractères qui permettent de dater à peu près les œuvres de la statuaire au moyen âge.

L'art, au début du xii^e siècle est encore sous l'influence des traditions byzantines. Les personnages sont d'une maigreur extrême, d'allure anguleuse et cassée. L'exagération même des mouvements indique la sincérité de la vision du geste qui est rendu avec gaucherie mais comme fixé dans sa fugitive impression. Les cheveux sont traités par petites mèches agglomérées, la barbe s'effile en pointes, souvent rebelles, le visage est construit suivant une formule conventionnelle; les yeux, largement ouverts sont parfois exorbités, les sourcils très arqués, et les draperies traduisent par petits plis mouillés tous les contours du corps.

Au milieu du xii^e siècle, les imagiers cherchent une voie nouvelle. L'allure de la statuaire devient extrêmement calme, les vêtements, aux riches ornements, sont disposés par longs plis tuyautés, mais le corps s'immobilise et se rétrécit dans la nécessité de s'appliquer intimement sur la colonne dont il est l'élément décoratif. L'art devient physionomique, le sculpteur regarde un modèle chez lequel il étudie les caractères de race. L'exécution est ferme; les yeux en amande sont largement

ouverts et les paupières incisées d'un coup de ciseau. Le modelé du nez, aux narines un peu dilatées, est très délicat, la lèvre supérieure s'avance et les coins de la bouche souriante un peu relevés donnent au visage un sentiment inexprimable de joyeuse sérénité ou d'extase.

Au XIII^e siècle, toute raideur a disparu ; les formes sont simplifiées, comme synthétisées, en quelques types d'une grande noblesse d'expression. L'interprétation du vêtement est toute autre, les plis sont étudiés et rendus avec une harmonieuse simplicité. L'ovale du visage aux pommettes saillantes est finement dessinée, la bouche spirituelle est animée d'un exquis sourire, les yeux un peu obliques sont relevés à la partie externe, et les paupières sont bien enveloppantes. Le cou est dégagé, les cheveux bouclés s'étalent par grandes masses sur les tempes.

Pendant tout le XIV^e siècle, les types individuels s'accusent, le pur sentiment idéaliste disparaît pour faire place à l'interprétation exagérée et surtout maniérée des attitudes. La technique acquiert en habileté ce qu'elle perd en simplicité. Les figures féminines hanchent gracieusement sous les plis du vêtement qui tombent en lignes d'un beau style et font deviner la forme parfaite du corps, établi dans des proportions dont les mesures se rapprochent de la réalité. La paupière inférieure très relevée, l'œil tiré aux angles, le sourire de la bouche, donnent au visage un caractère qui permet de reconnaître, entre toutes, les œuvres de cette époque.

Enfin au XV^e siècle, la statuaire est délibérément réaliste. Les figures sont construites avec une grande nervosité d'accents ; elles ne sont plus que des portraits, illuminés d'une vie intense ou vibrant de sensations douloureuses ou joyeuses. La recherche des détails est poussée jusqu'à la minutie, la draperie du vêtement tombe lourdement avec des plis épais rompus aux angles saillants. L'ovale des visages est allongé, les traits excessivement fins, le front très découvert, les paupières bombées enveloppent le globe de l'œil, les cheveux sont traités en boucles ondulées et à incisions parallèles et serrées. — L'artiste s'attache désormais à copier sincèrement la nature, et s'il accuse volontiers le caractère de ses modèles c'est dans

le sens d'un réalisme qui arrive parfois au pathétique le plus pénétrant.

* * *

A défaut de pièces originales, la collection des moulages de bois sculptés et de fragments d'architecture montre que les *huchiers* et les sculpteurs de pierre au xv^e siècle ne s'écartent jamais de la formule caractéristique du style flamboyant, tout en compliquant leurs compositions décoratives au gré de leur ingénieuse invention.

Ces œuvres sont d'une grande richesse d'ornementation et produisent un effet décoratif éblouissant. C'est un enlacement de motifs aux courbes flexibles, de détails fouillés et refouillés, qui semblent être la synthèse des efforts de trois siècles d'art gothique.

Voici des fragments de bois sculptés. Les arcs en accolade ou les pinacles (n^{os} 38 et 39) se couvrent de fleurons qui s'épanouissent en choux frisés. D'autres panneaux sont une dentelle de gracieuses courbes ou un réseau lozangé enchassant des roses ou des fleurs de lis (n^{os} 40, 41, 42, 43, 44).

En somme le type, à peu près immobilisé de la décoration à cette époque, est constitué par des panneaux rectangulaires divisés en séries d'arcatures en arc brisé ou en accolade dont les contours extérieurs sont fleuris de choux frisés. L'intervalle des meneaux est rempli d'un dessin alliant des courbes et des contre-courbes plus ou moins redentées qui créent les éléments décoratifs habituels : mouchettes et soufflets.

LES SCEAUX. — L'étude des œuvres que nous devons à l'art du moyen âge ne s'arrête pas là. Il existe une autre série de petits monuments qui présentent un intérêt de premier ordre, ce sont les sceaux. Ces cires multicolores aux tons éteints par le temps constituent une iconographie précieuse qui a été souvent interrogée en l'absence d'autres sources d'informations. Leur documentation est précise à l'égard des costumes, du mobilier et des armes.

Voici réunis dans une vitrine les grands sceaux de majesté des rois de France, leurs contresceaux, ceux des reines, les sceaux équestres des grands féodaux, d'autres relatifs aux abbayes, aux villes, aux universités.

Les caractères particuliers de l'art de chaque siècle se retrou-

vent inscrits dans ces pages minuscules. Voici le type conventionnel et encore hiéراتique du XII^e, les poses gracieuses des nobles dames et la précision du portrait au XIII^e; les admirables sceaux de la fin du XIV^e et du commencement du XV^e qui deviennent d'une richesse de composition étonnante et remarquables par la recherche du détail. Ce sont ceux des grands seigneurs, protecteurs des arts : Jean de Berri, Louis de Bourbon et Philippe-le-Hardi qui se dressent sous des tentes brodées ou enchassés dans des niches gothiques. Rien de plus expressif que cet inoubliable sceau de Jean sans Peur où l'aventureux duc est représenté galopant l'épée haute, haut sur les étriers et enlevant son cheval dans un mouvement étourdissant.

*
* * *

Avec les dernières années du XV^e siècle, l'art du moyen âge va disparaître dans une étincelante apothéose. Avant de mourir le Flamboyant se revêt d'une prodigieuse parure, multiplie hâtivement ses ciselures, avive le scintillement de ses bijoux, sculpte et entasse ses dentelles de pierre subtiles et compliquées pour en édifier une chasse magnifique et somptueuse où s'abritera son œuvre fécondée par l'inspiration créatrice de quatre siècles.

Un art nouveau va éclore, qui aidé d'apports étrangers ira puiser aux sources de l'antiquité romaine et pourtant, hésitant dès ses premiers pas sur la route à suivre, en suprême hommage à l'œuvre sublime du moyen âge, il va retenir, pendant quelque temps encore, à l'aube de la Renaissance, pour en illuminer sa pensée, les rayons les plus précieux de l'astre qui s'éteint.

Marc LE ROUX.

NOTE SUR LA PIERRE DE CHOIN employée dans les constructions au moyen âge

Il est fait mention, à plusieurs reprises, dans les registres du conseil d'Annecy (fin du xv^e s.) de la pierre dite de Choin, employée pour la construction et la restauration des édifices publics. C'est ainsi qu'en 1475, pour d'importantes réparations à l'hôpital de N.-D. de Liesse, on se servit *de bonis carteriis petre de Chuyn* ¹. En 1476, on employa les mêmes pierres pour construire un arc au-dessus du Thiou, entre l'hôpital et la maison d'Ossens. ² La fontaine des Clercs, au faubourg du S. Sépulcre, dont l'eau était d'une saveur si agréable ³, fut en 1490, réédifiée avec des matériaux semblables ⁴. Enfin lorsque les syndics procédèrent à la réception d'œuvre du pont de Tasse, remis à neuf, en 1496, le cleric-secrétaire de ville nota sur son procès-verbal l'emploi de *grossis lapidibus de chuet carratis* ⁵.

D'autre part, ce mot de Choin a été relevé par M. Marteaux dans les *Inscriptions du Musée de Lyon* ⁶, d'Allmer et Dissard, et dans les *Inscriptions de Vienne*, où Allmer relate « des monuments en pierre de Choin que Chavernod qualifie même de Choin de Fay ⁷ ». Je l'ai retrouvé mentionné à trois reprises dans le *Recueil général des bas-reliefs* du commandant Espérandieu, lequel nous apprend que la pierre de Choin est un calcaire jurassique ⁸.

Pour identifier avec certitude ce nom de lieu, qui ne figure point sur les dictionnaires topographiques, je me suis adressé

1. Reg. Cons. d'Annecy, tome I, f° 35.

2. *Ibidem*, f° 44 v°. Cf. BRUCHET (Max) : *Etude sur le Château d'Annecy*, dans *Rev. Savoie.*, 1900, p. 269, note 3.

3. *Ibidem*, et 223 v°, f° 492 v°.

4. Ad idem fuit ordinatum quod ipsi sindici fieri et construi faciant in bono forma, et de bonis carteriis petre de chuyn, cum edificiiis et aliis opportunis, fontem nuncupatum Clericorum, retro et prope menia Annessiaci... *Ibidem*, f° 79.

5. Reg. Cons. tome III, f° 304. Cette forme *chuet* ne se rencontre qu'une seule fois. Elle doit être une faute du scribe, et le mot ne saurait être confondu avec celui de Chuet, seigneurie située sur le territoire de Saint-Pierre de Rumilly. Cf. C^o HENRI DE LA FOREST-DIVONNE : *Notes sur le château et le mandement de Rumilly-sous-Cornillon*, dans *Rev. savoie.*, 1900, p. 24.

6. ALLMER ET DISSARD : *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, tome III, p. 476.

7. ALLMER : *Inscriptions de Vienne*, tome I, p. 277.

8. ESPÉRANDIEU (E.) *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine*. (Doc. inéd. sur l'Histoire de France), n° 346, 367, 1777.

à M. Paul Dissard, conservateur du Musée des Antiquités de Lyon, lequel a bien voulu me donner les renseignements suivants : « On donne le nom de Choin, Vieux-Choin ou Choin-de-Fay, aux roches calcaires dures extraites des carrières de Fay, commune située dans le département de l'Ain, sur la rive droite du Rhône, au dessous de Cordon. La pierre de Choin, Choing, Chuin, Chuyn, etc., est mentionnée dès la fin du XII^e s. Les carrières de Fay ont surtout été exploitées à l'époque romaine : ce sont les innombrables blocs de cette pierre provenant des édifices antiques de *Lugdunum* qui servirent, au moyen âge, à construire les églises et les autres monuments élevés à cette époque dans notre ville, et ce sont eux qui, dans les anciens textes sont désignés sous le nom de Choin. Les carrières de Fay rarement exploitées pendant le moyen âge, à peu près abandonnées de nos jours, à cause des difficultés de l'exploitation, ont été remplacées par celles de Villebois dont le calcaire est plus blanc, moins dur et, par conséquent, plus facile à travailler. »

Les textes cités plus haut prouvent cependant que la pierre de Choin était encore en usage même à la fin du XV^e s. On l'amenait à Annecy en remontant le cours du Rhône depuis Cordon jusqu'à Chanaz, de là on gagnait le lac du Bourget, par le canal de Savières : puis, à partir d'Aix, le trajet s'effectuait par voie de terre. Mais ce transport de matériaux sur une aussi grande distance était trop long et trop coûteux pour qu'il fût possible d'employer la pierre de Choin à la construction de tous les édifices d'Annecy. En réalité, on peut dire que son usage fut exceptionnel : elle ne servait que pour les constructions que l'on voulait à la fois luxueuses et solides. Or, à l'époque où nous nous plaçons, la majorité des habitations n'avaient ni l'une ni l'autre de ces qualités. Elles se composaient d'un rez-de-chaussée en pierre ordinaire, surmonté d'un étage en bois, couvert de chaume. La grande préoccupation des syndics, au cours des nombreuses visites de la ville était de substituer des étages en pierre et des toits formés de tuile, au bois et au chaume, trop facilement dévorés par de fréquents incendies. Mais, lorsqu'ils recommandaient aux habitants d'élever jusqu'au toit la maçonnerie de leurs maisons, de la *surmururer*, (*surmurari usque ad tectum*), ils n'imposaient nullement l'usage de la pierre de Choin. Une seule fois en cinquante ans, il est fait mention d'une autre pierre particulière, le tuf : En 1525, en effet, la veuve de Thomas Mingon

reçut l'ordre de remplacer sa cheminée en bois, par une cheminée *de lapidibus tuffeis* ¹. Il n'en est pas moins vrai que les matériaux ordinaires venaient de la carrière de Perrière; « c'est sa roche calcaire qui a donné à Annecy depuis des siècles sa pierre à bâtir ² ».

G. LETONNELIER.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(Suite et fin)

VILLIEN

BENOIT, fils de Maurice et d'Antonie Udry, né au Bourg-Saint-Maurice
le 24 octobre 1712;

marchand colporteur dans le Nord; fixé dès 1740 à Avesnes;
marié dans cette ville, le 27 août 1743, avec D^{me} Catherine Mandron;
décédé à Avesnes le 7 mai 1774.

JEAN-MAURICE,
né à Avesnes en
1753, négociant;
marié à Avesnes
le 4 novembre 1775
avec D^{me}
Rosalie-Josèphe
Louvet,
de Boulogne.

Une
fille,
mariée
avec
Jean-
Bap-
tiste
Muller

AUGUSTIN-FRANÇOIS-JOSEPH ✱,
né à Avesnes le 8 juillet 1759;
chef de bataillon;
époux de D^{me} Félicité-Josèphe Laurent;
mort à Avesnes le 7 mars 1819.

AUGUSTIN-JOSEPH ✱,
né à Laval le 23 août 1796;
colonel du 46^e de ligne; bienfaiteur d'Avesnes;
décédé à Paris le 28 janvier 1860.

Augustin-François-Joseph Villien entra au service à 18 ans, le 14 mai 1777. Quinze ans après, comme tant d'autres, il était encore sous-officier, quand il fut nommé lieutenant dans un bataillon des Volontaires du Nord (1792).

Il devint capitaine au 3^e bataillon de la 54^e demi-brigade en 1795; fut promu chef de bataillon le 21 décembre 1805 et prit sa retraite à 55 ans, le 1^{er} août 1815, après 38 ans de service actif.

1. Reg. Cons. d'Annecy, tome V, f^o 95.

2. C. MARTEAUX et M. LE ROUX: *Voie romaine de Boutae à Casuarina*, dans *Rev. savois.*, 1903, p. 30.

Son fils Augustin-Joseph, admis au Prytanée militaire en floréal an xi, quitta l'école le 21 mai 1813 pour entrer au bataillon d'instruction des fusilliers-grenadiers de la garde impériale. Nommé sous-lieutenant aux tirailleurs de la garde impériale le 29 novembre 1813, il fit ses premières armes pendant la campagne de France et reçut un coup de feu à la cuisse, le 3 mars 1814, à Laubressel, près Troyes. Passé au 87^e de ligne le 1^{er} août 1814, il fut licencié le 1^{er} septembre 1815. Le 24 décembre 1817, il fut rappelé au service et nommé sous-lieutenant à la légion de la Meurthe. Mais, en 1822, il fut mis en congé illimité, à cause de ses opinions. Le 30 juillet 1823, il obtint un emploi de lieutenant au 61^e de ligne. Il attendit jusqu'au 22 juin 1831 le grade de capitaine. Il fit en cette qualité la campagne de Belgique en 1832. Après un séjour de plusieurs années en Afrique, il fut promu chef de bataillon au 9^e léger le 25 avril 1840 ; devint lieutenant-colonel du 14^e léger le 27 avril 1846, colonel du 65^e de ligne le 31 août 1848 et colonel du 46^e le 29 août 1849.

Il fut retraité d'office, le 13 mai 1850, à la suite d'un acte de mutinerie survenu au 46^e, à Limoges. (Le régiment fut déplacé et envoyé à Bordeaux.)

Ses dernières notes le désignent ainsi : « Chef instruit, très capable, d'un zèle soutenu, d'une activité infatigable. Homme vif, assez irritable, d'une trop grande rigueur. La dureté de son caractère a porté atteinte à sa carrière. »

Il avait pris le commandement du 46^e dans des moments difficiles « où il fallait, pour le moins, autant de circonspection que de fermeté », et chez lui, la seconde de ces qualités l'emportait sur la première.

Le colonel Villien était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 janvier 1833.

Il légua sa fortune à la ville d'Avesnes, qui abrite, sous le nom d'*Institut Villien*, un musée, une bibliothèque, des cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, des cours de dessin et des sociétés savantes.

Il ne faut pas confondre cette famille avec celle du général Villien dont j'ai donné la généalogie dans la *Revue Savoisienne* en 1907. Mais il est fort possible que Louis Villien, trisaïeul du général, né à Bourg-Saint-Maurice en 1717, ait été proche parent, peut-être même frère de Benoît. Une lacune dans le registre des naissances empêche tout éclaircissement sur ce point.

VIOLLAND

FRANÇOIS, *alias* Jean-François, fils de Pierre et de Jeanne-Françoise Jugaux ;
né à Nancy-sur-Cluses le 12 février 1670, marchand à Belfort,
et bourgeois de cette ville en 1697,
puis marchand et bourgeois à Pontarlier (Doubs) ;
époux d'Anne-Marie Clerc.
Exempt de la taille et du logement des gens de guerre comme père
de douze enfants, dont trois garçons.

CLAUDE- FRANÇOIS, né à Belfort, le 20 mai 1692.	JEAN-LOUIS, né à Belfort le 25 août 1696, religieux de l'ordre de S'-Bernard, décédé à Pontarlier en 1791.	JEAN-FRANÇOIS, né à Belfort le 16 avril 1702, marchand bourgeois de Pontarlier, époux d'Elisabeth Pitet.
--	---	--

JACQUES-XAVIER, né à Pontarlier le 5 novembre 1755 ;
homme de loi ;
député du Doubs au Conseil des Anciens ;
mort à Besançon le 11 septembre 1843.

ANATOILE-ANTOINETTE-JOSÉPHINE,
épouse de M. Félix Bevalet,
à Nancy.

JOSÉPHINE-FLORE,
épouse de M. Etienne Collombat,
à Besançon.

Jacques-Xavier Violland fut successivement procureur-syndic du district de Pontarlier (21 juin 1790), juge au tribunal de ce district (26 novembre 1792), commissaire du Gouvernement près le tribunal (11 brumaire an IV), et président du tribunal criminel du Doubs (22 pluviôse an VI).

Le 22 germinal suivant, il fut élu député du Doubs au Conseil des Anciens par 152 voix sur 203 votants. Il devint secrétaire de cette Assemblée le 1^{er} messidor an VII. Rallié à Bonaparte après le 18 brumaire, il fut nommé, le 28 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Besançon, titre qu'il échangea, le 19 mai 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale dans la même ville. Confirmé dans ses fonctions, le 27 mars 1816, il les exerça jusqu'à l'âge de la retraite et mourut à quatre-vingt-huit ans.

VIOLLAND

JOSEPH, né à Nancy-sur-Cluses le 6 avril 1754,
fils de Claude et de Jeanne Grattin ; marchand à Saverne ;
époux de Marie-Madeleine Jaccoud ; agent municipal faisant fonctions de
maire de Saverne, du 15 août 1798 au jour de son décès, 20 janvier 1799.
Comme déclarant du décès figure Joseph Hugard, marchand,
domicilié à Strasbourg, natif de Nancy-sur-Cluses, cousin du défunt.

PIERRE-HENRI, né à Saverne le 21 novembre 1789;
marchand d'ornements d'église;
marié à Saverne, en 1825, avec D^m Thérèse Fischer;
adjoint au maire de Saverne; décédé le 12 janvier 1848.

DAGOBERT, né à Saverne en 1828; mort élève de l'Ecole polytechnique en 1848.	HENRIETTE, célibataire.	MARIE-GEORGETTE, épouse de M. Pierre Acker, inspecteur des Contributions directes en retraite à Charleville, et mère de Paul Acker, le brillant écrivain, rédacteur à l' <i>Echo de Paris</i> .	HENRI, né à Saverne en 1844; docteur en médecine; ancien élève de l'Ecole normale supérieure; décédé en 1889.
---	----------------------------	--	---

Le nom de Violland devenu plus commun en Alsace qu'en Savoie, était porté, en 1871, par de nombreuses familles de Neuf-Brisach, Colmar, Saverne, Schirmeck, Danne-et-Quatre-Vents.

C'est dans cette dernière localité, voisine de Phalsbourg, qu'est né, le 20 mai 1850, M. Edouard Violland, ancien huissier, maire de Phalsbourg et député de ce cercle à la délégation d'Alsace-Lorraine.

VOUTIER

NICOLAS, né le 17 février 1641 à Conflans (Albertville);
fils de Claude et de Bernardine Ducrest;
marchand; marié le 6 juin 1677, à Villefranche-en-Mer (Alpes-Maritimes),
avec Catherine Viala-Lorange.

FRÉDÉRIC, né le 1^{er} mai 1683 à Villefranche-sur-Mer;
marchand; marié le 18 février 1708, à Champis (Ardèche),
avec Alexandrine Benengut.

PIERRE, né le 10 juillet 1712 à Champis (Ardèche);
« procureur en la cour ordinaire du comte de Tournon »;
marié le 22 juillet 1738, à Tournon (Ardèche), avec Marianne Chandon.

PIERRE-JOSEPH *, né le 24 janvier 1745 à Tournon;
colonel, commandant d'armes à Maubeuge.

Pierre-Joseph Voutier s'enrôla, le 18 août 1759, dans le régiment d'infanterie d'Aquitaine, qu'il joignit en Allemagne, où il guerroyait. Congédié « pour défaut d'âge, sur la réclamation de ses parents, son inclination pour le service militaire lui fit fermer l'oreille au cri de leur tendresse. Il ne quitta point l'Allemagne. » Entré, le 1^{er} février 1760, au régiment de

Champagne (Infanterie), il y devint sergent le 1^{er} juillet 1764 et se retira le 30 août 1766 pour des arrangements de famille. Il fut sergent au régiment de Bretagne du 1^{er} février 1768 au 1^{er} février 1775. En 1778, il était garde-magasin des vivres de l'armée, à Nantes. Il quitta ces fonctions pour celles d'« architecte dans les ponts et chaussées » à Nantes, puis à la Rochelle.

Il était, depuis quelques années, rentré dans son pays, quand éclata la Révolution. Elu capitaine-adjutant-major de la garde nationale à Tournon, en 1789, il forma, dans le district de Mézenc, 33 bataillons, qui se groupèrent en trois légions, dont il fut nommé adjudant général. Chef du bataillon de l'Ardèche le 28 août 1792, il fut promu colonel le 1^{er} germinal an III. Il fit fonctions de général de brigade à Irun (messidor an III), à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans la Vendée et dans le département de la Charente-Inférieure « en remplacement du général Chailloux, qui avait cessé toute communication avec les patriotes ». Un rapport de Dubois-Crancé aux Consuls, en date du 7 brumaire an VIII, s'exprime ainsi : « Le chef de brigade Voutier, réunissant le patriotisme et les connaissances militaires nécessaires pour occuper le commandement de la place de la Rochelle, où il est urgent d'employer un officier qui inspire de la confiance aux républicains, je vous propose, citoyens Consuls, de le nommer à ce commandement. » Désigné pour Maubeuge le 14 ventôse an VIII (5 mars 1800), Voutier conserva cet emploi jusqu'au décret du 12 mars 1814 qui l'admit à la retraite, en raison de son âge et de ses infirmités.

Il comptait alors 36 ans de services effectifs, et avait fait les campagnes de 1760-1761-1762 en Allemagne, celles de 1768-1769-1770 en Corse et toutes celles de la Révolution, de 1792 à l'an VIII. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 4 germinal an XII. Il laissa deux fils officiers, dont je n'ai pas retrouvé la trace, et une fille admise à la maison impériale d'Ecouën par décret du 21 mai 1807.

Il s'était distingué à la retraite de Clisson, le 1^{er} de l'an II. « Toute l'artillerie et l'ambulance de l'armée étant tombées au pouvoir des insurgés, Voutier, à la tête de ses grenadiers et de ceux de Saône-et-Loire, battit et repoussa l'ennemi, reprit l'artillerie, plus six pièces aux assaillants, et sauva plus de cent malades à l'ambulance. »



APPENDICE

CLAVEL

JOSEPH, fils de François et de Jacqueline Niclou,
né à Saint-Pierre-d'Albigny le 27 mars 1790 ;
était négociant à Nancy quand il s'y maria, le 25 octobre 1817, avec sa
cousine, Hortense Niclou, fille de défunt Louis Niclou, commandant du
fort Saint-Nicolas de Marseille, née à Nancy le 22 février 1797. Il fut en-
suite professeur à Lyon, puis à Marseille, où il fut chargé du cours de
philosophie et eut pour élève M. Thiers. Plus tard, il devint pro-censeur
au collège de Versailles et quitta l'enseignement pour occuper, le 15 octo-
bre 1826, l'emploi d'inspecteur comptable à la Chambre des Députés.
Naturalisé Français le 17 février 1842, il fut nommé trésorier de l'Assem-
blée nationale, le 20 octobre 1849, et prit sa retraite le 1^{er} avril 1852. Il
mourut le 4 avril 1858 (*jour de Pâques*).

JULES	CLARA	HIPPO- LYTE	FREDERIC O *, né à Paris le 12 septembre 1822, trésorier de la Chambre des Députés, puis Secrétaire général de la questure, marié le 14 novembre 1845 avec D ^m Amélie Philippe ; président de la Fédération des Sociétés coopératives de France, décédé à Paris le 30 mars 1902 (<i>jour de Pâques</i>).	JOSÉ- PHINE	EMILIE	AU- GUSTE	EDOUARD, né à Paris le 7 avril 1837. HENRI, né à Paris le 6 no- vembre 1877, sténogra- phe de la Chambre des Députés.
EMILE *, né au Palais-Bourbon le 18 juillet 1848, licencié en droit, archiviste de la Chambre des Députés, époux de D ^m Berthe Hoffmann.				LÉON *, connu sous le pseudonyme d'Iwill Marie-Joseph, né au Palais-Bourbon le 28 août 1850 ; sténographe-rédacteur au Sénat et artiste peintre, époux de D ^m Pauline Ravaisson-Mollien.			
GEORGES, ingénieur né le 26 fé- vrier 1866.		MARIE-ROSE.		M ^{re} HENRI GAULT.	M ^{re} CLAUDE DE SÈZE.	GERMAINE, peintre et littérateur.	

M. Frédéric Clavel, après de brillantes études au lycée Bourbon (actuellement Condorcet), fit son droit et entra dans l'Administration de la Chambre des députés le 8 décembre 1839 ; il devint trésorier de cette assemblée le 1^{er} janvier 1855 et secrétaire général de la questure le 1^{er} juin 1871. Il prit sa

retraite le 11 mars 1879. Chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1868, il fut promu officier le 2 août 1876.

Il s'était livré de bonne heure à des études sur l'économie politique et avait fondé à Suresnes la première Société coopérative. Il fut, durant de longues années, président de la Fédération des Sociétés coopératives de France, et, par une décision de septembre 1902, le Conseil municipal de Suresnes a donné à l'une de ses rues le nom de Rue Frédéric Clavel, faisant suivre cette désignation de la mention « économiste et philanthrope ».

M. Emile Clavel fit son droit et entra comme attaché à la bibliothèque de la Chambre des députés le 1^{er} juillet 1866. Il est archiviste de la Chambre depuis le 5 mars 1888, chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1889 et officier de l'Instruction publique du 6 janvier 1885. Il fait partie, en tant qu'*artiste peintre*, de la Société des Artistes français, depuis trente ans, et en tant qu'*auteur*, de la Société des Gens de lettres.

M. Léon Clavel, connu en peinture sous le pseudonyme d'Iwill, fut élève de Kuwasseg et Lansyer. Il a obtenu une mention honorable en 1884, une médaille d'argent en 1889 à l'Exposition universelle, un grand prix à l'Exposition de Lyon et la croix de la Légion d'honneur en 1894. Hors concours, il expose au Champ de Mars depuis 1890. Ses principales œuvres sont : *La Seine à Rouen* (1880), *La Meuse à Dordrecht* (1881); *Dordrecht le matin* (1884) au Musée de Tunis; *Lynmouth* (1889) au Musée de Melbourne; *Solitude*; *Le Jour se lève*; *Venise endormie*; *Brumes et Lauriers roses*; *Le Soir dans la dune*; *Nuit grise*, au Musée du Luxembourg; *Après l'orage*, pastel (Musée du Luxembourg); *Routes de France*; *Le Matin sur la Lagune*, etc. Il a aussi publié plusieurs œuvres littéraires : *Autour d'une sérénade*, tragédie en vers (1905); *Le Triomphe d'Eros*; *La Dernière cartouche*; *La Liqueur merveilleuse*; *L'Annonciation* (1906).

DOUCET

JEAN-FRANÇOIS, né à Faverges le 22 février 1693.

Ses lettres de naturalité, datées de Lunéville, 15 septembre 1751, et accordées par le duc de Lorraine, roi de Pologne, portent que « depuis sa jeunesse il est venu en France et ensuite dans nos Etats. Pendant quinze ans au service du duc Ossolinski, grand maître de notre maison, comme maître d'hôtel, il est devenu l'un de nos maîtres d'hôtel ordinaires. » Je n'ai pas pu retrouver le nom de sa femme.

FRANÇOIS-XAVIER, né en 1718 ;
capitaine au régiment de Monthureux, puis capitaine des grenadiers royaux ;
époux de D^m Marie Martin, de Bains (Vosges) ;
rétraité le 22 janvier 1779 et décédé à Bains le 7 juillet 1780.

CHARLES-FRANÇOIS, né à Bains le 13 février 1749 ;
Colonel du 157^e régiment d'infanterie ; époux de Marie-Rose Cardé ;
décédé à Bains le 26 novembre 1837.

FRANÇOIS-XAVIER, né à Bains le 28 septembre 1787, rentier, célibataire ;
décédé à Bains le 15 novembre 1881.

Charles-François Doucet, lieutenant au bataillon des milices provinciales de Sarreguemines et de Nancy, de 1760 à 1772, devint lieutenant aux grenadiers de France et conserva cet emploi jusqu'en 1782. Il se retira alors dans sa ville natale. En 1789, il fut élu commandant de la garde nationale de Bains. Le 15 août 1792, il partait lieutenant-colonel en 1^{er} du 13^e bataillon des volontaires des Vosges. Il prit part au siège de Mayence en 1793, et à la guerre de Vendée, où il fut blessé d'un coup de feu à la tête, à la bataille de Cholet. Lors de l'amalgame des bataillons de volontaires avec les régiments de l'ancienne armée, il fut nommé chef de la 157^e demi-brigade d'infanterie, le 15 juillet 1795. Il prit sa retraite le 31 mars 1796 et se fixa à Bains, où il mourut dans un âge avancé.

PERRISSOUD

JEAN-Edouard-DOMINIQUE, né le 15 mars 1842, à Annecy,
fils de Louis-Antoine Perrissoud, marchand et d'Antoinette Dunoyer ;
négociant à Paris, boulevard Voltaire, 43 ;
époux de D^m Guelard Claudine-Eugénie.

RAPHAEL-HECTOR, né le 23 décembre 1879, à Paris (XI^e) ;
avocat à la Cour d'Appel de Paris, député de Meaux.

M. R. H. Perrissoud a été élu, le 21 mars 1909, député de la première circonscription de l'arrondissement de Meaux, par 6.886 voix, contre 4.458 à M. Laffitteau.

Il a été réélu le 24 avril 1910 par 7.904 voix, contre 3.500 à M. Laffitteau.

ADDITIONS, RECTIFICATIONS ET ERRATA

Page 198 de 1909, ligne 17, au lieu de *Procès* historique, lisez : *Précis* historique.

Page 201, ligne 39, au lieu de *né* à Paris, lisez : *nés* à Paris.

Page 211, article CHENAL. M. Joseph Chenal a été réélu, le 8 mai 1910, par 5.202 voix, contre 3.674 à M. Fraënzell et 2.017 voix à M. Coste.

M^{lle} Anthelmine Chenal, de l'Opéra-Comique, est la fille de M. Gaspard-Lucien Chenal, né à Aime (Savoie), le 12 février 1841 et retraité comme Directeur des postes, le 1^{er} mai 1901.

Elève de Martini pour le chant et de Melchissédec pour l'opéra, M^{lle} Chenal obtint au Conservatoire, en 1905, un premier prix de chant et un premier prix d'opéra. Elle a conté avec brio, dans *Femina* du 15 août 1905, page 374, *les impressions d'un premier prix*. Le même numéro donne son portrait, qui est charmant.

Douée d'une voix mélodieuse et prenante, elle a remporté de grands succès, notamment dans *Aphrodite* (1906), dans le rôle de *Sanga* (1908), dans celui de *Senta*, du *Vaisseau fantôme* (1910), etc.

Page 279, article DUBONNET. M. Joseph Dubonnet est mort à Paris le 8 juillet 1871. Il avait un second fils, Marius, né à Paris le 26 août 1855, qui vient de mourir en 1910, propriétaire et chef d'une des maisons Dubonnet. Très sportif, membre des principaux clubs et cercles de Paris, notamment de l'Aéro-Club de France, Marius Dubonnet a lui-même laissé un fils, Emile, qui s'est signalé comme aviateur, le 3 avril 1910, en gagnant le prix du journal *La Nature*, pour un parcours de 109 kilomètres effectué en 1 heure 50 (de Juvisy à la Ferté-Saint-Aubin).

Page 283, DUCRETET. Dès 1897, le physicien Ducretet, dans son laboratoire de la rue Claude-Bernard, démontrait qu'on pouvait surprendre les dépêches hertziennes en reliant à une conduite de gaz un détecteur d'ondes et un microphone.

Page 291, LACHENAL. Consulter l'article qui lui est consacré dans *Musica* de juillet 1908, page 110.

Page 27 de 1910, ligne 32. Au lieu de *Saint-Menehould*, lire : *Sainte-Menehould*.

Page 34, *in fine*, MONET. Un aimable correspondant

M. l'abbé A. Gavard, de Monthey (Valais), m'informe qu'après son départ de la préfecture de la Seine en 1817, l'ancien maire de Strasbourg avait repris la robe d'avocat et qu'il exerçait encore cette profession à Paris, en 1829, date à laquelle son neveu et filleul Pierre-François Poncet, plus tard chanoine et grand vicaire d'Annecy, lui dédiait des thèses de philosophie soutenues au Collège chappuisien avec cette mention « optimo avunculo et patrino Petro Francisco Monet, Lutetiæ caesarum actori ».

Page 108, ligne 1, PERRET. Le premier fils de Claude-François Perret s'appelait Joseph-Marie (*ainé*), le second Joseph et le troisième *Joseph-Marie* (cadet). Rétablir ce dernier qui a été omis.

Page 110. Article POSSOZ. La *Biographie des hommes du jour*, tome IV, pages 22 à 32, donne de curieux détails sur la lutte homérique engagée, de 1830 à 1835, par Frédéric Possoz, comme maire de Passy, contre l'archevêque de Paris, M^{sr} de Quélen, au sujet de la nomination d'un curé que la population ne voulait pas et que le maire refusa d'installer. La ténacité du Tarin l'emporta sur l'obstination de l'archevêque et la nomination du curé fut rapportée.

« A une époque où la résistance aux prétentions du clergé ne semble guère entrer dans les habitudes du pouvoir, la conduite de M. Possoz est une anomalie qui mérite d'être signalée et qui fait le plus grand honneur à ce magistrat. »

Le même recueil parle longuement d'un procès retentissant soutenu, de 1835 à 1838, par Possoz contre le prince de Talleyrand, duc de Dino, son débiteur, lequel « donnait d'autant moins aisément de l'argent qu'il donnait plus facilement des signatures. » Ce procès, « qui mit en relief l'improbité diplomatique de l'ex-évêque d'Autun et la probité confiante de M. Possoz » se termina par la condamnation du duc de Dino.

Page 111. REQUIN, ligne 33, au lieu de : né Brénod, lire : né à Brénod ; ligne 38, au lieu de : né Lyon, lire : né à Lyon.

Le chef de brigade Requin avait obtenu de l'Empereur, en récompense de ses services, la place d'entreposeur principal des tabacs à Lyon. Mais, au retour des Bourbons, cette place lui fut retirée. Le chagrin qu'il éprouva abrégé ses jours. Son fils Achille eut des débuts difficiles et fut obligé de donner des leçons pour gagner l'argent nécessaire à ses études médicales. Externe des hôpitaux en 1824, docteur en 1828, agrégé la même année, il fut décoré en 1835 sur la demande du Conseil

général de Vaucluse pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique qui avait envahi ce département.

Page 113. RETORNAZ (Retournard). — M. Félix Retournard, surnuméraire des Contributions directes le 21 septembre 1883, contrôleur le 31 mars 1888, contrôleur principal à Calais le 16 août 1904, vient d'être nommé inspecteur à Annecy. « Mon père, m'écrit-il, gracieusement, avait été très heureux que les hasards de la vie administrative, en l'envoyant à Chambéry, lui permissent de rechercher les origines de sa famille... Aujourd'hui, c'est moi que le destin appelle en Savoie. On dirait qu'il veut nous y faire reprendre racine... »

M. Charles Retournard avait été, pendant quelques mois, inspecteur à Guéret (du 15 juillet 1880 au 14 janvier 1881).

Page 113, ligne 25. — Au lieu de son *neveu*, lire : son *cousin*.

Si peu nombreuses que soient les familles dont je viens de donner les généalogies, on a pu voir qu'elles ont fourni à leur pays d'adoption 6 ministres, 12 députés, 4 sénateurs, 1 maréchal de France, 8 généraux, 9 colonels, 1 vice-amiral, 1 capitaine de vaisseau, 1 ambassadeur, 1 ministre plénipotentiaire, 1 consul général et plusieurs consuls, 3 académiciens, 4 professeurs de Faculté, 2 conservateurs du Louvre, 1 recteur d'Académie, 1 conseiller d'Etat, 1 préfet, 2 évêques, 2 vicaires généraux, 1 conservateur des forêts, 1 ingénieur en chef, 1 trésorier général, 1 directeur des Contributions directes, 1 directeur de l'Enregistrement, des magistrats, des architectes, des artistes peintres, graveurs, sculpteurs (au nombre desquels 3 grands prix de Rome), 1 céramiste, 1 professeur au Conservatoire, des hommes de Lettres, des industriels et des négociants.

Baucoup de ces fils d'étrangers s'engagèrent dans les armées de la République au premier appel de la patrie en danger : Bouvard, Charlet, Cogne, Gay, Maison, Marulaz, les trois frères Miquet, Requin, Savioz, Villien, Voutier donnèrent la preuve, renouvelée plus tard par Gambetta, fils d'un Génois, que le sol de la France n'a pas de plus fervents défenseurs que ceux qui s'y sont volontairement fixés, et qu'il n'est pas nécessaire, pour être bon Français, de compter dans ses ascendants plusieurs générations d'aborigènes.

..

Arrêté par des difficultés typographiques insurmontables, je suis obligé d'ajourner la publication des tableaux détaillés présentant les renseignements relatifs aux pensionnaires de l'Etat, ainsi que les listes des membres de la Légion d'honneur. J'étudierai le moyen de reproduire ces listes et tableaux par les procédés plus commodes de la lithographie.

En attendant, il me reste à remercier les personnes qui ont facilité ma tâche. Au premier rang, je dois citer MM. les Curés de nos deux départements qui, jusqu'à la loi de Séparation, étaient détenteurs des registres de l'état civil antérieurs à la Révolution. La plupart m'ont fourni, avec le plus patriotique empressement, les indications dont j'avais besoin. Je dois une gratitude particulière à MM. les abbés J. Pissard, curé de Morzine; F. Marullaz, professeur; Paccard, curé de Nancy-sur-Cluses; Perret, curé du Grand-Bornand; Carton, curé de Taninges; Bouloz, curé de Mégevette; Biord, curé de Marlens; Fontaine, curé d'Habère-Lullin; Moris, curé de Beaufort; Albert, curé de Fontcouverte; Michel, curé de Bourg-Saint-Maurice; Chanvillard, curé d'Aillon-le-Jeune, et Emprin, curé de La Gurraz.

Ils ont fait pour mon compte, avec le plus grand désintéressement, des recherches longues et minutieuses qui m'ont été très utiles.

Je déplore que, dans le département de la Savoie, le Conseil général ait demandé et obtenu le dépôt des registres paroissiaux dans les greffes des Tribunaux, où on ne peut les consulter qu'en payant. Si on voulait les centraliser, il était préférable de les verser aux Archives départementales, où les recherches sont gratuites.

Enfin, c'est un devoir pour moi de rappeler le concours soutenu que m'a prêté le regretté sénateur Duval, concours grâce auquel j'ai eu libre accès dans les archives du Ministère de la Guerre, et de présenter l'expression de ma reconnaissance à MM. les Archivistes de la Seine, à MM. les secrétaires généraux des mairies de Besançon, Grenoble et Valence, à M. Trombert, juge au tribunal civil d'Angers, à M. Wilmoth, directeur honoraire de l'atelier général du timbre à Paris, à M. Bru, directeur des Contributions directes de l'Isère, et à M. Joseph Serand, qui m'ont fait de précieuses communications.

François MIQUET.

È MONTANIË !

Mô- ζ ami, q' son-t ireu qè l' dari su na salâ,
Lô codô su na trâbl' è lé cârtè p' lé man,
N' sâvôn qên fion m' lanci qan d' lé diô : « D' modô dman... »
— « T'é pi qè l' Juif-ëran !... T'é-t on fou ! .. T'â la mdâlâ !... »

« Ieu vâ-te mé cori ?... T' t'ësquintè lô porpè...
« T'égliavandè ton linjhe, à fran, t' wèdè ta borsâ...
« Apwé qan t' nô- ζ arvên, érnalâ, d' onnâ corsâ,
« Di-nô vi, bon-n énfan, ç' qè t' pu bèn n'avé d' plè !... »

Lé dirè c' qè d' n'é d' plè !... Â lô poure !... La lmirè
T' l'è fêtâ p' lô- ζ avugliè ! è dé qan lô cheur-mwè
S' méclion-t-é dé çhanfon q' soblôn l' ç'ésé p' lô bwè ?
È portan ! Cliâ dè lnâ, îô sonjhon blu, fomirè

Q' s'énvûlôn dé crò iên... Cri d' jwé diên l' Gran Montieû,
Çhin q' jhapôn diên la né, vardiafè dzò lé pèssè...
Sorçè q' barjaqôn, v'ion, ûrà qè nô carèssè...
Sinie, q'ên s'arcon'sên, on s' fâ d' lûin, du motieû...

Fatiguè d' la montâ, q' sè garèssôn pè mrâclîô
Dé q'on n'-t arvâ... Çhanfon q' rinmalôn lô bronxin
Su l' fwa... Pipâ, q' to plan, ju fromâ, ên s' kêsîn,
On fonmè p' lô çhalé, lô dôu pi dvan lè cmâclîô...

TRADUCTION FRANÇAISE.

AUX MONTAGNES !

Mes amis, qui ne sont heureux qu'assis sur une chaise, les coudes sur une table et les cartes à jouer aux mains, ne savent quel quolibet me lancer lorsque je leur dis : « Je pars demain... » « Tu es pire que le Juif-errant !... Tu es fou !... Tu as le diable au corps (traduction de *mdâlâ* impossible). Où vas-tu de nouveau courir ? Tu te fatigues les mollets... Tu abîmes tes habits, tu vides ta bourse... Et puis, quand tu nous reviens fourbu d'une longue course, dis nous-donc (voir), bon enfant, ce que tu peux bien en avoir de plus. »

Leur dire ce que j'en ai de plus ! Ah ! les pauvres !... La lumière est-elle faite pour les aveugles ? Et depuis quand les sourds-muets s'occupent-ils des chansons que sifflent les oiseaux dans les bois ?

Et pourtant ! Clairs de lune, hauts sommets bleus, fumées qui s'envolent des précipices creux profonds... Cris de joie dans le grand montoir (Parmelan)... Chiens qui aboient dans la nuit, écureuils sous les sapins, sources qui babillent, sentiers, vent qui nous caresse, signes que, en se reconnaissant, de loin, on se fait du mouchoir, fatigués de la montée qui guérissent comme par miracle dès qu'on est arrivé, chansons que fredonnent obstinément les marmites sur le feu, pipe, que doucement, les yeux fermés, en se taisant, on fume dans (par) les chalets les deux pieds près (devant) la crémaillère, plaisirs des ascensions,

1. La graphie est celle du *Dictionnaire Savoyard* et des publications qui l'ont suivi.

*Pliésí dé-χ açénchon, dé qē d' vó-χ é ámdá,
Vtrò souveni tojhò m'arfon na jwé novalä
Ë vò róddá bèn tan dién ma pourä çarvalä
Qē l' tén passá sèn vò m' sémblé d' tén açhtámá !...*

*Ë vò, ló gran tropé ! vò, campánnē-χ è snallé !
Comē vò m' porsuivi dē vtrò gai carilíon...
Ë té, plojhē tétwà, cmē su ló tavalíon
T' sá tamborná, to plan, p' nó brēci dién la palíè !...*

*Tornētá, Parmēlan, Pwintá parfiá, Semnò,
Sreu qē s'arsénblón guérò è çpéndén si parirē
Pē nó robá ntron cœur, qwi jamé porá dirē
Vtrē bôté-χ étarnēlè è vtron pové su nó ?...*

*Á ! vó-χ étē bèn fēnē è vó savi nó préndrē...
Montanīè ! È vite fé par vò d' nó-χ énçarmlyi...
Dou tré rgá... è binstou li q' volé pá s' balyi
Vó-χ apartén... La mó soltà s' le farà réndrē...*

*Par mé, d'argrēte rén. Méme qan d' sé solé,
Vó m'aportá tan d' bin, u còr ass' bien q'à l'ármá,
Qē, to contíe çhamná, é-t oncò onn' épármá
Sē d' dépēse, dé cou, pē rēstá vtron válē...*

*Vò, du mwín, s' vó m'i pré, vó-χ étē tojhò mēnnē :
On s' comprén ar' on mwé, è, pē m'arconsold
D' na fēmalá, é-t à vò qē d' sé d'abó alá,
Montanīè ! mé-χ amīè, mé médsē, è mé rénnē...*

Alfred DESSERTAZ.

depuis que je vous ai aimés, vos souvenirs toujours me refont une joie nouvelle. Et vous rôdez bien tant dans ma pauvre cervelle que le temps passé sans vous me semble du temps gaspillé.

Et vous, les grands troupeaux ! vous, clarines et sonnettes ! Comme vous me poursuivez de vos gais carillons !... Et toi, pluie tétue, comme sur les tavaillons (toiture en lamelles de bois) tu sais tambouriner tout doucement pour nous bercer dans la paille !

Tournette, Parmelan, Pointe Percée, Semnoz, sœurs qui ne se ressemblent guère, et cependant si pareilles pour nous dérober notre cœur, qui jamais pourra dire vos beautés éternelles et votre pouvoir sur nous ?

Ah ! vous êtes bien femmes et vous savez nous prendre, montagnes ! Et vous avez bientôt fait de nous jeter un charme. Deux ou trois œillades... et celui qui ne voulait pas se donner vous appartient... La mort seule le reprendra (se le fera rendre).

Pour moi, je ne regrette rien. Même quand je suis seul, vous me faites tant de bien au corps comme à l'âme que tout compte fait, c'est encore une épargne, si je dépense parfois pour rester votre serviteur.

Vous, du moins, si vous m'avez pris, vous restez toujours miennes. Nous nous comprenons (ensemble). Et, pour me reconsole d'une femme, c'est à vous que je suis tout de suite allé, montagnes, mes amies, mes maîtresses, mes reines !

OBSERVATIONS GÉOLOGIQUES

aux environs de Saint-Gervais-les-Bains (H^e-Savoie)

Saint-Gervais-les-Bains et ses environs ont déjà été étudiés par un grand nombre de savants au point de vue géologique en particulier par : *H. de Saussure, Ph. de La Harpe, A. Favre, A. Michel Lévy, Hollande, E. Ritter, E. Haug*. La Société géologique de France y a séjourné lors de sa réunion extraordinaire de 1875 à Genève et à Chamonix. C'est qu'en effet cette localité se trouve être singulièrement favorisée pour l'étude d'une foule de problèmes géologiques intéressant à la fois la pétrographie, la stratigraphie et la tectonique. Aussi les quelques observations de détail que nous avons pu faire pendant nos séjours à Saint-Gervais ont-elles simplement contribué à préciser les découvertes de nos nombreux devanciers qui n'ont pas pu comme nous profiter des travaux exécutés dans ces dernières années aux environs de Saint-Gervais.

Certains phénomènes actuels comme ceux qui ont donné naissance aux Pyramides des Fées dans le grand ravin encombré de glaciaire qui descend du col de la Forclaz, ou ceux plus douloureusement célèbres provoqués par la rupture d'une poche d'eau intra-glaciaire du petit glacier de Tête-Rousse en 1892 et dont on peut voir encore les traces dans le vallon des Bains et vers le pont de Bionnay, sont bien connus. Les flancs du Mont-Joli, du Prarion, du Mont-Lachat et de toutes les montagnes qui bordent la vallée de Mont-Joie offrent aux yeux les moins avertis de magnifiques exemples de l'action torrentielle à ses différents degrés. Les eaux redevenues sauvages, ici comme dans un si grand nombre de régions, surtout par suite de l'action de l'homme donnent naissance à des « laves » plus ou moins désastreuses après les pluies d'orages ou provoquent par infiltration des glissements de terrains comme ceux très nets que l'on peut observer dans le Nant-Rouge du Badiou (ou Battieux), près des Contamines-Saint-Gervais, qui coule presque au contact du trias (calcaires phylliteux, dolomies, cargneules, cargneules bréchoïdes) et du lias ¹.

1. Ce sont des schistes marno-gréseux, très noirs, analogues à ceux qu'on rencontre au col Joli et qui rappellent certains facies du flysch et aussi du houiller. Ils sont probablement infraliasiques et surmontés par les calcaires en plaquettes du lias inférieur proprement dit.

Dans ce Nant-Rouge on peut observer, comme sur une grande partie de sa rive gauche, une curieuse formation de tufs-calcaires : les plus anciens renferment de nombreuses empreintes d'aulnes, de cônes de pins à moitié ou complètement enfoncés dans le calcaire déposé par les eaux descendues des flancs du col et du Mont-Joli. A la surface des prairies et des pâturages de la rive gauche du torrent, ces tufs forment une couche continue plus ou moins épaisse là où les eaux sont répandues sur le sol imperméable. Le long des ruisseaux ou des rigoles artificielles faites de main d'homme pour irriguer les prairies ou amener l'eau aux chalets et aux maisons du village, le tuf en se déposant a peu à peu exhaussé son lit et ses rives et arrive à couler plus haut que le sol de la prairie : le sentier du col Joli entame un de ces lits de tufs récents ayant plusieurs mètres d'épaisseur ¹ : l'aspect de ces ruisseaux ainsi endigués au-dessus du niveau général des prairies est au premier abord assez déconcertant et énigmatique.

De nos jours aussi se forment encore, dans beaucoup des petites dépressions marécageuses qui sont fréquentes aux environs de Saint-Gervais, des dépôts tuffacés et des dépôts tourbeux en particulier sur le Prarion et au col de Voza. La ligne du tramway du Mont-Blanc a entamé avant le col de Voza un de ces dépôts marécageux dont la traversée et l'assèchement ont nécessité des travaux assez considérables.

A ces formations actuelles il faut rattacher aussi tous les dépôts glaciaires (moraines latérales, frontales et de fond, alluvions fluvioglaciaires avec lesquelles elles sont en relation) qui avoisinent les glaciers de la Griaz (plateau de la Tête-Ronde) de Bionnassey en amont du village ², où il y a jusqu'à sept moraines latérales d'âge plus ou moins ancien emboîtées les unes dans les autres, de Miage (au-dessus des chalets) de La Frasse et enfin de Tré-la-Tête. Ce dernier glacier dont l'étude complète vient d'être entreprise par la commission glaciaire de Savoie ³ et dont la carte d'état-major (et les cartes à plus grande échelle du massif du Mont-Blanc) indiquent l'extension au milieu du siècle dernier a reculé de plus d'un

1. Pour les gens du pays la carnieule dont l'aspect rappelle, comme on sait, beaucoup le tuf, est appelé tuf et confondu avec ces tufs qui se forment encore sous nos yeux.

2. Celles qui bordent le village en amont et à fortiori celles situées plus bas en amont du « riegel » sous Champel sont plus anciennes et datent probablement du dernier stade glaciaire.

3. Cette commission comprend MM. Mougin et Bernard, inspecteurs des eaux et forêts, bien connus par leurs travaux au glacier de Tête-Rousse et l'auteur de ces lignes.

kilomètre depuis cette époque et les « laisses » glaciaires qu'il a abandonnées depuis cette époque ainsi que celles plus anciennes que l'on observe vers le hameau de la Jat et en amont de Nant-Borrand sont des plus intéressantes à étudier.

En outre des dépôts d'alluvions (*a*² de la carte géologique feuilles d'Albertville et d'Annecy) déjà connus entre la Barme et Nant-Borrand sur le chemin du col du Bonhomme, entre Notre-Dame de la Gorge, les Contamines et Tresse, et qui forment la grande plaine des Praz au sud de Saint-Gervais, il en existe de nombreux lambeaux résultant du lavage des dépôts glaciaires et du ruissellement d'une façon générale. Ils sont peu étendus, se manifestent cependant par de petites surfaces régulièrement planes et ont comblé quelques-uns des creux que présentaient les dépôts glaciaires de la région. Ils sont constitués parfois par des sables assez purs pour pouvoir être utilisés dans les constructions ¹.

Les dépôts glaciaires jouent naturellement un rôle important aux environs de Saint-Gervais et dans la vallée du Bon-Nant ils ont été étudiés en particulier par *A. Favre, A. Martin, Viollet-le-Duc*. A côté des moraines dont la forme et la structure sont encore assez reconnaissables malgré les constructions et les routes, ce qui doit surtout frapper le promeneur c'est l'abondance des blocs erratiques qui parsèment aussi bien les pentes et les sommets du Prarion (1967^m), le sommet du Mont-Lachat (2113^m), le flanc du Mont-d'Arbois (1800^m) que toute la région. Les blocs apportés par le glacier de l'Arve qui, de la vallée de Chamonix, a atteint la vallée du Bon-Nant par les cols de La Forclaz et de Voza et par dessus le Mont-Lachat et le Prarion sont particulièrement abondants sous le col de la Forclaz, de Saint-Gervais (Bois des Amerands) à Combloux, Ormaret, Vaunay et de là jusqu'à Sallanches. Ils faisaient partie d'une ancienne moraine latérale du glacier de l'Arve datant probablement du stade de Wurm des géologues allemands. Les blocs de protogine ² venus du massif du Mont-Blanc ont été de tout temps recherchés et exploités. On utilise aussi souvent dans les constructions des blocs durs et résistants que l'on rencontre dans ces dépôts morainiques plus ou moins

1. Ex. : la plaine du Châtelet. Il en est de même des lentilles sableuses plus ou moins grossières que l'on trouve intercalées dans les petits amas morainiques qui parsèment tout le pays.

2. Vulgairement appelé par tout le monde granite alors que le vrai granite n'a été signalé jusqu'ici dans la région qu'à Servoz par MM. Haug, Lugeon et Corbin. Quelques blocs sont profondément altérés (kaolinisés) comme on peut le constater sur le chemin de la Fontaine froide.

délavés par les eaux de ruissellement, parfois même les sables grossiers qui résultent de leur altération ou de leur remaniement. L'étude de la répartition de ces blocs erratiques de protogine permet de se faire une idée de l'extension qu'a pu avoir autrefois le glacier de l'Arve proprement dit dans la région que nous étudions. L'on constate ainsi que, si probablement ce glacier a pu rejoindre par la vallée de Megève la vallée de l'Isère où quelques blocs de protogine du Mont-Blanc ont été signalés, il n'a pu dans la vallée du Bon-Nant dépasser la vallée de Bionnassay. Au sud de Bionnay les dépôts glaciaires les plus anciens comme les plus récents que l'on puisse constater sont dus au puissant complexe glaciaire formé par la réunion des masses de glaces qui descendaient de la région du Col du Bonhomme, du bassin de Tré-la-Tête, des flancs orientaux de la Berengère, du Miage, de Bionnassay.

Saint-Gervais-les-Bains, la vallée de l'Arve et du Bon-Nant sont trop près du massif du Mont-Blanc pour qu'il soit possible de distinguer dans ces dépôts glaciaires — d'ailleurs profondément démantelés et remaniés par les eaux torrentielles — des formations d'âges géologiques bien distincts.

Une observation intéressante peut cependant être faite à ce sujet : à l'entrée de la vallée du Bon Nant existe sur la rive droite¹ un paquet d'alluvions torrentielles inclinées vers la vallée et signalées depuis longtemps par les géologues. Les travaux effectués pour l'utilisation des eaux du Bon-Nant ont montré que ces alluvions se suivaient en amont jusque sous Faicy, et aussi qu'elles étaient recouvertes par des dépôts morainiques (moraine du fond) qui paraissent bien en place : il y aurait donc eu une oscillation du glacier assez importante et qui ne doit pas être très ancienne puisque ces alluvions atteignent au Fayet presque le niveau actuel de la vallée. Il est probable d'ailleurs que lorsque le glacier de l'Arve existait encore dans la vallée principale, le glacier du Bon-Nant proprement dit avait déjà reculé dans sa vallée. C'est de cette période de retraite que datent les moraines et amas glaciaires que l'on observe à Champel, aux Contamines, à la Frasse, aux Plans des Contamines, à Nant-Barrant, au Plan Jovet et au Plan des Dames à l'altitude de 2055 mètres.

1. La rive gauche est occupée par le glaciaire comme on peut le constater dans le vieux chemin du Berchat, dans les tranchées du tramway du Mont-Blanc jusqu'au-dessus de Saint-Gervais.

Le trias n'affleure que tout à fait dans le fond de la vallée principale et de quelques vallées affluentes comme le Nant Gibeloux.

Les terrains tertiaires, crétacés, jurassique supérieur et jurassique moyen ¹ n'existent pas aux environs immédiats de Saint-Gervais. C'est le Lias (Jurassique inférieur) à l'état de schistes calcaires (Lias supérieur) et de calcaires (Lias inférieur) qui constitue plusieurs fois replié sur lui-même la grande masse du Mont-Joli. Ce complexe a été admirablement étudié par MM. Marcel Bertrand et Ritter et il est difficile d'y faire des observations nouvelles. Les fossiles y sont rares et si dans la petite écaille calcaire qui constitue le sommet même on peut ramasser de nombreux morceaux de Bélemnites (*B. Niger*) dans le reste du massif je n'ai recueilli que de mauvaises empreintes d'ammonites (*A Murchisonae*; *A Scissus*). C'est ce lias qui, par sa composition calcaire et schisteuse imprime le caractère spécial que présente toute la partie occidentale de Saint-Gervais : les eaux y donnent naissance à de nombreux petits ravins, les sources y sont nombreuses mais toujours assez superficielles et souvent calcaires.

Le Trias peut s'étudier facilement dans le Nant-Gibeloux jusqu'au-dessous du Mont-Paccard, dans le Bont-Nant depuis les Bains jusqu'au Nant-d'Orcin, à Saint-Nicolas de Véroce, aux Hochettes sur les flancs du Prarion avant le Pavillon, au-dessus de Motivon où les tranchées du tramway ont entamé profondément ces formations. Ce terrain comprend comme l'a montré M. A. Michel-Lévy ² à la base 1^o cette curieuse roche appelée *Bésimaudite* : c'est un ensemble de quartzites et de schistes chloriteux principalement formés d'arkoses laminés ; c'est cette formation qui constitue le sommet du Prarion (1968 mètres), le sommet du Mont de la Charme ; elle affleure tout à côté de Motivon, dans la tranchée du tramway sous la montagne de la Charme en discordance sur le houiller, les schistes chloriteux et les gneiss. C'est à ce niveau qu'appartient la curieuse brèche à jaspe rouge déjà signalée par de Saussure et dont tous les guides parlent ; l'ancienne carrière se trouve dans le lit du Nant Gibeloux ou de Farney.

2^o des quartzites blancs avec grains de quartz rose alternant en quelques points (Bains, Pont du Diable) avec des schistes gréseux, verdâtres ou grisâtres, et avec des schistes bruns plus ou moins épais : on les voit dans la gorge des bains, à la cascade de Crépin et en une foule de points sur le flanc occidental

1. Ces derniers affleurent cependant comme l'indique la carte sous le Mont-Lachat et se suivent jusqu'au nord des Contamines dans les pentes de Tricot, de Vorassey et sous les chalets de Miage.

2. Bul. Serv. carte géol., n^o 27, 1892.

du Prarion. Les Rochers du Dard en sont constitués et ils ont été exploités avec activité dans ces dernières années pour les travaux d'art du tramway du Mont-Blanc et pour la construction du barrage du vieux pont du Diable. La galerie de dérivation des eaux établie pour la construction du barrage aurait trouvé un petit filon de galène d'après un échantillon qui nous a été gracieusement remis par M^e Conseil, notaire à Saint-Gervais.

3^o Des brèches dolomitiques, des dolomies et des cargneules inférieurs (tuf des gens du pays ¹) enfin des cargneules supérieures renfermant (Verchex, les Contamines) des lentilles de gypse exploitées autrefois.

Le houiller du Prarion où il est exploité pour ardoises est bien connu. Celui des environs immédiats de Saint-Gervais l'est moins, bien qu'il renferme de la houille et qu'il ait donné lieu à quelques tentatives d'exploitation de charbon dont le souvenir est toujours vivant dans le pays.

M. Ritter ² a signalé les petits lambeaux difficiles à retrouver dans les prés du versant oriental du Mont-Joly au-dessus de Saint-Nicolas-de-Véroce et surtout le lambeau du ravin d'Orcin qui, vertical et compris entre deux couches de cargneule, devient complètement horizontal et s'enfonce sous le Mont-Joli à la scierie de la route de Saint-Nicolas où l'on voit encore quelques tentatives d'exploitation dans le talus de la route ³. Ce lambeau de terrain houiller constitue le noyau anticlinal de l'un des cinq plis couchés et empilés les uns au-dessus des autres dont est formé le Mont-Joli.

Nous avons pu étudier un nouvel affleurement de terrain houiller, prolongement septentrional probable des affleurements précédents. Ce lambeau est probablement celui indiqué déjà par de la Harpe et A. Favre comme Permien, comme liasique par M. Hollande ⁴. Il aurait déjà donné lieu autrefois à une fouille et il a été traversé par le tunnel creusé pour amener les eaux du Bon-Nant du vieux Pont du Diable à l'usine électrique du Fayet. La coupe des terrains traversés est la suivante :

1^o Sur environ 300-350 mètres calcaires bleus veinés de blanc

1. Tuf en patois se dit *Tovet* ; la *Tovassière* est un endroit où il y a soit des tufs réels soit des cargneules.

2. Bul. Serv. carte géol. n^o 60.

3. Cette coupe décrite et figurée par M. Ritter et que j'ai fait voir à un grand nombre de personnes est une des plus instructives que je connaisse dans la région.

4. Bul. Soc. géol. de France.

avec « tufs » (cargneules) et quelques bancs très homogènes : c'est le niveau inférieur des dolomies et cargneules du Trias.

2° Grès bleus micacés, 25 mètres avec petits lits schisteux bleus noirâtres.

3° Sur 50 mètres schistes et grès renfermant 3 couches de charbon dont l'épaisseur atteignait 0^m50 à 0^m60 ¹.

4° 30 mètres de grès compacts avec petites couches argileuses provenant des schistes altérés.

5° 90 mètres de schistes argileux, gréseux et micacés.

6° 378 mètres de schistes et grès avec pyrites fréquents formant des couches très disloquées et plissées.

7° 352 mètres de sables et graviers inclinés vers le N.-W. avec gros blocs à peine roulés représentant les dépôts d'un ancien cône d'alluvions du Bon-Nant.

Ces alluvions avec placages glaciaires se continuent à la sortie du tunnel et se rattachent aux alluvions inclinées de la rive gauche du Bon-Nant dont nous avons parlé plus haut.

Toutes les couches inclinent de 25° du Nord vers le Sud, la grande épaisseur constatée tient à ce que la galerie coupe très obliquement toutes les couches.

Ce houiller bien caractérisé ne nous a malheureusement fourni aucun débris de fossile. Il constitue le noyau anticlinal d'un pli dont les deux flancs seraient constitués par le Trias. Le gypse de Verchex pourrait appartenir au flanc occidental de ce pli.

C'est probablement aussi au terrain houiller qu'il faut rattacher une grande partie des schistes cristallins métamorphiques comme ceux que l'on observe au-dessus de Monfort et de Mont-Paccard, à Champel et de l'autre côté du torrent de Bionnassay.

Enfin le versant du Prarion, à Vernet, à Motivon, à Bionnay et de l'autre côté de la vallée est constitué par des Micaschistes à mica blanc présentant quelques filons d'amphibolite (route des Contamines et sous Champel) de porphyrite micacée (flancs du Prarion.)

Les Micaschistes présentent vers Motivon à Saint-Nicolas-de-Véroce de belles surfaces moutonnées, striées et polies par les anciens glaciers. Ils sont traversés par des filons de plomb sulfuré argentifère au Miage d'en haut, à la Gruvaz, au Sangle,

1. Le charbon extrait du tunnel a été utilisé par les ouvriers et par les habitants du pays, il était très brisé et se réduisait en poussière avec la plus grande facilité.

avec cuivre pyriteux, cuivre gris et blende à la Bérengère, à Tré-du-Chosal, à Leschaux, à Notre-Dame de la Gorge, aux lieux dits les Rieux et l'Aretaz. La concession de ces divers filons dont quelques uns (Notre-Dame de la Gorge) avaient déjà été exploités au siècle précédent fut demandée en 1855 par le Prince de Pauliny qui fit effectuer des travaux au Miage et à Tré-du-Chosal. Les filons de Notre Dame de la Gorge ont donné lieu à plusieurs tentatives d'exploitation de nos jours.

Henri DOUXAMI,
Maître de Conférences de géologie
à l'Université de Lille.

EN DEUIL

J'aime à voir quelque joli visage
Cerclé de noir,
Cachant sa jeunesse sous l'image
Du désespoir.

Les cheveux blonds et fins s'évaporent
De leur tombeau,
Et leurs volutes de flamme dorent
Le froid bandeau.

Gravement sous le voile s'incline
Le front pieux,
Mais l'âme attristante s'illumine
De deux yeux bleus.

Le cœur semble choisir sa retraite
Pour s'y flétrir,
Mais la lèvre purpurine est prête
A s'entrouvrir.

C'est la vie en rose et noir qui passe
Sur le chemin,
Où l'espoir sourit au deuil fugace,
Sans lendemain.

Charles MARTEAUX.

NOTE SUR LA PERCEPTION DE LA DIME *dans l'ancien diocèse de Genève*

Les dîmes perçues dans l'ancien diocèse de Genève étaient d'une façon générale recouvrées par les décimateurs, suivant des cotes qui variaient d'une paroisse à l'autre ¹.

On croit généralement que les revenus de cet impôt allaient exclusivement aux curés de chaque paroisse, mais, il s'en faut de beaucoup que ceux-ci en fussent les seuls propriétaires. Rares étaient les curés qui, comme ceux d'Arenthon ² ou d'Esery ³ percevaient intégralement la dîme sur tout le territoire de leurs paroisses. La plupart du temps, ils partageaient avec les seigneurs laïques, les fondations pieuses, ou les établissements monastiques, et la plus grosse part de revenus n'était pas toujours pour eux ⁴. Quelquefois même, ils ne percevaient rien, et l'année 1626, les curés de Bellecombe et de la Giettaz demandèrent humblement à l'évêque qu'il leur fût accordé une portion congrue sur le produit de la dîme que prélevaient à eux seuls les Jésuites de Chambéry ⁵.

Si la cote de cet impôt et l'attribution de ses revenus étaient variables il n'en était pas de même du mode de perception qui était toujours direct et prélevé en nature. Les décimateurs recouvraient eux-mêmes, sans passer de contrat avec personne, le dixième des produits de la terre, auquel ils avaient droit.

C'est au xvii^e siècle seulement que l'on voit apparaître les contrats aux termes desquels les dîmes sont amodiées. Mais, ces amodiations sont très rares : en 1626, sur soixante-seize paroisses visitées, il n'y en a que trois ⁶ : et de 1662 à 1667,

1. Cf. A. M. BRASIER : *Notice sur la dîme*, Annecy, Abry, 1902, 8^e 16 p.

2. Cf. Visite de la paroisse d'Arenthon en 1626, Reg. de visite aux Arch. dép. de la Haute-Savoie.

3. Cf. Visite de la paroisse d'Esery en 1666. Reg. de visite *ibidem*.

4. Voici un exemple de la façon dont étaient morcelées la plupart des paroisses en ce qui concerne la dîme au xvii^e s : « Le grand diesme (de la paroisse de S. Jeoire-en-Faucigny) se partage en sept parties desquelles le curé en a 3 : le s' de S. Joyre une, la dame de Jalesse une, et une autre partie d'une. le S' de Boège une partie d'une, M^{re} Pierre Boverat aussy une partie d'une, et la Chappelle de Nostre Dame fonde en l'église dudict S' Joyre par les S^{rs} de la Fleschere une autre partie d'une. . . . La diesme de Channaz appartient audict s' curé qui prend sept parts de douze, et au s' abbé de Six qui prend les autres cinq. . . Le diesme de Cormont est possédé par le s' de la l'averge. Le diesme d'Averans appartient au dict s' curé, avec le s' de S' Joyre, au s' de Bellegarde, et au s' de Senoche : duquel le s' curé en prend la moitié et les autres l'autre. Les autres diesmes susnommés sont possédez par divers particuliers. » (Reg. de visite de 1626, f^o 361.)

5. Reg. de visite de 1626, f^o 68 et 79.

6. Reg. de visite de 1626 : paroisses de Theyez, Peillonex et Arâches.

sur quarante-trois paroisses inscrites au registre de visites, on en rencontre seulement cinq ¹, dans lesquelles des amodiations de dîmes soient mentionnées. Encore n'est-il question que de dîmeries amodiées en partie seulement. En outre l'amodiataire, s'acquitte toujours en nature, et non en espèces : enfin l'expression « amodiées par communes années » nous laisse penser qu'il s'agit ici de louages renouvelables tous les ans.

Tout différent de ces amodiations est le contrat concernant une dîmerie située sur le territoire de Magland, que M. Francis Perret, conseiller de Préfecture a bien voulu me communiquer, et qui, par son caractère exceptionnel mérite notre attention. C'est un acte rédigé en français, sur parchemin, dont l'écriture est blanchie, et dont il manque malheureusement tout le commencement, et notamment la date. On peut pourtant arriver à la déterminer, quoique sans beaucoup de précision ². En effet, ce document est un contrat d'albergement passé entre le curé de Magland et un certain M^e Gurge ou Gourge ³, aux termes duquel ce dernier devient albergataire d'une dîmerie située du côté de la montagne de la Vernaz, sur le territoire de Magland, moyennant un cens annuel de florins. Or, il n'est point fait mention de cet acte dans la visite de Magland passée par saint François de Sales, en 1606 ; — mais, vingt ans plus tard, en 1626, il est question d'un « acensement perpétuel » de dîme à la Colonaz et au Combet, lieux situés dans la même région que la Vernaz. On est donc fondé à penser que cet acte a été rédigé entre ces deux dates, 1606 et 1626 ; — l'écriture et les formules ne peuvent d'ailleurs que confirmer cette hypothèse.

L'albergement, auquel M. François Richard a consacré une intéressante étude ⁴ était une forme de contrat particulièrement usitée en Dauphiné et en Savoie, et que l'on peut définir un bail emphytéotique aux termes duquel l'un des contractants, l'albergateur, cède un meuble ou un immeuble à

1. Reg. de visite de 1662-1667 : paroisses de Cholex, Hermance, Anthy. Massingy, Scionzier.

2. L'acte est reçu par « je Francoys le puisne Flamen, bourgeois de Salanche, notayre au duché de Savoye, le même vraisemblablement que « M^e Flamen le jeusne » qui le 1^{er} juillet 1584 reçut le testament de n^e Jean de Loche, en faveur de la paroisse de Magland. (Reg. de visite : 1664, f^o 353 v^o.)

3. Lors de la visite de Magland en 1664, il est aussi fait mention parmi les revenus de la cure « d'une piece de pre du couste d'Arve... contenant environ demy seytoré legué a ladicte cure par ledict M^e Gourge, » (Reg. de visites : 1664, f^o 353.)

4. FRANÇOIS RICHARD : *Essai sur le contrat d'albergement, particulièrement dans la province du Dauphiné*. — Thèse pour le doctorat ès-sciences juridiques, Grenoble, Brotel, 1906, in-8^o.

l'autre, l'albergataire, moyennant une première redevance appelée introge, qui est quelquefois supprimée, et moyennant aussi un cens ou servis annuel. Le contrat est toujours à long terme : l'albergateur garde le domaine direct, et le domaine utile passe à l'albergataire. De cette forme de contrat, l'église a usé comme les laïques, mais à partir du xvi^e siècle, l'emphytéose étant devenue « entièrement patrimoniale », et l'emphytéote pouvant « disposer d'une façon absolue de sa terre »¹, on la rencontre beaucoup moins souvent. La dation en emphytéose des biens d'église était soumise à des règles canoniques particulières. Son domaine étant en principe inaliénable; c'est pour cela qu'une des conditions de l'albergement ci-dessus visé est que les droits de *lods et ventes*, qui sont l'indice de la propriété doivent être acquittés par les successeurs de l'albergataire, aux mains du curé de Magland, albergateur, ou de ses successeurs.

Il n'y a rien dans la teneur de l'acte qui offre une particularité à noter; mais l'albergement ou « acensement perpétuel » de dîme dont nous avons un exemple n'en doit pas moins être considéré comme une sorte d'exception. M. Richard qui dans son travail cite de nombreux exemples de cette forme de contrat, n'a pas parlé de celle que nous signalons.

On peut donc dire, en résumé, que la perception des dîmes se faisait toujours en nature et d'une façon directe; que l'amodiation ou bail à cens ordinaire était très rare, et l'acensement perpétuel ou albergement exceptionnel².

G. LETONNELIER.

1. *Ibidem*, p. 143.

2. Voici la teneur de ce qui nous reste de l'acte ci-dessus visé : « le chemin descendant de la montagne de Vernaz . . . Et ce a alberge led, s^r cure, comme dict est, pour et soubz la cense et servis annuels de . . . florins petit poids, monnoye de Savoye, courante au present pays de Faucigny, payables tous les ans desorénavant et perpetuellement par led. M^e Gurge et les (siens; ce quil) promet par son serment, et soubz lobligation de uns et chacungs ses biens presents et advenir quelsconques, lesquelz il se constitue tenir (pour lui), ses hoirs et successeurs en icelle quelz quilz soient, tous les ans a chascune feste de Saint Michiel (soubz peyne des) domaiges et interetz divers qui a faulte de payement sen porroient ensuyvre, Soy devestissant ledict seigneur cure (de Magland), et ledict M^e Gurge enalbergatorie et les siens investissant par la traditon dune plume descriptvain a la maniere accoutumee (avec pouvoir) en qualité que dessus de jouir, gaudir et posséder lesd. diesmes sus alberges au nom dud. M^e Gurge albergataire et des siens, (et mettant) en possession dicelles reelle et corporelle laquelle il porraz prendre toutes foyz et quantes il luy plaira sans licence de personne. . . . Et soubz les convencions, pasches et astrictions soubz escriptes : premierement quil ne sera loisible audit M^e Gurge (ou a ses successeurs de changer) les confins par cy devant qui par ses predecesseurs curez dudit Maglans auroit esté desposé ou traicter aultrement. Item, que toutesfois (si lesd diesmes) alberge viendroit a soy allienner en tout ou en part, et comme ce soit tant par le dict Gurge, les siens que aultres possesseurs dicelles (diesmes), le dict sieur cure

LA SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE FRANCE A ANNECY

La Société mycologique de France a tenu cette année sa session extraordinaire à Grenoble et à Annecy. La Société a herborisé les 1^{er}, 2 et 3 octobre dans les environs d'Annecy, au bois du Mont, au-dessus de Thônes, au bois des Glaisins, au Roc de Chère et au Crêt du Maure. Le 4 a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville une exposition publique de champignons, suivie d'une conférence sur les champignons comestibles et vénéneux, par M. R. Maire, Maître de conférences à l'Université de Caen. La Société Florimontane s'est associée à cette manifestation scientifique. Plusieurs de ses membres, MM. Nanche, Le Roux, F. et J. Serand, Gardier, Dumont, Carle, ont suivi les excursions mycologiques. De plus, le 3 octobre, au retour d'une herborisation au Crêt du Maure, a eu lieu une réception intime au cours de laquelle M. Nanche, vice-président, a salué la Société mycologique au nom de la Flo-

et ses dictz successeurs en icelle cure ayent et doibgent avois loudz et vendz a la maniere accoustume en ce pays, sans toutesfois (que puissent le dict Gurge, les siens et aultres possesseurs dudict diesme desfallier audict payement annuel dicelles cense et servis, lesquels (concernant) ledict diesme susalberge soit et appertienne de plain droict audict seigneur cure et a ses dictz successeurs (sans) aucune licence, mandement de juge, ni incursion... Item, que ledict M' Gurge (pour lui et ses successeurs) promet par expres, reconnoistre et prester reconnoissance en faveur dudict sieur cure et de ses successeurs predictz, toutes foys et quantes (le voudont ses successeurs) en ladicte cure, presens et advenir, soubz les conditions soubz escriptes, sans aulcune difficulté et sans astriction daulcune (sorte)... Promettantz en apres lesdictes parties susnommees, pour elles et les leurs predictz, par leurs sermentz faicz (en presence) de moy notaire sousigne, et soubz lobligation que dessus, et pour les chouses susescriptes et audict publicq instrument contenues (de ne) aller a lencontre, en jugement ou dehors : renonceans en oultre les dictes parties, pour elles et les leurs predictz, (par leur dict serment susecritz, a tous aultres droix canon et civil, escript et non escript, par et moien desquelz au contre des chouses susescriptes (se pourroit) aller, ou venir au contraire de ce que dessus, ou sen defendre aucunement, et mesmement au droict disant la generale renonciation (non valoir si la) speciale ne precede : desquelles chouses sus escriptes lesdictes parties on requis et commande a moy notaire sousigne leur estre faicz a chascun deulx (un publicq instrument) de mesme teneur et soubstance, desquelz le present est cellui dudict M' Gurge et des siens. Faict et passe au lieu de Saint Gervais, ou poile de... Presens a ce venerable maistre Doterand, prebtre, M' Nicolas, filz de feu Michiel de Chosalz, Michiel Guigard de Saint Gervais, et discret... de Comblouz. cler tesmoins a ce appellez et requis.

Lequel instrument dalbergement sus, combien d'aultre main a moy fidele soit escript, je François le puisne Flamen, bourgeois de Salanche, (notayre au duche de Savoye, selon quil est sus narre lay receu, si que laiant collacione et treuve accordant me suys soubscript et signe en foy et tesmoignaige de (ce que) dict et contenu. Le present au prouffit dudict Gurge albergataire et des siens.

FLAMEN.

rimontane; M. Maire, président de la Session, lui a répondu au nom de ses collègues.

Il importe de faire ressortir ici les résultats de cette session.

Au point de vue scientifique, la région d'Annecy s'est révélée comme possédant une flore mycologique des plus intéressantes et sur laquelle il était utile d'appeler l'attention. Il est à remarquer, en effet, que nous ne possédons à peu près aucune donnée sur les champignons de la région, et, d'une manière plus générale, de la Haute-Savoie. La flore phanérogame a été depuis longtemps l'objet de recherches minutieuses, et grâce à des botanistes, parmi lesquels il suffira de citer Puget, Bouvier, V. Poujet, nous possédons un inventaire satisfaisant de cette flore. Les Muscinées, les Lichens même ont été l'objet de quelques publications, plus rares, il est vrai. Sur les Champignons, presque rien n'a été publié : on ne peut même pas citer de mycologue savoyard. Il y avait là une lacune à combler; dès à présent elle l'est partiellement, et le Bulletin de la Société mycologique nous donnera un premier aperçu de notre flore mycologique. Sans insister sur ce point, on peut dire que cette flore doit son intérêt et sa richesse à la grande diversité de nos terrains, à la variété des essences qui peuplent nos forêts et aux différences d'altitude qui se rencontrent dans la région : c'est ce qui fait notamment que l'on retrouve dans notre pays certaines espèces de l'Europe boréale.

Pratiquement, la session a eu un autre résultat des plus importants. La Société mycologique ne poursuit pas qu'un but purement spéculatif; elle a inscrit aussi en tête de ses statuts la diffusion des connaissances relatives aux champignons comestibles et vénéneux. C'est à cette idée que répondaient l'exposition de champignons et la conférence qui l'a suivie. L'une et l'autre ont eu un réel succès : le public s'y est beaucoup intéressé et l'on avait l'impression que cette tentative de vulgarisation venait à son heure. Il y avait déjà à Annecy des amateurs de champignons; le nombre s'en est accru, leurs connaissances ont augmenté et surtout le désir de se perfectionner dans leurs études favorites est venu à beaucoup d'entre eux. La mycophagie, il ne faut pas l'oublier, est le premier stade de la mycologie. Un mouvement en faveur de la mycologie est né; la Société mycologique, se conformant à son programme, en a donné le signal; il ne reste qu'à l'entretenir et à le développer. C'est évidemment là le rôle de la Société

scientifique locale, de la Florimontane. Par des excursions, par des expositions de champignons, nous pouvons très facilement atteindre le but et faire œuvre utile.

Dès à présent, une question s'impose à notre attention. La région est riche en champignons, et en particulier en espèces comestibles. Il est inutile de rappeler les avantages des champignons au point de vue alimentaire : on a comparé le champignon à la viande et il existe en effet une certaine analogie de composition chimique et de valeur nutritive entre ces deux catégories d'aliments. Il est donc désirable de voir l'usage des champignons se répandre dans toutes les classes de la société. Mais on ne peut demander à tous les consommateurs d'aller eux-mêmes en faire la récolte ; beaucoup n'ont ni le temps ni les moyens physiques de se livrer à cette cueillette. Il faut qu'on leur offre le produit, que le marché soit approvisionné en champignons comme il l'est en fruits et en légumes. Envisagée sous cet aspect, la consommation des champignons ouvre de plus un débouché aux campagnards qui peuvent tirer parti des champignons qu'ils trouvent autour d'eux : il y a là une petite question économique non dépourvue d'intérêt. Or, il est facile de constater que le marché d'Annecy est très mal fourni en champignons : on ne vend guère, même au moment le plus favorable, qu'une demi-douzaine d'espèces, et en faible quantité.

La situation est bien différente dans deux villes suisses voisines, Genève et Lausanne : à Lausanne, notamment, ville de 56,000 habitants, une statistique officielle accuse, pour 1909, la vente sur le marché de 60.000 kilos de champignons, valant environ 90.000 francs. Il importerait de développer à Annecy le commerce des champignons, dans l'intérêt de la population urbaine comme de la population rurale.

Pour arriver à ce résultat, il ne suffit pas de répandre dans le public le goût des champignons et les connaissances mycologiques : on ne peut demander à toutes les ménagères d'acquiescer les notions indispensables à ce sujet. L'acheteur qui fait emplette de champignons, sachant qu'il y a des espèces vénéneuses, est toujours méfiant, et si un campagnard lui présente une espèce inconnue de lui, il ne l'achète pas. D'autre part, si un paysan, plus instruit ou plus entreprenant, apporte des champignons autres que les quelques espèces tout à fait banales que l'on rencontre actuellement sur le marché, il risque fort de ne pas les vendre et ne renouvellera pas sa tenta-

tive. Bref, le citadin n'achète pas de champignons parce qu'il n'a pas de garantie de leur comestibilité, le campagnard n'en apporte pas parce qu'il n'a pas la certitude de les vendre. Pour développer le commerce des champignons, il faut sortir de ce cercle vicieux. La solution du problème est simple et a été expérimentée dans un bon nombre de villes en France et à l'étranger : il faut instituer un contrôle officiel et obligatoire des champignons vendus sur le marché et offrir ainsi à l'acheteur la garantie qui lui manque. Le contrôle étant institué, la méfiance disparaît, le citadin achète et le campagnard, encouragé, récolte de plus en plus.

La Société Florimontane rendrait un service réel au pays et à la cause mycologique en prenant l'initiative de demander à la Municipalité d'Annecy l'établissement d'un contrôle du marché aux champignons et de proposer en conséquence le vœu suivant :

« La Société Florimontane,

« Considérant que les champignons constituent une ressource alimentaire importante pour les habitants de la ville, que leur vente est susceptible de fournir des ressources pécuniaires appréciables aux habitants de la campagne, qu'il importe donc de développer le commerce des champignons à Annecy ;

« Considérant d'autre part que la présence, parmi les champignons, d'espèces vénéneuses, en déterminant une certaine méfiance de la part de l'acheteur, rend la vente plus difficile et est cause du faible apport de champignons sur le marché ;

« Que le seul procédé pour éviter cet inconvénient et donner au marché le développement désirable est l'institution d'un contrôle officiel des champignons mis en vente ;

« Que ce contrôle est d'ailleurs aussi justifié par des considérations d'hygiène publique ;

« Emet le vœu que la Municipalité d'Annecy veuille bien étudier la réglementation de la vente des champignons en s'inspirant des mesures prises à cet égard dans diverses villes de France et à l'étranger ¹. »

Ph. GUINIER.

1. Ce vœu a été adopté à l'unanimité dans la séance du 12 octobre dernier et transmis à la Municipalité, qui étudie en ce moment la question.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN (1911)

38^{me} CONCOURS DE POÉSIE

Le concours de 1911 sera consacré à la Poésie. La somme à distribuer sera de 600 fr.

Sont admis à concourir : 1^o Les étrangers qui sont membres de la Société Florimontane.

2^o Tous les Français, excepté les membres de la Société Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Société Florimontane (Hôtel-de-Ville), avant le 31 octobre 1911, dernier courrier du soir, terme de rigueur.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique : le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces est fixé à cent. Les travaux devront être composés en *langue française* ou en *patois savoyard*.

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra déclarer en plus que ses travaux sont inédits et qu'ils n'ont été présentés à aucun autre concours. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de ces noms, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter le même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BIBLIOGRAPHIE DIALECTOLOGIQUE ¹

BALDENSPERGER : Série de *Notes lexicologiques* dans la *Rev. de Phil. fr.*, sur les termes curieux et les sens nouveaux : citations de passages datant le néologisme. Un mot surtout nous intéresse : *combe* (1910, 2^e fasc.) ; opinion de Nodier.

D. BEHRENS : Compte-rendu de la *Flore populaire de la Savoie* (in *Zeitschrift für franz. Sprache und Litter.*, XXXV 2, p. 43.) Très favorable.

E. BOURCIEZ : *Eléments de Linguistique romane* (Paris, collection Klincksieck, 1910). Publication capitale, que devront posséder et feuilleter sans cesse tous ceux qui explorent un petit coin du vaste domaine roman. Idées générales exposées avec une lumineuse clarté. (Cf. un intéressant compte-rendu de J. Ronjat, in *Revue des Langues romanes*, juillet-octobre 1910, p. 437.) La place faite au franco-provençal est un peu restreinte. Mais il entrait dans le plan de l'auteur « d'embrasser d'une vue rapide l'ensemble des faits ».

F. BRUNOT : *Histoire de la Langue fr. des origines à 1900*. Tome III : La Formation de la Langue classique (1600-1660), 1^{re} partie ; in-8°, Paris, A. Colin, 1909. Quand le second vol. de ce 3^e tome aura paru, nous en donnerons une analyse critique. Cette *Histoire* est l'une des œuvres qui font le plus d'honneur à la science française.

J.-B.-C. CERLOGNE : *Dictionnaire du Patois valdôtain*, précédé de la *Petite Grammaire* ; Aoste, 1907, in-8°. C'est l'œuvre d'un ardent patriote et d'un ami de la France, qui est le barde de la vallée d'Aoste. Ce dictionnaire a été composé sans prétention philologique. L'auteur n'écrit-il pas : « Je n'entends pas faire ici de la science ni un ouvrage de linguistique donnant les variantes de prononciation des diverses localités ; cela serait au-dessus de mes forces. » La vallée d'Aoste tient à la Savoie par tant de liens que le *Dictionnaire* du vénérable J.-B. Cerlogne doit trouver un cordial accueil parmi nos concitoyens. Quelque travailleur de la Tarentaise ou de la Maurienne profitera peut-être de l'occasion pour comparer l'un des parlers des hautes vallées de la Savoie aux dialectes valdôtains.

A. DAUZAT : *La Question des Patois* (in *La Revue du Mois*, 10 janvier 1908). L'auteur, qui est un linguiste de grand talent (voyez son *Essai de Méthodologie linguistique*), avait jadis publié sur le même sujet un remarquable article : *L'Etude des Parlers provinciaux* (in *Revue Universitaire*, 15 mars 1898). Les pages insérées dans la *Revue du Mois* sont reproduites dans un livre d'un vif intérêt : *La Langue française d'aujourd'hui* (Paris, A. Colin, 1908). Lire, dans ce dernier ouvrage, les développements sur la lutte du français et de l'italien dans les vallées alpestres, sur le fr. devenu la langue litt. des états primitifs de la Maison de Savoie et franchissant les Alpes, sur les efforts récents de l'Italie pour évincer notre idiome des vallées de langue fr. — Cette III^e partie du livre, qui a trait aux luttes du fr., est de tout point excellente. Signalons surtout le chap. 2. : « La disparition des patois de France et l'étude des parlers populaires ».

DEMENTHON : *Principales sources des études sur le Bugey* ; in-8°, Belley,

1, Sous ce titre, pour répondre à un désir exprimé par les membres de la Société Florimontane lors de la séance du 6 avril 1910, nous signalerons brièvement chaque année, dans le dernier fascicule de la *Revue Savoisienne*, les publications qui auront trait, directement ou indirectement, aux parlers de notre région.

Nous donnerons également, à partir de l'an prochain, une bibliographie succincte des travaux concernant l'histoire littéraire de la Savoie. [J.D.]

Montbarbon). Répertoire bibliograph. utile à consulter. Des travaux dialectol. y sont indiqués. A paru dans *Le Bugey* ¹, 1909, juillet-octobre.

J. DÉSORMAUX : *Discours de deux Savoyards*... (1604). Voir plus haut, séance de novembre. Si nous mentionnons ici le plus récent article de nos *Mélanges Savoyards*, c'est pour compléter quelques remarques, après une nouvelle lecture des textes patois, ou pour rectifier des erreurs d'impression qui nous avaient échappé.

Au vers 11 : *Et poitte que* .. Nous avons traduit : « et depuis que »... On peut aussi comprendre : « puisque... » Les vers 51 et 52 : *Me coyonna de la façon, Crey que ge narey ma reison*, traduits : « (Pour) me *couillonner de la sorte (être si sot), Crois que je n'aurais ma raison », pourraient bien signifier : « M'avoir dupé de la sorte ! Crois que j'en aurai [ma] raison ». En effet, la loc. vulg. « *couillonner quelqu'un » a aussi le sens de : se moquer de quelqu'un sottement.

A l'appendice, 1^e Verbe *Etre* : 3^e colonne, ajouter : *etay*, 3^e sing. impf. ; *ita* (et peut-être *esta*, sens douteux), pp. ; 5^e col., *étivon*, en face de 1 pl. ; 7^e col. lire : ? *sary*, 2^e pl. fut. ; ? *sary*, 2^e pl. condit. ; 8^e col. *sey*, en face de 2^e sing. ; ajouter pp. *yta* ; 9^e col., lire : *sin*(5), *son*(8) ; *soci* = soyez.

2^e Verbe *Avoir* : 3^e col., *ouse* (au lieu de *ousse*) ; ajouter *ara*, 3^e sing. fut. ; *avey*, 3^e sing. impf. (aussi infin.) et la curieuse forme *ave* [espleca] = avoir [expliqué] ; 4^e col., placer *ara* en face de 3^e sing. ; 5^e col., *ussian* en face de 3^e pl. ; 6^e col., ajouter *ossi*, 2^e pl. subj. impf. ; 7^e col., *avey*, en face de 2^e sing. impf., et lire *oussey* (au lieu de *ousey*) ; 8^e col., *avin*, en face de 1 sing. ; la forme de fut. 2^e sing. est *aret* ; *ousey* (non *oussey*) est une 2^e p. sing. ; 9^e col., *osi* = ayez ; le pp. est *u*, (x) *u*, mais on trouve aussi *ais an ou*.

A. FRANÇOIS : *Les Caractères distinctifs du français moderne* ; in-8°, Genève, Kündig, 1908 ; leçon inaugurale du cours d'histoire de la langue fr. moderne (2 mai 1908).

D. FRYKLUND : *Les changements de signification des expressions de droite et de gauche dans les langues romanes et spécialement [en français]. Thèse ; Uppsala, 1907. Almquist et Wiksell. (Cf. compte-rendu de J. Jud, in *Archiv für das Studium...*, CXXII, 1-2, 1909, Braunschweig.)*

L. GAUCHAT : *Les Noms gallo-romans de l'épureuil* (in *Mél. de Philol. rom. et d'H. litt.* offerts à M. M. Wilmotte, I, p. 175 ; (Paris, Champion, 1910). Erudite notice due au savant romaniste suisse. Lire plus spécialement, I, p. 188, ce qui concerne le dernier type des noms relevés, **verjat* ou **verjasse*, Savoie *vardafe* (et variantes citées, issues de *viverra*). « Les patois fr.-prov. permettent aussi bien une base *vi(v)errica* que *ve(v)errica* ; même *verrica* non redoublé pourrait suffire... Les formes modernes sont tirées d'un ancien **vierdæ*, fém., éteint, au moyen de -*attus* et -*acea*. ¹ »

L. GAUCHAT : *Langues et Patois de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger,

1. Voir dans cette même revue (1909, 3 et 4) qq. spécimens des patois du Bugey, de la Bresse et de la Dombe en 1909.

Voir aussi (in *Annales Soc. Emul. de l'Ain*, 1910, 2^e fasc.) *La Piedmontaise*, poème bressan (XVII^e s.) célébrant la campagne de Lesdiguières contre les Espagnols en Italie (1617).

1. On nous permettra, bien qu'il ne s'agisse plus de linguistique, de signaler ici, dans les mêmes *Mélanges*, l'article de M. E. GERARD-GAILLY intitulé *Hélène Gillet* (Une exécution capitale au XVII^e s.)— Cette étude historique intéressera vivement nos concitoyens, puisqu'elle met en scène, à ce qu'il paraît, en un drame d'un pathétique dépassant tout ce que pourrait imaginer le plus horrible mélodramaturge, une petite-fille du Président Favre, père de Vaugelas (I-p. 203) [Avis aux érudits historiens de la Savoie et aux lecteurs avides d'émotions fortes.] Mentionnons également : II, 653, M. SOURIAU, *Lettres de Ducis à N. Lemercier* ; et II, 417-443, le travail très fouillé de Fr. NOVATI : *La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo*. [Puisque la Florimontane encourage les recherches des folkloristes locaux, nous leur conseillerons de lire, sur les chants populaires, les suggestives remarques de M. F. Castets, à propos des *Canti popolari Velletrani* recollés et annotés (par A. IVE. Rome, 1907), in *Rev. des Langues romanes*, LIII (janv.-juin 1910, p. 236). Voyez aussi dans les *Etudes critiques sur la tradition littéraire en France*, de M. WILMOTTE, in-12, 1908, Champion, l'article intitulé : *Les Origines de la chanson populaire*].

1907 (extr. du *Dict. Géogr. de la Suisse*, publié sous les auspices de la Soc. Neuchâtel. de géogr.)¹. Cette étude, suivie d'une utile bibliographie, est peut-être la plus substantielle que nous ayons sur cette question. Cf., du même auteur : *Les Limites dialectales dans la Suisse romande* (in *Bull. du Gl. des Pat. de la S. rom.* III, 17).

L. GAUCHAT : *La Trilogie de la Vie* (I. Naissance et baptême); (in *Bull. Gloss. Pat. Suisse rom.*, 1910, p. 3.) Très intéressante étude, accompagnée d'une planche; spécimen des articles du futur *Glossaire Romand*.

L. GAUCHAT : *Les Noms patois des clochettes de vaches* (avec une planche). Extrait du *Bull. Gloss. Suisse rom.*, VIII.

VAN GENNEP : série d'articles (*Mercur de France*), analysés plus loin¹. Nous ne pouvons que mentionner ici deux récents volumes du même auteur, qui ne manqueront pas d'intéresser les curieux d'histoire littéraire comme les ethnologues et les folkloristes : *Les Rites de Passage*, Paris, Nourry, 1909, étude systématique de divers rites, et *La Formation des Légendes*, Paris, Flammarion, 1910 (Livre I : Le conte, la fable, la légende et le mythe; II : Les Thèmes des légendes; III : Les légendes relatives au monde naturel; IV : Les légendes relatives au monde surnaturel; V : Les légendes historiques; VI : Les légendes dans la littérature; VII : La formation et la transmission des légendes). Cf. J. de GOURMONT, compte-rendu, in *Mercur de France*, 1^{er} mars 1910.

VAN GENNEP : *Un Cas de possession*. (Extr. des *Archives de Psychologie*, X, 37, septembre 1910). Document curieux pour ceux qui étudient les phénomènes psychiques. Il offre aussi certain intérêt linguistique, si l'on y reconnaît, avec l'éditeur, des prononciations particulières au Genevois et au Chablais. La question posée au début pourra être élucidée par un lecteur au courant des menus faits ecclésiastiques de notre région.

J.-F. GONTHIER : *Origine des Noms de famille savoisiens*; feuille in-8°, Annecy, Abry, s. d. [1910]; ext. des *Mémoires de l'Acad. Salésienne*. Il conviendrait de distinguer parmi tous ces patronymiques ceux qui sont spéciaux à la Savoie, car une foule de ces noms sont également usités en diverses contrées. Quel sera le criterium ? L'étude des lois phonétiques particulières à telle ou telle région pourrait offrir une base sérieuse. Il y a là matière à un travail nouveau et qui serait accueilli avec gratitude. M. Gonthier saura le mener à bonne fin, puisqu'il unit à la connaissance des usages locaux et des parlars savoyards une érudition assurément peu commune.

M^{me} HABERLI : *Les Groupes latins kl, gl, pl, bl, fl en franco-provençal*. (Thèse présentée à l'Université de Berne en 1906 et publiée en 1908 dans le tome 33 de la *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*.)

HOFFMANN-KRAYER : Compte-rendu de la *Flore populaire de la Savoie* (in *Archives suisses des Traditions populaires*, XIII [1909], p. 306). Très favorable.

J. JEANJAQUET : *Formules enfantines accompagnant la fabrication des sifflets de saule*. « Lorsqu'au printemps les garçons enlèvent l'écorce du saule en sève pour en fabriquer des sifflets, et qu'ils frappent du manche de leur couteau le tronçon de branche qu'ils ont coupé à cet effet, ils accompagnent l'opération d'un refrain traditionnel cadencé, qui se rencontre dans les différents cantons sous des formes très variées. » L'auteur a extrait des matériaux du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* toutes les formulettes patoises de ce genre qui ont été recueillies. Cf. *Dict. Sav.*, v° *châvâ*.

J. JEANJAQUET : *Etymol.: Suisse rom.* Cetour « cellier » (in *Bull. du Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 9^e année, 1910, n° 1-2, p. 26.) Discute l'étym.

1. Le 18^e fascic. (livr. 201-212) contient un excellent article sur le folklore, de M. HOFFMANN-KRAYER. Nous le signalons avec plaisir aux folkloristes savoyards : il sera pour eux d'une grande utilité.

1. Sur VAN GENNEP, *Religions, mœurs et légendes*, cf. notre compte-rendu, in *Rev. Sav.*, 1909, p. 332.

subturnus. Voir p. 31 quelques réflexions à propos de *c* initial latin + *e* ou *i* dans nos régions.

J. JEANJAQUET : *L'Extension du français et la question des langues en Suisse*. Bibliographie analytique, qui est un modèle. Extrait de la *Bibliogr. ling. de la Suisse romande*, 1^{re} fascic. in-8°, Neuchâtel, Attinger frères, 1910. Très complet. Renseignements fort intéressants, notamment sur les polémiques linguistiques. Sera aussi indispensable aux érudits savoyards que la *Bibliographie des Patois gallo-romands* de Behrens, dont la biblioth. florimontane vient d'acquérir la 2^e éd. (trad. Rabiet).

J. JUD : *Poutre*, thèse (Université de Zurich), Braunschweig, 1908; avec 5 cartes. Cf. savoyard *peudra*, p. 13; *ponna*, p. 22.

J. JUD : *Franz. Aune, « erle »*, belle étude de géogr. linguistique, extr. de *Archiv für das Studium* etc. CXXI, 1-2, 1908, avec 3 cartes, Braunschweig, et CCXIV, 1-2, 1910, 2 cartes.

JULLIAN : *Histoire de la Gaule*. L'œuvre monumentale de l'éminent historien a droit de figurer ici pour les pages consacrées à la langue des Gaulois; elles mettront nos lecteurs au courant de l'état actuel de la question (II, 360 sqq.). Cf. II, 32 : « Certaines frontières dialectales ne sont autres que d'anciennes limites de cités ». Pourrait-on préciser cette assertion en ce qui concerne la Savoie ? (Renvoie en note aux cartes du *Grundriss de Groeber* (2^e éd., I, 1904-1906.)

C. MARTEAUX. Voyez E. MURET.

P. MASSIA : *Su l'Etimologia di « Etroubles »*, note de toponomastique valdôtaine, in-8°, Aoste, Marguerettaz, 1908; extr. de la *Revue Classici e neolatini*, 2-3, 1908. A comparer utilement avec les continuateurs savoyards de *stipula*, *stupula*. L'auteur s'est fait une spécialité de la toponomastique. Signalons également :

Toponimia biellese (extr. de *Bollettino storico della prov. di Novara*, 2^e et 4^e fasc. 1908).

Intorno all' etimo del nome locale di Charvensod, note de toponomast. valdôt., in-8°, Aoste, 1909, extr. de la *Rev. Classici e neolatini*, 2-3, 1909.

Sul nome locale di Settimo Rottaro, recherches historico-linguistiques, Ivree, 1909 (extr. de *Il Canavesano*, 15 et 19 janv. 1909.)

Per le Origini del Nome locale di Gressoney, note de topon. vald., in-8°, Ivree, 1908.

Del Nome locale di Chivasso, recherches historico-lexicogr., in-8°, Ivree, 1909; extr. de *Rivista Canavese e Valle d'Aosta*, 1 et 2.

Toutes ces brochures sont intéressantes à parcourir, étant donnée la parenté des parlers savoyards et valdôtains.

P. MEYER. Voyez PHILIPON.

W. MEYER - LÜBKE : *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*; 2^e éd., Heidelberg, Winter, 1909. Compte-rendu très détaillé de J. Jud, in *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, CCXIV, 3-4, 1910, Braunschweig.

MORF : *Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet* (in *Bulletin de Dialectologie Romane*, janv.-mars 1909, p. 1, 1^{re} fasc.). Aperçu nouveau sur le domaine franco-provençal.

MUGNIER : *Les adjectifs dans le patois d'Arvillard* (in *La Savoie litt. et scient.*, 3^e trim. 1907). Contient, p. 102, des observations sur la syntaxe.

E. MURET : *Le Suffixe germanique — ing dans les noms de lieu de la Suisse fr. et des autres pays de langue romane*; in-8°, Paris, Champion; extr. des *Mélanges de Linguistique* offerts à M. F. de Saussure (Collection linguistique publiée par la Soc. de Linguistique de Paris, II.)

E. MURET : *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie*; in-8° (extr. de *Romania*, XXXVII.) Voyez

l'analyse critique de cet ouvrage et les additions ou corrections proposées par M. C. MARTEAUX, in *Rev. Sav.*, 1909, p. 66 et fascic. suivants.

E. MURET : *Les Patois de la Suisse romande*. (Extr. de la *Bibl. Universelle et Revue Suisse*); Lausanne, Bridel, 1909. Excellente brochure de vulgarisation, que feront bien de méditer ceux de nos compatriotes pour qui les patois sont de simples débris du celtique, ou du français corrompu.

Mme L. ODIN : *Glossaire du Patois de Blonay*. M. E. Muret nous prie d'annoncer la prochaine publication, sous les auspices de la Société d'Histoire de la Suisse romande, de cet important glossaire, où seront recueillis près de douze mille mots.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que l'auteur fut la mère de deux savants enlevés l'un et l'autre à la fleur de l'âge. L'un fut Alfred Odin, à qui l'on doit le meilleur ouvrage d'ensemble sur les patois du canton de Vaud; l'autre un jeune mathématicien sur qui la science fondait les plus grandes espérances.

Dès que ce *Glossaire* aura paru, nous en donnerons une analyse critique dans la *Revue de Philol. fr. et de Littér.* ¹.

J. ORSIER : Propos historiques et Littéraires. *Un poète musicien au XVI^e s.* : Nicolas Martin, ses Noël's et ses Chansons (1498-1566); in-8° (extr. de la *Revue de la Renaissance*), Paris, Champion, 1910. L'auteur s'était déjà occupé du poète-musicien de St-Jean de Maurienne, dont il avait réimprimé les *Noël's et Chansons en français et en patois*, (paroles et musique) en 1879, dans la Collection du Trésor des Vieux Poètes éditée par Wilhem. Vers la même époque, A. Constantin avait de son côté publié, dans la *Revue Savoisienne*, l'œuvre de N. Martin. M. Orsier apporte une nouvelle contribution à l'étude du vieux poète, grâce à qui « tant de seigneurs françois » ne dédaignaient pas de « prendre plaisir au langage patois ». N. Martin mérite bien qu'on consacre à son rustique parler une étude philologique détaillée. M. Orsier est, croyons-nous, disposé à l'entreprendre. Comme pour la *Moquerie Savoyarde*, ce sera le complément de la présente notice.

J. ORSIER : Propos historiques et littéraires. *La Moquerie Savoyarde*, in-8°, Paris, Champion, 1910. Apologue en vers (patois savoyard) de la fin du XVI^e s., déjà publié et commenté par A. Constantin. Peut-être convenait-il de le mentionner. L'auteur s'est placé à un point de vue différent. Il recherche surtout les origines de cet apologue, dont une variante devait inspirer à La Fontaine sa belle fable du *Meunier, son fils et l'Ane*. Un index des sources bibliographiques sur l'origine des contes et fableaux termine cette agréable plaquette, extraite de la *Revue de la Renaissance*, tome X, juillet-sept. 1909. A compléter par une étude du vocabulaire et du style. (Cf. compte-rendu in *Revue Universitaire*, XIX, 15 nov. 1910, par G. Rudler). Sur une version italienne de cet apologue dans un sermon de saint Bernardin de Sienne, d'après une rédaction de 1427, cf. *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, 1901, 147-155; E. Bouvy, in *Bull. ital.* 1902, 97, et *Revue Universitaire*, 15 mai 1907, p. 451. Sur la *Moquerie*, cf. VAN GENNEP, in *Mercur de France*, 16 février 1910.

E. PHILIPON : Dans les *Documents linguistiques du Midi de la France* publiés par P. MEYER (Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes), Paris, Champion, 1909, gr. in-8°, M. Philipon a donné une étude générale des parlers bressans et dombistes du XIII^e au XV^e s. (p. 105), bugistes (p. 139), pays de Gex (p. 153). Ces régions, qui appartiennent à la Savoie, nous intéressent trop pour que le précieux travail de M. Philipon ne soit pas accueilli par les Savoyards avec la plus grande faveur. (Cf. Jules RONJAT, in *Rev. Langues Rom.*, LIII, p. 186.)

Danielle PLAN : *Un Genevois d'Autrefois*, in *Bull. de l'Inst. nat. Genevois*

1. Ces lignes étaient sous presse quand nous est parvenu ce beau volume in-8° de XVI-715 p., publié avec l'appui de la Confédération et de la Commission du Glossaire des patois de la Suisse romande (Lausanne, Bridel; *Mém. et Docum. publiés par la Soc. d'H. de la Suisse rom.*); préface d'E. MURET.

XXXIX, 1909, Genève. Il s'agit d'Albert Gosse (1753-1816). Nous n'avons pas à analyser ici cette copieuse biographie. Nous désirons signaler simplement, parmi les pièces annexes, la XXXII' : *Refrains de Pierre Penard*, l'aveugle de Mornex, composés à l'occasion de la naissance du roi de Rome, (certains couplets rappellent singulièrement telles productions de Collombat), et surtout l'annexe XXX : lettre de Jacques Balmat à H.-A. Gosse, sur les soins à donner aux abeilles. Cette lettre datée de « Chamonyx » est, comme le dit M' Plan, très curieuse, non seulement pour les apiculteurs, mais encore pour les philologues (orthographe et style, surtout syntaxe). Voyez plus loin, P. STAFFER.

E. RITTER : *Chanfon de la Complanta et desolafion dé paitré*, texte en patois savoyard du second quart du XVI^e s. (in *Mélanges Chabaneau*; Erlangen, 1907.) Tirage à part de 6 pages.

J. RITZ : *Les Chansons populaires de la Haute-Savoie*; 3^e éd., Annecy, Abry, 1910.

RONJAT : *Les Noms de lieux dans les montagnes fr.* (in *La Montagne*, Revue du Club-Alpin, IV, 8 et 9, 1908, p. 318 et 354.) Cf. compte-rendu par M. GRAMMONT, in *Rev. des Langues rom.*, LIII, janv.-juin 1910, p. 182.

C. SERVETTAZ : *Vieilles Chansons Savoyardes*, recueillies et notées avec commentaires (Chansons de moissons, ch. de bergères, ch. d'amour); in-8°, 1910, Paris, Leroux, et Annecy, Abry. Les lecteurs de la *Revue Sav.*, où plusieurs chapitres de cet important travail ont d'abord paru, connaissent la valeur des recherches de M. C. Servettaz. Il serait donc peu utile d'insister ici. (Cf. une analyse rapide de cet ouvrage dans *Annecy, son lac...*, 8 sept. 1910. D'autres articles élogieux ont été insérés dans la presse locale.)

P. STAFFER : *De quelques Jargons* (in *Revue Universitaire*, 15 janv. 1909, p. 30. « A Grenoble, écrit M. Stapfer, on a licence de dire « J'irai vous voir puis », et je n'ai ni constaté moi-même, ni lu dans les auteurs qu'on s'exprime ainsi ailleurs que dans le Dauphiné... » M. Stapfer n'est sans doute jamais venu en Savoie et n'a jamais conversé avec un Savoyard demi-lettré. — On trouvera notamment deux exemples de cet emploi dans la lettre de J. Balmat dont nous avons parlé plus haut. (Voyez D. PLAN). — La locution que M. S. cite ensuite, « avoir peur de sa peau » = n'être point brave, n'est pas seulement employée dans les Charentes; elle est usuelle dans le Lyonnais, dans la Bourgogne et aussi, croyons-nous, dans toute la Savoie. — L'article de M. Stapfer forme un chapitre des *Récréations grammaticales et littéraires* (Paris, A. Colin, 1909), livre d'une lecture aussi utile qu'attrayante.

TAPPOLET : *Les termes de fenaison dans les patois romands*, Lausanne, Bridel. A comparer avec les variantes usitées en Savoie. (Extrait du *Bull. Gloss. Suisse rom.*, 1909.)

A. THOMAS : *Notes lexicographiques sur la plus ancienne traduction latine des œuvres d'Oribase* (in *Mélanges Louis Havet*, 1909). Discute l'étym. du savoyard *setor* < *subturnus*. Cf. *Dict. Savoyard*, v^e *cëtör* et *fartö*.

A. THOMAS : *Franco-provençal Vorze* (in *Notes étymol. et lexicogr.*; *Romania*; série continuée par la suivante).

A. THOMAS : *Notes étymologiques et lexicographiques*, nouvelle série; (in-8°, Paris, Champion, s. d., extr. de *Romania*, 1910, p. 184). Le maître romaniste continue ces analyses philologiques pleines d'attrait dont il a rassemblé les résultats antérieurs dans les *Essais de Philol. fr.* et dans les *Nouveaux Essais*. Cette série traite de plusieurs vocables usités dans nos régions, ou, plus généralement, dans le domaine fr.-provençal. On pourra rechercher les variantes locales que nous n'avons pas relevées dans le *Dict. Savoyard*. Citons en particulier : lyonn. *bardana* (de **paretana*); anc. bressan *batiör* (corresp. au fr. *battoir*); anc. bressan *chenava* (de **canapatum*; foréz. et lyonn. *gorgosson*; anc. lyonn. *moutia* (de **multitatem*); anc. bressan *sei* (de *sedem*). Parmi les autres formes

fr.-prov. dont il est question plus ou moins incidemment, indiquons *afeiti*, *amouros*, *bicheta*, *chandir*, *chapit*, *coumba*, *crét*, *dérupe*, *desaima*, *écherpir*, *écosou*, *farâ*, *jouclia*, *poumentar*, *wændille*, etc. — Peut-on rapprocher *bartou* (Chambéry), punaise, des continuateurs de **paretana* (avec un suff. différent) ? Au fr.-comtois *charevoste*, *charevate*, on peut comparer le sav. *charavoute*.

H. URTEL : *Sur l'Agglutination de l'article dans les dialectes fr.* (in *Philologische und Volkskundliche Arbeiten Karl Vollmøller*, p. 75-81 ; in-8°, Erlangen, F. Junge, 1908). Les exemples sont tirés surtout des parlers de l'Est. Cf. TAPPOLET, *Bulletin du Gloss. des Patois de la Suisse rom.*, 2^e année, fasc. I, II, III, IV, et J. DÉSORMAUX, *L'Agglutination de l'article dans les Parlers Savoyards*, in *Revue de Philol. fr.*, 1906, p. 168.

Eug. VIAL : *Un Noël en patois lyonnais*. (in *Revue d'H. de Lyon*, tome 8, 6^e fasc., nov.-déc. 1909, p. 447.) « L'auteur de ce Noël, « l'enfant d'Un-An de la place des Terreaux », s'appelait de son vrai nom *Dunant*, et on peut l'identifier de façon certaine avec le chirurgien lyonnais Claude ou Jean-Claude *Dunant*, qui, le 14 déc. 1651, fut élu maître de métier par la corporation des maîtres-chirurgiens. » Ce patronymique *Dunant* est vraisemblablement originaire de nos régions. Aux généalogistes savoyards d'approfondir cette question.

L. VIGNON : *Les patois de la région lyonnaise* (suite). Le rég. indir. de la 3^e p.; formes du sing. (in *Rev. de Phil. fr.*, 1^{er} trim. 1908). Continuation d'une vaste enquête, déjà signalée antérieurement.

G. WISSLER : *Das schweizerische Volksfranzösisch* (Les provincialismes de la Suisse française). Dissertation inaugurale (Univ. de Berne); in-8°, Erlangen, 1909. Etude très utile. Nombreuses comparaisons, indiquées ou suggérées, avec les provincialismes de la Savoie. L'auteur, au courant des récents travaux dialectologiques, signale lui-même un grand nombre de semblables rapprochements. Il serait aisé d'en accroître la liste. (Cf. compte-rendu critique de H. UrteI, in *Bull. de Dialectol. romane*, janvier-juin 1910, p. 47.)

X. : *Gappi*, *gouape* et *gwapa*, in *Annecy, son Lac...*, 31 mai 1910.

Y. : *Luge*, *toboggan*, *bobsleigh*, in *La Dépêche de Lyon*, 24 décembre 1907. Distinction à établir entre ces trois dénominations, définition et description.

Z. : *Parret* (terme du fr. local), in *Industriel Savoisien*, n^o des 13 et 20 février 1909. Notice sur l'emploi du *parret* (ou *bochet*) à Manigod et aux Clefs; locutions et usages intéressants.

Annecy, 26-12-10.

J. DÉSORMAUX

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

A. VAN GENNEP : **Légendes, Chansons, Jeux, Coutumes et Croyances de la Haute-Savoie.**

Dans le *Mercure de France* (fasc. des 1^{er} et 16 septembre 1910), M. Van Gennep, ethnologue et philologue bien connu, consacre d'intéressantes pages aux *Légendes et Coutumes de la Haute-Savoie*.

L'auteur trace d'abord une rapide esquisse historique et descriptive de la vallée de l'Arve et de la région de Bonneville, qu'il a prise comme centre de ses recherches.

Il a rapporté de ses investigations, avec une scrupuleuse sincérité, des légendes, chansons, jeux, coutumes et croyances d'origine savoyarde dont il donne une copieuse nomenclature.

Prétendre faire ici une analyse des recherches de M. Van Gennep, serait répéter inutilement les citations et les explications qu'il donne d'après les documents recueillis avec un soin méticuleux sur le terrain même où ses légendes se sont développées. Il nous suffira de rappeler que certains de ces contes et de ces légendes ont un cachet caractéristique : un fonds de malice gauloise, rehaussée de sel savoyard.

Les chansons figurent au nombre d'une vingtaine, dont quatre seulement avec la notation musicale. Toutes sont inédites et n'ont, par conséquent, été données ni dans Tiersot, ni dans Ritz, ni dans Servettaz, dit M. Van Gennep, sauf quelques versions ou variantes figurant dans les ouvrages de ces trois auteurs. Citons entre autres : *La Plainte des amants séparés* ; *L'Amoureux* ; *La Confession surprise* ; *La Surprise amoureuse ou la belle endormie* ; *Le Choix d'un mari* ; *La Chanson des Vignerons d'Ayse* ; *En revenant de Noces* ; *Descendez à l'ombre* ; *Les Adieux du marin* ; *Le Déserteur* ; *Les Saisons* ; *Chansons à boire* ; *Les deux Commères* ; *Les Filles à marier*, etc.

Outre MM. Dumont et Mallinjoud, de Bonneville, qui ont contribué aux recherches de M. Van Gennep, on remarque que M^{lle} Marie Gay, La Marie Gay — on met l'article devant les prénoms féminins en Savoie — type de la chanteuse populaire de nos campagnes, que l'on invite généralement aux noces et aux diverses cérémonies de famille, a donné à M. Van Gennep la plupart des textes reproduits dans son ouvrage. Malgré l'importance de cette glane fructueuse, il est regrettable que la notation des mélodies n'ait pu être transcrite. Il appartiendrait à un musicien de la région de combler cette lacune en notant, sous la voix de La Marie Gay, si possible, l'adaptation musicale qui convient à chacune de ces chansons, et constituerait le complément obligé des paroles.

Très nombreuses sont les vallées savoyardes non encore explorées par le folk-loriste, et rares sont les voyageurs friands de la récolte des vieux usages, des légendes et des chansons de crû. Beaucoup de ces traditions sont communes à toute la région savoyarde et, comme les plantes, un assez grand nombre se différencient suivant les localités.

Après quelques citations en patois savoyard, M. Van Gennep

termine par une description de plusieurs coutumes savoyardes, non moins suggestives que les légendes et les chansons qu'il a reproduites.

Enfin, rendons un tribut d'hommages à M. Van Gennep, pour l'importante contribution qu'il a apportée aux recherches folkloristes en Haute-Savoie. Ce n'est probablement qu'un chapitre de son grand ouvrage sur le peuple savoyard, ouvrage qui pourra servir de premiers fondements à l'œuvre folkloriste dont la Florimontane a entrepris la réalisation.

Les éléments contenus dans les deux fascicules du *Mercur de France*, cités plus haut, sont dès maintenant précieux à consulter. Certes, le lecteur qui parcourra les *Légendes, Coutumes et Chansons savoyardes*, saura gré à M. Van Gennep de lui avoir procuré un moment de satisfaction et de gaieté ; son seul regret sera de le voir sitôt prendre fin avec le texte.

François GARDIER.

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie**, 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

Parmi les noms de lieux dérivés de noms d'hommes germaniques au moyen du suffixe — *ing* où l's final caractéristique montre « leur correspondance avec les noms de lieu germaniques en — *ingum*, ou — *ingen*, qui étaient, à l'origine, des noms de famille patronymiques employés au pluriel pour désigner la propriété ou l'habitation des descendants d'un ancêtre éponyme » (p. 94-544), M. Muret ne cite, avec Gemoëns et Samoëns (v. *plus haut*) que :

Asserens (Feigères) de Ansheringis, là où demeurent les descendants d'Ansheri, d'après Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch* I, 1900) — *Assereins* 1730.

Borcherens (Moye) — peut-être de * *Burcarius* + *ingis*.

Daudens (Evire) ; cp. Dando? — En 1572 *Dodens* (BRUCHET : AIE, n° 483) ; pat. *Deudan* (FENOUILLET : o. c., p. 276) cp. au IX^{me} s. *Doddane* (*Ch. de Cluny*, I).

En réalité, ces noms en *ens* ou *ans* sont plus répandus en Savoie qu'on le croit ; seulement ils n'y existent plus guère qu'à l'état de petits villages ou de lieux dits. Ils sont assez fréquents dans la Semine, pays peu productif et dans la haute montagne. J'ajoute donc :

Abertans (aux), près Montriond, par *Alabertingis*, d'Alabertus.

Artanens (Montriond) en 1200 (SHAG, XV, doc. p. 4) d'Altanus, du Polyptique de St-Germain.

Amerans (bois des) à St-Gervais-les-B., d'Amar.

Avenens, aux environs de St-Jeoire, en 1303 (SHAG, XIV, p. 324) d'Abo.

Bosonens (Usinens) *Bossunens*, 1273, de Boso.

Bostans (Samoëns) par *Bositingis* de *Bos* et de *it*, cette racine plutôt finale¹.

Bovinens (Usinens) *Bovenens* 1273 (SHAG, XIV, n° 348, lu *Bonenens*) 1339 (BRUCHET : AIE, 43) de Buvinus ; cp. *Alpem de Bovinant* 1100 (TREPPIER : *Décanat de St-André* n° 32 ; mém. de l'Ac. de Savoie ; Doc. t. VI).

Cusinens (St-Germain-s.-Rhône) ; de *Cusinus* (HOLDER) ; cp. *Cusiningo* (HPM, I, col. 103) auj, **Cusnengo* (Verceil) et le n. pr. Cuzon.

Hudrezens (Morzine), les Edressants (Carte de l'Et.-Maj.), ou les Udrezants, par *Uldricingis*, d'Oldericus.

Malant (vignes de) à Fillinge, en 1730 ; *vinea de Malens* 1306 (SHAG, XV, doc. p. 40.), *Madalingis*.

Therens (Thairy) ; cp. *Therengo* (HPM, I, table).

Usinens 1273 (SHAG, XIV, p. 400, n° 348), *Usunens*, *Usenens* 1303 (id. p. 307).

M. Muret rattache au suffixe masculin *-incus* les noms propres suivants où d'anciens gentilices en *ius* sont attestés par l'influence de l'yod.

Avugnens (Fessy) G. Abonius ou Aponius. — *Avugnans* 1337 (J.-F. GONTHIER : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 855). D'après les formes patoises venues d'*acucula*, et d'*acuculio*, *avolià*, *aiguillée* et *avolion*, *aiguillon*, comme d'*aquila*, *avoulië* (CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Dict. sav.*), le gentilice pourrait être Aquinius. Je verrais de même dans Avusy (Genève), *Avuysie* 1302 (SHAG, XIV, n° 283, p. 300), *Acutiacum*, d'*Acutius* ou *Aqutius*.

Avulliens (Montagny) *Abullius*. — De même, *Aquilius* ; cp. *Avully* (Brenthonne), *Awilie* 1257 (SHAG, id., p. 39, n° 54) rappelant peut-être aussi une terre possédée par un seigneur d'Avully (Genève) *Avullyacus* 1220 (id., IV, 28) ; *Avaliaco*

1. *Polyptique*, etc. p. 340. *Botans*, au XIV^e s. *Bostans*, existe près de Montbéliard ; cp. Perrenot dans *Mém. Soc. Emulation de Montbéliard* XXXI, v. 1904, p. 62.

1012 = ? *Avuliaco* dans GUICHENON, GAVARD : *Prieuré de Peillonnex*, 14, Ac. Salés., XXIV ; = AS mas à Sillingy.

Cervens, Cervius, — *Cervenc* 1138-1203 (Ac. de Sav., II, p. 271, 274), *Cervenz* 1311 (id., XI, p. 288), id., 1413, (BRUCHET : *Château de Ripaille*, p. 334) ; pat. *Çarvan*, *Cervein* et *Fervein* (FENOUILLET : p. 273 et 29). On peut noter la présence singulière du ζ final.

Cessens (Savigny), Sextius. — *Sercens*, *Sersens* 1160 (SHAG, XIV, 378), *Sesens* 1225 (id., VII, 296).

Chignan (Alinge), Canius. — *Chygnan* 1730.

Chullien (Marin) Caulius. — Je maintiens *Caulianum* d'après *Chulins* 1306¹.

Corzent (Thonon), Curisius. — *Corsenz* 1228 (J.-F. GONTHIER : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 915) ; cp. *Corsant* 1382 (RS², 1902, p. 157, n° 82) ; *Corsan* sur la carte de Borgonio. Le ζ médial ne serait-il pas dû à une prononciation locale ?

Marignan (Sciez), Marinius, Matrinius. — *Marriniens* 1258 (SHAG, XV, doc. n° 16) *Margignens* (?) 1274 (Acad. Chabl., VII, doc. 10) ; *Marrignyens* 1327 (AS, XXXIII, 1910, p. 316).

Marzan (Cluses), Marsius, Marcius, Martius. — *Marzain* 1730 ; v. plus haut Corzent, qui s'expliquerait alors mieux par Curtius, comme *Marzain* par Martius ; cp. Marzano (HPM, I, 681) de Martianum.

Neydens ; *Noydent* 1179 (BESSON : *Mém. Pr.*, 36) et 1246 (SHAG, IV, p. 65, n° 57, doc.). *Neydenz* 1271 (id., XIV, p. 118, n° 136³) et v. près de Jussy (Genève), *Necdens* 1261 (SHAG, XIV, n° 66) auj. Neydan, et à St-Cergues. N'y aurait-il pas là le gentile Nigidius + *incus*, d'une formation antérieure au v^e siècle ?

Pernens (Neydens), Paternius, Parronius, Paternus. — *Pernain* 1730.

Sauterens (St-Pierre de Rumilly) Saltorius, Salitorius (add., p. 122). — *Sauterens* ne me paraît pas venir du « terme médiéval et dialectal *sautier* » (p. 544-94), mais de *saluarius*, usité dans Petrone au premier siècle et devenu plus tard nom

1. RS, 1897, p. 163. Cette forme est synchronique de *Bissingio*, *Marningii*, *Cissingio*, *Massinge* en regard de *Champengii*.

2. S. CORDERO DI PAMPARATO : *Dernière campagne d'Amédée VI* (1382-1383). Table des noms.

3. M. Muret dit que le ζ final de *Neydens* (p. 561-111) ne semble compatible avec aucun des quatre suffixes *ianus*, *inus*, *ingus*, *incus* ; v. cependant plus haut *Cervens* et *Corzent*.

propre ; cp. Vacherens (Cordon) 1339 (RS ¹, 1909, p. 29), de *Vaccarius + incus* (ou *ingis*).

Thorens, Thorius, Turius. — *Thorinc* 1264 (SHAG, XIV, n° 86, écrit Thorina ; cp. Reg. gen., n° 976), *Thoyrens*, 1273 (id., n° 140, p. 130) ; *Toren* (FENOUILLET). Même nom à la Cluse et à Douvaine, la *Toranche*, en 1730.

Veytrems (Bassy), Victorius, Victrius, Victor.

M. Muret me permettra d'y ajouter les suivants qui ne pourraient trouver ici une meilleure place :

Andans, seigneurie à Megève d'après de Foras (*Armorial et Nobiliaire de l'anc. duché de Savoie*, 1863-1900), de Andus (H.)

Blecheins (Archamps), *Bléchens* 1309 (Reg. genev., n° 1632) 1546 (BRUCHET : AIE, 986) et *pra Blesseins* 1730 (Neydens) ; cp. Blessens (Vaud), *Blessens* 1160 (*Mém. de la Suisse rom.*, XII) peut-être de Blescius (H.)

Brécorens (Perrignier), *Brescuyrens* 1272 (Acad. Chabl., VII, doc. 4), *Brescurens* 1289 (Acad. sav., sér., 2, VII, 306), *Bracorand* 1624 (BRUCHET : AIE, 533) *Bricourant*, *Bracorant* 1730.

Bussellant (Chessenaz), Buscilla (H.), Bussilius (Ch. de Cluny, II, x^e s.)

Carrignan (Boège) de Quadronius.

Chevran (La Frasse), *Chevrens* 1310 (SHAG, XIII, 126) de Capet ; écrit aussi Chevrent.

Cleran (en) 1730, à Neydens ; de Clarius.

Corgnens (Lugrin), *Cornens*, xiv^e s. (RS, 1902, p. 179, n° 91) de *Curnius, dér. de Curnus (Holder) ou de Curinius.

Curriens, ndh. près de Doucy (Clermont) 1551 (BRUCHET : AIE, 140) venu certainement d'une terre, de Corrius (H.)

Digneins (*pratum de*) 1264 (Acad. Chablais., VII, doc. 10). mas disparu à Draillens, de Dinius.

Donian (le pas de) près de Dingy-St-Clair, de Donnius (Arch. de Turin ; *Comptes des subsides*, Inv. 57 ; communiqué par M. Bruchet).

Evian *Aquianum* 1150 (CIBRARIO E PROMIS, *Doc.*, p. 64 et 67) ; *Aiviano* 1195 (HPM, I, 1027), *de Aquiano* 1219 (SHAG, IV, p. 26), *Ayviens* 1420 (J. CAMUS : *La cour du duc de Savoie, Amédée VIII, à Rumilly*, RS, 1901, p. 343), *Eyviens* xvi^e s. (BRUCHET : *Chât. de Ripaille*, p. 557) ; Aquius. Ce serait par simple coïncidence qu'Evian posséderait également des eaux renommées et *Aquianum* serait une étymologie de scribe.

1. Cl. FAURE : *Contribution à l'histoire du Faucigny au XIV^e s.*

Fillient (Orcier) *Fillens* XIV^e s. (RS, 1902, n^o 110, p. 163) et en 1730, *Figlian* ; de *Fillius*.

Fœnens (St-Germain sur Rhône) ; Fœnius.

Jurens (Dingy en Vuache), *Jurens* 1278 (SHAG, VII, n^o 42) ; *Jurius*, d'après *Juriaco* (H.)

Marilliand, *Marlian* 1730 (Arenthon) ; *Marillius*.

Mayrans (Reignier) *Mayrens* 1309 (SHAG, XIV, p. 348, n^o 311) ; *Marins*, *Matrius*.

Mercurens (Ballaison) 1340 (*Inv. St-Jean d'Aulps*, n^o 807) ; *Mercurius*.

Moirens (Franclens) *Moyrens* 1402 (Institut genev., XII, p. 23) ; *Maurius*.

Molliens, terre en Semine 1377 (BRUCHET : AIE, n^o 156) ; *Mulius*, **Mullius*, de *Mullus* (H.)

Moltans (les) à Marignier 1366 (*Inv. de St-Jean d'Aulps*, n^o 610) ; cp. *Molt-inus* (H.)

Monnant (La Côte d'Hyot) *Mounant* 1234 (Acad. Sav. 2^{me} s., II, p. 286 ; err. dans le Reg. genev., n^o 670) ; mas à Arbusigny. On peut supposer *Monnus*, *Munnus* (H.) ou une racine germ. retrouvée dans *Monegundis*, ou encore *molinus*, d'où *molinincus*.

Mornant (Messery) *Modernincus*, de *Modernus*. Cet adjectif, devenu nom propre, apparaissant comme néologisme dans les écrits de Cassien et de Priscien, cette dérivation en *incus* ne serait pas antérieure ici au VI^e s. *Mornand*, à Chânaz-les-Frasses.

Pellans (Chaumont) *via antiqua dou Pellans* XIII^e s. (RS, 1869, 53) auj. fontaine du Pellan ; id. à St-André ; mas dit *aux Pellans* 1730 à Clermont ; *Pellius*, *Pellus* (H.)

Poignent 1730 (Cervens) ; **Punius*. d'après *Puniaco* (H. c. 1052).

Poysans, id. (Perrignier) ; *Potius*.

Polens (Archamps) ; *Paulus*.

Polliens, n. de famille en 1500 à St-Gervais (BRUCHET : AIE, n^o 1023) ; cp. *Wilhemi Poyllem* 1276 (SHAG, XIV, p. 151) ; *Pollius*.

Serzin (Contamine-s/-Marlioz) *Serziaci* 1160 (SHAG, XIV, n^o 330) ; sur les anciennes cartes *Sarzan* ; cp. *Serzy* (Marne) de *Seretiacus* d'après Holder, ici avec substitution du suffixe *incus*.

Sulens, m^t de — (Le Bouchet) *Sulus*, *Sullus* (H.)

(A suivre.)

Charles MARTEAUX.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1910

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

JACQUET P. La chapelle de Mouxy (<i>avec figures</i>).	170
LE ROUX Marc. Une salle de l'art français du moyen âge au Musée d'Annecy.	215
— Sur l'église du Saint-Sépulcre	206
MARTEAUX. Sur les antiquités gallo-romaines.	78

BIBLIOGRAPHIE.

DÉSORMAUX J. Bibliographie dialectologique	263
Bibliographie savoisienne :	
GARDIER Fr. Légendes, chansons, jeux, coutumes et croyances de la Haute-Savoie, par M. A. Van Gennep.	269
GAVARD A. Honoré d'Urfé.	66
MARTEAUX Charles. De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, par M. E. Muret (<i>suite</i>). 68, 99, 194, 271	271

BIOGRAPHIE.

GONTHIER. Sur l'évêque Alamand.	201
MIQUET François. Recherches sur les familles des émi- grants Savoyards fixés en France avant 1860 (<i>suite et</i> <i>fin</i>) 22, 102, 185,	233
— César Duval (<i>avec portrait hors texte</i>).	87

GRAVURES.

Annecy : Le Champ de Mars (crue du 21 janvier 1910 et niveau normal du lac) (<i>hors texte</i>).	55
Graphiques des crues du lac (<i>hors texte</i>).	66
Portrait de César Duval (<i>hors texte</i>).	87
Plans, coupes et motifs divers d'architecture de la cha- pelle de Mouxy.	170
Chapiteaux provenant de l'abbaye de Talloires.	220

HISTOIRE.

CAILLET Louis. Cession de Châtillon et de Sallanches à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, par Humbert II, ancien Dauphin de Viennois (25 octobre 1552).	18
--	----

DÉSORMAUX. Sur des lettres patentes royales de 1901.	84
FENOUILLET. Note rectificative.	83
GARDIER F. Fête civique à Montmin l'an II.	72
GENEVOIS. Sur un compte d'apothicaire du xvii ^e siècle.	77
LETONNELIER G. Note sur la pierre de Choin employée dans les constructions au moyen âge.	231
— Note sur la perception de la dîme dans l'ancien diocèse de Genève	255
SERAND J. Sur une adresse à la Convention	12

HISTOIRE NATURELLE.

CROZALS (André de). Excursions lichénologiques dans le massif du Mont-Blanc.	154
DOUXAMI. Observations géologiques aux environs de Saint-Gervais-les-Bains	247
FENOUILLET. Sur deux blocs erratiques.	8
GUINIER Ph. La Société mycologique de France à Annecy.	258
LE ROUX M. Sur la cuvette polie et striée d'une branche du glacier quaternaire du lac d'Annecy.	85

INDUSTRIE.

CROLARD Albert. Sur le projet de transfert d'énergie électrique du Rhône à Paris.	13
--	----

MÉTÉOROLOGIE.

CROLARD Albert. Annecy et les crues du lac (<i>avec gra- vures et graphiques hors texte</i>).	55
---	----

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX J. Quelques chansons historiques : <i>La Chan- son du duc de Savoie</i> , 119 ; <i>Panavo</i> , 124 ; Deux chan- sons historiques de 1814 et 1815.	128
— Onomastique savoisienne : Sur les noms du Chéran et du Fier, 180 ; Sur les prénoms patronymiques en <i>on</i>	183
— Sur l'étymologie de <i>Chéran</i> et de <i>Fier</i>	207
— Sur le Dictionnaire roman-latin de Koerting.	78
— Chansons sur l'Escalade.	84
FENOUILLET. Sur le mot <i>liau-bas</i>	9
MARTEAUX. Communication sur le mot <i>Chautagne</i>	6
— Sur le mot <i>Monnetier</i>	11
— Sur le mot <i>Gotreusä</i>	75
— Sur un procès religieux au xvi ^e siècle.	80
— Sur le mot <i>étrivä</i>	84
— Sur le dérivé latin <i>limitaris</i>	152
— Sur les noms de lieu terminés en <i>ogne</i>	203
— Sur l'adjectif latin <i>internum</i> et <i>infernum</i>	205

— Sur le mot <i>Rampon</i>	206
— Sur les mots <i>Arve</i> et <i>Arveyron</i> , <i>Muraz</i> et <i>Morat</i>	210
SERVETTAZ Claudius. Chansons rustiques savoyardes : Chansons d'Amour (<i>suite et fin</i>).	133

POÉSIE.

DESSERTAZ Alfred. <i>Vargonïeu</i> ; <i>Le Révö de Fanfwé</i> ; <i>Mon Vïon</i> , 48 ; <i>É Montanië !</i> (poésies patoises) . . .	245
MARTEAUX Ch. <i>Le Miroir</i> , 66 ; <i>Chant</i> , 118 ; <i>Invocation</i> , 132 ; <i>A Albert Samain</i> , 185 ; <i>En Deuil</i>	254

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane.	v
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la <i>Revue Savoisienne</i>	ix
DÉSORMAUX J. et BUTTIN Ch. Rapport sur le Concours de Poésie de 1909.	39
MARTIN Georges. Rapport sur le Concours de poésie de 1910.	212
Programme du Concours de poésie de 1911.	262
Nécrologie : A. RICHARD, 71 ; J.-M. GERMAIN, 76 ; SALLAZ, 81 ; A. FOURNIER, 199 ; Ch. PHILIPPE.	204
Dons à la Bibliothèque. 1, 5, 11, 71, 72, 76, 82, 200, 205,	209
Dons au Musée. 7,	10
Distinctions : MM. RAILLON, 1 ; GELEY, BRUCHET, 71 ; DÉSORMAUX, RUFFIER, SERVETTAZ, J. SERAND.	199
Compte-rendu financier de l'exercice 1909.	1
Liste des lauréats des Concours de Poésie de 1909.	3
Budget pour 1910	4
Règlements des concours.	83
Lauréats du Concours de Poésie de 1910	210
Date exacte de la fondation de la Société.	211
Nouveaux membres : MM. ORSIER, BLANC, LEHR, 5 ; DESSERTAZ, MARTIN, ABRY, 8 ; DUBETTIER, 72 ; ANTHONIOZ, ROBERT, ADÉ, GRIMONT, 152 ; A. LACHENAL	205
Démission : M. SCHOENDOERFFER.	205
Exposition du Cinquantenaire de l'Annexion.	73, 152
Congrès des Sociétés savantes de Savoie. Liste des recherches pro- posées par M. Désormaux, 74 ; Décision	151
Promenades à Hautecombe et à Montrottier	153
Inauguration de l'inscription C. Dunant	201

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

13754. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.



